3638

Palat. XXXIV 10 (4

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU,

PAIR DE FRANCE, PREMIER GENTILHOMME
DE LA CHAMBRE DU ROI, &c.

Pour servir à l'Hiſtoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premieres années du Regne de Louis XVI, ROI DES FRANÇOIS, & RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ.

Ouvrage compoſé dans la Bibliotheque, & ſous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correſpondances & Mémoires manuſcrits de pluſieurs Seigneurs, Miniſtres & Militaires, ſes Contemporains;

TOME QUATRIEME.

EN FRANCE;
Chez les Marchands de Nouveautés.

1790.

584091
BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III

MINISTERE

DE

MONSIEUR LE DUC,

CHEF DE LA MAISON

DE CONDÉ.

CHAPITRE PREMIER.

Caractere de M. le duc, premier miniſtre. Mœurs du temps, & anecdotes de la cour.

M. le DUC étoit entré dans le monde avec des paſſions étranges ; & cependant quoique le courage & l'eſprit militaire s'allient rarement avec des vices de cette nature, je dois dire de ce prince, alors chef de la maiſon de Condé, que dès ſon jeune âge il avoit donné des preuves de courage en préſence de l'ennemi, dont il avoit ſoutenu le feu avec tant de ſang froid, qu'on dit alors qu'il ſeroit l'héritier des talens militaires des princes de ſa maiſon.

Les pourſuites de ſa mere, ſes ſupplications & ſes remontrances ramenerent à la fin ce jeune prince de ſes égaremens, & madame de Neſl*, femme coquette, libertine, accoutumée aux princes & aux beaux-hommes du temps, ſut dans peu donner à ce prince le goût de la belle nature ; mais par malheur pour la France & pour M. le duc, le ſort voulut qu'il rencontrât un jour au bal de l'opéra deux dames maſquées, dont l'une, qui l'agaça très-vivement, eut, à travers ſon maſque, le talent de lui plaire, de l'animer, & de lui inſpirer le deſir de la connoître.

Le ſurlendemain, ces femmes s'étant apperçues qu'elles avoient ſu plaire, ne manquerent point au rendez-vous dans le même lieu, avec le même coſtume; & le prince fut de nouveau l'objet de leurs plaiſanteries. M. le duc diſtingua madame d'Auſſi; mais il ne put reconnoître ſa compagne, qui ne voulut pas ſe démaſquer. Elles s'appliquerent donc à l'envi à augmenter la curioſité du prince, à ſe rendre intéreſſantes, & finirent en lui promettant de ſe découvrir au premier bal, s'il deſiroit encore les connoître.

Le bal ouvert, elles s'efforcerent de piquer encore davantage ſa curioſité; & après mille manieres & mille propos dont eſt capable une femme coquette & ſpirituelle, la marquiſe de Prie, née Berthelot, épouſe de notre ambaſſadeur à Turin, ſe fit connoître.

L'ambaſſadrice étoit alors fort jolie, ſpirituelle, intrigante, & même un peu tracaſſiere; elle tenoit des propos ſéduiſans, hardis, & libertins; elle étoit ambitieuſe, & avoit apporté en France tout ce que les dames italiennes connoiſſent d'uſages voluptueux & différens des moyens des dames françoiſes, pour plaire à leurs amans ou à leurs maris, M. le duc en fut ſi épris, qu'il abandonna madame de Neſſ*, & ne ſoupira que pour celle-ci. L'ambaſſadeur, qui arriva de Turin, & qui n'en fut ni fâché, ni jaloux, étoit ſi ſot, ou vouloit ſi bien paſſer

pour tel, qu'il ſe vantoit dans les compagnies des bontés de M. le duc, & des familiarités qu'il portoit au point, diſoit-il, qu'il venoit manger ſa ſoupe, & coucher ſans façon chez lui.

Madame de Prie, qui avoit l'art de gouverner ſon époux, eut celui d'*enſorceler* M. le duc, dans toute la force du terme. Elle l'engageoit, pendant la régence, à s'occuper des affaires d'état; elle s'étoit environnée des freres Pâris, dont tout le monde connoiſſoit l'habileté dans le département des finances; & jugeant que le duc d'Orléans, qu'un coup d'apoplexie frappa de mort, ne pourroit vivre long-temps, à cauſe de ſa conduite, elle avoit deviné que M. le duc pourroit peut-être remplir un jour ſa place; & le duc d'Orléans expiroit à peine, qu'elle eut en ſa diſpoſition toutes les affaires de France; dès ce moment, les miniſtres en place, choiſis par Dubois, tous d'un caractere ſouple, ſe trouverent ce qu'ils devoient être pour plaire à la favorite. La Vrilliere, qui n'avoit d'autre talent que de ſuivre le parti qui dominoit, étoit très-propre à exécuter les volontés d'une femme impérieuſe. D'Armenon-ville, qui avoit les ſceaux, homme ſans principes, courtiſan verſatile, *capable* (d'autres ajoutoient FRIANT) des œuvres de prévarication, ſans ceſſe attaché au char de Dubois, ayant des rapports avec tous les jéſuites du monde, ſe devoua également à madame de

Prie. Morville, qui avoit plus de talens, mais le même caractere, homme gagné & vendu même aux Anglois, lui facilita des correſpondances & des moyens de jouir de la penſion que le cabinet de Londres faiſoit à Dubois. Quant à Breteuil, miniſtre de la guerre, il avoit d'autres moyens de lui plaire, ayant eu l'adreſſe de la rendre infidele à M. le duc : auſſi le baron avoit-il plus d'influence ſur ſon eſprit que les autres miniſtres ; & ſi ceux-ci avoient ſa confiance pour la mécanique du miniſtère, & pour l'exécution, Breteuil l'avoit obtenue au commencement pour la direction des affaires. Breteuil n'étoit point un homme de génie, mais un honnête homme, & qui n'avoit à ſe reprocher que ſa grande complaiſance pour Dubois ; il étoit la créature de la maiſon d'Orléans ; & devenu miniſtre ſous M. le duc, il ſe comporta avec honnêteté dans une poſition difficile.

Dodun étoit pour madame de Prie un perſonnage plus important que tous ceux-là ; car il avoit les finances ; il étoit auſſi le plus ſoumis & le plus dévoué des miniſtres à la favorite ; d'ailleurs elle avoit eu l'adreſſe de protéger ouvertement le fameux Duvernay, qu'elle pouvoit à tout inſtant élever, en précipitant Dodun, s'il n'étoit avec elle de bonne intelligence : auſſi Dodun étoit d'une humilité ſans exemple, ſans volonté perſonnelle, & le premier courrier, le

premier ſerviteur même de madame Berthelot de Prie, qui l'avoit accoutumé à des fonctions d'un valet de chambre.

Voilà par qui étoient gouvernées, en 1724. les affaires de France. Dubois avoit compoſé le miniſtere de tous ces médiocres perſonnages, le régent les avoit accablés de ridicules en pleine ſociété, comme on l'a vu ci-deſſus; madame de Prie en faiſoit ſes commis; & nous verrons dans peu de quelles pauvretés s'occuperent tous ces grands hommes d'Etat ſous le miniſtere de M. le duc.

CHAPITRE II.

Rivalité des maiſons d'Orléans & de Condé. Suite du tableau des mœurs.

LA rivalité des maiſons d'Orléans & de Condé rompoit la monotonie d'un ſemblable miniſtere, & le fils du régent, qu'on avoit introduit depuis quelques mois dans les affaires, ne pouvoit ſouffrir de ſe voir dominé par M. le duc, qu'il regardoit comme un prince au deſſous de lui, ſoit du côté du rang, ſoit du côté des talens & de l'eſprit. Le régent néanmoins, habile dans l'art de connoître les hommes, lui avoit dit aſſez nettement, qu'il ne ſeroit jamais un perſonnage bien diſtingué. Il lui dit même un

jour en propres termes & en pleine aſſemblée, au palais royal : *Sachez, mon fils, que vous ne ſerez jamais qu'un honnête homme.*

M. d'Orléans néanmoins ſe montra publiquement jaloux de M. le duc, premier miniſtre, & refuſa d'avoir pour lui des manieres & des égards différens de ceux qu'il lui avoit montrés pendant la régence de ſon pere ; il ſe tenoit ferme dans l'étiquette du premier prince du ſang ; & ſi, pour les affaires, M. le duc jouiſſoit du pouvoir, M. le duc d'Orléans le tenoit ſans ceſſe dans ſon rang de prince, & conſervoit à ſon égard, juſques dans les minuties, ſa prééminence de premier prince du ſang de France, d'héritier préſomptif de la couronne ; il le força à venir lui apprendre le premier qu'il étoit premier miniſtre.

Ainſi tout étoit petit à la cour : ce grand appareil, ce ton impoſant de Louis XIV avoient diſparu. Les révolutions de la régence, opérées par des miniſtres volontaires & vicieux, ne remuoient plus les eſprits ; les grands caracteres n'étoient plus, ou étoient éloignés ; de jeunes princes ſans talens, des princeſſes belles, ſpirituelles, aimables, mais débauchées ; des enfans légitimés de Louis XIV, tous conſternés encore des coups d'état de la régence ; un jeune roi, âgé de quatorze ans, foible, & ſans la volonté ni l'énergie de ſon âge, gouvernée par un vieux dévot ; telle étoit la triſte image de la cour de France.

Le

Le bon ton de Louis XIV ; les regles générales de décence & de conduite exiſtoient cependant encore : mais ces belles choſes étoient éparſes dans quelques ſociétés choiſies, elles ſe trouvoient avec toute pureté, & ſans le mélange impur du faux ton, qui, du temps de la régence, dominoit dans la ſociété, à Rambouillet, par exemple, où le jeune roi devoit prendre les principes de ce bon goût & de la véritable galanterie, qu'on devoit admirer dans ſa cour pendant le miniſtere de Fleury.

On admiroit encore ce ton décent, délicat & naturel du ſiecle de Louis XIV, dans quelques maiſons titrées de ce temps-là ; & telles étoient celles des Luynes, des Larochefoucault, des Mortemart, Sully, la Valliere, la Feuillade, &c. &c., toutes gouvernées par des chefs, qui ayant puiſé leurs principes dans les mœurs de l'ancien temps, avoient vu paſſer ſans danger les exemples vicieux de la régence, & ſe montroient encore ſains & ſaufs de toute dépravation à la génération ſuivante : il n'y avoit guere au contraire que les familles parvenues, élevées, enrichies par la faveur, par les révolutions du ſyſtême, qui conſervaſſent le mauvais ton des courtiſans du palais royal.

CHAPITRE III.

Suite de la rivalité des maiſons d'Orléans & de Condé. Mariage du duc d'Orléans.

DANS cette incertitude ſur les mœurs & les uſages, l'héritier préſomptif de la couronne, ſans ceſſe aux priſes avec le premier miniſtre, & l'un & l'autre chefs de deux branches de la même maiſon, paſſerent bientôt de la rivalité aux brouilleries & aux propos indiſcrets & mal rendus par les valets ou les courtiſans; enſuite des mauvais propos on vint à la haîne, puis à la calomnie. Le régent avoit procuré à ſon fils les proviſions de colonel général de l'infanterie françoiſe & étrangere, & les colonels généraux avoient eu, entre autres prérogatives, celle de travailler perſonnellement avec le roi. M. le duc, inflexible dans ſon projet d'*humilier*, diſoit-il, *les Orléans*, trouvoit cette prétention *énorme*, *exorbitante*. Madame d'Orléans vouloit encore que ſon fils conſervât deux régimens; elle ſoutenoit Leblanc, miniſtre, dont nous allons parler, voulant le remettre en place, parce qu'il ne pouvoit être attaché à M. le duc qui le pourſuivoit; & non ſeulement elle déſiroit d'obtenir les graces directement du roi; mais elle n'en vouloit aucune, ſi elles devoient lui arriver par le canal de M. le duc.

Ainſi, lorſqu'on fit la diſtribution des appartemens de Verſailles en 1724, elle refuſa ceux que ſon fils déſiroit, parce que cette diſtribution étoit faite par M. le duc; mais elle obligea ſon fils à aller demander au roi l'appartement qui étoit à ſa bienſéance.

M. le duc, de ſon côté, ne ceſſoit de ſe venger de la hauteur de M. & de Madame d'Orléans, & ne tarda pas, pour leur déplaire, de chaſſer leur créature de la police.

D'Argenſon la gouvernoit avec moins de talens que ſon pere, mais auſſi avec plus de circonſpection, & avec un peu plus d'égards pour les hommes. Cette place étoit devenue délicate, importante, & elle étoit alors d'une telle influence, qu'un premier miniſtre avoit beſoin, depuis la ſituation où l'avoit élevée d'Argenſon le pere, d'avoir ce magiſtrat dans ſes intérêts. Ainſi, madame de Prie qui avoit la curioſité de ſon ſexe, & M. le duc, ſans ceſſe agités des ſoupçons qui tourmentent les eſprits bornés, appellerent à cette place un homme aſſuré, un parent de madame de Prie; le fameux d'Ombreval, connu par ſes monopoles, & qui, à peine arrivé à ce poſte, fut ſoupçonné, & non ſans motifs, d'accaparemens.

Madame d'Orléans étoit furieuſe; car on chaſſoit auſſi des logemens de Verſailles les ſeigneurs que le regent y avoit placés, & qui étoient à

la cour les maintiens de ſa faction. Belle-Iſle, Clermont, Simiane, & d'autres perdirent leurs appartemens. La ruine du parti qu'avoit formé le regent ſon époux, l'élévation de ſes ennemis, occaſionnerent des aſſemblées ſecretes au palais royal, contre M. le duc. Ce prince avoit dit qu'il humilieroit les *Orléans*, & ceux-ci, qui le ſavoient, cherchoient le moyen de le perdre; mais il n'y avoit parmi ces meſſieurs que des caracteres foibles, des ſeigneurs d'un génie ordinaire, accoutumés aux parties nocturnes du régent, & incapables de conduire & de prévoir la chûte d'un miniſtre.

Madame d'Orléans ayant voulu marier ſon fils, avoit, un an auparavant, jeté les yeux ſur mademoiſelle de Vermandois; car elle ne vouloit pas que ſon fils épousât mademoiſelle de la Roche-ſur-Yon, à laquelle il étoit fort attaché, parce qu'elle étoit haute, tracaſſiere, & ſur-tout fort libertine. La propoſition en fut faite à madame la ducheſſe, qui ayant, dès ce temps-là, l'ambition ſecrete de marier un jour mademoiſelle de Vermandois au roi Louis XV, offrit à ſa place mademoiſelle de Sens; mais ſoit que madame d'Orléans eût pénétré ce grand projet, ou que d'ailleurs elle ſe ſentît piquée du refus, elle demanda, après la mort du duc d'Orléans ſon époux, à d'Argenſon, chancelier de l'apanage de ſon fils, tous ſes almanachs, & chercha avec lui

quelle princeſſe de l'Europe pouvoit convenir au jeune duc d'Orléans, relativement à l'âge.

Elle trouva la princeſſe de Bade-Baden; & ſur le champ elle envoya Cangès, homme de confiance, & valet de chambre du feu duc d'Orléans ſon époux, en Allemagne, en qualité de curieux & de voyageur, avec la commiſſion de s'inſtruire ſur la princeſſe de Bade. Cangès obſerva tout; & fit la plus belle relation à ſon retour en France. Alors madame d'Orléans envoya d'Argenſon pour en faire la demande préliminaire, qui précede celle que font avec appareil les princes, les ſouverains, & les têtes couronnées.

Le duc d'Orléans, dans ces circonſtances, montroit un inſurmontable éloiguement pour la perſonne de M. le duc; on ne l'appeloit plus que le *borgne* au palais royal, on refuſoit même de communiquer avec lui, pour obtenir du roi la permiſſion que les princes du ſang doivent demander au ſouverain, quand ils déſirent de contracter des mariages: en effet, Madame la ducheſſe d'Orléans, qui vouloit que ſon fils fût établi, exigea qu'il s'adreſſât directement au roi, ſans communiquer aucun des articles à ſon miniſtre; & M. le duc, qui vouloit qu'on lui en parlât, & qui étoit piqué de ce qu'il n'étoit ni conſulté, ni recherché, ni employé pour les concluſions de ce mariage, répandit que l'alliance du duc d'Orléans avec la princeſſe de Bade ne s'effectueroit jamais; ou que

ſi elle avoit lieu, ce ſeroit avec les cérémonies & la ſimplicité d'un particulier, ou bien qu'il laiſſeroit ſa place.

Il empêcha en effet, pendant pluſieurs ſemaines, que Louis XV, ſelon l'uſage, ne fît la demande de cette princeſſe; & n'envoyât une perſonne de diſtinction pour la faire en ſon nom, ce qui fut pour les *Orléans* un autre ſujet des plus graves querelles, prétendant que l'héritier préſomptif de la couronne avoit des droits inconteſtables au cérémonial accoutumé, qu'il n'étoit pas donné à un miniſtre de changer; & comme le cérémonial eſt toujours en France la cauſe ou le motif des querelles interminables, les *Orléaniſtes* & le parti de M. le duc ſe diſputerent vivement & avec éclat ſur ces étiquettes. Le roi, qui intervint, voulut enfin que ſon miniſtre cédât, & M. le duc fut obligé de faire dreſſer les inſtructions pour la demande de la princeſſe de Bade, & de choiſir une perſonne titrée.

Le prince de Condé, plein d'un reſſentiment ſecret, obéit; mais il ſe retourna encore, & ne pouvant refuſer ni l'inſtruction, ni le choix d'une perſonne titrée, il prit un perſonnage peu ami des *Orléans*, & donna la commiſſion à ſa créature le marquis de Matignon.

Quant à la demande à faire au nom du roi, il ordonna à Matignon de faire un ſimple compliment, & non une demande, ſelon les anciens uſages.

Les Matignon, ſous M. le duc, avoient toutes les faveurs, & s'attiroient déjà la jalouſie des courtiſans.

CHAPITRE IV.

Affaire de le Blanc. Mœurs & caractere des François.

POUR aller à la ſource des événemens, & pénétrer juſques dans les cauſes de l'affaire de le Blanc, je dois obſerver que madame de Prie & madame de Pleneuf ſa mere vivoient dans une inimitié ſcandaleuſe.

Me. de Pleneuf étoit maîtreſſe déclarée de le Blanc; & madame de Prie étoit celle de M. le Duc.

La mere & la fille, jalouſes comme des femmes, s'étoient brouillées, parce que madame de Pleneuf vouloit commander chez ſa fille, qui étoit elle-même impérieuſe, capricieuſe, indépendante, pleine de vivacités, & qui n'aimoit point des entraves dans ſa conduite. Elles ſe brouillerent donc ouvertement; elles ſe reprocherent en public leur genre de vie, leurs doubles infidélités, & laiſſerent éclater toute leur jalouſie & bientôt leurs petites fureurs.

Le marquis d'Angennes d'ailleurs accéléra la rupture, parce qu'étant jeune, beau, bien fait, ſpirituel & ambitieux, il avoit plu à l'une & à l'autre, & avoit pris plaiſir à augmenter leur

paſſion, quand il voyoit qu'elles s'efforçoient à l'envi de l'attirer à elles. Après de longues diſputes ſur cette conquête, le beau d'Angennes reſta à madame de Prie ; & comme il diſparut de la ſociété dans ce temps-là, les uns dirent qu'il étoit mort de la petite vérole, & d'autres de deux coups d'épée.

La haine de ces femmes, qui alloit en augmentant, arriva bientôt au point que la mere & la fille réſolurent de ſe perdre mutuellement. Leurs maiſons étoient le rendez-vous de beaucoup de gens en crédit, & employés, qui prenoient parti dans leurs querelles ; & les quatre freres Pâris, dont l'aîné avoit été renfermé pour dettes à Dunkerque, par le Blanc qui en étoit intendant, s'unirent plus intimement avec madame de Prie, pour perdre le Blanc, l'ami de ſa mere. Ils approfondirent les manœuvres de la caiſſe de l'extraordinaire des guerres, où les paiemens avoient dû être faits en argent, & non en billets de banque.

Madame de Prie, ravie d'ôter à ſa mere un amoureux qui ſubſtituoit ſi libéralement, diſoit-on, le papier, déjà décrié, à l'argent effectif, & qui verſoit dans une maiſon (qu'elle haïſſoit) des ſommes énormes, pour en ſoutenir les dépenſes, dévoila ces manœuvres au cardinal Dubois, au régent, & à M. le duc ; & Dubois, qui voyoit le Blanc mépriſé du public, accuſé de rapines,

&

& dévoué intimement au régent, à qui il étoit néceſſaire dans le miniſtere de ſes plaiſirs, fit renvoyer ce le Blanc, & Breteuil fut mis à ſa place.

Le déficit & les déprédations de la caiſſe de l'extraordinaire des guerres engagerent à faire arrêter la Jonchere, tréſorier général, auquel on demanda la repréſentation de Sandrié, ſon premier commis, qui avoit diſparu depuis un an, & les ennemis du duc d'Orléans ne manquerent point de dire que ce prince ayant fait tirer ſix millions de la caiſſe de l'extraordinaire des guerres, pour le mariage de mademoiſelle de Valois ſa fille au prince de Modene, avoit fait périr le témoin d'une action que le Blanc avoit promis devoir être ſecrete: on nommoit même du Chevron, prévôt de la connétablie, & la Barre, ſon lieutenant, comme les auteurs de ce complot, exécuté, diſoit-on, par l'ordre du duc d'Orléans. C'eſt dans cette circonſtance que les ennemis de la maiſon d'Orléans, & madame de Prie ſur-tout, qui dirigeoit cette cabale, crurent trouver le moment & l'occaſion favorable d'exercer contre la mémoire de ce prince leurs vengeances, & de perdre le parti des *Orléans*.

Madame de Prie alloit donc ſe venger de madame d'Orléans & de ſon fils, qui cabaloient eux-mêmes contre M. le duc & contre elle-même, qui ne tenoit que de ce prince ſon exiſtence; elle ſe vengeoit encore de ſa mere, en attaquant ſon

bon ami le Blanc, alors exilé en Normandie depuis la régence, & qu'elle fit conduire à la Baſtille ; Maurepas déclare dans ſes mémoires, qu'il y fut traité ſi durement, qu'on jugeoit bien qu'on cherchoit à le faire périr.

On arrêta auſſi Conches, brigadier des armées du roi, & Sechelles, impliqués dans l'affaire, & ils furent renfermés ; le Vaſſeur, ſon premier commis, du Chevron, & la Barre, dont j'ai parlé, furent ſaiſis auſſi : les deux Belle-Iſle l'étoient déjà, & des commiſſaires nommés pourſuivirent l'affaire à l'arſenal. Cette méchante Bertelot de Prie avoit oſé nommer, pour rapporteur de l'affaire, ſon proche parent Dombreval, qu'elle avoit fait lieutenant général de police, & le nommé Armand de Boe, maître des requêtes, qui l'interrogea. Vainement les amis de M. le duc lui faiſoient-ils obſerver qu'il étoit peu convenable à un prince du ſang de choiſir les juges de ſes ennemis. *Ma gloire eſt intéreſſée*, leur diſoit-il, *à faire connoître au public que j'ai eu raiſon quand je les ai fait arrêter.* Tel étoit donc le pouvoir du viſiriat en France, qu'il ſe permettoit d'abord de *punir, par l'effet de ſa puiſſance ; & quand il vouloit couvrir ſon crime d'une apparence de juſtice, il déclaroit ſa punition juſte & valable par des jugemens dictés à des maîtres des requêtes, à des intendans, à des inquiſiteurs, & autres perſonnages de cette ſorte.* Le bon peuple obſervoit, ſans ſe plaindre,

ces ſuppôts de l'inquiſition françoiſe, ces intendans, ces hommes de police, ces commiſſaires, ces maîtres des requêtes, ces eſpions, & tous ces hommes de boue, qui, à force de patience, d'humiliations, de ſervitudes, de baſſeſſes, d'eſpionnages, s'élevoient d'un rang à l'autre juſqu'au miniſtere, pour gouverner à leur tour en ſouverains, & au nom du roi, le royaume de France. Ces infamies cependant devoient, ſi je ne me trompe, connoître des termes; & ſi jamais les françois pouvoient acquérir des lumieres dans l'adminiſtration, ils devoient, avec le fer, déracincr un jour ces plantes paraſites adhérentes aux marches du trône.

Le Blanc voyant ſa tête entre les mains de ces ſortes de commiſſaires, & les connoiſſant indulgens ou ſanguinaires, ſelon les vues du miniſtre en crédit qui les emploie, proteſta contre la commiſſion, & ſe jetta dans les bras du parlement, qu'il avoit jadis tant perſécuté, quand il étoit en place: & telle étoit l'idée qu'il avoit, par expérience, de la lâcheté des commiſſions, qu'il préféroit encore d'abandonner ſon ſort à un corps animé contre les miniſtres, plutôt qu'à des lieutenans de police, à des maîtres des requêtes, à des conſeillers d'Etat. La maiſon d'Orléans préféra de même de voir une affaire où l'on impliquoit le régent, ſoumiſe au parlement, plutôt que de la voir juger par des commiſſaires. La

famille d'Orléans & toute ſa faction pouſſoient donc de hauts cris contre ces commiſſaires ; & comme il ſe trouva que ces juges choiſis étoient gens de mauvaiſe réputation , & déjà tachés de quelque lâcheté , les Orléans dévoilerent les intrigues , les haines , & les manœuvres de madame de Prie , & la déshonorerent ; ils s'unirent au parlement ; l'opinion publique s'en mêla , & voulut que le Blanc , étant maître des requêtes honoraire , fût jugé par le parlement , ſelon ſon droit. M. le duc , conſterné & forcé d'un côté par cette voix publique , tourmenté de l'autre par madame de Prie , qui vouloit que ſon parent jugeât le Blanc , fut obligé d'abandonner l'affaire au parlement ; mais il eut aſſez de pouvoir encore pour faire nommer le commiſſaire qui devoit l'interroger ; alors madame de Prie , ſes partiſans & les miniſtres s'agiterent & ſe tourmenterent pour corrompre le parlement.

Cette cour , ſatisfaite de voir un homme attaché aux affaires du roi lui demander ſon aſſiſtance, le protégea viſiblement. Le commiſſaire attaché au parti de M. le duc eut beau faire des interrogatoires inſidieux & préparés , le parlement n'agiſſoit pas ; & le public , attentif aux ſuites de cette affaire , applaudiſſoit à cette inaction. Il y avoit dans la conduite de la Bertelot de Prie tant de noirceur , de petiteſſe & d'infamie , que quoique le Blanc , Belle-Iſle , & les autres euſſent à ſe

reprocher de grandes déprédations, on leur pardonnoit, comme à tous les miniſtres du temps, & on louoit publiquement l'aſſiſtance que le parlement leur accordoit contre les efforts d'une femme que les Orléans avoient déjà livrée à l'ignominie & au mépris.

Pour relever ſon parti chancelant, M. le duc nous envoya au parlement en qualité de ducs & pairs, Brancas, le maréchal de la Feuillade & moi, pour renforcer ſa faction qui touchoit à ſa ruine. M. le duc d'Orléans, pour ſoutenir celle de le Blanc, y vint auſſi avec nous; mais il fut applaudi, & nous fûmes hués & chanſonnés dans la capitale; & le bruit & les mouvemens populaires furent tels, qu'il ne nous fut permis de paroître que deux fois au parlement. On nous ſut mauvais gré long-temps de ſervir la haine de madame de Prie & des Pâris contre le Blanc. Voici de toutes les chanſons qu'on nous lit, celle qui étoit la plus méchante. Le premier couplet, compoſé à l'honneur du maréchal de la Feuillade, qui en fut conſterné, ne manquoit pas de lui rappeler ſa fuite devant Turin.

Margot la chiffonniere
A dit à Feuilladin :
Prends ta vieille rapiere,
Et retourne à Turin.
Enfuis-t'en de la ville,
Et de la cour auſſi,
Où tu es trop honni.

Quant au duc de Brancas, la chanſon lui reprochoit la dépravation de ſes mœurs, qui avoient ſcandaliſé toute la ville. On critiquoit auſſi l'élégance de ſes habits ; car il ne paroiſſoit nulle part ſans être ſuperbement paré.

Brancas, la pauvre haire,
Toujours ſi bien vêtu,
N'a jamais ſu rien faire
Que de tourner . . . . .
Au régent, à du Maine,
Aux luquais favoris,
Et à nos ennemis.

J'avois auſſi une bonne part à la chanſon ; & le public, qui ignoroit les propos, les interrogatoires inſidieux de le Blanc qui me trouva, ſans en être touché, étendu ſur des bottes de paille, dans un cachot de la baſtille, déſapprouvoit beaucoup que je fuſſe à mon tour le juge de le Blanc. Autrefois les ennemis du cardinal de Richelieu avoient imaginé que mon grand-pere étoit joueur de violon; on renouvella cette fauſſeté, quoique les preuves de mon pere pour le collier de l'ordre, oſtenſibles à tout le monde dans les bureaux du commiſſaire, euſſent été viſitées de tous ceux qui doutoient que nous n'étions pas bons gentilshommes. On me reprochoit, dans ce couplet, les recherches que je faiſois ſur les intérêts des puiſſances de l'Europe, parce qu'effectivement je me préparois à l'ambaſſade de Vienne, ou à quel-

que autre ; enfin on parloit de mes galanteries, de mon attachement à Voltaire, & on chantoit dans tout Paris, & ſur-tout au palais royal :

Wignerot le grand-pere
Etoit ménestrier ;
Celui-ci dégénere,
Etant de tout métier ;
Etourdi, politique,
Galant, ambaſſadeur,
Et d'Arrouet protecteur.

Ces chanſons, & celles bien plus horribles, qu'on fit contre madame de Prie & contre M. le duc, déſoloient cette favorite, qui ne ceſſoit, par ſes émiſſaires, d'animer le parlement contre le Blanc : elle dévoiloit ſes anciennes manœuvres pour l'exiler, le perdre, & le faire reléguer à Pontoiſe, agiſſant alors de concert avec Law & Dubois ; elle fit répandre même les originaux de quelques lettres de cachet contreſignées le Blanc, pour exiler des magiſtrats, leſquelles n'avoient pas été expédiées ; elle négocia enfin pour qu'il fût condamné, & répandit de l'argent & des promeſſes.

Mais le parlement traita de bagatelles l'accuſation de crime de leze-majeſté contre quelques-uns des priſonniers ; il déchargea le Blanc de toute accuſation, & s'éleva même contre la facilité des miniſtres, qui ſe permettoient, ſur la ſimple dénonciation d'un ennemi, d'empriſonner un citoyen ;

en ſorte que M. le duc ſe ſentit outragé de cet arrêt du parlement ; & madame de Prie, qui avoit perdu ſon procès, qui s'étoit déshonorée aux yeux du public, qui avoit laiſſé approfondir ſes manœuvres contre le Blanc, ſe livrant à ſes fureurs ordinaires, jura que le Blanc pourriroit à la baſtille avec tous ſes adhérens. M. le duc eut la foibleſſe d'écouter ces méchancetés, & le Blanc fut renfermé pendant huit mois, après l'arrêt même qui déclaroit ſon innocence ; mais le public & les Orléaniſtes ne l'appelant plus que le *borgne* & *l'aſſaſſin*, *parce qu'il vouloit*, diſoit-on, *faire périr le Blanc*, chantoient des chanſons mortifiantes contre la Bertelot de Prie & contre le Prince. Ils diſoient que leurs principes étoient tels, que *le Blanc innocent* devoit être puni par la cour, & que *le Blanc*, *trouvé coupable*, devoit l'être du parlement ; & qu'ainſi, ſoit innocent, ſoit coupable, la Bertelot devoit attenter à la vie ou à la liberté de l'amant de ſa mere ; & qu'enfin les François étoient en vérité bien endurans de ſe laiſſer gouverner par de pareilles femmes.

Les mécontens de M. le duc, les gens de mérite ou de talent, éloignés des emplois, s'uniſſoient auſſi aux Orléans ; l'orage ſe formoit, & madame de Prie, qui l'obſervoit, & qui s'en jouoit, retenoit toujours le Blanc à la Baſtille : mais M. le duc reconnut à la fin qu'il étoit l'inſtrument de la haine de cette femme, & qu'il jouoit un rôle peu

peu décent pour un prince de la maiſon de Condé. Il ouvrit donc la Baſtille à le Blanc, après huit mois de ſouffrances que lui firent endurer les Officiers de cette priſon. Mais madame de Prie, toujours plus conſtante dans ſes méchancetés, eut encore le pouvoir de l'envoyer à Lizieux en exil, où il alla dans le mois de mai 1725. Conches & Sechelles ſortirent auſſi de leurs priſons; mais celui-ci fut envoyé à dix lieues de Paris; & les deux Belle-Iſle reçurent l'ordre de ſe rendre à Carcaſſonne.

Tel fut le ſort de le Blanc, connu d'abord par ſes complaiſances libertines pour le régent; élevé au miniſtere, & chaſſé par le cardinal Dubois qui en étoit jaloux, & qui lui ſubſtitua Breteuil; empriſonné par ordre de M. le duc, qui le trouvoit coupable; empriſonné de nouveau, & exilé, quand il fut trouvé innocent; rappelé enfin au miniſtere par le cardinal de Fleury, qui vouloit des perſonnes animées contre le miniſtere qu'il renverſa.

Si un cahos de cette ſorte n'eſt pas une tyrannie parfaite, je demande quel empire en méritera la qualification. Les peuples le ſentoient, ils ſe plaignoient; mais ils ne faiſoient que des chanſons.

Il étoit poſſible pourtant que le peuple, au lieu de chanter de chanſons, tirât l'épée, & qu'une inſurrection ſanglante terminât les plaiſanteries.

Les révolutions de cette ſorte ſont l'éveil du

peuple, de qui les rois tiennent tout ce qu'ils ont de richeſſes & de prérogatives. La Suiſſe en a donné une grande leçon à la maiſon d'Autriche, la Hollande à celle d'Eſpagne, & l'Angleterre à celle des Stuarts; mais cette grande époque n'étoit point encore aſſez bien préparée en France; le peuple chantoit encore, & nous avons montré ci-deſſus quel étoit le ſtyle de ces chanſons (1).

---

(1) Le jour même qu'on envoyoit cet article à l'impreſſion, je lis, dans les papiers du jour, ce qui ſuit:

« A une repréſentation du mariage de Figaro, on avoit » chanté les couplets de la fin de cette comédie, qui ſe » terminent par ces mots:

» *Tout finit par des chanſons.*

» Un ariſtocrate des premieres loges cria *bis*, *bis*, » comme pour inculper la légéreté de la nation.

» Mais un patriote du parterre, à la voix forte & ſono» re, ſe leva, & cria aux acteurs:

» *Tout finit par des canons.*

CHAPITRE V.

Des cinquante-ſept promotions de l'ordre du Saint-Eſprit, & des ſept maréchaux de France.

MADAME de Prie & M. le duc étoient déſolés de ſe voir pourſuivis par une faction qui ſe fortifioit chaque jour. Ils eſſayerent de lui oppoſer une faction plus puiſſante, toute formée de leurs créatures, & imaginerent de créer des maréchaux de France, & de faire une grande promotion de chevaliers des ordres. Les nuages groſſiſſoient, l'orage menaçoit, & ils ſe crurent capables de le conjurer par des bienfaits, oubliant cette grande maxime, que les hommes ſont mieux contenus par l'eſpoir que par la reconnoiſſance, & le grand mot de Louis XIV, qui diſoit, *qu'en donnant une place, il faiſoit des mécontens, & un ingrat.*

On fit donc des promotions militaires, & on créa des maréchaux de France inutiles, & la plupart eſtropiés, ou peu dignes.

Le nombre des chevaliers des ordres qu'on créa fut tel, qu'il parut ſcandaleux à la multitude, & il arriva que la plupart de ceux qui recevoient les graces, ſe croyoient à peine récompenſés, &

que ceux qui n'en recevoient pas, pouſſoient des cris plaintifs juſques aux nues. Ainſi la promotion ſervit à perdre M. le duc, à cauſe des brocards qui le couvrirent de ridicule, madame de Prie, ſa favorite, encore plus, & qui furent l'ouvrage du mécontentement de ceux qu'on avoit oubliés, & des *Orléaniſtes* ſur-tout, quoique M. le duc d'Orléans, avec qui M. le duc tenta de ſe raccommoder, eût eu quelque influence ſur le choix de pluſieurs chevaliers, & ſur-tout ſur celui de Canillac, Brancas, Simiane, &c., qui étoient du parti du palais royal.

Dans le nombre de ceux qu'on nomme chevaliers, peu ſe diſtinguerent dans la ſuite dans le ſervice du roi. On donna le collier à quelques eſprits mécontens, qui crierent davantage; à des *Orléaniſtes*, qui ne ſe trouverent point récompenſés; à des facétieux, qui ne perdirent point leur caractere ſatirique; à des ſeigneurs qui avoient des prétentions, & qui en conçurent de plus hautes. Il n'y eut preſque que les Matignons, Livry, Prie, Neſle, Laſſay, Silly, Clermont-Tonnerre, Clermont-Gallerande, qui n'oublierent point la faveur. Pluſieurs autres affectoient de dire qu'ils en étoient redevables à Fleury; qui diſpoſoit déjà de beaucoup de graces, qui étoit préſent au travail de M. le duc avec le roi, & qui conduiſoit ſa volonté naiſſante. Il ſe formoit donc un parti autour du prélat; & M. le duc

voyoit la faction du parlement, celle de Fleury, celle des *Orléanistes*, prêtes à se réunir contre son ministere, & contre madame de Prie sur-tout, qui, se voyant contrariée, disoit bonnement qu'on troubloit la tranquillité de l'état, & que c'étoit l'usage des François, *quand ils étoient trop bien.*

CHAPITRE VI.

Renvoi de l'Infante. Louis XV épouse la fille de Stanislas.

La fureur de madame de Prie contre les *Orléans* étoit donc aussi énergique qu'elle étoit concentrée; & les graces ni les prévenances ne pouvant fléchir le premier prince du sang, madame de Prie & M. le duc résolurent d'attaquer les intérêts les plus chers de ce prince. La santé de Louis XV étoit encore délicate; il avoit de fréquentes maladies, & M. le duc avoit tout à craindre pour son repos & pour son crédit, si le roi venoit à mourir. Plein de jalousie contre la maison d'Orléans, poussé d'ailleurs par sa mere & par madame de Prie, M. le duc résolut de négocier le mariage du jeune roi, alors âgé de quinze ans commencés, avec sa sœur; & quoiqu'il fut d'une santé peu robuste, il étoit déjà si capable d'avoir des enfans,

que les valets, quelques pages, & de jeunes ſeigneurs de la cour en portoient le plus beau témoignage. Madame la ducheſſe ne ceſſoit donc de preſſer M. le duc de marier le jeune monarque; & comme le régent & la reine d'Eſpagne avoient marié le jeune roi ſuivant leurs intérêts, & pour des raiſons d'une politique très-raffinée, M. le duc, qui avoit tout pénétré, le démaria pour le même intérêt.

Mademoiſelle de Vermandois, ſœur de ce prince, premier miniſtre, étoit belle, aimable, modeſte, pieuſe, hautaine, ſpirituelle & véridique; ſa beauté étoit relevée par ces traits adoucis, & par cette fraîcheur qu'on ne trouve que dans l'innocence des mœurs du premier âge; ſa modeſtie étoit celle de la nature même, n'ayant pu recevoir dans le monde aucun des principes de la régence, ni le ton de facilité que les mœurs du temps avoient introduit par-tout. Elle étoit hautaine; car elle avoit comparé au couvent la différence de ſon nom d'avec celui des autres penſionnaires, & jouiſſoit de leurs reſpects, quand chacune s'empreſſoit de lui être agréable; ce qui lui avoit donné, & ce ton qui pouvoit déplaire en elle, & cette véracité dans ſes diſcours, qui annonçoit ſon indépendance. Madame de Prie approuvoit beaucoup le mariage d'une ſœur de ſon amant avec le roi; mais elle vouloit, avant la concluſion, connoître ſon caractere, & l'exclure du

trône, ſi, après quelques converſations, elle reconnoiſſoit dans la jeune princeſſe des indices de quelque eſprit de domination, dans ce cas, elle vouloit donner pour épouſe au jeune Louis XV toute autre princeſſe, pourvu qu'elle eût de la facilité & de la bonhomie dans le caractere. Toute animée de cette ambition réfléchie, madame de Prie ſe déguiſa, changea de nom, & ſe qualifia dame titrée, pour avoir la prérogative, & plus de moyens de parler à ſon aiſe à la jeune princeſſe, qui étoit au couvent à Tours, & qu'elle alla demander au nom d'une dame qui voyageoit, & qui avoit pour elle des lettres & des commiſſions de M. le duc. Ainſi madame de Prie ſe diſant connue, & donnant des nouvelles de la cour, s'exprima ſi bien & avec tant de détail, que mademoiſelle de Vermandois entra avec elle dans une converſation très-particuliere.

D'un objet à l'autre, madame de Prie alla juſqu'à demander à la jeune penſionnaire, ſi elle avoit entendu parler, dans ſon couvent, de madame de Prie, favorite de ſon frere. C'eſt alors que la princeſſe ſe mit à en dire toutes les horreurs à madame de Prie elle-même, qui n'en fut pas déconcertée. Mademoiſelle de Vermandois lui dit donc *qu'elle ne connoiſſoit que trop bien cette méchante créature; qu'on n'en parloit dans le couvent que d'une maniere horrible; qu'il étoit bien fâcheux que ſon frere eût auprès de lui une*

perſonne qui ſeule le faiſoit déteſter de toute la France, qui l'induiſoit à faire des ſottiſes; & qu'il ſeroit bien à deſirer que ſes bons amis lui conſeillaſſent de l'éloigner de ſa perſonne.

Ainſi madame de Prie entendoit prononcer ſa ſentence par la jeune princeſſe, qui lui rapportoit naïvement tout ce qu'on diſoit d'elle dans tout le royaume, & elle ſortit du parloir pleine de dépit & de colere, diſant, de maniere que la princeſſe put l'entendre : *Va, tu ne ſeras point reine de France.*

Arrivée à Verſailles, elle rendit compte au prince premier miniſtre, de ſon voyage, & l'aſſura que ſa ſœur avoit toutes les qualités convenables pour être reine de France; elle dit que la princeſſe étoit très-aimable, & le preſſa de s'occuper de la concluſion prochaine de ce mariage; mais en même temps elle en parla différemment à Pâris Duvernay, qui jouiſſoit de la confiance du prince, & gouvernoit ſous lui les plus grandes affaires de l'état; elle lui fit obſerver que lorſque ce mariage ſeroit une fois conclu avec mademoiſelle de Vermandois, il auroit cinq maîtres pour un, le *roi*, la *reine*, *madame la ducheſſe*, & *Laſſay* (qui avoit un empire abſolu & bien connu ſur elle), & M. *le duc*. Duvernay perſuada ſi bien ce prince, qu'il changea de deſſein, faiſant entendre à la cour qui connoiſſoit le voyage de madame de Prie, que ſi le mariage ne s'étoit

pas

pas effectué, le refus de ſa ſœur, ſa modeſtie; & ſa piété en avoient été la cauſe. Il fut donc réſolu de ſe tourner d'un autre côté, ſans perdre de temps; car le renvoi de l'infante étoit réſolu. L'impoſſibilité de donner au roi une princeſſe du ſang françois étant auſſi bien avérée, on jeta les yeux ſur les familles ſouveraines en Europe; aucune ne pouvoit nous donner une reine de France. M. le duc ne vouloit pas de la princeſſe de Lorraine, à cauſe de ſa parenté trop prochaine avec le duc d'Orléans. On parla d'une princeſſe portugaiſe; mais un ſang redoutable, & un ſoupçon de folie la fit exclure. On alla en eſprit dans toutes les cours d'Allemagne, & on trouva ou des taches dans les maiſons, ou de la médiocrité dans les ſouverainetés.

Il y avoit à Modene trois princeſſes d'âge; mais elles furent exclues encore, à cauſe de mademoiſelle de Valois, fille du régent, qui avoit épouſé le prince héréditaire. La czarine avoit déja offert ſa fille Eliſabeth; mais on avoit obſervé que ſa naiſſance étoit équivoque, & ſa conduite ſuſpecte; & telle étoit encore l'idée qu'on avoit de cette famille des czars; qu'on regardoit ſon ſang comme barbare, ignoble, & trop impur, pour ſe mêler au ſang françois.

On fit entendre au roi d'Angleterre qu'on verroit avec plaiſir une de ſes petites-filles reine de France; mais ſes miniſtres les plus attachés lui firent

comprendre, qu'en favoriſant cette alliance, il réveilleroit la jalouſie des Anglois, & commettroit une prévarication contre les loix de la Grande-Bretagne. Le roi d'Angleterre néanmoins nous ſut gré de cette confiance : c'étoit un bon & brave gentilhomme, qui étoit pere, qui ſentit la valeur de cette offre, & qui ſe lia enſuite avec nous avec plus de confiance, quoiqu'il le fut déjà beaucoup par intérêt, au grand préjudice de notre marine & du commerce de France.

On chercha donc une princeſſe qui ne fût gouvernée par perſonne, qui fût d'un caractere tranquille, & qui n'eût d'autre appui que celui de M. le duc & de madame de Prie, & on prit l'almanach royal, répertoire de ces princeſſes; mais on n'en trouvoit pas. Alors Duvernay, connu du roi de Pologne à qui il avoit prêté de l'argent à Wirtemberg, propoſa ſa fille; & comme on vouloit une princeſſe ſans crédit, fille d'un ſouverain ſans puiſſance en Europe, on trouva les qualités requiſes dans la fille de Staniſlas, roi de Pologne détrôné. Pâris aſſuroit d'ailleurs que cette princeſſe, timide & bonne de caractere, n'auroit jamais en France d'autre volonté que celle de M. le duc.

Ce roi de Pologne vouloit marier alors cette princeſſe, à quelque prix que ce fût, pour la tirer d'auprès de ſa mere, qui ne l'aimoit pas, & il avoit chargé auparavant un capitaine de

cavalerie, nommé Vauchoux, de négocier ſon mariage avec M. le duc. S'il ne pouvoit y réuſſir, il devoit traiter avec M. le comte de Charolois, & ainſi de ſuite d'un ſeigneur à l'autre, juſqu'à M. de Courtanvaux.

La propoſition avoit été faite du vivant de madame la princeſſe, qui s'y oppoſa formellement, & recommanda à ſa mort à l'abbé Mongin, précepteur de M. le duc, d'empêcher ce mariage, diſant qu'il y avoit aſſez de princeſſes en Europe pour ſon petit-fils, ſans lui donner la fille d'un roi détrôné.

Staniſlas voyoit donc toutes ſortes d'eſpérances de marier ſa fille s'évanouir, quand Vauchoux alla lui annoncer que ſa fille étoit choiſie pour épouſer le roi. Il étoit à la chaſſe, & Vauchoux y étoit accouru pour lui en apprendre l'agréable nouvelle, qui le fit évanouir dans ſa caleche, & il ne recouvra la parole qu'à Weiſſembourg, où il dit : *Je n'ai jamais deſiré de remonter ſur le trône, que pour placer ma fille, & je n'y ſonge plus, puiſque ce mariage comble tous mes deſirs.*

Cependant l'avis des courtiſans appelés au conſeil par M. le duc, pour traiter du renvoi de l'infante, & pour donner au roi une épouſe capable de lui faire des enfans, avoit été partagé : & ſi M. le duc, ſi le cardinal de Biſſy, le maréchal de Villars, Morville & la Marck avoient

été d'avis de renvoyer l'infante, l'évêque de Fréjus & quelques autres avoient réſiſté opiniâtrément. Le maréchal de Villars le preſſa en vain, mais avec politeſſe. Les raiſons les plus fortes pour renvoyer l'infante, furent inutiles; Fleury réſiſta ſans répondre, & les autres ſortirent mécontens de ſa maniere. La pluralité des voix l'emporta; mais Fleury ne changea pas de ſyſtême. On ſe trouva fort embarraſſé; néanmoins ſur le choix des moyens honnêtes & praticables pour renvoyer la princeſſe. Les uns vouloient qu'on traitât avec la cour d'Eſpagne; d'autres plus paſſionnés (& M. le duc étoit à leur tête) vouloient qu'on la renvoyât ſans délai, *& ſans ces négociations antérieures, qui pourroient retarder l'opération, ou la rendre moins praticable, trop délicate, & plus dangereuſe pour les conſeillers, en les expoſant au reſſentiment de la reine d'Eſpagne, qui vouloit retarder ſon projet d'eſſayer encore de venir régner en France, ou nous donner ſa fille pour ſouveraine, au pis aller.*

Cette princeſſe entretenoit toujours en France des liaiſons ſecretes : elle avoit à Paris dans ſes intérêts un grand nombre de vieux courtiſans, encore ſerviteurs fideles de Louis XIV, qui ſouffroient avec peine de la mobilité des principes & de la ſucceſſion rapide des événemens inopinés qu'entraînoit un ſi fréquent changement de miniſtres. Elle fut donc avertie des deſſeins de M.

le duc ; & voyant le maréchal de Teſſé, notre ambaſſadeur, rappelé par la cour de France, parce qu'on voulut lui épargner les déſagrémens de l'avis que nous devions en donner au roi Philippe V, cette princeſſe, pour s'aſſurer de nos deſſeins, envoya courriers ſur courriers, nous engageant d'accélérer les fiançailles de Louis XV avec ſa fille.

C'eſt dans cette circonſtance que l'abbé de Livry, miniſtre de France en Portugal, fut chargé de lui porter la nouvelle de la néceſſité de rompre tout engagement pour le mariage projeté. L'abbé devoit d'abord, ſelon ſes inſtructions, demander audience à leurs majeſtés ; après l'avoir obtenue, il devoit leur remettre la lettre de Louis XV, ſans laiſſer connoître le contenu des dépêches. Par ce moyen, le roi & la reine auroient donné une réponſe quelconque au miniſtre ; mais l'abbé, au lieu de ſuivre littéralement ſes inſtructions, ayant obtenu ſon audience, commença au contraire par ſe jeter aux pieds du roi & de la reine, qu'il arroſa de ſes larmes. Il parla en termes ambigus & entrecoupés du renvoi prochain de l'infante ; ce qui jeta ſoudain le roi & la reine dans l'embarras, & puis dans une telle fureur ; qu'ils refuſerent les lettres du roi Louis XV, dont l'abbé ſe trouva embarraſſé ; dans le moment même, ils ordonnerent à l'envoyé de ſortir du château & des terres d'Eſpagne, englobant dans la dif-

grace mademoiſelle de Beaujolois, fille du régent, qui s'étoit déjà rendue en Eſpagne, pour être mariée au fils de la reine, dom Carlos. Enfin la ſenſibilité des Eſpagnols fut telle à la nouvelle du renvoi de leur princeſſe, que les François furent inſultés publiquement dans les rues par la populace. La reine en montroit l'exemple elle-même, par les ordres qu'elle faiſoit donner aux conſuls françois de ſortir de ſes terres d'Eſpagne, & par le rappel de ſes miniſtres à la cour de France : elle permit auſſi aux troupes répandues dans les frontieres d'Eſpagne, du côté des Pyrénées, de faire des incurſions dans les terres de France, & voulut que le baron de Riperda, ſon miniſtre à Vienne, conclût, à quelque condition que ce fut, ſon traité avec l'empereur, défendant à tout le monde de lui parler d'accommodement avec la cour de France, ni de tenter de diminuer à ſes yeux l'*énormité* de l'injure qu'on avoit faite à ſa perſonne, & dont elle vouloit retirer une *ſatisfaction éclatante*, ſelon ſes expreſſions.

La cour de France, qui ſentit qu'elle avoit manqué eſſentiellement, au moins dans les formes, fit ſemblant d'ignorer ces témoignages de reſſentiment, & crut que les négociations du confeſſional ramèneroient le roi d'Eſpagne. Le pere de Linieres, confeſſeur de Louis XV, écrivit pour cela au pere Bermondés, confeſſeur de Philippe,

qui avoit ſuccédé à d'Aubenton ; mais le nouveau jéſuite vivoit à la cour avec le plus grand recueillement ; & autant d'Aubenton étoit actif & entreprenant, autant celui-ci étoit puſillanime, & peu porté à ſe mêler d'affaires. La reine d'ailleurs ne pouvoit réprimer ſon reſſentiment, elle vouloit que toute l'Europe fût ſenſible à ſon affront ; elle annonçoit que l'Eſpagne alloit s'armer de nouveau contre la France ; elle demandoit l'expulſion de M. le duc, premier miniſtre, avant de traiter avec nous, & avant même d'écouter nos raiſons. Louis XV, déjà inſouciant, ſans attachement pour l'infante, dont le tempérament étoit d'ailleurs retardé, & la ſanté foible, tandis qu'il étoit déjà ſi diſpoſé lui-même à conſommer un mariage, la laiſſa aller avec indifférence, & *comme un meuble inutile*, ſelon les expreſſions du temps.

CHAPITRE VII.

Formations de la maiſon de la reine. Portrait de ſes dames & de ſes Officiers.

LE moment de créer la maiſon de la reine étant donc arrivé, les intrigues & les cabales agiterent toutes les femmes jolies & titrées. Chacune attendoit de jouer ſon rôle ; chacune étoit tourmentée ſecrétement du déſir de figurer dans une cour qui

alloit devenir brillante, après une vacance de places deſtinées aux femmes, qui avoit duré dix ans. Ainſi toutes s'attendoient à voir renouveller les beaux jours de Louis XV, galant ou amoureux, mais toujours libéral; ce qui fit tourner un moment la tête à toutes les jolies femmes qui avoient des prétentions.

Mais Fleury, qui formoit des deſſeins pour lui-même; qui voyoit dans le roi des mœurs pures, & qui craignoit qu'on ne donnât à la reine quelqu'une de ces femmes qui avoient pris à la cour de la régence le ton facile du temps & les mœurs à la mode, demanda très-inſtamment à M. le duc de ne favoriſer que la vertu & le mérite; ajoutant que la fille de Staniſlas étoit une princeſſe ſimple, d'un caractere pieux, timide, plein de réſerve, & qu'elle ſeroit aſſurément troublée *à la vue des dévergondées de la régence*, qui ne manqueroient pas à la fin de la corrompre; & parla d'abord du choix d'une dame d'honneur.

Mais quand on entra dans le détail, on trouva toujours quelques motifs d'excluſion dans les femmes titrées dont on parla. Madame de Saint-Simon fut la ſeule qui ſe trouva ſans raiſons d'excluſion perſonnelle. Mais le duc Saint-Simon ſon mari s'étoit fait tant d'ennemis, & ſon genre d'eſprit & de caractere étoit ſi redouté du prélat, de M. le duc, &c., qu'on n'oſa fixer les yeux ſur elle. Saint-Simon étoit attaché d'ailleurs aux *Orléans*, ce qui n'étoit

n'étoit point agréable à M. le duc. Enſuite il haïſſoit les partiſans de la cour de Louis XIV ; il en parloit ſi mal, il les attaquoit dans toutes les rencontres, avec une telle outrance, que Fleury, qui en avoit conſervé tous les principes, lui donna l'excluſion. On dit que, favoriſant d'ailleurs ſi ouvertement la faction des janſéniſtes, il étoit à craindre que, par ſa femme, il ne ſe mêlat de trop. Ainſi fut exclue madame la ducheſſe de Saint-Simon, malgré ſon rare mérite, ſa grande réſerve, & ſes mœurs ſéveres.

Après avoir beaucoup cherché, on trouva que la maréchale de Boufflers avoit les qualités & la vertu requiſe pour être dame d'honneur ; d'où l'on peut inférer à quelle corruption s'étoit livré le ſexe ; combien la régence avoit favoriſé le libertinage ſcandaleux, & combien on avoit oublié les regles du temps de Louis XIV.

C'eſt pour ces raiſons qu'on choiſit la comteſſe de Mailly pour dame d'atours ; car elle n'étoit ni capricieuſe, ni intrigante, ni ambitieuſe ; ſon caractere au contraire pouvoit s'accommoder aiſément avec celui de la reine, avec lequel il avoit beaucoup de ſympathie, & quelques reſſemblances. Madame de Mailly avoit d'ailleurs des qualités dans le cœur ; elle étoit d'une amitié sûre, d'un caractere égal, d'une probité connue de tout le monde, jointe à beaucoup de modeſtie.

On n'y regarda pas de ſi près pour les douze places de dames du palais ; car il eût été trop

difficile, dit avec raiſon Maſſillon dans ſes mémoires, d'en remplir les places de femmes intactes du côte des mœurs, ſi on avoit été bien ſcrupuleux, M. le duc fut même forcé de recompenſer madame de Prie & madame d'Egmont, dont toute la cour connoiſſoit les galanteries, & quelques autres, qui, en paſſant & comme par diſtraction, ne lui étoient pas cruelles; car s'il étoit borgne, ayant été bleſſé à la chaſſe, il étoit auſſi le plus grand & l'un des plus beaux hommes de la cour; & par-deſſus tout, fort généreux envers ſes maîtreſſes.

Parmi les autres femmes galantes, je dois diſtinguer auſſi madame de Neſle & madame de Gontaut, qui avoient pour moi des ſentimens moins intéreſſés, mais plus vifs & plus naturels que ceux de madame de Prie pour M. le duc. Madame de Neſle avoit de l'eſprit, du courage, de l'activité, & des paſſions énergiques; il y avoit au contraire dans madame de Gontaut plus de ſenſibilité & de réfléxion; enfin les autres dames du palais étoient la maréchale de Villars; les ducheſſes de Tallard, de Béthune & d'Epernon; les dames d'Egmont, de Chalais, de Rupelmonde, de Mérode, & de Matignon.

Quant aux officiers de la chapelle de la reine, Fleury accepta d'en être le grand aumônier, & Tavannes, évêque de Châlons-ſur-Marne, depuis archevêque de Rouen, & cardinal, fut le pre-

mier aumônier : c'étoit un homme familier, & néanmoins courtiſan délié, qui, pour parvenir à ſes fins, employoit, dans l'ordre ſuivant, la douceur, les politeſſes, puis les careſſes & les ruſes.

Le marquis de Breteuil fut nommé ſon chancelier ; Bernard, qui avoit rendu de fréquens ſervices, fut ſurintendant des affaires ; & Pâris Duvernay, dont il ſera parlé ailleurs, ſon ſécretaire des commandemens.

On avoit d'abord deſtiné la place de ſurintendante de la maiſon de la reine, qui eſt la premiere de toutes les charges, à la jeune princeſſe de Conti : mais les diſcours peu méſurés de ſon mari & les prétentions de madame la ducheſſe furent les prétextes qui firent préférer mademoiſelle de Clermont, ſœur de M. le duc, lors même que la princeſſe de Conti arrivoit à Verſailles pour prendre la place qu'on déclaroit lui avoir donné. Cet affront lui fut ſi ſenſible, & à M. de Conti, que ce prince ne put ſouffrir, depuis ce temps-là, M. le duc.

La princeſſe polonoiſe étant en chemin, & ſa maiſon étant ainſi formée, il falloit inſtruire le roi. Le cardinal lui avoit inſpiré un ſi grand reſpect pour les mœurs, dès l'enfance, qu'il avoit pleuré le jour même de l'arrivée de l'infante, étant alors âgé de onze ans, crainte d'être obligé de coucher ce ſoir-là avec elle. Depuis ce temps là, il avoit été d'une modeſtie exemplaire, toujours

épié la nuit par Bachelier, ſon valet de chambre ; & le jour, par des perſonnes âgées & incapables de lui donner de mauvaiſes leçons : on ſavoit ſeulement que les jeunes ſeigneurs prenoient le moment de la garde-robe pour aller le trouver. On ne voyoit dans ſes amuſemens avec mademoiſelle de Charolois, que le plus pur enfantillage. On ne croyoit pas que madame de Toulouſe lui eût permis davantage à Rambouillet ; & Fleury, qui l'avoit toujours obſervé, ne préſumoit pas que ce prince, qui n'avoit, à ſon mariage, que l'âge de quinze ans, en connût les devoirs ; car il fuyoit les femmes, & n'avoit aucun attrait pour elles. Fleury imagina donc de lui faire voir des peintures laſcives, pour l'endoctriner, & Bachelier chargea mademoiſelle R**, dont le talent étoit connu pour peindre de belles nudités, d'apporter des deſſins de la nature en action.

On alla plus loin ; on rechercha les ſculptures les plus obſcenes, pour qu'il pût les palper & les voir dans tous les ſens, & pour qu'il ne fût point entrepris, lorſque la princeſſe polonoiſe, auſſi neuve & auſſi modeſte que lui, ſeroit arrivée. Douze tableaux, deſſinés & peints par l'habile peintre des graces, & repréſentant les amours des patriarches, furent donc placés dans un lieu où la curioſité pouvoit engager le prince, dans un moment de ſolitude, à y jeter les yeux. On repréſentoit, dans

le premier numéro, l'innocente ſociété d'un berger & d'une bergere; dans le numéro ſuivant, on voyoit dans le berger une paſſion naiſſante, des regards quelques libertés galantes; le numéro troiſieme repréſentoit des attouchemens. Dans le quatrieme, le berger cherchoit autre choſe; & ainſi de ſuite juſques au grand dénouement.

Madame de Prie étoit partie pour Straſbourg, pour apprendre la même choſe à la princeſſe, & pour l'inſtruire ſur-tout de l'état de la cour, des obligations qu'elle contractoit envers le premier miniſtre; & la méchante femme ne manqua pas de lui faire connoître ceux qu'elle devoit prendre pour ſes ennemis, qui étoient, comme on le penſe bien, ceux de M. le duc & de madame de Prie. Ainſi, tout ſe conduiſoit à la cour d'une maniere auſſi fauſſe que gauche pour endoctriner le roi: on riſquoit de lui gâter l'imagination; & pour inſtruire la reine, on envoyoit une proſtituée, capable de lui donner des préventions & de lui gâter l'eſprit.

Madame de Prie fit plus; elle avoit pour la princeſſe de Pologne une infinité de préſens de la part de M. le duc; & comme notre reine future n'avoit pas de chemiſes, elle profita de cette ſituation d'une détreſſe extrême du roi Staniſlas, pour lui en porter, avec affectation & avec ſi peu de délicateſſe, qu'on dit qu'elle avoit voulu par-là que la reine eût pour elle toutes ſortes d'obliga-

tions, & qu'elle avoit mis beaucoup d'importance à des ſoins de detail, qui ne pouvoient qu'humilier la jeune princeſſe, qui diſoit en effet en recevant les premiers préſens de la France : *Jamais de la vie je n'avois vu tant de richeſſes.*

CHAPITRE VIII.

Mon ambaſſade de Vienne en 1725. Tableau de la cour de Vienne.

TANDIS que l'intérieur de la cour de France étoit ainſi agité, que les partis ſe formoient, que les parlemens ſe liguoient, & que Fleury obſervoit en ſilence le miniſtre qu'il vouloit ſupplanter, j'étois arrivé à Vienne, pour traiter avec l'empereur.

Ce prince écoutoit alors la reine d'Eſpagne, & l'aſſuroit qu'il favoriſoit ſes projets ſur la couronne de France, en cas de mort du jeune Louis XV. Il avoit cependant de grands projets à exécuter ; car n'ayant pour héritier que des filles, pouvant lui-même mourir chaque jour, il deſiroit avec ardeur de laiſſer à ſa maiſon la ſucceſſion intacte de ſes domaines. J'écrivis dans cette circonſtance à M. le duc, combien nous devions être prudens dans cette criſe de la maiſon d'Autriche ; & comme le cardinal de Polignac s'ouvroit à moi ſur les affaires générales de l'Europe, je lui écrivois mes projets ſur la Lorraine, ou relativement à d'autres

avantages pour la France, en ces termes, le 22 décembre 1725.

L'empereur eſt plein de projets & de ſortes idées, qu'il faut prévenir, & qui nous doivent engager à lier une négociation, qui, bien conduite, tournera à notre avantage. Il aura beau vouloir tranſmettre toute ſa ſucceſſion à ſa fille aînée, nous ſerons plus maîtres de la négociation que lui, & il ſera très-difficile que les autres puiſſances ne nous forcent d'accepter en Flandres ou en Lorraine, des poſſeſſions qui pourroient être à notre convenance.

Charles VI, le treizieme & dernier empereur de la maiſon d'Autriche, avoit hérité de l'ambition, de la fierté, de la dureté même des principes de ſa famille, & en lui finiſſoient les mâles de cette ſuperbe race autrichienne, qui, par ſon orgueil & ſon deſpotiſme, avoit perdu jadis la Suiſſe & la Hollande; qui avoit réuſſi à rendre le trône impérial preſque héréditaire pendant trois ſiecles dans ſa maiſon, quoique, par ſa conſtitution, il fut électif. Elle avoit incorporé dans ſes poſſeſſions tant de royaumes ou de ſouverainetés, à titre de ſoumiſſion, ou par droit de conquêtes, & ſon influence ſur les cours de l'empire étoit telle, que toute l'Allemagne trembloit, ſur-tout ſous les trois derniers empereurs. Redoutable à la liberté de l'Europe, elle avoit montré combien une conduite conſtante & des principes ſuivis dans les ſouverains diſſipent à la longue toutes aſſemblées

nationales, & triomphent de la multitude, qui ne porte dans ces compagnies que les opinions verſalites des ſiecles, que les princes aviſés ont toujours l'art de créer. En Eſpagne, l'Autriche avoit anéanti la puiſſance des Cortès & des Grands; en Hongrie, elle travailloit à la même opération, & tentoit avec les Flamands, par des petites attaques ſouvent renouvellées; de leur enlever leurs privileges, de laſſer la liberté publique. Telle étoit le genie de la maiſon d'Autriche, qui alloit s'éteindre.

Charles VI étoit âgé de quarante ans quand j'arrivai à Vienne, étant né en 1685, & n'avoit de ſon épouſe, née princeſſe de Brunſwick-Blankenberg Wolfenbutel, que deux filles; la célebre Marie-Thérese, alors âgée de huit ans; Marie-Eléonore, née en 1718; & une troiſieme, qui mourut âgée de deux ans. Il étoit d'une humeur ſombre & mélancolique, dur envers ſes généraux & ſes courtiſans; ſa cour n'avoit que de l'éclat & de la repréſentation, rien d'aiſé, & peu de galant; il ne connoiſſoit ni la généroſité, ni la compaſſion, & cependant il valoit mieux que la plupart de ſes prédéceſſeurs, pour les principes & pour le caractere; & ſa ſévérité tenoit plutôt à ſa politique qu'à la trempe de ſon ame.

Quant à l'intérieur de la cour de Charles VI, l'étiquette ſcrupuleuſe & le cérémonial du deſpotiſme y étoient obſervés avec une extrême rigueur. La dévotion y régnoit auſſi avec appareil; & parce que

que l'empereur étoit dévot, tout le monde étoit obligé de le paroître. Je publierai à ce sujet la lettre que j'écrivis au cardinal de Polignac, en ces termes, qui font mieux connoître l'intérieur de la cour de Charles VI.

» J'ai mené ici une vie pieuse pendant le ca-
» rême, qui ne m'a pas laissé libre un quart-
» d'heure par jour, & j'avoue que si j'avois con-
» nu la vie que mene ici un ambassadeur, rien,
» dans la nature, ne m'auroit déterminé à accep-
» ter cette ambassade, où, sous prétexte d'in-
» vitations & de représentations aux chapelles,
» l'empereur se fait suivre par les ambassadeurs
» comme par ses valets de chambre. Il n'y a
» qu'un capucin, avec la santé la plus robuste,
» qui puisse résister à cette vie pendant le carême.
» Pour en donner une idée à votre éminence,
» j'ai été de compte fait, depuis le dimanche des
» rameaux jusqu'au mercredi d'après Pâques,
» cent heures à l'église avec l'empereur. M. le
» comte du Luc, qui avoit été dix-huit mois ici,
» dont il en avoit passé neuf ou dix avant de faire
» son entrée, & le reste à être malade, nous avoit
» laissé ignorer ce trésor de dévotion que je viens
» de découvrir à mes dépens. J'avoue que je pen-
» se que la dévotion veut un peu plus de liberté,
» & que cette contrainte inouie que l'on approuve
» ici, & qui n'est dans aucune cour du monde,

» eſt pour moi quelque choſe d'inſoutenable, & » dont je ne puis m'empêcher de marquer ma » mauvaiſe humeur à votre éminence ».

Le cardinal de Polignac me répondit de Rome en ces termes :

» Sur la peinture que vous me faites de la » maniere dont vous avez rempli tous les devoirs » du carême, de la ſemaine-ſainte, & de Pâ- » ques, je crois ne pouvoir mieux faire que de » vous féliciter d'en être ſorti : peut-être n'en » aviez-vous jamais fait autant de votre vie. Ima- » ginez-vous préciſément la même choſe d'un » cardinal à Rome. Il eſt vrai que nous ſommes » payés pour cela ».

Tel étoit l'intérieur de la cour de Charles VI ; elle avoit, comme on le voit, quelque reſſemblance avec la cour de Rome. Voici l'eſprit du miniſtere de ce temps-là.

Nous ſommes, dans nos ambaſſades, non ſeulement les eſpions des princes ; mais les maîtres qui nous envoient nous donnent eux-mêmes des inſtructions qui nous initient dans tous les ſecrets, & nous aident à pénétrer dans les intrigues des autres cabinets. J'étois prévenu, avant de partir pour Vienne, de la méthode que les miniſtres allemands en général obſervent en traitant, & de celle qu'il faut ſuivre avec eux. Accoutumés à

avancer des faits dont ils connoiſſent ſouvent la fauſſeté, ils ne ſavent point rougir, lorſqu'en leur répondant, on leur fait voir qu'ils ont falſifié juſqu'aux actes les plus authentiques, & aux articles des traités les plus ſolennels, ainſi que le comte de Konigſek, fit ſur un article des traités de Raſtadt & ne Baden, concernant la reſtitution de Mortagne au roi; les miniſtres de l'empereur en firent de même à Vienne, en produiſant au comte du Luc une déclaration d'Obrecht, & une autre de Chamois ſur les affaires d'Alſace, dont ils avoient retranché une partie, ſans doute pour induire le comte du Luc en erreur.

Obligés enſuite d'abandonner ce qu'on leur fait voir qu'ils ont ſoutenu ſans fondement, ils ſavent reprendre pluſieurs fois la même matiere qu'ils avoient déjà abandonnée, comme ſi elle étoit abſolument nouvelle, & qu'il n'en eût jamais été queſtion. La ſeule maniere de traiter avec eux étoit donc de s'armer de beaucoup de patience, de répondre, par les mêmes raiſons, autant de fois qu'ils traitoient la même matiere, & ſur-tout il falloit avoir attention de ne laiſſer paſſer aucun des traits de hauteur qui leur étoient ordinaires; ils ſavoient en tirer des avantages, lorſqu'on n'y avoit point répondu, & ils donnoient après cela des réponſes dures, & même injurieuſes, pour des raiſons.

Telle eſt la méthode que ſuivent les miniſtres Allemands, & même ſouvent ceux de la cour de

Vienne, & rien n'étoit plus difficile à connoître & à démêler, que les différentes intrigues & les cabales particulieres de ces derniers; & comme elles changeoient ſouvent, je devois approfondir le caractere des miniſtres négociateurs de la cour de Vienne.

Il y avoit dans cette cour des perſonnages de grande conſidération, que je dois faire connoître relativement à nos intérêts & à leur ſituation auprès de l'empereur.

Le prince Eugene, que l'on pouvoit regarder avec raiſon comme celui qui avoit rendu les plus grands ſervices à l'empereur, étoit devenu auſſi le principal objet de la jalouſie de tous les autres miniſtres; mais ſon crédit avoit paru ſi ſolide, qu'il étoit difficile aux autres d'attaquer le prince Eugene directement; en ſorte que le comte Sinzendorf, qui s'étoit ſéparé de ſes intérêts, pour ſe lier avec ſes ennemis, le marquis de Perlas, & avec le comte Savaglia Catalan, jugea n'avoir point d'autre parti à prendre, que celui de faire naître des plaintes continuelles contre le marquis de Prie, que le prince Eugene ſoutenoit.

Le dernier voyage de l'empereur à Prague, où le prince Eugene n'alla point, avoit été une occaſion favorable pour le comte de Sinzendorf; & l'affaire qui ſurvint enſuite au comte de Bonneval avec le marquis de Prie, donna aux ennemis du

prince Eugene des moyens de parvenir à leurs fins. D'un côté, ils ſuggérerent à l'empereur le deſſein d'envoyer une archiducheſſe dans les Pays-Bas; & de l'autre, ils firent paſſer au prince Eugene différens diſcours qui lui firent croire que le comte de Bonneval étoit le plus grand ennemi qu'il eût.

Le prince Eugene, trompé par ces fauſſes apparences, crut qu'en remettant à l'empereur le gouvernement des Pays-Bas, ce prince refuſeroit de recevoir ſa démiſſion; en ſorte que par-là il acquerroit plus de crédit que jamais, & pourroit aiſément rendre inutiles les cabales de ſes ennemis; mais l'empereur ayant reçu la démiſſion, & ayant enſuite été forcé, pour ainſi dire, par le prince Eugene de ſigner la condamnation du comte de Bonneval, ce miniſtre ſe perdit par les moyens qu'il avoit cru le devoir mettre à l'abri de tous les revers de la fortune. Le prince Eugene n'étoit donc plus qu'un général qui n'avoit pour lui, auprès de ſon maître, que le ſouvenir des ſervices qu'il lui a rendus; & quoique l'on pût croire que, dans les délibérations importantes, ſon avis prévaudroit ſur celui des autres miniſtres, ſon canal n'étoit pas un moyen de réuſſir auprès de l'empereur, dont il n'avoit ni la confiance, ni l'amitié véritable; on pouvoit ſeulement s'en ſervir utilement pour empêcher les délibérations qui pourroient tendre à la guerre; car les diſpoſitions perſonnelles du prince Eugene pour la France n'étoient pas mau-

vaiſes. Il étoit poli, mais il ſe livroit aiſément à des préventions dont il ne revenoit qu'avec beaucoup de peine; il avoit d'ailleurs une confiance entiere dans la comteſſe de Badiani; & comme elle étoit extrêmement intéreſſée, & qu'elle avoit ramaſſé de grands biens, il falloit, pour lui faire faire des démarches, la tenter par des objets beaucoup plus conſidérables que l'utilité qu'on pouvoit en retirer.

Le comte Sinzendorf, ſecond miniſtre de la conférence, étoit agréable dans la converſation, fort ſpirituel, ne manquant pas de talens en affaires; mais il étoit regardé comme un homme plein d'amour-propre, de foibleſſe & d'inégalité, peu ſincere & peu vrai dans les affaires, rempli de prévention & de jalouſie contre la France, entiérement dévoué aux intérêts du duc d'Holſtein, dont on prétendoit qu'il recevoit une penſion, & confident des vues du duc de Lorraine.

Le comte de Staremberg, troiſieme miniſtre de la conférence, brouillé avec le prince Eugene, mépriſant les autres miniſtres, & ne les ménageant pas, ne ſe mêloit preſque plus que des affaires de finances dont il étoit chargé. Il paſſoit pour un homme orgueilleux, dévot, & n'avoit aucun credit dans la conférence.

Le marquis de Perlas, quatrieme miniſtre de la conférence, intimement lié avec le comte de Sinzendorf, étoit peu capable d'affaire; zélé pour le ſervice de ſon maître, qui avoit de la confiance

en lui, honnête homme, peu ſolide dans ſes projets, craignant la guerre plus qu'aucune autre choſe, & cependant faiſant ſouvent, par incapacité, ce qui pouvoit y conduire : il étoit d'ailleurs ennemi de la France, & s'étant, pour ainſi dire, toujours attaché à faire manquer les affaires qui avoient été ſollicitées au nom du roi. Tels étoient les quatres miniſtres qui compoſoient la conférence. On n'en admettoit point d'autres dans cette aſſemblée ou conſeil des affaires de Vienne, excepté dans les cas où l'on y portoit des affaires de l'intérieur de l'empire ; alors on y admettoit le comte de Windiſgratz, comme un préſident du conſeil aulique, & le comte de Schonborn, comme vice-chancelier de l'empire.

Le premier, homme droit, plein de probité & d'eſprit de juſtice, mais portant quelquefois trop loin l'opinion qu'il avoit de la grandeur de ſon maître, avoit ce foible au point, que le comte de Schonborn, dont il étoit le plus grand ennemi, le faiſoit entrer dans toutes les vues qu'il vouloit faire réuſſir. Et pour ce qui eſt du comte de Schonborn, vice chancelier de l'empire, c'étoit un homme d'eſprit, fort poli, & avec qui il étoit fort agréable de traiter ; mais la conduite qu'il avoit tenue dans la derniere affaire des inveſtitures, n'avoit pas permis de croire que ſes intentions uſſent bonnes ; & autant ſa famille avoit eu autrefois d'attachement pour la France, autant pa-

roiſſoit-il éloigné de ces ſentimens. Le parti qu'il prit de s'éloigner de Vienne, lorſqu'il vit que l'affaire des inveſtitures ne tournoit pas comme il l'avoit déſiré, fit juger dès lors que ſon crédit n'étoit pas ſupérieur. Il avoit de plus contribué à mettre les affaires de la religion au point de fermentation où elles ſont; & c'étoit une opinion preſque générale, que le comte de Schonborn ne reſiſtoit pas à la tentation de l'argent de France. Il s'étoit brouillé avec tous les miniſtres, excepté avec le prince Eugene, ſacrifiant toutes choſes, pour donner au comte de Senzendorf des marques de ſon amitié. Il avoit d'ailleurs des eſpions chez tous les miniſtres; il étoit zélé partiſan de la maiſon Palatine, & dévoué aux intérêts du Czar, qu'il avoit bien ſervi long-temps.

Enfin le ſieur Inſen, ſecrétaire de l'empereur, paroiſſoit avoir aſſez de faveur auprès de ſon maître, mais il paſſoit pour homme de peu de talens.

Il y avoit encore à Vienne un conſeil pour les affaires d'Eſpagne; mais ſon influence ſur les déciſions étoit auſſi légere qu'elle avoit été autrefois conſidérable. Le marquis de Perlas, qui repréſentoit lui ſeul tout le conſeil, étoit, pour ainſi dire, le ſeul miniſtre qui fût écouté & qui eût du crédit auprès de ſon maître, pour cette partie; en ſorte que ſes maximes prévaloient, quoique le conſeil fût ſans crédit.

L'intention du gouvernement de France étoit alors

alors, que les ambaſſadeurs & miniſtres au dehors lui rapportaſſent, au retour de leurs emplois, une relation exacte de ce qui ſe paſſoit dans les négociations, de l'état du pays où ils ſervoient, des cérémonies qui s'y obſervoient, ſoit dans les audiances, ſoit dans les autres rencontres; enfin de tout ce qui peut donner connoiſſance particuliere des lieux où ils auroient été employés, & des perſonnes avec qui ils auroient négocié. Ainſi, indépendamment du compte que je devois rendre au roi, tous les jours d'ordinaire, ſur ce qui pouvoit avoir du rapport à ſon ſervice, je devois préparer des mémoires hiſtoriques, pour les remettre, à mon retour, entre les mains du roi.

Je ne manquai point à ce devoir, & je formai ſur cet article trois volumes in-folio, relatifs à mon ambaſſade, que j'ai voulu qu'on communiquât à l'auteur de mes mémoires.

CHAPITRE IX.

Etat réel des finances en 1726. Compte rendu infidele. Beſoins de l'état ſuppoſés. Impôt du cinquantieme.

DODUN avoit l'air de gouverner les finances, mais elles l'étoient par les freres Pâris, ſous les ordres de madame de Prie.

L'aîné s'appeloit *Pâris*, qui paſſoit pour avoir le don d'inventer. Son génie étoit ſupérieur en effet à celui de ſes freres, & ſes manieres nobles ne rappeloient pas l'éducation obſcure qu'il avoit reçue.

Le ſecond, qu'on appeloit *Pâris la Montagne*, avoit au contraire le talent de l'exécution, de ſuivre le fil & les détails d'une affaire, de bien faire tenir les regiſtres; en un mot, ſon genre d'eſprit étoit propre à la mécanique de la finance.

Pâris Montmartel, le troiſieme des freres, ſe connoiſſoit parfaitement en viremens de parties; il avoit approfondi les objets relatifs aux changes étrangers, & à notre commerce avec les différentes puiſſances de l'Europe.

Enfin *Pâris Duvernay*, le plus jeune de tous, avoit les talens d'un habile courtiſan; il voyoit les miniſtres, les princes, & les ſeigneurs de la cour, les maîtreſſes ſur-tout, & ſavoit leur plaire, quelquefois aux dépens de l'état; moyens alors fort connus des miniſtres des finances, pour ſoutenir leur crédit à la cour & leur réputation.

Les freres Pâris n'avoient jamais voulu occuper les places des miniſtres; ils s'étoient toujours contentés d'en avoir la puiſſance, de les créer quelquefois, & de contribuer à les faire chaſſer, lorſqu'ils trouvoient en eux une trop grande réſiſtance. C'eſt aux Pâris à qui la finance devoit le premier établiſſement des regiſtres & journaux de

recette générale, & ils avoient influé ſur l'ordre des caiſſes, que Deſmareſt avoit établies ſous le feu roi. Ils furent enſuite conſultés & employés ſous l'adminiſtration du duc de Noailles, & ſous celle d'Argenſon. Law eut bien de la peine à leur enlever la confiance du régent, & ils furent exilés; mais bien ligués & bien unis, ils ne contribuerent pas peu à renverſer le ſyſtême; ils furent donc rappelés. L'aîné inventa le *viſa*, & Duvernay le fit exécuter.

Sous le nom de la Houſſaye & de Dodun, Contrôleurs généraux, ils continuerent à gouverner les finances, & toujours avec diſtinction. Madame de Prie s'attacha alors à Duvernay, & réciproquement; car l'un & l'autre avoient des beſoins réels de leurs lumieres ou de leur crédit. Voici quel étoit l'état des finances, que je tire des mémoires originaux & manuſcrits des freres Pâris, tom. I. du *Traité des adminiſtrations des recettes & dépenſes de l'état*, pag. 329.

« Les diſpoſitions (qu'on avoit miſes dans la » manutention des finances) excluoient ſur-tout » toutes demandes injuſtes des courtiſans; elles preſ- » crivoient des termes fixes pour les paiemens, » ne laiſſoient plus d'importunités à craindre aux » miniſtres, ni des portes ouvertes aux manéges » de cour, qui font ſi ſouvent admettre & payer » des créances mal fondées, par préférence même » aux demandes les plus intéreſſantes de l'état. «

» Par l'effet de ces arrangemens, toute la fi-
» nance étoit en ordre, les dettes liquidées, les
» paiemens certains; enfin tout étoit au courant.

» Et comment les revenus ordinaires n'auroient-
» ils pas ſuffi juſqu'à préſent pour les dépenſes
» de chaque année ? Dans l'état des fonds pour
» l'année 1726, la dépenſe n'excédoit la recette
» que de 2,854,202 liv.

» Sans doute que ce vide auroit été remplacé
» par de nouveaux retranchemens dans la dépenſe
» comme on l'a dit, & ſur-tout par l'augmen-
» tation des revenus, qui excédoient réellement
» de treize millions le montant des dépenſes, quoi-
» qu'ils n'euſſent été évalués que ſur le produit
» net & effectif de 1725; produit que la diſette
» des grains & la miſere des peuples avoient beau-
» coup diminué.

« Que cette ſituation eſt différente de celle où
» l'on eſt quand on conſomme les revenus de l'état
» par anticipation, & ſouvent à grands frais d'eſ-
» comptes & d'intérêts »!

« Le roi touchoit donc au moment heureux
» où Louis XIV ne s'étoit trouvé qu'à la fin du
» miniſtere de M. Colbert, par les ſoins de ce
» grand miniſtre, & où nul de ſes prédéceſſeurs
» ne s'étoit vu depuis très-long-temps; & com-
» me on n'auroit plus eu beſoin d'affaires extraor-
» dinaires, les Sujets, remis de leurs épuiſemens,
» ſeroient en état de fournir aux beſoins à venir.

» Lorſque de pareils momens ſont échappés, qu'il » eſt rare de les trouver » !

Tel eſt le langage des freres Pâris dans leurs mémoires particuliers. Je dois laiſſer aux générations futures l'état des fonds & des dépenſes pour l'année 1726, qui confirme le diſcours précédent, & montre que, dans le ſein de l'abondance, on ſuppoſa un énorme déficit. On menaça de la guerre pour créer un impôt ; & M. le duc, qui étoit honnête homme, & qui fut trompé, conſentit à tout ce qu'on voulut.

On fit plus ; pour en cacher au peuple le produit, pour lui donner un nom modeſte, on imagina le mot de *cinquantieme*, moins capable d'effaroucher les François. M. le duc tint un conſeil même chez lui pour l'établiſſement de cet impôt, compoſé de Villars, de Noailles, d'Antin, de Fleury, du contrôleur général, & de quatre conſeillers d'état. Le miniſtre des finances aſſura qu'il étoit dû cinquante-ſept millions d'arrérages de rentes des trois dernieres années, & fit paſſer au conſeil, qu'un tiers ſeroit converti en capitaux, dont on feroit la rente, & qu'on augmenteroit la finance de diverſes charges pour payer le reſtant.

Il dit que le cinquantieme ne produiroit que vingt-cinq millions deſtinés à payer les anciennes dettes, & à libérer l'état ; & cet impôt paſſa dans le conſeil à la pluralité des voix : ſur quoi il eſt bon d'obſerver que le témoignage d'un mi-

niſtre ſuffiſoit alors pour entraîner tout le conſeil, & aggraver le fardeau de tout le peuple françois, ſans que le conſeil fût inſtruit, ni des déprédations, ni du beſoin réel de l'état.

Mais la ſituation de la favorite étoit telle, qu'elle ne pouvoit plus ſe ſoutenir qu'en répandant l'or & l'argent ſous les formes de *gratifications*, & ſous prétexte de ſervices. Ces gratifications périodiques étoient plus capables que tout autre moyen d'opérer ce que madame de Prie en attendoit. Elle voyoit ſe former déjà contre elle un orage à la cour, & s'appercevoit que Fleury ſe préparoit à ſupplanter. M. le duc. Il falloit donc attacher à ſa cauſe les courtiſans; & comme on avoit beaucoup volé juſqu'à ce moment-là; comme, pendant le ſyſtême, tout le monde en avoit appris le métier, qu'on faiſoit impunément dans les bureaux des finances; comme les commis eux-mêmes en avoient depuis long-temps l'expérience & les moyens, il falloit continuer ce ſyſtême de déprédation, ou s'avouer, en préſence de toute la cour, miniſtre incapable de gérer les finances, & ſe montrer favorite impuiſſante, & ceſſer d'être. Les freres Pâris ſe cachoient derriere Dodun, le mettoient en avant en toutes choſes; & le pauvre Dodun, qui n'avoit ni la force d'agir & de vouloir, ni celle de ſe retirer des finances, ſe laiſſoit pouſſer: tant étoit attrayante la place d'un miniſtre! Le nom ſeul étoit alors capable de voi-

ler la nullité, la baſſeſſe, ou les crimes de ceux qui étoient revêtus de ces grandes places.

Dans cette circonſtance, le beſoin d'argent devenant chaque jour plus urgent, l'avidité des courtiſans & les folies de madame de Prie le diſſipant chaque jour, on réſolut, pour en obtenir des peuples, d'employer la puiſſance royale, & de l'oppoſer au parlement, au clergé, aux états des provinces, dont on attendoit quelque réſiſtance. On imagina une eſpece de compte rendu des dépenſes de l'état; & pour tromper les peuples, on aſſura qu'à la mort du régent, il y avoit pour dix-neuf cents millions cinq cent mille livres de capitaux de rente qui exiſtoient encore, & on ajoutoit que les capitaux des dettes étoient ſupérieurs de 685 millions, de ce qu'il y avoit en 1715.

On ajoutoit dans ce compte rendu, qu'en 1715 les arrérages des rentes étoient de trente-huit millions neuf cents mille livres; & qu'en 1723, il s'en étoit trouvé pour cinquante-un millions cinq cents mille liv.; & cette augmentation de dettes & d'arrérages étoit rejettée, non ſur le miniſtere de M. le duc, mais on en attribuoit la cauſe aux opérations de la banque, *qui ſans doute*, diſoit-on, *furent entrepriſes dans la vue de libérer l'état, mais dont le ſuccès fut bien différent.* M. le duc rejetoit ainſi ſur le duc d'Orléans le déficit des finances.

Il parloit enſuite de la formation de la maiſon de la reine ; des dépenſes du mariage du roi, & du voyage de l'infante ; des arrérages des rentes, & des appointemens qu'il étoit néceſſaire de payer ; des années de ſtérilité qu'il falloit prévenir, par l'établiſſement des magaſins de blé ; & enfin de la néceſſité de ſatisfaire à ces beſoins, par des ſecours extraordinaires & preſſans.

Le miniſtre des finances eſpéroit ſatisfaire ces beſoins, en exigeant la levée du *joyeux avénement*, en établiſſant des maîtriſes nouvelles, en demandant une augmentation de finance aux receveurs des domaines, eſpérant que ces moyens combleroient le déficit paſſé, qui ſe trouvoit dans les finances de l'état.

Quant au déficit futur, le gouvernement ſe propoſoit de le combler par des retranchemens, par des améliorations de régie & de recette, dont il eſpéroit un profit de douze millions.

Et pour ſe libérer de la dette de l'état, pour réduire les impoſitions, il propoſoit un *modique fardeau*, mais reparti entre tous les ſujets avec une juſte proportion, afin que tout le monde contribuât au ſoutien de l'état. En deux mots, il demandoit ce que je vois Calonne ſolliciter encore à la fin de mes jours, dans la même circonſtance, un *impôt territorial.*

« L'établiſſement, diſoit le miniſtere, du cinquantieme du produit des terres, maiſons & biens-fonds,

fonds, nous eſt indiqué par la Hollande, qui leve d'ailleurs tant d'autres droits ſur ſes peuples : les habitans des campagnes & leur induſtrie ſont aſſez chargés par le paiement de l'impoſitions des tailles ; ils ont peu d'intérêt au paiement des rentes dues par le roi. Ceux qui poſſedent des biens-fonds doivent donc être appelés au ſecours de l'état, pour la libération : c'eſt pourquoi le gouvernement s'eſt déterminé à l'établiſſement du cinquantieme pendant douze années. Ce n'eſt point la quantité des perſonnes, c'eſt la quantité des biens qui fournira le ſecours ; il ne portera donc que ſur ceux qui auront le moyen d'y contribuer ; ce ſont eux qui retireront tout le fruit de l'impoſition, puiſque ſon produit ſera exactement employé au rembourſement des capitaux des rentes. Ces paiemens réguliers & ſucceſſifs de ſix mois en ſix mois établiront une abondante circulation dans le public, & la conſtitution, remiſe au denier 29, fera prêter de particulier en particulier les ſommes rembourſées par le roi. Ainſi, les ſujets ont un intérêt ſenſible à la diminution des dettes de ſa majeſté, pour faire valoir leurs rentes, & pour parvenir à pouvoir faire uſage des capitaux dans le commerce & dans les diſpoſitions de famille.

» Il n'y a perſonne qui ne ſe convainque de vérités auſſi évidentes. *Mais ſi le public ne peut croire que le produit du cinquantieme ſoit fidélement employé à l'exécution des capitaux, ce n'eſt pas une*

raiſon que la difficulté d'établir cette opinion, pour renoncer à l'entreprendre; plus on a donné juſqu'à préſent d'exemples oppoſés à la confiance, plus le gouvernement doit employer de ſoins & d'exactitude dans ſes promeſſes, pour ramener cette confiance précieuſe, & pour en faire un uſage modéré au profit de l'état, même lorſqu'il faut veiller à ſa conſervation.

» Il eſt néanmoins ſenſible qu'il n'y a qu'à commencer une fois les rembourſemens, pour ſe donner de plus en plus les moyens de les continuer, & pour mettre le roi en état de ſatisfaire à tous les beſoins qui pourroient naître, de quelque nature qu'ils fuſſent, ſans toucher à la deſtination du produit du cinquantieme. Les rembourſemens des capitaux libéreront tous les ans les ſommes affectées ſur les revenus ordinaires, au paiement des arrérages de ces mêmes capitaux; & tous les ans il s'éteindra des rentes viageres par le décès des rentiers; par conſéquent voilà des fonds libres, qui, d'années en années, s'accroîtront beaucoup, & qui ſeront appliqués à d'autres rembourſemens, qui laiſſeront encore de nouveaux fonds libres. S'il arrivoit des beſoins urgens, le roi trouveroit une reſſource ſuffiſante dans la partie de ſes revenus libérée; & pour l'augmenter encore ſucceſſivement, il ſeroit de ſon intérêt de ſoutenir invariablement la deſtination du cinquantieme, & d'en appliquer le produit aux rembourſemens.

» Ainſi, l'intérêt du roi s'accorde parfaitement avec celui de ſes ſujets dans cette opération, & ce doit être un grand motif de confiance pour le public.

A ce ton hypocrite, on eût cru que toutes les dettes de l'état alloient être éteintes, & que les miniſtres étoient touchés de la ſouffrance des peuples.

Mais l'avidité de madame de Prie étoit telle, qu'elle vouloit en réalité une grande maſſe d'or pour ſoutenir ſes gratifications, ſon crédit & ſes folies. Elle n'imaginoit pas qu'en attribuant au régent le dégât des finances, elle trouveroit dans la maiſon du duc d'Orléans un fils & une princeſſe qui repouſſeroient cette attaque. Elle ne ſe doutoit pas des anciennes oppoſitions qu'avoit éprouvées le miniſtere, celui de Louis XIV lui-même, qui ne put jamais voir s'effectuer le projet d'un impôt réparti ſur toutes les terres. Elle ne ſavoit pas que le parlement, intéreſſé à repouſſer un impôt qui frappoit ſur ſes poſſeſſions privilégiées, ni que le clergé, qui, depuis le commencement de la monarchie, étoit dans l'uſage de s'impoſer lui-même, rejetteroient le *cinquantieme*, odieux, par ſa forme & par ſa nouveauté, aux différens ordres qui compoſoient la hiérarchie de l'état. Madame de Prie étoit déteſtée, mépriſée, honnie de toute la France; elle oſa lutter contre tous ces corps, pour avoir de l'argent, le ré-

pandre, enrichir ſes parens, ſes adorateurs, détruire le parti qui lui étoit ſi contraire, l'éloigner de la cour, & le diſſiper. Elle tourmenta M. le duc; elle redoubla ſes careſſes; elle l'environna, ſans jamais le quitter. Le pauvre prince s'abandonna; l'impôt fut réſolu; il fut annoncé; & les baïonnettes eurent ordre d'eſcorter un lit de juſtice.

Madame de Prié fit alors courir le bruit que le roi, comme Louis XIV, étoit diſpoſé, s'il le falloit, de montrer ſon fouet au parlement, & que s'il faiſoit quelque réſiſtance, on pourroit le renvoyer à Pontoiſe ou à Blois. Ces fauſſes alarmes étoient bien capables d'intimider le parlement.

CHAPITRE X.

Le cinquantieme. Lit de juſtice. Inſurrection du Clergé & du Parlement contre cet édit. Conſidération ſur les repréſentans héréditaires, & ſur les repréſentans éligibles dans les monarchies.

QUAND on réfléchit ſur les principes qui ſe ſont maintenus dans le clergé & dans le parlement, depuis que la nation françoiſe a perdu ſes anciennes prérogatives, on ne peut qu'être ſatisfait,

avec tous les bons citoyens, de voir l'avidité des courtisans & des ministres, & les efforts du despotisme, sans cesse surveillés, & dans un combat perpétuel avec les principes du clergé & des parlemens.

Ces deux corps, dans la dégénération actuelle de la nation, & des formes de notre ancien gouvernement, sont les seuls que le despotisme n'a pu détruire, & que l'opinion à toujours soutenus & opposés aux progrès de la puissance usurpée de nos monarques.

Il y a donc deux grands faits à démêler dans notre histoire, notre attachement & notre amour pour nos souverains, & l'énergie de l'esprit patriotique, qui a toujours fait applaudir aux principes & à toutes les résistances que le clergé & les parlemens ont opposés au pouvoir armé de nos souverains.

Une mobilité singuliere dans la face de l'état, une administration versatile, des ministres sans cesse renouvelés, ont depuis plusieurs siecles, tourmenté la France. Les principes seuls de ces deux corps ont été constans; ils ont toujours dit à l'autorité armée, *qu'elle ne pouvoit établir en France que des lois & des impôts, vérifiés, consentis, & enregistrés librement.*

Des actes de despotisme ont souvent forcé les parlemens. Louis XI, François Ier, Louis XIV sur-tout, ont pu fléchir les volontés; jamais ils n'ont

pu détruire dans les parlemens ces grands principes, qui ſont toujours les baſes du peu de liberté qui nous reſte encore dans la ſituation actuelle de la France, & je vois le clergé dire au roi, lorſqu'en 1725 il établit le cinquantieme, comme jadis Injurioſus dit en pareil cas à Clotaire, que le roi n'avoit pas le droit d'établir des impôts; & comme ce Clotaire blâma l'édit qu'il avoit créé de ſon chef; je vois de même Louis XV retirer ſon édit du cinquantieme.

Ainſi, lorſque la loi fondamentale de l'état établit l'hérédité du trône; lorſque la permanence d'une autorité toujours armée & toujours ſubſiſtante, parvient à renverſer à la longue notre gouvernement; lorſque les prérogatives populaires ſont anéanties parmi nous; que notre influence primitive ſur les affaires du gouvernement nous eſt ravie; lorſque la nobleſſe de France aſſervie ne parle plus que le langage du courtiſan, & que la pairie elle-même quitte ſon tribunal pour ramper à la cour; je vois encore dans ce clergé & dans ces parlemens quelques principes fondamentaux de notre ancienne conſtitution ſur l'impôt & ſur les lois. La philoſophie moderne devoit donc reſpecter & ſoutenir, au lieu d'attaquer à toute outrance ces deux corps; elle devoit les encourager, au lieu de leur envier l'eſtime des peuples, comme Voltaire, par exemple, qui proſtituoit ſes lonanges, en accabloit toutes ſor-

tes de miniſtres, & toutes les maîtreſſes du temps.

J'avoue bien que ces deux corps n'ont qu'une conſtitution gothique & féodale; je reconnois les vices inhérens à leur conſtitution. Mais enfin qu'on examine les luttes pérpétuelles de ces deux corps contre les progrès de nos miniſtres; qu'on obſerve leur courage, l'énergie, la vertu de pluſieurs citoyens qui ont ſouffert parmi eux les exils & les empriſonnemens, plutôt que de ſouſcrire au vice ou aux ordres des tirans, & on reconnoîtra que nous ſommes heureux encore d'avoir ces défenſeurs généreux, qui rendent au roi lui-même des ſervices inappréciables, lors même qu'ils s'oppoſent à la marche aveugle du pouvoir royal (1).

---

(1) Ce chapitre fut compoſé lorſque le clergé & le parlement combattoient contre l'archevêque de Sens.

Alors M. d'Epréménil au parlement, & M. de Themines dans l'aſſemblée du Clergé, déconcertoient avec courage la marche aſtucieuſe & incertaine d'un miniſtere injuſte, ſans caractere, & chancelant.

Alors le parlement & le clergé méritoient toute ſorte d'éloges de la part du peuple, qui ſeul ne pouvoit encore qu'applaudir & admirer; car il étoit éloigné de toutes les places actives du clergé, du parlement, & des aſſemblées des pays d'état.

Aujourd'hui qu'il n'eſt plus de parlement, ni de clergé, & que la nation veut être repréſentée par des citoyens éligibles, je dois ajouter quelques obſervations ſur ſa conſtitution actuelle, en comparant le caractere d'une repréſentation héréditaire, à celui d'une repréſentation éligible.

Je vois d'abord, dans une monarchie héréditaire, une

Le Miniſtere, voyant que le parlement n'étoit point porté, dans un temps de paix ſur-tout, à l'en-

---

famille toujours ſubſiſtante, toujours intéreſſée à augmenter ſa fortune, ſes richeſſes, ſes états, ſon pouvoir, comme la famille d'un ſimple particulier; à récupérer enfin l'ancienne puiſſance qu'elle avoit acquiſe. Cette famille dirige le pouvoir national, commande les armées, diſpoſe du pouvoir exécutif.

Je vois auſſi dans le cœur des François un principe toujours royal, une paſſion innée pour le gouvernement d'un ſeul; un attachement, un amour bien connu pour ſa perſonne & pour ſa famille.

C'eſt avec ces ſentimens d'attachement du côté des peuples, & d'ambition du côté des dynaſties royales, que les miniſtres ont toujours attaqué les plus belles conſtitutions des empires. Ce ſont ces ſentimens qui nous ont ravi la conſtitution primitive de la monarchie.

Si donc nous ne pouvons oppoſer à cette puiſſance royale qu'une aſſemblée élective périodiquement, je vois dans cette aſſemblée une puiſſance artificielle, & je ne ceſſerai jamais de dire, que dans le conflit d'une puiſſance dont l'eſprit & l'opinion ne pourront être que l'eſprit verſatile des ſiecles, contre l'autorité d'un ſouverain armé, & qui n'a à ſuivre que quelques principes d'agrandiſſement, il faut néceſſairement que la puiſſance royale, héréditaire & armée, l'emporte à la longue ſur l'eſprit des ſiecles.

En Angleterre, je vois à côté du pouvoir exécutif héréditaire une partie du pouvoir légiſlatif, qui eſt héréditaire comme le trône. Chaque pair voit dans ſa famille une portion de la ſouveraineté. Cette prérogative eſt une eſpece de propriété. Le roi de la Grande-Bretagne peut bien faire des pairs de ſon royaume les inſtrumens de ſa volonté, de ſes paſſions; jamais il ne pourra abolir les prérogatives légiſlatives héréditaires; nul avantage équivalent ne pourroit être

regiſtrement

regiſtrement d'un nouvel impôt, engagea le roi à tenir un lit de juſtice, pour l'exiger, pour l'or-

---

offert par le roi ; en ſorte que l'Angleterre conſervera ſa conſtitution tant que la pairie ſubſiſtera ; car les réſiſtances réciproques ſeront permanentes comme les intérêts.

Je vois au contraire dans la conſtitution du royaume de France, dans l'état où elle eſt, le 19 janvier 1790, que le pouvoir exécutif n'eſt réprimé & environné que d'une puiſſance légiſlative purement éligible, & qui n'apportera dans les aſſemblées nationales que l'opinion & la volonté régnantes. Il eſt beau ſans doute de voir la fin du dix-huitieme ſiecle, toute animée de l'amour de la liberté & de la haîne des tyrans.

Mais quand je réfléchis ſur la mobilité de l'opinion en France, & ſur le pouvoir permanent des rois ; quand je vois la France, jadis ſoumiſe à la nobleſſe, & enſuite ſoumiſe à ſes rois ; quand je la vois tantôt ignorante, tantôt éclairée, tantôt féodale, & tantôt miniſterielle ; attachée à la folle gloire du regne de Louis XIV, ſuperſtitieuſe comme lui, querelleuſe ſur les matieres religieuſes, dévote ou fanatique même, comme ſon roi & ſes miniſtres, & indifférente ſur la religion, quand ils deviennent indévots ; je ne puis m'empêcher de tout craindre de la mobilité de l'opinion & de l'eſprit national.

Il en eſt chez tous les peuples du monde de l'amour de la liberté, comme des ſciences & de la religion ; les ſiecles religieux, libres, éclairés, ſe ſuccéderent rapidement à Rome ; la ſeule ambition du pouvoir ne paſſa jamais, & cette paſſion triompha de toutes les autres.

En France, nous avons toujours été dirigés par nos rois ; la facilité de notre caractere nous a toujours laiſſé conduire au but qu'on nous indiqua, & nous avons été dévots ou irreligieux, fanatiques ou indifférens ſur la religion ; militaires & conquérans, ou vivant dans une ſorte de ſervitude, ſous le joug des étrangers, comme nos monarques. Leur

donner par autorité, & pour en impoſer à la magiſtrature par l'éclat de la cour. Les princes

---

fierté fut la nôtre : notre caractere a ſans ceſſe imité le leur ; ils ont toujours créé, modifié, changé, établi l'opinion nationale & la volonté générale des François.

Et cependant c'eſt de l'opinion ſeule des lumieres, de la conſtance de l'amour de la liberté, & de la permanence de notre volonté actuelle, que dépend le maintien de notre conſtitution. Le pouvoir ne ſera jamais héréditaire du côté des répréſentans. Cette hérédité de repréſentans eſt détruite juſques dans l'intérieur de nos provinces ; il n'eſt plus de droit de repréſentation attaché aux baronnies, aux évêchés, ni aux fiefs.

Le ſalut de la patrie dépend donc de la permanence de la volonté & de l'opinion, & de la conſtance des François dans leurs principes actuels. Aucune famille ne conſervera des droits légiſlatifs, & la famille royale ne ſera en oppoſition qu'à la mobilité des légiſlatures.

Or, l'hiſtoire de tous les peuples nous montre que les rois ſavent enivrer leurs ſujets, qu'ils ont l'art de créer des paſſions auſſi énergiques que l'amour de la liberté. L'eſprit militaire dans les monarchies, par exemple, n'a-t-il pas toujours étouffé les vertus civiles & patriotiques ? Un conquérant, un autre Louis XIV, un Céſar, un Charles XII ne ſont-ils pas aſſurés, au retour de leurs expéditions, de ſe ſoumettre les cœurs, même des ennemis vaincus ? Un général d'armée, un roi militaire, heureux dans ſes expéditions, ne finit-il pas ordinairement par enchaîner un peuple enivré, à qui il fait entendre qu'il veut maintenir ſa liberté & abolir le regne de ſes tyrans. Un ſimple général n'aſſervit-il pas ainſi les romains, peuple paſſionné pour la liberté & les vertus patriotiques ? Ce caractere militaire a d'ailleurs je ne ſais quoi d'impoſant ſur l'eſprit des peuples, qu'il efface aux yeux de toutes les générations la honte de l'injuſtice, & l'horreur qu'on pourroit concevoir d'un tyran.

du sang, le duc d'Orléans lui même, quoiqu'il détestât M. le duc & madame de Prie, furent

---

Mais non seulement tout pouvoir héréditaire est banni du pouvoir législatif en France, mais encore je vois contre cette constitution étonnante des milliers de familles nobles, qui ne se mêleront pas avec nous, qui conserveront, avec leur opulence, des principes particuliers; elles diront à leurs derniers neveux, comme les protestans persécutés par Louis XIV ont dit à la génération actuelle, qu'ils ne doivent jamais oublier leur ancienne situation. Aucune prérogative nationale ne sera plus attachée à des familles; le clergé ne s'assemblera plus; la seule volonté, la seule opinion régnante dirigeront les représentans des peuples; les générations futures de nos rois, le clergé présent & à venir; toutes les familles nobles, considérant avec regret leur existence passée, seront intéressés à abolir notre constitution actuelle.

Il seroit donc nécessaire, ce me semble, de rechercher quelque institution dans les corps représentatifs, qui fixât ses principes, qui s'opposât à leur altération, qui rendît nos vertus & nos qualités sociales permanentes; puisque la mobilité de l'opinion, le caractere des peuples, & l'amour de la liberté sont, comme la religion, des qualités passageres; puisque la permanence de l'autorité royale héréditaire, & l'ambition innée & constante des souverains sont contraires à cette constitution; puisque l'éligibilité des représentans n'est point une qualité aussi naturelle, aussi bien constituée que l'hérédité du pouvoir monarchique; puisque les principes des ennemis de cette constitution, de la noblesse sur-tout, sont héréditaires; puisque la noblesse sera à jamais dans le royaume un corps séparé, qui ne mêlera point son sang avec celui des familles toujours roturieres à ses yeux; puisqu'elle conservera ses systêmes & ses principes particuliers, & formera un état dans l'état, qui influera sur l'esprit public.

L'assemblée nationale a prévu tous ces inconvéniens, &

obligés d'y aller. J'y aſſiſtai moi-même, en ma qualité de pair, quelques jours avant mon départ

---

ne ceſſe chaque jour d'oppoſer des obſtacles aux ennemis de la conſtitution.

La ſimilitude, par exemple, de l'adminiſtration provinciale, dans tous les départemens, eſt peut-être même la plus ſublime des conceptions de l'aſſemblée, puiſqu'une ſeule diviſion ne peut être attaquée, que ſur le champ toutes les autres ne réclament, comme par une eſpece de ſenſibilité générale; d'ailleurs tous les agens du pouvoir exécutif ſont reſponſables, tandis que le pouvoir exécutif aura beſoin de demander des ſubſides périodiquement à la nation. Cependant je ne vois rien, dans ces inſtitutions, que l'ambition des rois n'ait aboli, à Rome, dans la Grece, en France, en Eſpagne, en Angleterre, & dans toutes les monarchies de l'Europe moderne, fondées par des peuples conquérans & légiſlateurs, qui ne voyoient d'abord dans leur roi que le premier de leurs capitaines.

Le grand problême politique à réſoudre conſiſte donc toujours à trouver un pouvoir légiſlatif toujours conſtant dans ſes principes, & toujours éclairé, d'une exiſtence indeſtructible, toujours permanent, & dont l'autorité & les intérêts ſoient auſſi bien conſtitués & durables, que ceux de la puiſſance héréditaire & ſouveraine, qui s'eſt maintenue en France pendant tant de ſiecles, en ſe jouant de tout pouvoir repréſentatif & national. Car l'hiſtoire nous apprend que la puiſſance royale a ſucceſſivement aboli, 1°. nos aſſemblées nationales des Champs de Mars; 2°. les repréſentans héréditaires, connus ſous le nom de pairs, barons, comtes; 3°. les états généraux que le gouvernement lui-même avoit créés, pour les oppoſer aux grands, aux repréſentans héréditaires; 4°. nos rois ont conduit, tantôt par prieres, tantôt par menaces, toujours par des négociations & par la corruption, les parlemens, dont ils ſe ſervoient à la

pour Vienne ; car les seigneurs de la cour, pairs de France, que le ministere éloignoit tant qu'il pouvoit du parlement, & qui entretenoit sans cesse des différens entre la noblesse de cour & celle de robe, nous obligeoit d'aller siéger au parlement, lorsqu'il vouloit faire passer quelque édit ou impôt ; & telle étoit notre servitude, que l'attachement au parlement étoit devenu une conduite ridicule, tandis qu'il étoit de bon ton de se moquer de ses arrêtés ; c'est-à-dire, de sa résistance patriotique à toutes les folies qu'imaginoit chaque ministre nouveau. La grande maxime des ministres sur le pouvoir royal, & la dépravation des principes de notre gouvernement étoient tels,

---

place des états généraux, sans que les cours aient jamais cependant sacrifié leurs principes.

L'assemblée nationale, instruite dès tems passés, ne saura donc assez imaginer des lois pour contenir ce pouvoir qui avoit tout envahi en France, tout aboli, tout détruit ; car elle est bien persuadée que nous n'aurons pas toujours pour souverain un aussi parfait honnête homme. Louis XVI certainement aime la constitution, & je suis persuadé qu'il préfére un conseil national à cette clandestinité de maximes, à ces vues rétrécies, à ces principes privés de l'ancien conseil. Je pense qu'aimant un peuple dont il est adoré, il préfere d'exécuter les volontés de ce peuple généreux & loyal.

Mais qui nous a dit que nos rois feront toujours des honnêtes gens, & qu'un Charles IX, un Louis XI, un Louis XIV, un Henri III n'essayeront pas de nous ravir encore cette admirable & étonnante constitution ?

(*Note écrite le 20 Janvier 1790.*)

que les miniſtres, les chanceliers de France & gardes des ſceaux annonçoient, *que lorſque le roi parle, la loi s'accomplit*, & que toutes les fois que le roi tient en perſonne quelque ſéance royale, alors ſont effacés & anéantis tous les pouvoirs; & ce que le roi ordonne devient incontinent, & par le fait, la loi de l'état. Je vois malheureuſement cette funeſte maxime enſeignée, dans mes vieux ans, dans des ouvrages même qui ſortent de l'imprimerie royale, & ſur-tout dans le livre d'un nommé Moreau, qui le dit avoir été employé par le dauphin, pere de Louis XVI. Certainement ce prince réſervé & prudent n'avoit pas ordonné de publier auſſi hautement des principes de cette nature, & les deſpotes aviſés ne permettent pas qu'on en parle; car la diſcuſſion eſt capable d'ouvrir les yeux aux peuples, aſſez irrités, dans les ſiecles éclairés, contre l'abus de la puiſſance. C'eſt une grande imprudence dans ce Moreau, d'expoſer aux regards de la philoſophie la partie honteuſe de nos monarques: & que repondra Moreau, avec ſes chartres & ſes diplômes, lorſque le peuple irrité, qui crée les rois & leur donne la puiſſance, parleront le langage des Mably & des Raynal; car je vois les peuples s'attacher à leur doctrine, & mépriſer celle de Moreau?

Le garde des ſceaux, qui profeſſoit cette doctrine, ne manqua pas, dans le lit de juſtice, de parler de l'inſuffiſance des revenus de l'état, de la

diminution du produit des fermes, de la néceſſité d'augmenter les offices, d'établir, en un mot, le cinquantieme. Le premier préſident l'aſſura, dans ſa reponſe, que la compagnie ne manqueroit pas de ſouſcrire aux ordres du roi. Mais l'avocat général Gilbert dit que, s'il lui falloit donner ſa vie & ſes biens, ce ſacrifice lui coûteroit moins encore que les dernieres paroles qu'il étoit obligé de prononcer, celles qui tendoient à l'enregiſtrement. Le garde des ſceaux dit enſuite, que le roi vouloit bien permettre des remontrances, mais que, par un édit qu'il alloit lire, il vouloit que les conſeillers qui n'auroient pas dix ans de ſervice dans les cours ſupérieures, n'euſſent ni ſéance, ni entrée aux aſſemblées de chambres où il s'agiroit d'enregiſtrement d'édits. Gilbert ſe leva encore, & dit que la lecture de l'édit qu'ils venoient d'entendre, mettoit le comble à l'affliction & aux malheurs de la compagnie. Avant de réquérir l'enregiſtrement, il fit une pauſe, diſant au roi que la cour attendoit ſes ordres de ſa propre bouche. Le roi ne dit mot, & Gilbert requit l'enregiſtrement.

Mais lorſque le garde des ſceaux alloit aux voix, on lui répondoit qu'on ne délibéroit pas, & on l'en aſſura tout haut; cependant ce garde des ſceaux ne manqua pas d'aller mentir impudemment au roi, en lui diſant que les voix étoient pour l'enregiſtrement, & tous les édits furent

enregiſtrés. Le miniſtere cependant, au milieu de l'appareil impoſant & formidable d'un roi qui étaloit d'un côté la magnificence de ſa cour, & de l'autre ſes forces militaires, ſe voyant joué, par le refus d'opiner des conſeillers, & par le diſcours de Gilbert, fit entendre à ce dernier qu'il alloit être puni de ſon inſolence. Gilbert avoit du courage, mais il ne ſe ſoutenoit pas; & dans l'incertitude s'il ſeroit exilé ou s'il ne le ſeroit pas, il écrivit à Maurepas, dans le ſtyle d'un homme timide & repentant. Ses excuſes & ſa ſoumiſſion furent acceptées dans le conſeil; &, par grace, on ne l'exila point; car Maurepas dit que ſi on tourmentoit ce magiſtrat, les mécontens du parlement ſe ſouleveroient, & le peuple peut-être ne payeroit pas, & il ajouta que ce qu'on attendoit de l'impôt valoit bien un pardon.

Il eſt vrai que le produit du cinquantieme méritoit bien quelque indulgence de la part de ces meſſieurs-là; car ſi le conſeil, de ſon propre aveu, ne portoit la totalité du produit qu'à la ſomme totale de trois cents millions; ſi, d'un autre côté, le conſeil ne payoit pas les arrérages de rentes qu'il oſoit convertir, malgré le nouvel impôt, en nouvelles rentes, le cinquantieme devoit rendre au gouvernement le tiers du produit de tous les biens du royaume. La complaiſance des François, qu'il ne falloit pas effaroucher, méritoit bien que le patriotiſme de Gibert

Gilbert ne fût point puni d'une maniere éclatante.

Heureuſement les parlemens des provinces ne permirent pas que cet impôt déſaſtreux, inutile, créé pour les déprédations de la cour, imaginé par les Pâris, & d'un produit peut-être incalculable, fût établi tranquillement. Les têtes méridionales du parlement de Toulouſe parlerent avec énergie, en termes éclatans, & ſelon le génie des eſprits de la province. Ils firent donc des remontrances, & ils remercierent d'abord le roi de ce qu'il avoit donné, à ſon avénement à la couronne, la connoiſſance de l'état des finances: ils diſoient, entre autres, que la dépopulation du Languedoc & les grêles n'en permettoient pas le payement, & que l'impôt, au lieu d'être le cinquantieme du revenu, ſeroit plus que le tiers du produit net des propriétaires; ils ajoutoient, que ſi on forçoit le peuple à payer l'impôt, on le forceroit auſſi à l'abandon de ſes poſſeſſions.

Le parlement parla enſuite de la conſternation du peuple; il dit que la vraie richeſſe du royaume étoit dans les biens-fonds, & ſe plaignit de voir la nobleſſe & le clergé confondus avec le peuple, par cette impoſition, malgré les priviléges des deux premiers ordres de l'état.

Celui de Bordeaux faiſoit, dans ſes remontrances, le récit des funeſtes maux des billets de banque; il expoſoit les difficultés de retirer le produit de ſes cultures, & la ceſſation de tout

commerce des vins, réſultant d'impôts auſſi déſaſtreux. La langue françoiſe étoit alors ſi ſervile, qu'on liſoit dans leurs remontrances : *Quand les prépoſés, exécuteurs des ordres de votre majeſté, feront la levée des petits domaines appartenans à des payſans, ou gens d'une certaine baſſeſſe ; ils y prendront avec impunité au deſſus du cinquantieme ; leur avidité doit tout faire craindre de leur injuſtice.* Je demanderois volontiers à ce parlement où étoit la baſſeſſe. Etoit-elle dans le bon cultivateur, ou dans l'injuſte ſuppôt du traitant ?

Le parlement de Metz diſoit dans ſes remontrances : « Nous ſommes l'inſtrument qui ſert à » porter aux pieds de votre majeſte les vœux de » ſon peuple, & nous vous repréſentons, avec » toute la ſoumiſſion, que la déclaration eſt preſ- » que impoſſible ». La cour rappeloit les guerres qui avoient ruiné les pays, & finiſſoit en diſant, *que ſi l'étranger voyoit dans ce dernier effort la derniere reſſource de la France, & l'impoſſibilité d'être maintenue ſans cet impôt, les ennemis viendroient l'attaquer.*

Le parlement de Bretagne montroit plus de caractere & de cet eſprit original qui eſt propre aux peuples libres. Il diſoit que les longues guerres avoient permis de porter avec patience les impôts ; que les François s'étoient conſolés ſous le regne de Louis le Grand, par l'éclat de ſes victoires, & par la ſatisfaction de voir une branche de Bour-

bon régner sur le second trône du monde ; il ajoutoit, d'une maniere libre & facétieuse, que le système avoit été la récompense de ce dévouement ; il disoit que Henri IV avoit bien soulagé ses peuples, & amassé des trésors après les troubles, & que le parlement avoit eu lieu d'attendre du roi un pareil soulagement.

Il ajoutoit, qu'il ne doutoit pas que l'état des finances, que le roi vouloit bien communiquer, NE FUT TRES-VRAI ; mais il disoit que le cinquantieme, pour fermer la plaie de l'état, étoit l'impôt le moins propre & le plus onéreux au peuple ; il se plaignoit de voir la noblesse & le clergé confondus ; il disoit que les privilégiés étoient déjà chargés de taille sous un autre nom, & que cet impôt, au lieu d'être la cinquantieme partie du produit des terres, en seroit la sixieme ; il parloit de ses landes, que les impositions rendoient desertes, tandis qu'elles étoient autrefois fertiles & cultivées. Le parlement assuroit enfin que la province avoit des titres pour ne point payer de nouvelles impositions, & que le don gratuit en tenoit la place.

Le parlement terminoit ses remontrances par ces expressions : » Daignez, sire, jeter des yeux » de compassions sur votre province de Bretagne ; » jamais aucun peuple n'a mieux mérité l'amour » de leur prince, par celui qu'ils ont pour votre » majesté. Vous êtes leur pere, sire ; ne les attris-

» tez pas dans le temps qu'ils redoublent leurs » vœux pour la proſpérité de votre regne. N'étouf- » fez pas leurs gémiſſemens, ni les cris de joie » qu'ils commençoient à faire éclater à la nouvelle » de la célébration de votre mariage ; la joie » publique eſt le plus heureux & le plus aſſuré » préſage de ſon bonheur. Comblez-en vos peu- » ples, ſire, en remettant un édit qui cauſe tant » de larmes ».

Tel étoit le langage des parlemens, que M. le duc & madame de Prie ne pouvoient entendre ſans émotion. La favorite les liſoit au prince, & ni l'un ni l'autre n'avoient le courage de lire juſqu'au bout. A leur jugement, ces remontrances *n'avoient pas le ſens commun ; elles n'étoient pas de bon goût ; elles ſentoient la province & la Garonne, &c. &c.*

Ainſi les cahiers tomboient des mains, ne s'attendant pas à des ſemblables obſtacles. Madame de Prie en devenoit plus aigre & plus capricieuſe ; elle frappoit ſes laquais ; elle étoit dévorée d'une humeur noire ; elle parloit d'exil & d'empriſonnement ; puis elle s'arrêtoit au milieu des accès de ſa colere, & propoſoit des expédiens. M. le duc lui ayant apporté un matin à ſa toilette, environnée de plats courtiſans, les remontrances du parlement de Bretagne, qui étoient arrivées des dernieres, pour ſavoir ce qu'elle avoit à répondre à des raiſons que le conſeil avoit trouvées vala-

bles pour la plupart, & dignes d'attention, madame de Prie les prit, s'en donna un coup sur le derriere, & les envoya à la garde-robe; heureusement le conseil les avoit examinées. C'est ainsi que les maîtresses répondoient alors aux remontrances des parlemens.

Le clergé de France, d'un autre côté, fut plus courageux encore que le parlement de Paris; car il ne voulut ni enregistrer, ni payer, ni même consentir le don gratuit ordinaire, en quoi il fut loué & applaudi par tous les corps & tous les bons esprits de ce temps là, tandis qu'il y étoit incité par Fleury, qui étoit charmé de mettre des entraves aux dissipations de la favorite & de ses courtisans; & comme le clergé étoit assemblé depuis peu, lorsque l'édit parut, Nesmond, archevêque de Toulouse, président, en parla à Dodun, qui proposa des conférences de conciliation, qui durerent six semaines, & où l'on monta jusqu'à l'année 743, pour prouver que le clergé étoit libre dans les subsides que les rois lui demandoient, & que le caractere de leurs dons gratuits étoit d'être consentis & répartis par le clergé lui-même. Ces conférences furent suivies d'une lettre à Dodun, ensuite des remontrances au Roi, où le clergé s'exprimoit en ces termes.

» L'édit qu'il a plu à votre majesté de publier, » pour la levée du cinquantieme en especes, sur » tous les biens de vos sujets, ne paroît pas, il

» eſt vrai, regarder les biens eccléſiaſtiques; ils » n'y ſont pas nommément compris, & il ſemble » que votre majeſté n'a pas entendu les y com- » prendre, l'édit ne chargeant de cette impoſi- » tion que ceux qui ſont propriétaires, tandis que » les biens du clergé ne pouvant être poſſédés » que par uſufruit, ils ne peuvent être compris » dans la loi ».

Enſuite le clergé réclamoit ſes immunités, qui appartenoient, diſoit-il, à la religion. Il aſſuroit que ſi le cinquantieme frappoit ſur toutes les poſſeſſions du territoire de France, les biens conſacrés ſeroient livrés à des mains laïques, tandis que les bénéficiers eux-mêmes n'en pouvoient diſpoſer. Il s'appuya de l'exemple des payens, & dit que leurs prêtres jouiſſoient des franchiſes. Il cita enſuite le roi Carloman, qui s'adreſſa à un concile, pour être aidé du clergé. Il cita Philippe Auguſte, qui obtint des évêques la levée d'une *décime*, & la reſiſtance perpétuelle des parlemens à ſanctionner des impôts *invitis clericis*, malgré les bénéficiers; enfin il cita Saint-Louis.

Le clergé parla encore des états généraux de Blois; il dit que la chambre du clergé avoit réſolu que les rois ne pourroient jamais lever de ſubſides ſur les biens eccléſiaſtiques, même pour faire la guerre aux hérétiques, qu'au préalable on n'eut conſulté l'égliſe.

Enfin il dit que le roi Louis XIV avoit excepté

le clergé de l'imposition générale, de la capitation, & de celle du dixieme.

Les remontrances du clergé n'opéroient rien à la cour ; il falloit de l'argent à madame de Prie. Le clergé attendit donc jusqu'au 18 octobre pour avoir une réponse que le ministre ne donna pas. Le clergé alors renouvela son adhésion à ses remontrances ; il déclara que c'étoit la premiere fois que l'assemblée se sépareroit sans souscrire aux desirs de sa majesté, & finit par écrire au roi, contre le cinquantieme, une lettre qui fut insérée dans ses registres. Maurepas se fit apporter ces registres de l'assemblée, &, par ordre du roi, la minute de cette lettre fut biffée & déchirée.

Le clergé alors cria à la violence, & trouva le moyen de faire parvenir au roi une copie. Duvernay, M. le Duc lui-même, négocioient avec le parlement, pour que cette lettre fût flétrie ; mais le parlement s'y refusa alors, & les chefs de ce corps lui répondirent que cette fois-ci le clergé avoit raison.

L'impôt du cinquantieme n'ayant pu réussir, la dame de Prie, insatiable & avide d'or, s'attacha davantage au prévôt des marchands & à Dombreval son parent, lieutenant de police, l'un & l'autre accapareurs de grains ; on vouloit que je fusse immiscé dans ces sales affaires, parce qu'on savoit que j'aimois l'argent ; mais je refusai à Vienne de m'occuper de ces projets coupables &

dangereux ; & dans peu de temps je reconnus combien j'avois agi avec prudence, parce qu'on fut obligé, à cauſe des clameurs des pariſiens, de ſacrifier cet inique Dombreval, qui avoit contribué à affamer Paris, pour avoir le prétexte d'augmenter le prix du pain ; ce qui irrita tellement le peuple, preſque toujours juſte dans ſes inſurrections, qu'on vit le moment d'une ſédition, d'un éclat qui alarma tout le conſeil. La cour de Verſailles traite le peuple de Paris avec trop de mépris ; elle n'en a jamais connu, malgré ſes eſpions & ſa police, le caractere, ni même tout ce qu'il y a dans ce peuple de redoutable à l'autorité. Les miniſtres dorment tranquillement à Verſailles ; ils ſe repoſent ſur la police de Paris : ils ne voyent pas que Paris eſt la tête prodigieuſe d'un royaume, & que cette tête peut mettre les autres parties du corps dans des mouvemens dangereux.

Le pain ayant preſque manqué à la fin du mois d'août 1725, le ſcandale fut tel à Paris, que d'Ombreval ne put empêcher des attroupemens ; on diſoit hautement que ſes monopoles en étoient la cauſe ; on vouloit le pendre ; le peuple ſe portoit à l'hôtel-de-ville, & demandoit à grands cris le prévôt des marchands, & lui attribuoit les mêmes concuſſions. Le tumulte, les huées furent ſi forts, qu'il fallut ſacrifier ce d'Ombreval, couſin de madame de Prie, qu'on envoya à Tours, intendant. Dodun, contrôleur général, qu'on ſoupçonnoit

connoit, faillit à perdre sa place, & on parloit de Fagon, de Desforts de Bercy, & d'Angervilliers pour lui succéder. Une autre disette de blé s'annonçoit encore, la circulation de l'argent étoit interceptée, le commerce intérieur dépérissoit; on maudissoit Dodun, ministre des finances, à qui on attribuoit ces calamités : tous les ordres de l'état, le clergé sur-tout, se roidissoient avec raison pour ne pas payer le cinquantieme; les troupes n'étoient pas contentes.

C'est dans ces circonstances déplorables que M. le duc retrancha les pensions du feu roi, celles de la régence, & réduisit à moins de la moitié celles qui avoient été données depuis la majorité du roi. On ne pourroit s'imaginer le train que cela produisit à Versailles. On publia aussi la diminution des especes. L'unique remede qu'on portât au défaut de circulation, étoit la diminution d'un quart du peu d'argent qui restoit en France.

CHAPITRE XI.

Tentatives de la reine & de M. le duc, pour éloigner Fleury. Triomphe du prélat. Caractere du duc de Mortemart.

FLEURY brûloit du désir de gouverner les affaires de France; mais il faut reconnoître aussi

que s'il avoit l'ambition ſecrete de régner, il avoit celle de travailler au bonheur de la France, travaillée par tant de révolutions, & de la délivrer du miniſtere de M. le duc, trop gouverné par une auſſi méchante femme que madame de Prie. Vainement ce Prince laiſſoit-il au prélat les affaires eccléſiaſtiques à diriger, & la plus grande part aux diſtributions des graces, des emplois, des bénéfices; Fleury vouloit jouir de l'enſemble du pouvoir, & chaſſer la favorite trop puiſſante, dont il redoutoit l'adreſſe.

Un jour elle tenta un piege qui pouvoit éloigner Fleury, & lui faire perdre ſa place à la cour; l'adroit prélat en fit ſon triomphe, & un grand exemple qui devoit en impoſer à ſes ennemis, & à tout ambitieux qui voudroit lui ravir la confiance de ſon éleve. Voici l'anecdote.

Madame de Prie dirigée par Duvernay, inſpira un jour à M. le duc un ſtratagême pour éloigner Fleury du travail avec le roi, auquel il aſſiſtoit, & de toute influence ſur les affaires, en l'obligeant de ſe retirer. Pour y réuſſir, il fut réſolu qu'au premier travail avec le monarque, la reine le prieroit de ſe rendre chez elle, qu'on y occuperoit long-temps le roi avec M. le duc, & qu'en établiſſant ainſi le travail chez cette princeſſe ſon épouſe, on laſſeroit Fleury.

En effet, le lundi au ſoir 17 décembre 1725, il y eut jeu chez la reine, qui n'y parut qu'un

moment, s'en retournant dans ſes entreſoles, où vint M. le duc : alors elle envoya chercher le roi qui étoit dans ſon appartement avec M. de Frejus, & dans ce moment toutes les portes furent fermées ; elles ne s'ouvrirent même qu'à onze heures.

M. de Fréjus étoit ſorti à huit heures & demie, impatient d'attendre vainement le roi, ſans paroître ému ; ceux qui paſſerent la ſoirée avec lui, ne s'apperçurent de rien, & le roi lui-même ne fut averti de ſon départ que le 18 au ſoir, au retour de la chaſſe ; car il n'avoit pas encore lu la lettre que M. de Fréjus lui avoit écrite le matin ; perſonne n'avoit voulu la remettre : le prélat diſoit dans cette lettre, qu'il partoit pour Iſſy, & que S. M. ne le verroit jamais plus à la cour.

La même conduite avoit autrefois touché le roi, & l'avoit beaucoup fait pleurer à l'époque de la diſgrace du maréchal de Villeroi, ſon gouverneur ; elle avoit auſſi fort bien réuſſi à Fleury, qu'il fallut aller chercher, & bien vite, pour adoucir la douleur du roi & arrêter ſes larmes. Fleury allant bonder cette fois à Iſſy, le roi ne fut pas moins touché, & alla de ſon côté bouder contre M. le duc dans ſa garde-robe, où il ſe cacha, ne ceſſant de demander ſon précepteur, les larmes aux yeux.

Le parti que Fleury avoit à la cour pouſſoit

les hauts cris ; il ſe tenoit de petits comités, & les perſonnages qui auroient approuvé la diſgrace de Fleury, ſi elle eût été l'ouvrage du roi, ſe montroient chaudement ſes défenſeurs. Le duc de Mortemart, courtiſan d'un grand caractere, courageux & décidé, moins attaché par ſa place de premier gentilhomme de la chambre, que par principes, au roi, étoit dans ce moment-là de ſervice à la cour. Réſolu de parler au jeune monarque de la fuite du prélat, il ſe mit à la tête des mécontens de M. le duc, prit la lettre de Fleury, & la porta au roi.

Cet acte de généroſité fut ſi loué à la cour, & même dans le parti de M. le duc, que Mortemart en acquit une réputation d'homme vertueux, décidé & loyal, tandis que le reſte des partiſans de Fleury perdoit le temps à délibérer ou à faire des démarches indéciſes, entortillées & puſillanimes.

Mortemart, voyant les regrets du roi, fit encore plus ; il lui dit courageuſement : *Mais S. M. n'eſt elle pas le maître de rappeler ſon précepteur ? Pour moi, je déclare que ſi ſa majeſté me l'ordonnoit, j'irois le prendre à Iſſy, & je le mettrois dans mon carroſſe ; je ferai plus, ſire*, ajouta-t-il ; *j'irai dire à M. le duc de Bourbon lui-même, mais toujours de la part de V. M., qu'elle lui ordonne d'envoyer ſur le champ un courier à l'Evêque de Fréjus, pour lui mander de revenir.*

Dans ſon émoi, le roi, qui laiſſa couler des larmes, ſe ſentit ſoulagé de l'offre, & conſentit à tout ce que Mortemart lui ſuggéra. Le marquis de Silly, qui ne m'écrivoit pas tout, mais beaucoup d'anecdotes de la cour, me manda que le roi avoit montré de la ſenſibilité & une volonté déterminée, prononçant de lui même le mot J'ORDONNE, & de ſon propre mouvement; il ajoute, que ce ne fut qu'après l'ordre donné, que Mortemart parla au roi très-fortement ſur madame de Prie & ſur Duvernay, & qu'il inſtruiſit le roi des ſources des malheurs de l'état.

Quoi qu'il en ſoit, Mortemart alla lui-même dans l'inſtant trouver le duc de Bourbon, & il lui déclara que la volonté du roi étoit qu'il rappelât de la campagne l'ancien Evéque de Fréjus. M. le duc, qui ne put contenir ſon reſſentiment contre Mortemart, lui dit qu'il s'étoit chargé d'une mauvaiſe commiſſion, & ſur le champ il fit partir un courier pour notifier au prélat les ordres de Louis XV.

Fleury rentra donc, & il rentra en triomphe au ſervice du roi, & on obſerva, dans le parti du duc de Bourbon, dans la plus étrange conſternation; la reine elle-même fut embarraſſée de lui: elle n'étoit point fauſſe, ni diſſimulée, ni trop ruſée, & les meſures qu'elle avoit priſes avec M. le duc étoit, comme on le voit, bien médiocres.

Quant au duc de Mortemart, c'étoit un honnête gentilhomme, qui avoit à la cour de Louis XV un caractere décidé, & les mœurs & le ton de l'ancienne cour ; il étoit d'une galanterie aimable, mais reſpectueuſe, envers les femmes dont il vouloit être eſtimé ; il étoit reſpecté des ſeigneurs à cauſe de ſon caractere, & s'attachoit à ſa femme, dont il étoit jaloux & amoureux.

Madame de Mortemart, au contraire, montroit d'autres goûts, & le rebutoit ſi fort, qu'en 1736, il fallut plaider en ſéparation. Le duc de Mortemart toujours amoureux d'elle, & madame de Mortemart n'ayant conçu ſon averſion qu'à cauſe de la paſſion extrême de ſon mari, dès le commencement de leur union, cette paſſion, énergique d'un côté ; & l'averſion de l'autre, occaſionnerent des ſcenes ſi éclatantes, que les amis communs eurent bien de la peine à les cacher au public. Les querelles finirent quand madame de Mortemart, allant ſe retirer au couvent du Cherche-Midi, pour plaider en ſéparation, ſentit, après quelques mois de privation, les beſoins d'un mari : & ſon bonheur d'avoir celui-ci pour époux. Le duc, toujours amoureux, alla donc la prendre au couvent, l'emmena avec lui, & ils allerent tous les deux chez le préſident de Naſſigny, leur juge, déclarer qu'ils étoient raccommodés & bons amis.

Cependant, depuis l'aventure de l'évêque de

Fréjus ; Duvernay & madame de Prie étoient devenus l'objet de la haine de toute la France. Le marquis de Silly m'écrivoit : « M. le duc eſt plus ferme que jamais à ſoutenir ces deux perſonnages ; il y croit ſon honneur engagé, & la démarche légere & mal concertée que Pâris Duvernay & madame de Prie ont fait faire à la reine & à lui au ſujet de M. de Fréjus, les a décrédités, même parmi leurs amis, au point que l'épithete de *tête de papier* leur demeurera, s'ils n'y prennent garde. Voilà un tableau de la ſituation de la cour ; jugez vous-même des événemens.

» Le crédit & la conſidération de la reine paroiſſent tomber ; le goût que le roi montre avoir pour elle, ne ſemble tout au plus que marital, & je ne ſais ce qu'elle deviendra, ſi elle eſt encore long temps ſans devenir groſſe.

» Depuis que la cour eſt à Marly le roi parle bien plus qu'à l'ordinaire. On commence à dire qu'il a de l'eſprit ; il y a long-temps que je le penſe, vous le ſavez ; c'eſt, ou je me trompe, une machine fort tardive à ſe développer, difficile à émouvoir, mais qui peut l'être fortement. L'exemple de M. de Fréjus en eſt une preuve.

» M. le duc eſt toujours fort en colere contre M. de Mortemart ; cela n'a pas empêché le roi de lui demander, quand il prit congé de lui à la fin de ſon année, s'il ne reviendroit pas le voir à Marly.

» Chabannes, homme fort attaché à M. le duc, & en réputation d'être fort honnête homme, eſt perdu auprès de lui, pour lui avoir parlé.

» Après tout cela, je ne vois point encore aſſez clair pour obtenir une opinion certaine ſur l'avenir. Une nouvelle retraite de M. de Fréjus ne me ſurprendroit pas; je ne le ſerois pas davantage de la culebute de madame de Prie & de Duvernay. Bien des gens ont plus de foi à ce dernier événement; pour moi je ſuſpens ma déciſion: je crois cependant que ſi le mauvais ſort tombe ſur ces deux perſonnages, ce ne ſera que dans quelque temps.

» Vous n'avez pas beſoin de conſeil, mais il me ſemble que cette fermentation violente ne doit rien changer à vos allures ordinaires, & que vous devez regarder tout ceci comme choſes non avenues, ſans entrer même en explication avec les parties belligérantes. C'eſt, ce me ſemble, ici pour vous un cas poſitif de neutralité.

» La diminution des eſpeces ſera ſuivie d'une augmentation; ce n'eſt qu'une ſimple opération de finances, dont le bénéfice eſt indiſpenſablement néceſſaire pour ſe ſoutenir; opération violente, & qui reſſemble à l'émétique donné dans des maladies aiguës. C'eſt aux quatre Pâris que le public a l'obligation d'avoir mis l'état à la veille de ſa ruine.

» Il n'eſt point du tout vrai que madame d'Egmont

mont ait eu ſon congé ; M. le duc l'aimoit mieux que jamais, quand la cour partit pour Marly ; je ne crois pas qu'il y ait de changement. Madame de Prie n'a preſque pas ſéjourné à Marly ; Paris a été ſa demeure la plus ordinaire, & l'opéra, le bal & la comédie, ſes amuſemens journaliers.

» Le raccommodement de mademoiſelle de Charolois & de M. le duc a fait grand bruit. Suivant les connoiſſances que j'ai, ce raccommodement n'eſt que de ſimple bienſéance, & ſous la condition de ne rien exiger l'un de l'autre, par rapport à leurs amis, leurs connoiſſances, &c. C'eſt M. d'Autin qui a le plus travaillé à cet ouvrage ; il a, depuis quelque temps, une portion de confiance de M. le duc, & ſouvent des conférences particulieres avec lui. Homme au monde n'entend mieux que lui à ménager la chevre & le chou ; c'eſt un grand moyen à la cour pour aller plus loin qu'un autre. Ne ſoyez pas ſurpris ſi vous entendez parler de lui dans quelque temps.

» Le duc de Noailles ſe conduit avec dextérité, au janſéniſme près, auquel il s'eſt trop livré ; ce ſera peut-être un obſtacle qui l'arrêtera en chemin. Le roi le traite fort bien ; il lui parle ſouvent, & montre du goût pour lui.

» Je ne ſais ſi vous n'étendez pas un peu trop les idées que vous avez ſur le duc de Geſvres. Des gens inſtruits croient que le roi n'a pas pour lui

plus de familiarité qu'avec les autres, & qu'elle eſt moins fondée ſur le goût & ſur l'opinion qu'il a de ſon caractere, que ſur l'amuſement qu'il a d'écouter les contes & les rapports qu'il lui fait. Cependant je penſe, comme vous, que c'eſt un homme à ménager, & qui peut fort bien, dans les premiers temps, influer ſur les affaires.»

Le marquis de Silly étoit un bel & bon eſprit du temps; il me parloit auſſi des affaires, & m'écrivoit ſur l'Eſpagne. Le chevalier Dubourg eſt toujours à la cour de la reine d'Eſpagne à Vincennes. Soit que ces derniers événemens occupent toute l'attention du public, ſoit qu'effectivement il ne traite rien avec M. Duvernay, ou avec nos miniſtres, on ne parle plus du tout de lui; mais je ſuis toujours perſuadé que la cour d'Eſpagne a eu d'autres vues, en l'envoyant ici, que celle d'établir une étiquette dans la maiſon de la reine douairiere. Je le crois tout au moins eſpion de la cour d'Eſpagne, & chargé particuliérement d'examiner la ſituation des eſprits, & de preſſentir leurs diſpoſitions. Les clauſes du traité de Vienne me confirment dans cette opinion. Dès le temps du renvoi de l'infante, j'ai regardé comme un mal notre brouillerie avec l'Eſpagne. Le traité de Vienne, qui en a réſulté, le rend plus conſidérable, par la difficulté d'y remédier d'ailleurs. Cela vient d'entraîner le gouvernement à des traités dont les ſuites peuvent être

embarraſſantes, & dont on auroit peut-être bien pu ſe paſſer, même dans la circonſtance préſente. Je ſuis né françois, & je ſens l'amour de mon pays dans toute ſon étendue. Je me ſens bleſſé des ſtipulations peu honorables, & qui ſemblent admettre une égalité de puiſſance; on pourroit même dire une crainte très-indécente pour un royaume auſſi puiſſant que celui-ci; car, malgré ce qu'ont fait les Pâris pour ſon abaiſſement, deux mois de bonne adminiſtration le remettroient en vigueur. »

Quelque temps après, je reçus une lettre du marquis de Silly, qui me faiſoit connoître l'intérieur de la cour de Verſailles, du 30 avril 1726. « M. le duc, me diſoit-il, qui, depuis trois ſemaines, eſt preſque toujours par voie & par chemin n'a preſque pas de loiſir pour les affaires les plus preſſées; ſes chaſſes, celles du roi, où il le mene ſouvent; un voyage de quatre jours à Chantilly, ceux que le roi fait à Rambouillet deux fois la ſemaine, occupent l'alteſſe ſéréniſſime.

» Morville s'eſt ouvert à moi ſur l'avis donné à M. le duc, que vous aviez mandé votre retour, & annoncé la guerre. Cela m'a donné occaſion de diſcuter avec lui cette matiere, & je l'ai, je crois, ſuffiſamment convaincu de ce dont il étoit déjà perſuadé; je veux dire que vous n'avez point commis d'indiſcrétion. Il m'a aſſuré que M. le duc n'avoit pas cru que vous euſſiez rien

mandé d'eſſentiel; mais ils ont été fâchés des bruits de guerre répandus à Paris, parce que M. Duvernay perſuada ſon alteſſe ſéréniſſime que ce ſont les bruits de guerre qui faiſoient reſſerrer l'argent, & je ne vous répondrois pas qu'il n'eût fait avertir M. le duc de votre prétendue indiſcrétion, pour en faire un argument par rapport aux affaires générales.

» La flotte angloiſe deſtinée pour la mer baltique, a mis à la voile; & ſi le vent l'a bien ſervie, elle peut être préſentement au Sund. Douze vaiſſeaux du roi de Danemarck doivent la joindre, & la préſence de ces trente-trois navires pourra faire obſtacle à la négociation de Rabutin avec la Czarine, & contenir la flotte Ruſſienne. On continue ici tous les préparatifs de guerre; preſque tous les régimens ont fait leur augmentation avec ſuccès. On leve les milices, on remplit les magaſins; tout va bien juſques là: mais il n'en eſt pas de même des finances; la circulation eſt interceptée, & preſque totalement ſuſpendue dans pluſieurs provinces. La miſere augmente de tous côtés; malgré cela, le royaume eſt encore tout entier, & les remedes viſibles, & même d'aſſez facile exécution; mais les Pâris, acharnés à la ruine de tout un peuple, par les profits immenſes qu'eux, Bernard & leurs aſſociés font, s'oppoſent de toutes leurs forces, du moins c'eſt l'opinion publique, & qu'ils veulent tenir dans leur dépendance

le gouvernement, tant pour le préſent que pour l'avenir, en achevant de ſe rendre maîtres de tout l'argent & de tout le crédit.

» Madame de Prie continue de parler d'un voyage qu'elle veut faire en Normandie; mais je ne ſais pas quand ce ſera, ni pour combien de temps. L'averſion que le roi a pour elle ſe marque au dernier point; non ſeulement il lui refuſe la parole, mais il ne la regarde pas, & l'on s'apperçoit aiſément que ſa préſence le peine. Elle voit beaucoup moins la reine, & elle ne tient pied à boule ici que pendant ſa ſemaine de ſervice; elle paſſe preſque tout le reſte du temps à Paris; elle s'y montre à tous les ſpectacles, aux promenades, &c. Il ne paroît pas néanmoins que M. le duc diminue de confiance pour elle; mais on prétend qu'il s'en paſſeroit plus aiſément qu'il n'auroit fait il y a ſix mois. Son goût pour madame d'Egmont eſt toujours très-vif. A l'égard de Duvernay, je le crois auſſi bien qu'il a jamais été avec ſon alteſſe ſéréniſſime, quoiqu'il ait néanmoins affecté, depuis quelque temps, de ne ſe montrer ici que deux fois la ſemaine, & de ne paroître ſe mêler que du ſimple diſtrict de ſon bureau.

» Le roi ira trois fois tous les quinze jours à Rambouillet, d'ici au voyage de Chantilly, qui eſt déclaré pour le 2 de juillet. Sa majeſté croît à vue d'œil, & ſa figure & ſon maintien devien-

nent plus aimables chaque jour ; mais, jusqu'à présent, il ne paroît remué par aucun autre goût que celui de la chasse : je ne sais pas même si l'occupation & l'amusement qu'elle lui donne ne lui tiendront pas lieu de plaisir : je persiste à croire qu'il a bien plus d'esprit qu'il n'en montre. M. de Fréjus est toujours dans la grande intimité avec lui ; il le suit à Rambouillet, & il paroît d'ailleurs une grande union extérieure entre M. le duc & lui. Je ne vous parle point de la reine ; elle est telle que vous me la peignez dans votre lettre du 18 mars, & peut-être encore plus. Les voyages de Rambouillet, où le roi couche, la fâchent beaucoup ; mais on n'en tient pas compte à présent ; elle est obligée de traiter aussi bien M. de Fréjus, qu'elle le traitoit froidement autrefois.

Le roi laisse voir un espece de goût pour le duc de Re*, qui a commencé à se manifester pendant le premier voyage de Marly ; il s'est soutenu pendant le séjour de la cour à Versailles. On prétend que M. le duc le favorise & le fortifie. Nous verrons où cela ira ; mais, si je ne me trompe, je crois que cela ne fera pas un grand chemin. Il est cependant certain que cela a fait *baisser les actions* du duc de Gesv* ; c'est le terme dont on se sert à la cour ». Les actions du duc de Gesv* remonterent quelques jours après.

CHAPITRE XII.

Situation de la cour & de madame de Prie, avant l'exil de M. le duc.

DEPUIS la grande aventure que j'ai racontée de la ſuite de Fleury, les véritables amis de M. le duc avoient mis tout en uſage pour engager le prince à ſe défaire de deux perſonnages odieux au public, & qui le conduiſoient viſiblement à ſa ruine.

M. de Fréjus lui-même s'étoit ſervi de tous les moyens imaginables de raiſon, de douceur, & d'inſinuation, & il ſembloit que M. le duc vouloit déférer à ces ſentimens; car madame de Prie étoit allée en Normandie. Duvernay paroiſſoit moins à Verſailles, & lui & ſes freres avoient ignoré l'augmentation des eſpeces. Duvernay, alarmé de n'avoir pas été conſulté, & du peu de confiance que M. le duc avoit eu dans cette occaſion, avoit envoyé un courrier à madame de Prie, qui partit en poſte dans le moment, & qui arriva à Verſailles le ſamedi premier juin, ſans y être attendu. M. le duc le premier en fut ſurpris. Deux jours après, Duvernay reparut, & parla avec ſon ton impérieux & ordinaire; la cabale oppoſée s'échauffa & cette rentrée de Duvernay & de madame de Prie accéléra la cataſ-

trophe, que je raconterai bientôt. On avoit assuré à M. de Fréjus que c'étoit M. le duc qui avoit envoyé chercher, par un courrier, madame de Prie ; mais ce qui paroîtra singulier, c'est que, depuis le dernier retour de madame de Prie, M. de Fréjus parla pendant deux heures à M. le duc, pour l'engager à l'éloigner tout à fait, & il étoit connu que M. de Fréjus avoit voulu encore se retirer deux mois auparavant : le prélat & M. le duc s'observoient ainsi. Voici quelques sentimens de madame de Prie, qui me donnoit un état de la cour ; elle mêloit toujours un peu de galanterie, & souvent quelque chose de plus dans les lettres que je recevois d'elle. Elle me disoit donc : » La marquise de Villars fait un train que je ne pourrois vous définir que par plusieurs volumes. Il en faudroit quatre pour les quatre points qui forment aujourd'hui ses occupations & ses plaisirs. Le public dit, que sans rien perdre sur le grand prince avec lequel elle est raccommodée, elle est fort bien avec M. Goesbriant ; M. de Dombes flatte sa vanité, & prétend bien que c'est un reste, puisqu'il a donné congé à mademoiselle de Charolois, qui s'arrache les cheveux. La marquise, malgré tant de soins importans, a cessé sur M. le comte de Clermont, pour lequel elle s'est décoiffée dans le salon avec la petite duchesse de Boufflers ; tout cela n'empêche pas les voltigeans, dont M. le duc d'Orléans est du nombre. Soyez sage

ſage ſur tout ceci, & ne me citez pas, je vous prie. Le comte de Baviere a mieux aimé une nouvelle affaire qu'une ancienne inſtance ; c'eſt M. de Saint-Florentin qui lui a fait faire cette réflexion.

» Si je vous parlois de moi, je ne trouverois pas de matieres auſſi gaies ; auſſi je ne vous en dirai autre choſe, ſinon qu'il faut que l'attachement ſoit bien fort chez moi pour qu'il m'engage à reſter dans un pays où je viens d'éprouver les dernieres horreurs par ceux que j'avois le mieux ſervis, & que je n'ai d'autre conſolation que celle de voir mes ennemis obligés de mentir pour me nuire : quoique ce ſoit un triomphe, je ferois plus de cas d'une retraite ; & malgré la violence que la reine, M. le duc, & mes amis veulent me faire ſur cette réſolution, je crois vous apprendre que j'ai été la plus forte ; & lorſqu'en n'excitant plus l'envie, je ne lui verrai plus que des faits exiſtans de ma conduite, j'obtiendrai bientôt l'eſtime des honnêtes gens, & la juſtice qui m'eſt due, j'aurai de plus la tranquillité & le repos ; on ne m'imputera plus de gouverner des gens qui ne ſont pas d'humeur à l'être, & dont la fermeté doit être reconnue. Je ne veux pas, lorſque leur gloire a toujours fait mon unique objet, me trouver aujourd'hui le prétexte dont on la veut affoiblir. Je vous parle comme à mon ami ; j'eſpere que vous n'en ferez d'autre

uſage que celui d'être touché de ma confiance, & que, dans quelque ſituation que je ſois, vous aimerez autant quelqu'un qui peuſe noblement à la ville, que quelqu'un qui ſouffriroit patiemment des injuſtices à la cour. Ce n'eſt pas une faveur bien ſatisfaiſante que celle que je vous ferai de vous laiſſer voir une recluſe; mais le mérite de la ſingularité y ſera, car je la partagerai à peu de gens.

» Duvernay eſt auſſi malheureux que moi, & M. le duc attache ſon honneur à le retenir auprès de lui, & il ne ſouffre pas moins que moi de cette réſolution : & même plus je ſais qu'il eſt à lui, & que je ſuis libre dans mon état, ſi toutefois on peut l'être, lorſqu'on eſt ſoumiſe à l'attachement & à l'amitié. Si vous êtes curieux & diſcret, deux qualités rares à réunir, je vous en manderai davantage une autre fois. »

J'écrivois à madame de Prie ſur tous les bruits qui arrivoient juſqu'à Vienne. Je lui avois quelque obligation; elle m'en avoit auſſi. Je déſirois qu'elle ceſsât de ſe mêler de toute affaire qui pouvoit avoir des rapports avec le gouvernement; elle me répondoit : « Après un an de juſtification, je ſuis à préſent au point que je ſouhaitois. Je ne quitterai point ma place de dame au palais; mais je la remplirai, en faiſant ma ſemaine, & me tenant chez moi à Paris le reſte du temps : en un mot, je veux bannir tout ce qu'il y a de

forcé dans mon état, & n'en réſerver que ce qui eſt naturel à une femme de condition qui ne veut ſe mêler, & qui n'eſt point faite pour qu'on lui demande deux fois compte d'une conduite où elle n'a rien à ſe reprocher qu'une négligence folle pour tous ſes intérêts, & des conſeils qu'elle n'a point donnés, & que M. le duc eſt trop ferme, trop éclairé, & j'oſe dire auſſi trop entêté pour ſuivre avec la moindre complaiſance. Je trouve tous les obſtacles du monde à ma volonté; j'aurai plus de mérite à la ſuivre, puiſqu'on ne cherche à la tromper que par des chaînes qui paroiſſent des fleurs, mais qui peuvent bien cacher quelques ſerpens, dont toute la cour eſt pleine. Je n'ai rien vu de ſi noir, de ſi bas, de ſi faux, & de ſi mépriſable que tout ce que j'y vois. M. le duc ſeul paroît aujourd'hui digne de toute ma vénération & de tout mon attachement; la fermeté, l'amitié, la véracité avec laquelle il en agit ſur mon chapitre, ſont des procédés qui le rendent à jamais maître de ma vie, que je donnerois avec joie pour ſon ſervice; il fait auſſi le ſeul regret qui balance la joie que j'aurai de m'enterrer à la cour, & les difficultés que je trouve de ſa part à mon projet, ſont les ſeules que je compte; après cela, j'aurai ſon eſtime par-tout, rien ne me la fera perdre: cette ſûreté me donne les moyens de lui réſiſter.

» Je ne répondrai pas à ce que vous me dites

du choix de mes amis ; je ne veux pas vous croire assez dupe pour avoir vu que parce qu'on venoit chez moi, & que je cherchois à rendre service, qu'on fût mes amis pour cela ; je veux dire, comme Arlequin dans Timon, je savois bien qu'ils n'étoient pas dignes de l'envie que j'avois de les obliger ; mais j'étois digne, moi, du desir de faire du bien. Pour ce que j'ai appelé mes véritables amis, & le peu sur lequel ma situation m'a permis de compter, ils sont les mêmes ; je ne m'y suis pas trompée, & ils me resteront. Je suis ravie de pouvoir croire que vous êtes du nombre, & vous verrez si vous pouvez trouver quelqu'un qui sache mieux le mériter par la suite, & la sûreté que vous me trouverez ; pourvu que ces deux qualités vous aveuglent sur les défauts, je suis à jamais certaine de votre amitié.

» Je vous dirai, sur les cordons bleus, que, par trente-six raisons, la reine n'a pas pu en avoir pour M. de Nangis & M. de Tessé, pour lesquels elle en vouloit à toute force, & qu'elle a été obligée de se rendre aux obstacles qu'elle y a trouvés. Ainsi ne vous plaignez pas, on n'a nul dessein de ne vous pas bien traiter, car on est très-content de vous ».

20 *avril* 1726.

» Je suis étonné que vous ne m'accusiez point la réception d'une de mes lettres, par celle que

vous m'avez écrite du 16 mars : je vous avois écrit un volume où je vous mandois que tout étoit rentré dans l'ordre accoutumé, ou peu s'en falloit. Au moment que je vous parle, je ſuis plus en repos, & beaucoup plus heureuſe que je ne l'ai jamais été ; je me ſuis ôté toutes les chaînes qui m'embarraſſoient ; je n'ai reſervé que celle qui me lie à mes amis, & ma place de dame du palais. Je ne ſuis plus gênée par rien ; je paſſe quinze jours à Paris & où il me plaît, & huit jours de mon ſervice à Verſailles. Je ne ſuis plus un chien d'attache, & j'ai le plaiſir de quitter ſouvent un ſéjour que je n'ai jamais aimé ni eſtimé, dans le moment où j'y reſterois avec le plus d'agrément, & où la reine & M. le duc, & mes amis ont le plus d'envie de m'y faire reſter. M. de Fréjus ne dit plus rien, parce qu'à la vérité je ne lui ai pas laiſſé de quoi parler. M. de Mortemart eſt tombé dans un diſcrédit total auprès du roi, du public & de M. de Fréjus même. A l'égard de Duvernay, dont vous me parlez dans votre lettre, il tient à peu près la même conduite que moi ; il m'eſt plus attaché que jamais, & je n'ai jamais eu que des ſujets de l'aimer & de l'eſtimer. Soyez sûr que tout ce qu'on vous mande d'ailleurs ſont des bileveſées, & que je vous inſtruis de la pure vérité.

» Le pauvre Voltaire me fait grand'pitié. Dans le fond il a raiſon ; mais par la forme, il a fait

une étourderie qui n'eſt pas excuſable : il eſt à la ville depuis trois jours, encore par ſa faute. Il n'avoit qu'à ne pas ſe montrer à Paris, il n'auroit pas été pris ailleurs. Il a la baſtille pour priſon, & il voit ſes amis. Je lui ai envoyé votre lettre hier ; je ne l'ai pas pu faire tenir plutôt, ne ſachant point où il habitoit ».

» Il y a une querelle furieuſe qui agite toute la cour ; les princeſſes du ſang ont demandé la traverſée droite à la chapelle, c'eſt-à dire, meſdemoiſelles de Clermont & de Charolois ; car mademoiſelle d'Orléans & toutes les princeſſes ont toujours pris le côté gauche, & laiſſé le droit aux dames de la reine. Elles ont donc voulu la traverſée des dames du palais, & elles y ſont arrivées. Après que les dames de la reine étoient placées, celles-ci ſe ſont reculées ſur la forme qui eſt derriere, pour faire place aux princeſſes, qui, non contentes de cela, ont voulu que leurs dames d'honneur ſe miſſent à côté d'elles devant les dames du palais, & elles prétendent que les traverſées ſont comme les loges à la comédie, où elles doivent avoir leur ſuite & leur compagnie, & occuper les premieres ſelon leur rang. Les dames du palais répondent, que la reine eſt donc la ſeule princeſſe du royaume à laquelle on refuſe d'obéir auprès d'elle, & ſans ſuite & ſans compagnie ; que ſans difficulté nous donnerons nos places aux princeſſes ; que c'eſt avec plaiſir

que nous leur rendons nos reſpects ; mais qu'il n'en eſt pas de même de leurs dames, qui ne doivent pas nous ſéparer de la reine, & ſe mettre devant nous. Vous pouvez compter que cette affaire fait un bruit horrible, & que tout le monde eſt déchaîné, parce qu'effectivement les dames d'honneur des princeſſes nous diſputent tout, & envahiſſent tant qu'elles le peuvent ; mais, à mon égard, je n'y étois pas quand la noiſe eſt arrivée. Je n'y ſerai pas quand elle ſera jugée ; & où les dames ſeront, je m'y trouverai bien la douzieme. Ainſi, je ne me mêlerai ni ne m'embaraſſerai pas plus de cela que de tout le reſte, & de ce qui ſe paſſe, dont, grace à Dieu, je ne ſais pas un mot ».

Voilà bien le langage de madame de Prie ; mais voici certainement celui de la vérité, dans le chapitre qui ſuit.

CHAPITRE XIII.

Exil de M. le duc, premier miniſtre, & de madame de Prie. Caractere du roi & de Fleury.

ENFIN la foudre éclata, & après s'être beaucoup obſervés mutuellement, Fleury fit exiler M. le duc. Le prélat diſoit au roi que ce prince étoit

l'objet de l'indignation de la France ; qu'il étoit la cauſe des calamités du royaume, & qu'il étoit temps que ſa majeſté qui avoit les talens naturels, les lumieres acquiſes & néceſſaires, gouvernât elle-même ſon royaume. Les détails de cette diſgrace furent envoyés à Vienne par le marquis de Silly & par divers autres ſeigneurs de la cour : je conſerverai leurs expreſſions dans ces mémoires.

Le roi, qui ne devoit aller à Rambouillet que le 12, avertit dès le lundi 10 juin après dîner, qu'il partiroit le 11 à onze heures du matin : mais les ambaſſadeurs & le conſeil des finances l'occuperent, de façon qu'il ne put monter en carroſſe qu'à trois heures après midi ; & en partant, il dit à M. le duc, qu'il l'attendoit à Rambouillet, tandis que le jeune monarque l'avoit déjà exilé à Chantilli, & qu'il avoit même expédié tous les ordres pour être obéi.

On obſerva auſſi que le roi, quelques jours auparavant, promenoit avec M. le duc en calêche, avec familiarité, ſans lui rien dire de ce qui ſe tramoit contre lui, le roi gardant le même ſilence & la même gaîté.

M. le duc employa le reſte de l'après-dînée à travailler avec Breteuil & Dodun, qui ne ſortit qu'à huit heures. M. le duc le ſuivit preſque auſſi-tôt pour aller monter dans ſa chaiſe, qui l'attendoit au pied du degré de la reine : alors Saint-Florentin ſe preſenta à lui avec un porte-feuille ; mais

mais comme le prince vouloit arriver à Rambouillet pour ſouper avec le roi, il le mit à ſon retour.

Le duc de Charoſt, qui avoit attendu la fin du travail du contrôleur général, pria alors M. le duc de rentrer un moment dans ſon cabinet, & ce fut dans le même cabinet qu'il lui remit une lettre de la main du roi.

Charoſt avoit reçu de Fleury deux lettres du roi, pour notifier la diſgrace de M. le duc, l'une étoit fort douce, dans laquelle le roi diſoit en ſubſtance qu'il vouloit connoître le détail de ſes affaires, gouverner lui-même, ajoutant qu'il ſupprimoit la charge de premier miniſtre, & qu'il déſiroit qu'il allât paſſer quelque temps à Chantilly.

Dans la ſeconde lettre, le roi parloit comme un maître qui veut & ordonne, en cas que la premiere ne produisît pas ſon effet. Charoſt, ſoit par étourderie, ſoit, comme d'autres l'aſſuroient, volontairement, remit la lettre la plus dure, & M. le duc en fut ſi étonné, qu'il lui dit, qu'accoutumé à reſpecter le roi & à donner l'exemple de la ſoumiſſion, il étoit bien ſurpris que S. M. lui donnât ſes ordres avec ce ton peu ordinaire. Charoſt reprit la lettre fulminante, & lui donna l'autre.

M. le duc écrivit au roi ſur le champ, & monta dans ſa chaiſe ſans rien dire, & en ſortant de la grille, il fit ſigne à ſon poſtillon, qui vouloit

tourner à droite, de marcher devant lui; il lui fit prendre le chemin de Saint-Cloud, d'où il envoya un page à toutes jambes à Saint-Denis, pour faire préparer des chevaux de poſte; & ſuivant ſa route, il arriva à Chantilly à une heure après minuit.

Cette nouvelle ne fut ſue à Verſailles qu'à minuit. M. de Fréjus alla l'annoncer à la reine à huit heures ou neuf heures du ſoir: on dit qu'elle pleura beaucoup, que quand il fut ſorti, elle envoya chercher mademoiſelle de Clermont & madame de Prie.

A Rambouillet il n'en fut pas dit un mot. Le roi ſoupa fort gaîment, & joua un brelan qui ne finit que tard. Madame la ducheſſe reçut à quatre heures du matin une lettre de M. de Fréjus qui lui annonçoit cette nouvelle dans les termes les plus convenables; & au bas le roi avoit écrit cinq ou ſix lignes de ſa propre main, d'un ſtyle flatteur pour elle, & même des expreſſions tendres. Elle parti de Saint-Maur dans le moment, & en arrivant à Paris, elle en reçut une de ſon fils, fort bien écrite, & en homme qui regardoit ſa diſgrace comme le commencement de ſon repos, de ſa tranquilité, & ce qu'il lui mandoit paroiſſoit ſenti. Elle partit à quatre heures pour Chantilly.

Revenons à Verſailles. La reine avoit envoyé chercher mademoiſelle de Clermont & madame de Prie, après que M. de Fréjus fut ſorti de chez

elle. On ne ſut point le réſultat de la converſation ; mais un moment après qu'elle étoit finie, mademoiſelle de Clermont monta en carroſſe, elle emmenoit avec elle madame de Prie.

M. de Fréjus dépêcha auſſi un courier à M. le duc d'Orléans, à ſa mere, & au prince de Conti. A l'arrivée du courier chez le duc d'Orleans, on publioit à Paris qu'on lui deſtinoit une grande place ; & parce qu'il partit dans le moment, on crut qu'il alloit à Rambouillet ; mais il ne fut qu'à Verſailles, où M. de Fréjus étoit demeuré : il fit venir le matin chez lui Maurepas, avec lequel il travailla long-temps ; enfin pour mieux juger de l'enſemble des événemens & du miniſtere de M. le duc, je publierai ici la lettre que j'écrivis de Vienne au cardinal de Polignac mon ami, le 3 août 1726 ; la voici mot à mot.

» Mes regrets ſur ce qui eſt arrivé à M. le duc ne peuvent être plus vrais & plus ſinceres, parce que, comme je connoiſſois ſes bonnes intentions, j'aurois voulu de tout mon cœur qu'il eût reſté avec M. de Fréjus dans l'intimité la plus grande, comme je ſuis perſuadé qu'il ne tenoit qu'à lui ; & je crois que cette union ſi importante n'auroit été que ſalutaire pour l'état & pour tout le monde.

» Mais il étoit impoſſible qu'elle ſubſiſtât après la façon dont en uſoient ceux qui avoient du crédit ſur l'eſprit de M. le duc, & les tierces perſonnes avoient emmené les choſes de part & d'autre au

point qu'il falloit que l'un des deux ſupplantât l'autre ; & c'étoit une grande témérité à ceux du parti de M. le duc, de croire qu'ils étoient les plus forts ; après la ſituation où ils avoient mis ce prince dans le royaume, à la cour, & auprès du roi. Je ſais fort bien que tout cela s'eſt fait contre l'avis du grand Pâris, lequel a une excellente tête & bien différente de celle de Duvernay, qui eſt celui qui principalement a été cauſe de la perte de M. le duc, après l'avoir été de celles des finances, quoiqu'il eût les meilleures intentions du monde ; *mais il eſt bien rare de trouver un bourgeois capable de penſer dans le grand* (1), & d'avoir en même

(1) Je ne me ſerois jamais douté qu'un homme d'eſprit, tel que le maréchal de Richelieu, s'imaginât qu'il fallût être noble pour *penſer dans le grand*. Je voudrois bien ſavoir ſi les Etats-Unis de l'Amérique, par exemple, qui, dans leur conſtitution, ont pris pour baſe les vérités les plus générales & les plus élevées, celles où l'eſprit humain juſqu'alors n'avoit pu atteindre, ont appelé à leur conſeil quelques gentilshommes pour *penſer dans le grand*. Je demanderois encore, ſi la nation, aſſemblée en 1789, a appelé à ſon ſecours la nobleſſe françoiſe, pour établir notre conſtitution, qui éleve la nature humaine juſqu'au deſſus des temps hiſtoriques, puiſqu'elle rétablit nos droits dans la ſituation primitive des hommes, avant les écarts de la ſociété. Certainement : c'eſt la bourgeoiſie françoiſe & américaine, qui, depuis dix ans, a penſé *dans le grand*.

Sans doute que le bourgeois, dans l'ancien temps, penſoit en France dans le petit, car le peuple n'étoit que ſoldat, curé ou avocat. Le commandement des armées étoit deſtiné

temps la connoiſſance d'une cour auſſi difficile qu'étoit la nôtre. Le pauvre garçon ne croyoit point à mes conſeils, & n'avoit nulle idée de la cour. Il s'imaginoit qu'en gagnant tous les valets du roi, il en ſeroit le maître ; il y avoit mis toute ſon habilité, ſans ajouter foi à ce que je lui avois dit pluſieurs fois, qu'il étoit bien vrai que les valets

---

à quelques familles qui *penſoient dans le grand* ; les prélatures, à quelques fils de ſeigneurs ; que l'adminiſtration des ſacremens (*fonction dans le petit*) eût déshonorés ; la haute magiſtrature étoit l'héritage auſſi de nos familles diſtinguées.

Il falloit des preuves de nobleſſe en Bourgogne, dans l'Artois, en Languedoc & en Bretagne, pour adminiſtrer les affaires publiques.

Il falloit des preuves pour parvenir juſqu'à la perſonne de nos rois, comme ſi le monarque n'étoit le pere acceſſible & le roi de tous, ſans exception. J'ai entendu dire (chez l'archevêque de Narbonne, alors préſident du clergé) d'un grand vicaire qui dirigeoit tout un dioceſe, tandis que ſon prélat vivoit à Paris au centre des plaiſirs : *Ce grand-vicaire-là eſt bien un homme de mérite, mais il n'a point de naiſſance.*

Et c'eſt parce que ſon évêque, qui étoit un ſot, étoit *homme de naiſſance*, qu'il avoit une prélature de cent mille écus, & le grand-vicaire, qui n'étoit qu'un *homme de mérite*, avoit obtenu, par grace, après dix ans de travaux, deux mille écus de rentes.

Je ne ſuis donc plus ſurpris ſi la nobleſſe de France diſoit, avec le maréchal de Richelieu, que la bourgeoiſie ne penſoit *qu'en petit* ;

Ni ſi la bourgeoiſie françoiſe, outragée, a donné des preuves qu'elle penſoit dans le grand.

Voilà ; ſi je ne me trompe, une des ſources de la révolution de 1789.

du roi l'avertiroient de tout ce qui ſe paſſeroit; mais que ce ſeroient les ſeigneurs qui le perdroient, & que tant qu'il n'en auroit point pour prendre ſon parti & juſtifier les ſujets de priſe qu'il pouvoit donner contre ſa conduite, tout ſon petit manége ne ſerviroit qu'à l'inſtruire de ſa perte quelques jours avant qu'elle arrivât. Je me ſuis trompé en ce ſeul point, car il l'ignoroit la veille.

» MM. de Rohan, qui avoient trouvé grace devant lui, l'avoient enchanté par leurs fades paroles, toujours emmiellées, & avoient mieux réuſſi encore auprès de madame de Prie; ce qui leur avoit attiré une grande part dans la confiance de M. le duc: mais comme je m'étois expliqué nettement ſur leur compte, & que j'avois plus d'une fois aſſuré poſitivement que le jour que je m'appercevrois de cette intimité, ils n'auroient plus en aucune façon à compter ſur moi, & que j'avois fait en ſorte que quelques autres perſonnes avoient parlé de même, cela avoit rendu ce commerce fort caché pour moi: mais je n'avois pas laiſſé cependant d'en pénétrer beaucoup de choſes, ſur-tout depuis que je ſuis à Vienne; & quoique je ne crois pas que ce ſoit là abſolument ce qui a perdu M. le duc, je crois cependant que les conſeils de ces meſſieurs qui auroient voulu régner ſeuls dans le miniſtere, ne laiſſoient pas que d'éloigner ceux qui auroient pu avoir part à ſa con-

fiance, & le porter à faire les plaiſirs raiſonnables qui auroient pu lui acheter d'honnêtes gens. Car ſans tomber dans la proſtitution où M. d'Orléans avoit mis toutes les grâces, il auroit pu ne pas tomber dans l'excès d'une autre extrémité, & ne pas s'expoſer à quitter ſa place, avec la douleur de n'avoir cherché à faire de graces qu'à MM. de Matignon. Les reproches qu'il doit s'en faire à préſent, doivent être trop cuiſans, pour qu'on ne l'en plaigne pas véritablement; car ſes vrais principes étoient abſolument tous autres.

Pour moi, je ſuis perſuadé qu'il n'y a nulle ambition dans la démarche qu'a faite M. de Fréjus; parce que je ſuis très-sûr qu'il ne tenoit qu'à lui de la faire plutôt : mais comme je crois le connoître, je ſuis perſuadé que ſon naturel doux & pareſſeux lui a toujours fait regarder avec effroi tout ce qui pourroit déranger ou ſa ſanté, ou les arrangemens qu'il avoit pris pour la vie douce qu'il vouloit mener : & je crois que la ſeule choſe à quoi il ſongeoit, c'étoit de ſe conſerver le cœur du roi, de pouvoir faire plaiſir à ſes amis, d'avoir une ſorte d'inſpection générale ſur le gouvernement, qu'il croyoit néceſſaire dans les circonſtances préſentes, & qu'il ne vouloit pas abandonner par l'attachement qu'il a pour la perſonne du roi & pour le bien du royaume, pour lequel il a un grand zele. Ainſi, je crois que c'eſt dans ces ſeuls principes que l'on peut trouver en lui l'a-

mour-propre que l'on doit croire avec raiſon n'abandonner jamais les hommes; mais je ſuis perſuadé qu'il auroit voulu que M. le duc fut reſté chargé du gros des affaires, & qu'il n'a cédé qu'aux clameurs de toutes les cours étrangeres & de tout le royaume, qui effectivement étoit tombé dans la miſere la plus grande, & pouſſée à un point que les indifférens crioient comme les plus échauffés, & que les finances ſur-tout avoient beſoin d'un prompt remede. Ce fut pour cela, comme je l'ai ſu poſitivement, que quatre jours avant la diſgrace de M. le duc, l'évêque de Fréjus ſe mit à ſes pieds, pour engager à écarter de lui Duvernay & madame de Prie, en lui diſant ſur cela les choſes les plus fortes; & ce ne fut que ſur la fermeté, que l'on pourroit appeler obſtination, avec laquelle ce prince lui dit qu'il ne changeroit rien à ſon ſyſtême, que M. de Fréjus prit la réſolution qu'il a exécutée & que M. le duc pouvoit éviter ». Telle étoit ma lettre au cardinal de Polignac.

J'écrivis auſſi à madame de Prie; car je ne pouvois prendre ſur moi d'abandonner une femme dans la diſgrace, après avoir été lié avec elle lorſqu'elle étoit en faveur. Elle fut plus intéreſſante dans ſon malheur, qu'elle ſupporta comme M. le duc, avec une certaine élévation; elle me diſoit: » J'ai trés-rarement, l'occaſion de recevoir des lettres, & encore plus rarement d'en écrire: ainſi, ne regardez

gardez pas comme négligence, le peu d'uſage que je ferai de la ruſe que vous m'avez indiquée, pour avoir l'honneur de vous écrire; j'en ſouffrirai certainement, & je le ſens bien par le plaiſir que j'ai aujourd'hui de trouver un moyen de vous remercier des marques de votre ſouvenir, & des aſſurances de votre amitié; j'en fais tout le cas poſſible, & des lumieres de votre eſprit; je ne crois pas cependant qu'elles euſſent pu remédier aux événemens. Ma conduite a été telle qu'elle devoit être; mais elle n'influoit en rien ſur tout le reſte, que j'ignorois totalement. Mon attachement a fait ma diſgrace, & nullement la part que j'avois à ce qui ſe paſſoit: il y a dix mois que je ne vivois pas même de façon a en être ſoupçonnée. Je ſoutiens mon état ſans chagrin; je n'en reſſens que pour les perſonnes auxquelles je m'intéreſſe. Je ſuis plus près du bonheur que je ne l'ai été depuis huit ans. Je n'ai rien à me reprocher: je n'ai rien non plus à regretter dans un pays que je n'ai jamais aimé, je ſuis donc très-tranquille, & me forme pour l'avenir le projet d'une vie douce & d'une ſociété peu étendue: j'eſpere l'obtenir bientôt, parce qu'avec de la circonſpection, de la patience, & une conduite irréprochable pour le paſſé, le préſent, & l'avenir; je n'ai qu'un retour de juſtice à attendre; je ſerai charmée de pouvoir vous compter dans le petit nombre de mes amis, & je me flatte même que vous le ſerez encore plus

dorénavant que vous ne l'avez été juſques à ce jour : vous ne me connoiſſez pas abſolument telle que je ſuis ; la ſituation où j'étois me maſquoit une grande partie du monde, & ne rendoit point la vue bien nette ſur mon ſujet. Je me doutois aſſez ſouvent du maſque ; mais on ne ſentoit pas l'erreur où l'on étoit ſur mon chapitre : grace à dieu je vois à préſent ſur les viſages, & je puis paroître telle que je ſuis. Je gagnerai ſûrement de faire connoître des procédés francs, déſintéreſſés, & pleins de ſel & de véracité pour mes amis : d'ailleurs comme on n'aura nulle vue qui puiſſe porter à me tromper, & que je ne verrai que les gens qui m'auront prouvé leur amitié, je ſerai débarraſſée de la peine de me défier de ceux avec qui je vivrai, ce qui étoit en vérité un des plus grands malheurs de ma ſituation ; car rien n'eſt ſi oppoſé à mon caractere ».

Telles étoient les expreſſions de madame de Prie, qui, malgré ſes beaux ſentimens, mourut quelques temps après en Normandie, de douleur & de dépit, & jamais depuis elle ne vit M. le duc.

L'amour de la vérité n'exigeoit-il pas que l'ayant dépeinte ſans ménagement, je la fiſſe enſondre ſe diſculpant elle-même.

CHAPITRE XIV.

Caractere de M. le duc. Comment la dame de Prie, Duvernay & Dodun trompoient ce prince.

AVANT l'anecdote qui avoit mérité à M. le duc, à Bernard, à Duvernay, & à Dodun la qualification de *têtes de papier*, Mme. de Prie, qui s'étoit un peu retirée des affaires, s'en étoit mêlée avec beaucoup de detail. Un jour Dodun, & Duvernay, pour convaincre M. le duc de l'étendue des connoiſſances de madame de Prie, pour augmenter & motiver la confiance qu'il avoit en elle, s'aviſerent du plus ſingulier ſtratagême, qui dépeint aſſez bien l'eſprit & le caractere des courtiſans.

Dodun travaillant avec ce prince, madame de Prie entra un jour comme ſans deſſeins; & après quelques cérémonies, elle reſta avec eux, écoutant le rapport d'une affaire de finance très-compliquée, & dont elle étoit inſtruite d'avance par Duvernay.

L'affaire parut embarraſſante à M. le duc, & Dodun lui-même feignit d'être indécis. Madame de Prie prit la parole, & répétant avec grace la leçon qui lui avoit été faite, découvrit le ſeul vrai parti qu'il y avoit à prendre; & Dodun, qui fit

l'étonné de la profondeur des vues de madame de Prie, s'écria alors avec enthouſiaſme, *l'ame du grand Colbert vous inſpire donc, madame*? Et M. le duc fut obligé d'admirer ſa rare ſagacité.

M. le duc avoit des princes de la maiſon de Bourbon la bonté de caractere, & la valeur qu'on leur connoît. Comme eux en général il avoit été mal élevé, & on voit comment il ſe laiſſoit dominer par les femmes, & quels étoient les artifices pour le tromper. Il étoit crédule, d'un eſprit borné & ſans aucune connoiſſance; mais il étoit honnête homme; & lors même que la probité de l'hiſtorien m'ordonne d'écrire ſes défauts, ſes erreurs, & de faire le tableau des calamités de la France, dont il fut l'ouvrier, je dois reconnoître qu'il fut trompé ſans ceſſe, & il fut moins coupable en cela que le régent, parce que le duc d'Orléans avoit reçu de la nature toutes les qualités pour ne point l'être.

Je dois donc diſtinguer dans ces mémoires le miniſtre ſciemment prévaricateur, tel que Dubois, d'avec le miniſtre trompé, tel que M. le duc, & diſtinguer encore ces deux miniſtres trompant & trompé, d'avec le régent, qui pouvant, par ſes rares qualités, ſon génie, ſes talens, ſa ſagacité, éviter ſes propres erreurs & réprimer les prévarications des miniſtres, eut la foibleſſe d'abandonner la France à tous ces perfides qui la tourmenterent vers la fin ſur-tout de la régence.

Quant à madame de Prie, elle ſe comporta de maniere qu'elle n'étoit aimée que de M. le duc ; quand elle fut diſgraciée, toutes les femmes la déteſtoient ; & les partiſans des anciennes regles & du ton de Louis XIV ajoutoient le mépris à la haine : on ne pouvoit ſouffrir ſes cheveux flottans comme ceux des baccantes, pendant ſon négligé du matin ; ni ſa démarche, tantôt indéciſe & tantôt audacieuſe, ni ſes regards exercés & immodeſtes, ni ſon rire éclatant & inopiné. Ses manieres équivoques annonçoient aſſez ſes mœurs & ſes allures à la cour. Son caractere, il eſt vrai, ne lui permettoit pas des actions attroces ou ſanguinaires ; mais elle avoit l'adreſſe d'employer les lettres de cachet, l'exil, l'empriſonnement, & quelquefois même les voies juridiques, pour perdre ceux qui avoient le malheur de lui déplaire ; ordinairement elle ſe contentoit de refuſer des graces à ceux qu'elle haïſſoit, & ſes partiſans, qui vouloient la défendre, ne pouvoient dire autre bien d'elle, ſinon qu'elle n'avoit jamais ordonné des empoiſonnemens ni des aſſaſſinats. Libertine, ſpirituelle, habile, dans ſon libertinage, à ſe procurer des amans & à en changer ſans conſéquence, on diſoit, dans la grande promotion de la plupart des cordons bleus, que pluſieurs n'avoient été appelés à cette faveur qu'en vertu de certains talens qu'elle ſeule pouvoit connoître ; ſon libertinage lui valut enfin une maladie honteuſe, qu'elle communiqua à M. le duc.

Madame de Prie ſe plaignit alors amerement, & pouſſa les hauts cris, *pour toutes les infidélités affreuſes de ce prince.* Elle fit le portrait des maux qu'elle ſouffroit pour lui ; elle bouda ; mais elle eut l'adreſſe de traiter avec madame d***, qui accordoit quelquefois ſes faveurs au prince, à la volée, & il fut convenu qu'elle feroit comprendre à M. le duc que la vie de ſon mari étoit la cauſe de l'accident commun, & qu'on ne pouvoit l'imputer à madame de Prie. M. le duc ne put donc ſe fâcher contre madame de Prie, à laquelle il fit des excuſes ; il ne put s'en prendre à madame d***, qui paroiſſoit être innocente & de bonne foi, & madame de Prie eut l'art d'inſérer dans la liſte des cordons bleus de la grande promotion, M. d*** ; car ſa femme avoit voulu être ainſi récompenſée de ſa complaiſance ſinguliere.

Retiré à Chantilly, M. le duc éprouva du cardinal toutes les petites vengeances dont les génies médiocres ſont capables : on lui ota même le plaiſir de la chaſſe ; on la lui défendit, ſous divers prétextes. Ce prince fut donc obligé de s'occuper de chimie, & il commença dès lors cette fameuſe collection du cabinet d'hiſtoire naturelle que Bomare a depuis enrichie, ſubſtituant dans l'arrangement des productions naturelles un ordre ſcientifique, au chaos qui y régnoit avant lui ; car le prince avoit reçu chez lui toutes ſortes d'alchimiſtes & de charlatans qui venoient l'occuper de la grande découverte.

M. le duc, dans ſon exil, fit à ſes vaſſaux toutes ſortes de charités. Son teſtament prouve qu'il aimoit la bienfaiſance ; que, mieux élevé, il eût été plus populaire, & le miniſtre du roi & de la France, plutôt que celui de madame de Prie ; car M. le duc, riche, puiſſant, prince du ſang, n'avoit pas d'autres intérêts.

Après ſa retraite, Fleury, qui appeloit Morville & le maréchal d'Huxelles chez lui pour les affaires étrangeres, de même que les miniſtres des autres départemens pour le travail, réſolut d'éloigner, le plus qu'il pourroit, les princes du ſang du miniſtere. Il vouloit tirer du duc d'Orléans ſa démiſſion de la charge de colonel général d'infanterie. Silly m'écrivoit, qu'il s'agiſſoit de trouver un équivalent qui contentât l'alteſſe royale, madame d'Orléans, & cela n'étoit pas aiſé. Le public imaginoit pluſieurs moyens, & entre autres un rang diſtingué des autres princes pour la branche d'Orleans. » Je crois ſavoir, diſoit-il, & c'eſt un grand ſecret, que les Orléans ne céderont rien *de proprio motu* ; qu'ils n'entreront point en négociation ; qu'ils obéiront, ſi on le leur ordonne. Quant à l'équivalent, je crois ſavoir encore qu'ils n'accepteront pas un rang qui foncierement ne ſeroit que fictif, & qui pourroit les brouiller à jamais avec les autres princes du ſang.

» Au ſurplus, je ſuis preſque convaincu que l'eſprit du gouvernement préſent eſt d'éloigner,

ſans exception, & les princes du ſang & les légitimés de l'adminiſtration des affaires, & de réduire leur crédit à leur conſidération perſonnelle, ſur le même pied où les choſes étoient du temps du feu roi.

» M. d'Antin partit hier au ſoir pour Compiegne, où le roi veut aller l'année prochaine: il a marqué lui même, ſur le plan de la forêt, les nouvelles routes qu'il veut qu'on y faſſe, & les ponceaux ſur le marais qui la partage. A l'égard du château, il a ordonné qu'on le remît ſeulement en l'état qu'il étoit lorſque le feu roi y alla la derniere fois. On lui a propoſé des parquets & des plafonds pour ſon appartement; il a répondu, très-laconiquement, qu'il aimoit autant le pavé qu'un parquet, & les poutres & les ſolives qu'un plafond. Sa majeſté eſt allée aujourd'hui à Rambouillet; elle en reviendra jeudi fort tard; elle y retournera dimanche au ſoir, on ne ſait pas pour combien. Il eſt certain que ce ſéjour lui plaît, & qu'il eſt plus à ſon aiſe avec madame la comteſſe de Toulouſe, qu'avec les autres femmes. Des gens ſenſés, qui voient tout cela de près, n'ont pas grande opinion du crédit qu'elle a, & qu'elle pourra avoir ſur le roi, & il paroît vraiſemblable qu'il ſe réduira à une ſorte de familiarité dont elle pourra ſe ſervir, ſuivant ſon caractere, à haſarder des propoſitions qui pourront peut-être influer indirectement dans de certaines occaſions, & ſervir ſon frere,

frère, pour qui ſa majeſté montre beaucoup de goût ; mais j'ignore l'opinion qu'il a de ſa ſuffiſance, & c'eſt là le point capital ; car il me revient que le roi ſe mêleroit déjà volontiers de juger des hommes, & principalement de ceux qu'il voit le plus familierement, qui, ſouvent ce que j'entendis dire, n'y gagnent pas beaucoup. Ne croyez-vous pas qu'il eſt ſage de ſe tenir un peu à l'écart, & d'attendre que les affaires, les occaſions, & le beſoin qu'il pourra avoir des gens, leur donne des raiſons de s'approcher de lui ſérieuſement.

» La reine joue un très-triſte & très-pitoyable perſonnage. L'éloignement que le roi a pour elle eſt viſible ; la pauvre dame paroît prendre à gauche ſur tout.

» Juſqu'à préſent, je n'ai point démêlé que l'Eſpagne eût aucune part directe au changement qui vient d'arriver dans notre miniſtere ; je ne crois pas même que l'ont eût dans ce pays-là d'autre correſpondance qu'avec l'abbé de Montgon & quelques Eſpagnols très ſubalternes. C'eſt par le nonce qui eſt ici, que l'on a fait paſſer la nouvelle des changemens arrivés, & le nonce s'eſt adreſſé à ſon camarade Aldobrandin, qui fait la même fonction en Eſpagne. On m'a dit que toute la nation avoit témoigné une grande joie, & que le roi en avoit beaucoup montré, & fait l'éloge de M. de Fréjus, mais je croirois volontiers que c'eſt plutôt un ſentiment de vengeance contre M.

le duc & ſes confidens, qu'un ſentiment d'amitié pour la nation. Il eſt cependant aſſez vraiſemblable que cela peut ouvrir quelque ſorte de chemin à une réconciliation, & que les grands d'Eſpagne & le miniſtre Eſpagnol ne ſeroient pas fâchés de nous voir aſſez accrédités chez eux, pour les délivrer de la tyrannie du gouvernement impérial, à condition toutefois de ne pas rentrer ſous le nôtre, & qu'on les laiſsât ſe gouverner eux-mêmes. Mais comment ajuſter tout cela? Si je m'en tenois à mes conjectures, je n'imaginerois pas que notre raccommodement fût encore prochain. Cependant je ferai de mon mieux pour démêler ce qui ſe paſſera; mais cela me paroît difficile. M. de Morville eſt d'un ſecret qui va au myſtere, & ce ne peut être qu'indirectement & par caſcades que je puis être inſtruit d'un deſſous de cartes que l'on tiendra vraiſemblablement très-caché, pour ne pas alarmer les alliés du traité d'Hanover, qui, quelque bonne mine qu'ils faſſent, ſont certainement inquiétés, malgré les aſſurances poſitives & réitérées que M. de Fréjus & M. de Morville leur ont données que l'on tiendroit très-exactement & très-fidelement toutes les conditions & toutes les promeſſes qui leur ont été faites par le précédent miniſtere.

» Morville, depuis la chûte de M. le duc, ſe ménageoit ſagement avec les nouveaux venus. Il avoit bien ſenti, de même que ſes amis, que Der-

fort, & le Blanc viſoient à ſe rendre maîtres du tripot. Le droit du jeu pour Morville & Maurepas ſeroit de s'unir enſemble, il y a d'ailleurs des diſpoſitions réciproques, & des liaiſons d'eſtime & d'amitié ; mais le premier n'a aucune propenſion pour tout ce qui a l'air de parti, & le ſecond eſt, depuis long-temps, brouillé avec le garde des ſceaux ; enfin il eſt tenté de voler de ſes propres aîles : il n'a que vingt-quatre ans ; il a de l'eſprit, des talens, des amis, une famille ; il a beau jeu.

CHAPITRE XV.

De la légiſlation, pendant le miniſtere de M. le duc. Code noir. Nouvelles perſécutions contre les proteſtans.

Les lois devoient ſe reſſentir d'un miniſtere auſſi inconſéquent dans ſes principes, &, pour ainſi dire auſſi gothique dans ſes idées : & c'eſt au nom d'un roi de France que fut donné, ſous le miniſtere de M. le duc, l'édit de mars 1724, qu'on oſa intituler *Code noir*, ſans que la délicateſſe de la cour, qui ſe vantoit de bon goût, & qui vouloit donner le ton à tout ce qui y avoit du rapport, s'élevât contre un titre auſſi barbare. Voici les diſpoſitions de cette loi.

Ce code noir chaſſoit d'abord tous les juifs de

la Louisiane, *comme ennemis déclarés du nom chrétien.* Il ordonnoit qu'on instruisît dans la religion romaine tous les esclaves, & déclaroit toute autre assemblée religieuse illicite & *séditieuse.* Il défendoit les mariages des blancs avec les noirs, & il punissoit, par une amende de trois cents livres, le mélange charnel des deux couleurs. Il défendoit le mariage des noirs entre eux, sans permission, & les enfans procréés devoient appartenir au maître. Il étoit défendu aux esclaves de s'assembler. Le fouet & la marque d'une fleur de lis étoient la punition des contrevenans; la mort enfin, en cas de récidive, étoit la punition ultérieure. Un esclave fugitif devoit être marqué de la fleur de lis sur une épaule; il devoit avoir les oreilles coupées, s'il fuyoit encore pendant un mois; à l'évasion suivante, on lui coupoit les jarrêts; à la quatrième enfin, il étoit puni de mort. La tête d'un esclave condamné sur la dénonciation de son maître, pouvoit pourtant être estimée quelque valeur avant l'exécution, par deux notables, au profit du fisc. Il étoit défendu aussi aux maîtres de donner la question, & de mutiler leurs esclaves; on leur permettoit seulement de les faire enchaîner & de les battre de verges ou de cordes, lorsqu'ils croiroient que les esclaves l'auroient mérité; & lorsqu'un maître tuoit son esclave, il étoit permis au conseil supérieur d'absoudre les assassins sans des lettres de grace.

Enfin *nous voulons que les eſclaves ſoient réputés meubles*, diſoit ce code infame, ſigné de l'auguſte nom du roi de France, contreſigné Phelipeaux, & viſé par Fleurieau, les grands hommes de ce temps-là.

Quelques jours après, il ſortit du conſeil une déclaration qui ordonnoit la peine de mort pour le vol domeſtique, & le parlement l'enregiſtra.

Cet eſprit d'inhumanité s'étendit bientôt ſur les proteſtans. Il ſortit une déclaration ſulpicienne & jéſuitique ſur la religion romaine, que le parlement enregiſtra. On connoît l'eſprit de nos lois ſur le proteſtantiſme, mais il eſt un article de la loi qui eſt peu connu. *Enjoignons*, diſoit l'article IX, *aux curés & vicaires de viſiter les malades* (proteſtans) *de les exhorter, ſans témoins, à recevoir les ſacremens; & en cas de refus, s'ils déclarent publiquement qu'ils veulent mourir dans la religion prétendue réformée, voulons que s'ils viennent à recouvrer la ſanté, le procès leur ſoit fait & parfait par les baillis & ſénéchaux, & qu'ils ſoient condamnés au banniſſement à perpétuité, avec confiſcation de leurs biens.* Cette confiſcation devoit avoir lieu auſſi s'ils mouroient dans le refus de leur converſion: & on condamnoit aux galeres tout religionnaire qui, aſſiſtant les malades proteſtans, les engageoit à ne pas changer de religion. Ni l'inquiſition de Lisbonne, ni celle de Madrid n'offrent des loix de cette nature.

ETAT DE LA RECETTE ET DE LA DÉPENSE DU ROYAUME, POUR L'ANNÉE 1726, ARRÊTÉ EN DÉCEMBRE 1725, pour ſervir de piece juſtificative à l'hiſtoire de M. le duc, tiré des manuſcrits originaux des freres Pâris, intitulés : *Traité de l'adminiſtration des recettes & dépenſes du royaume*, tome II, piece cotée n°. 14.

PREMIERE PARTIE.

Etat des fonds.

1.	Les fermes générales de *Cordier*, employées en 1725 pour 60,500,000 liv., n'ayant produit que 56 millions, on n'établit ici que cette ſomme, en ajoutant des retranchemens faits durant l'année ſur les frais de régie, & la réunion aux fermes des gabelles de Franche-Comté, & celle des ſuifs.	59,000,000 l.
2.	Impoſitions des généralités de 70,734,000 établies ſur le pied de	60,000,000
3.	Bois.	3,000,000
4.	Parties caſuelles	2,000,000
5.	Les poſtes	3,446,043
6.	Impoſition des pays d'état. Languedoc . .	4,193,182
7.	Bretagne	2,498,079
8.	Provence & pays adjacens	1,205,400
9.	Bourgogne	1,486,000.
10.	Navarre, Rouſſillon, Artois	1,076,182
11.	Droits rétablis	10,500,000
12.	Régie des domaines. Contrôle, &c. . .	11,000,000
13.	Capitation de Paris, de la cour, du clergé des frontieres	2,281,576
TOTAL	des fonds (non compris le clergé.) .	161,686,562 l.

SECONDE PARTIE.

Etat des dépenſes de 1726.

1.	MAISON DU ROI. Comptant du roi . . .	600,000 l.
	Ses offrandes & aumônes	200,000
	A des maiſons religieuſes	260,000
	Pauvres des fauxbourgs de Paris	80,000

Au tréſorier de la maiſon du roi . . .	643,000
Récompenſes des officiers ordinaires . .	142,200
Ordinaire de la chambre aux deniers, extraordinaire, & pour les livrées, par états.	2,365,040
Argenterie, gardes-meubles, pierreries . .	570,000
Menus-Plaiſirs ordinaires, extraordinaires pour les comédies	340,000
Ecuries	998,730
Cent-Suiſſes	54,000
Prévôté de l'hôtel	62,000
Vénerie	400,000
Bâtimens	1,200,000
Jettons, le premier de l'an	75,000
Entretien des maiſons royales	70,200
Le total de ce premier chapitre de dépenſes de la maiſon du roi, ſe porte à la ſomme de	8,063,840 l.
2. MAISON DE LA REINE, la totalité eſt de	1,200,000 l.
3. PENSIONS AUX PRINCES ET PRINCESSES, A S. A. R. madame la ducheſſe d'Orléans, pour ſa maiſon	450,000
A M. le duc d'Orléans ſon fils	150,000
A madame la ducheſſe de Bourbon . .	230,000
Au duc de Bourbon	100,000
A lui, comme grand-maître	10,000
A lui encore	150,000
Au comte de Charolois	100,000
Au comte de Clermont	70,000
A M. le prince de Conti	100,000
A Mme. la princeſſe de Conti	50,000
A Mme. la princeſſe de Conti, 1ere douairiere	180,000
A Mme. la princeſſe de Conti, 2eme. douairiere	80,000
Au comte de la Marche	60,000
A l'abbeſſe de Chelles, fille du régent . .	20,000
A l'abbeſſe de Saint-Antoine	20,000
A mademoiſelle de Charolois	50,000
A mademoiſelle de Clermont	50,000
Encore à la même, ſans raiſon déterminée .	50,000

	A mademoiſelle de Roche-ſur-Yon . . .	50,000
	Au duc du Maine	112,000
	Au comte de Toulouſe	90,000
	A M. de Vendoſme	50,000
	Au prince & à la princeſſe de Carignan .	160,000
	Au roi Staniſlas	300,000
	A la reine d'Eſpagne, pour l'intérêt de ſa dot	207,942
4.	GAGES DES CONSEILS	2,383,318
5.	AFFAIRES ÉTRANGÈRES	2,757,850
6.	LA GUERRE. Ordinaire des guerres . . .	44,874,890
	Extraordinaires des guerres	41,645,060
	Artillerie	1,500,000
	Fortifications	1,516,120
	Maréchauſſées	1,726,845
	Taillon	930,956
	Garniſons ordinaires	2,570,000
7.	MARINE & GALERES	8,028,200
8.	RENTES VIAGERES & PERPÉTUELLES. .	50,000,000
	Cearges des états du roi	20,449,320
	Ponts & chauſſées	3,000,000
	Turcies & levées	400,000
	Haras	100,000
	Appointemens des intendans	500,000
	Adminiſt. des recettes générales des finances	403,168
9.	PENSIONS	500,000
	Dépenſes générales	1,751,928
	Dépenſes imprévues	1,000,000
	Compagnie des indes	841,207
	TOTAL de la dépenſe de l'état, pour 1726.	164,540,764 l.
	TOTAL de la recette : on a eu égard de diminuer pluſieurs articles, à cauſe des diverſes retenues qui avoient été faites en 1725	161,686,562 l.
	Partant, la dépenſe excédoit de	2,854,202 l.

Fin des mémoires relatifs au miniſtere de M. le duc, chef de la maiſon de Condé.

SECONDE

SECONDE PARTIE.

MINISTERE DU CARDINAL DE FLEURY.

SERMONS DE LAMETH,

MISSIONNAIRE DU CANADA,

ET DE FLEURY.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau de la France au commencement du miniſtere de Fleury.

ENFIN la France ſe repoſa.

Le regne militaire de Louis XIV avoit agité non-ſeulement toute l'Europe ; mais ce monarque, avide de gloire, de conquêtes & de renommée, n'avoit point ceſſé, pendant ſon regne interminable, de tourmenter ſes peuples pour ſatisfaire à toutes les fougues de ſes déſirs, bâtir des châteaux, enrichir ſes courtiſans, & multiplier ſes conquêtes. L'ambition ſecrete de madame de Maintenon, & les vues intéreſſées des enfans légitimés du monarque, avoient préparé de loin les orages de la régence ; & le jéſuite Tellier, confeſſeur de Louis XIV, avoit mis la diſſention dans l'égliſe de France, en dirigeant la conſcience du roi.

Pendant la minorité, un prince doué des plus rares qualités, gouverna la France ; & s'il eſt vrai que le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, réprima les fureurs du jéſuitiſme armé qui diſpoſoit de la liberté des citoyens odieux à la compagnie de Jéſus, par des lettres de cachet, par des exils ou des empriſonnemenl ;

s'il eſt vrai encore que Noailles, Rouillé, les conſeils, réparerent, au commencement de la régence, une partie du déſordre des finances, il eſt vrai auſſi qu'on leur vit ſuccéder le miniſtere des Dubois, des Leblanc, des d'Argenſon & des Law, qui tourmenterent l'Etat d'une autre maniere. Le cérémonial du regne de Louis XIV ſuppoſoit les mœurs, s'il ne les donnoit pas, tandis que l'élite des débauchés, environnant le duc d'Orléans pendant ſa régence, ſubſtitua ce libertinage bruyant qui pervertit nos mœurs; & ce libertinage fut porté enſuite, vers la fin de la régence, à un tel point de ſcandale, qu'on voulut l'imiter dans les ſociétés particulieres de la capitale, d'où il s'étendit dans toutes nos provinces, & paſſa juſqu'à la cour éphémere du roi d'Eſpagne Louis I.

Enſuite la conjuration de Cellamare, ou plutôt des princes légitimés & de la reine d'Eſpagne, contre le duc d'Orléans, vint troubler, vers le milieu de la régence, tous les ordres du royaume; & l'autorité n'épargna ni les violences, ni les coups d'état pour ſe maintenir; victorieuſe, elle attaqua la magiſtrature & la diſperſa, pour ſoutenir les folies du ſyſtême ou les autres projets de Dubois, Leblanc & d'Argenſon.

Ces agitations intérieures avoient influé ſur

les affaires étrangeres, & l'Europe ne connoiſſoit plus ſa ſituation avec la France, depuis ſi long-temps gouvernée par des vues ſi différentes & ſi verſatiles. Louis XIV avoit donné un roi à l'Eſpagne & le duc d'Orléans lui fit la guerre. La reine d'Eſpagne fit la paix avec le duc d'Orléans, elle donna ſa fille en mariage à Louis XV, & M. le duc la renvoya.

Nous étions liés, il eſt vrai, avec l'Angleterre; mais cette nation s'efforçoit de nous tenir dans l'éloignement de l'Eſpagne, pour nous dominer comme puiſſance maritime, pour diviſer les deux monarchies qui auroient pu, dans cette partie, s'aider mutuellement, & pour le ſuccès d'un commerce excluſif.

L'empereur & les princes d'Allemagne n'avoient point de la France l'opinion qu'elle méritoit; ils étoient attachés à l'Eſpagne; mais auſſi nous étions étroitement liés avec le pape, dont la bulle alloit triompher, l'évêque de Fréjus ne ceſſant de favoriſer en France les droits des ultramontains; tel étoit l'état des affaires étrangeres & l'intérieur du royaume, quand Fleury fut déclaré miniſtre. Voici comment il avoit élevé le roi, & quel uſage ce monarque avoit fait des heureuſes diſpoſitions qu'il tenoit de la nature.

CHAPITRE II.

Tableau de la cour ſous le miniſtere de Fleury ; le roi & la reine.

La ſanté du roi Louis XV, qui intéreſſoit le repos de l'Europe entiere, ſe fortifioit, mais elle étoit encore délicate ; & la maiſon royale d'Eſpagne, & celle d'Orléans, en obſervoient les progrès avec beaucoup de détail.

Quant au moral du jeune prince, il paroiſſoit timide & réſervé, quoiqu'il eût le ſentiment intérieur de ſa puiſſance, n'ayant d'autre volonté, dans les affaires de l'Etat, que celle de Fleury, ſon miniſtre favori. Son éducation avoit été négligée, & il n'avoit reçu du précepteur, ni de ſes gouverneurs, Villeroy & Charoſt, aucun principe de droit public, de littérature, de ſciences ou d'hiſtoire, qu'ils n'avoient pas eux-mêmes ; mais auſſi on avoit eu grand ſoin de le rendre minutieux dans la croyance & la pratique de la religion, & ſouvent on l'avoit effrayé, dès la plus tendre enfance, de peintures du diable, de l'enfer & de la mort. Ces premieres impreſſions, qui reſ-

terent, ſe renouveloient à pâques ſur-tout, & à la nouvelle de la mort de quelque ſeigneur de ſa cour, ou de quelqu'un de ſes amis; en ſorte qu'il y eut un combat perpétuel entre les plaiſirs de ce prince & les principes qu'il avoit reçus; & ce combat dura enſuite juſque vers la fin de ſes jours.

Le roi, dans ſon jeune âge, n'aimoit ni les fêtes, ni le grand appareil, ni les cérémonies magnifiques; il tenoit ſa réſerve & ſon goût pour la retraite de Fleury, qui l'en avoit éloigné dès l'enfance, & qui, jaloux de ſe l'aſſujettir, & de concentrer dans lui-même la toute-puiſſance, ne le laiſſoit s'occuper que des chaſſes, pour leſquelles il avoit pris beaucoup de goût. Fleury l'avoit rendu ſilencieux, ſecret, plein de réſerve, & capable de réunir les attentions & la politeſſe détaillées aux grandes manieres d'un ſouverain, évitant les mouvemens inconſidérés de ſon âge, & ne ſe permettant qu'à la chaſſe l'exercice & l'action.

Toutes les formes de ſon corps étoient ſi parfaites & ſi accomplies à l'âge de dix-ſept ans, qu'il étoit réputé alors le plus bel adoleſcent de ſon royaume; la nature n'avoit rien oublié, ni dans les détails, ni dans l'enſemble; & ce grand tempérament que nous lui

avons tous connu dans ſa vieilleſſe, il l'avoit eu dès l'âge de quatorze ans.

Timide néanmoins avec les femmes, les fuyant *comme la peſte*, pour me ſervir de l'expreſſion d'un Seigneur de la cour, Fleury lui avoit fait entendre que la plupart étoient ſans vertu, & que toutes étoient corrompues dès le commencement de la régence. Ainſi il étoit beau comme l'amour, & cependant ſes regards ne ſe fixoient ſur aucun objet; il étoit pourſuivi, & il fuyoit. Il avoit quelquefois à Rambouillet des manieres voluptueuſes, mais ſans aucun déſir preſſant; les femmes étoient tourmentées de leurs paſſions, & il n'avoit témoigné qu'il avoit un cœur & des beſoins d'aimer qu'à madame la comteſſe de Toulouſe, qu'il diſtinguoit parmi toutes les femmes, s'éloignant peu à peu de la ſociété des petits garçons, & ſur-tout de Geſv* & de la Trem*, qui, par des inſtructions clandeſtines & par les divertiſſemens de l'âge, avoient développé le phyſique de ſes ſens.

Marié dans cette circonſtance à une femme ſimple & timide comme lui, l'un & l'autre ſe craignirent d'abord mutuellement, & ne ſe fréquenterent que froidement & en cérémonie; les valets ajoutoient même, que dans les entretiens les plus intimes, les deux époux étoient auſſi réſervés

ſervés qu'en public; & quoiqu'il connût depuis ce temps-là les vrais charmes de la nature, aucune femme n'étoit encore capable de fixer ſes beaux regards. On s'aperçut dès le commencement de ſon mariage qu'il retournoit à la ſociété qui s'étoit ſecrétement formée autour de lui ſous le miniſtere de monſieur le duc, & dont il ne perdit l'habitude que lorſqu'il fut enfin agacé par l'une des fameuſes ſœurs. Ses beaux yeux cependant & le charme de ſes manieres attiroient les femmes, ſa bonté les rendoit hardies; on formoit des projets, on propoſoit même; mais le jeune monarque, toujours timide, répondoit encore aux corrupteurs : *Elle n'eſt point auſſi belle que ma femme*; tandis que Fleury traverſoit les efforts & les intrigues de celles qui vouloient le ravir à la comteſſe de Toulouſe & à la fille de Staniſlas.

Cette princeſſe, timide & ſimple de ſon naturel, étoit, comme le roi, ſans ceſſe obſervée par l'adroit cardinal, qui fut toujours jaloux de l'harmonie qui régnoit entre les deux époux : elle avoit voulu s'emparer un moment de la puiſſance du précepteur; mais on connoît ce billet fameux que lui fit écrire ce prélat, où le jeune roi ſortant de ſon caractere, lui diſoit d'exécuter les ordres du cardinal. Cette lettre fit une telle impreſſion ſur ſon eſprit, qu'après

s'être long-temps désolée, & après avoir beaucoup pleuré, elle prit le parti d'imiter la feue reine, épouse de Louis XIV.

Privée de monsieur le duc qui l'avoit élevée à la couronne, de madame de Prie qui avoit été chargée du détail du mariage, & des ministres qui l'avoient favorisé, elle étoit sans cesse dominée par le dévot ministre, qui n'avoit pas encore oublié qu'elle s'étoit un moment liguée avec monsieur le duc. Elle pouvoit cependant conquérir encore la confiance de son époux, &, comme la reine d'Espagne, profiter des besoins du monarque, & le tirer de cette maniere de froideur dont il n'étoit pas encore sorti à son égard; elle pouvoit même le rendre amoureux, comme il arrive souvent à de jeunes mariés de l'être; mais un vieux jésuite son confesseur, qui s'étoit avisé d'être courtisan, & de bien réfléchir sur la nature de ses avis consciencieux, lui montra sans cesse le ciel irrité contre *la coquetterie des femmes, contre les détails de l'amour des gens mariés, à cause de la sainteté du sacrement*; & la réserve fut toujours la même.

Enfin le confesseur la persuada que les anges ne quitteroient point le lit nuptial, tant qu'elle y conserveroit la chasteté; & cette princesse, qui étoit arrivée en France dans *la crainte qu'une*

couronne terreſtre lui feroit perdre celle du ciel, pour me ſervir de ſes expreſſions, continua de vivre avec le roi comme au commencement.

Aimable dans ſes réparties, ingénieuſe dans le détail de ſes réponſes & de ſes propos, ayant le cœur droit, excellent, populaire même, éprouvée par les déſaſtres de Staniſlas, chérie de ce pere vertueux, qui avoit répandu dans elle toute la bonté & la candeur d'un monarque honnête homme, ennemie de la dépenſe, ſouffrant des tourmens réels & des ſupplices quand elle apprenoit quelque calamité publique; voilà quelles étoient ſes vertus & les qualités de ſon ame.

Elle regardoit tous les Français comme ſes enfans; elle eſtimoit la nation, ne parlant de ſes faits, de ſes guerres, de ſes expéditions & de ſes uſages qu'avec admiration : elle ne nommoit Louis XIV qu'avec un grand reſpect; elle ſe montroit ſans ceſſe la premiere ſujette de ſon époux, lui parlant toujours d'un ton humble & ſoumis, l'aimant & l'adorant même comme une divinité ſur la terre.

Véridique avec Fleury, hardie même auprès de lui plutôt que fauſſe, elle ſortoit mais rarement de cet état d'indifférence où elle s'étoit miſe, & lui reprochoit, avec eſprit & doucement, les petites tracaſſeries qu'il lui faiſoit auprès du roi; elle ſourioit un peu malignement,

le déconcertoit quelquefois, & prenoit alors le ton de reine de France; elle lui disoit que c'étoit à lui qu'elle étoit redevable d'une telle parole du roi : mais sur le champ elle lui montroit que pour Dieu elle souffroit ces tribulations, & l'attaquoit sans cesse du côté de la religion qui dominoit en elle, & qui y régnoit absolument, ayant été élevée dans les principes les plus rigides sur cet objet par Staniſlas; & ces principes étoient tels, qu'elle voulut, à la mort du cardinal, avoir son neveu pour premier aumônier.

Elle regardoit la grandeur dont elle étoit environnée comme un poids & une charge; elle diminuoit les devoirs des serviteurs, & les longueurs de la toilette; elle haïssoit le rouge, les modes, & sur-tout leur changement, & souffroit de se voir environnée de tant de dames d'honneur, & de l'étude qu'elles faisoient sans cesse pour lui plaire & pour la servir.

Ayant échoué dans le projet du renvoi du prélat, elle avoit pris depuis long-temps son parti sur les affaires d'Etat, sur les ministres & sur les favoris; elle étoit sur ces objets d'une telle réserve, qu'elle s'abstenoit de demander la plus petite grace.

Elle se ressouvenoit des refus qu'elle avoit autrefois essuyés du prélat, des instances vainement réitérées qu'elle avoit faites en faveur d'un

ſeigneur de ſa maiſon, & avoit toujours préſente à l'eſprit cette réponſe peu galante du roi, qui l'invitoit de faire comme lui, & de ne rien demander au cardinal; elle craignoit donc de ſolliciter, elle le défendoit aux perſonnes de ſa maiſon, & paroiſſoit redouter les tracaſſeries des dames qui la compoſoient. Enfin ſa tranquillité fut telle, tant qu'elle vécut, qu'elle ne fournira jamais aucune de ces intrigues qui rendent l'hiſtoire des cours ſi curieuſe & ſi piquante, ayant voulu, juſqu'à la mort, ſe montrer étrangere à toutes les affaires du gouvernement.

Toujours égale, toujours ſemblable à elle-même, toujours portée à rechercher ce qui pouvoit plaire au monarque plutôt qu'à l'époux, elle ne ſe permettoit d'autres divertiſſemens que des concerts, & c'étoit dans les arts ce qui avoit paru la toucher davantage; elle n'aimoit ni les danſes ni les ſpectacles; & comme ſon pere avoit la même réſerve & les mêmes principes que la reine, elle l'amuſoit de ſes concerts quand il venoit à Verſailles, plutôt que du ſpectacle de l'opéra.

Elle regardoit les dépenſes de ſa maiſon comme une charge funeſte à l'Etat, & demandoit quelquefois, *combien cela a-t-il coûté? L'argent eſt le produit*, diſoit-elle, *de la ſueur des peuples.* Elle aimoit l'épargne, & les priva-

tions ne lui coûtoient rien ; elle deſtinoit les ſommes annuelles de ſes menus plaiſirs au ſoulagement des pauvres ; elle payoit la dot des pauvres demoiſelles ; elle accordoit des gratifications à des officiers bleſſés ; & la nobleſſe & la pauvreté, le ſervice militaire & les bleſſures, les malades & les vieillards, l'éducation de la jeuneſſe & l'apprentiſſage des métiers, étoient des titres toujours ſûrs pour obtenir ſes largeſſes: enfin, portant ſes regards juſqu'à la derniere claſſe des citoyens, elle établit des retraites ; le diroit-on ? *pour les Savoyards & pour les ouvriers*, & fonda des chambres de travail dans les paroiſſes, & des écoles de charité. Telle fut cette reine que Rome eût offert autrefois à la vénération des peuples, & à qui l'Académie, obligée par état de s'occuper d'éloges & de complimens, eût accordé quelques fleurs, ſi des maîtreſſes du feu roi n'avoient traverſé une pareille hardieſſe (1).

---

(1) Sous M. Hue de Miromenil, garde des ſceaux de France, ſous ce grand inquiſiteur de l'empire des lettres, nous avons vu l'hiſtoire de l'épouſe de Louis XV ne pouvoir obtenir les honneurs de la preſſe. Nous avons vu l'inquiſiteur mentir en 1785, & ſuppoſer des ordres pour anéantir un panégyrique de Louis XVI : le cenſeur

CHAPITRE III.

Suite du tableau de la cour en 1726; les princes du ſang.

Le duc d'Orléans, fils du régent, n'avoit ni les qualités, ni les vices de ſon pere; tout étoit reſpectivement contradictoire dans ces deux perſonnages, & ce qu'on aſſuroit de l'un, à coup ſûr on devoit le nier de l'autre.

Le duc d'Orléans pere étoit ingénieux, ſpirituel, aimant les nouveautés, libertin, indévot; & ſon fils avoit l'eſprit borné & timide; il n'aimoit que ſa femme, il avoit de la religion. Le premier s'étoit livré à ſes roués; le ſecond s'abandonna à des religieux. Le duc d'Orléans ſe jouoit de tous les partis, & ſon fils écrivit des

---

l'avoit approuvé; il avoit reconnu que c'étoit l'hiſtoire des actions vertueuſes d'un bon roi.

Daignez donc, auguſtes manes de la reine, vous, dont l'ombre, ſenſible au bonheur des Français, voltigeoit ſans doute autour de la Baſtille quand on briſoit ſes portes, daignez accepter mon ouvrage; c'eſt un des fruits de la liberté: jamais il ne chantera que la vertu & le courage.

in-folio pour défendre l'autorité de la bulle. La facilité étoit une des facultés intellectuelles du duc d'Orléans, & l'opiniâtreté & la réſiſtance étoient les baſes du caractere de ſon fils. Le premier avoit le goût des ſpectacles, des plaiſirs bruyans & tumultueux, & le ſecond commençoit déjà à vivre en ſauvage; il quitta la ſociété à la fin, ſe retirant à Sainte-Genevieve, pour y argumenter, avec des religieux, ſur la bulle, ſur l'autorité du pape, & pour y faire pénitence dans une eſpece de cellule.

M. le duc eſt aſſez connu par cette foule de traits que nous avons rapportés dans l'hiſtoire de ſon miniſtere. Je dois ajouter cependant que, rendu à lui-même, & ſéparé de madame de Prie, qu'il ne vit jamais plus, & qui mourut l'année ſuivante dans ſon exil à Alençon, il s'attacha à la comteſſe d'Egm*, qu'il avoit toujours un peu aimée, & qui ſuccéda à ſa premiere maîtreſſe; mais celle-ci, pour n'être point renvoyée de la cour comme madame de Prie, remit ſa place de dame du palais de la reine.

La diſgrace de M. le duc finit en 1729, & on lui envoya la permiſſion de revenir à la cour. Madame la ducheſſe juſqu'alors n'avoit pu engager le prince à ſe remarier, le prince ne pouvant abandonner madame de Prie; mais

ce

ce qu'elle ne put obtenir du regne de cette maîtreſſe, elle le conclut bien plus aiſément par l'influence de madame d'Egm*, qui s'y prêta. Il épouſa donc, en 1729, la princeſſe de Heſſe-Kinfelds, ſœur de la reine de Sardaigne, & petite-niece de Madame, ſans perdre ſon attachement pour madame d'Egm*.

Après M. le duc, je parlerai du comte de Charolois, prince vicieux & méchant, dont la jeuneſſe avoit été très-irréguliere : tous les vices entroient dans ſon caractere, excepté ceux que les ſeigneurs de ce temps-là appeloient encore *des baſſeſſes*, tels que le vol, l'eſcroquerie, & les autres ſemblables délits populaires, que nous avons vus dans la ſuite monter dans tous les rangs. Charolois avoit du génie ſans doute ; & des qualités dans l'eſprit ; mais ſon cœur étoit cruel, & ſes actions ſanguinaires, ſe plaiſant à tuer des chiens & des bêtes chéries ; ce qui le conduiſit à d'autres plaiſirs bien plus barbares, dont nous aurons à le blâmer. Les débauches de tous les genres furent ſucceſſivement, & enſuite, toutes enſemble, de ſon goût. Il avoit de l'activité & beaucoup de hardieſſe dans l'eſprit ; mais parce que ſon éducation fut manquée, il abuſa de ces belles qualités.

Son frere, le comte de Clermont, n'avoit point autant de reſſources dans le génie, ni de

talens dans l'eſprit ; il n'avoit ni tous ſes goûts dépravés, ni ſon caractere brutal ; il avoit même de l'amabilité & des formes douces dans la ſociété. C'eſt à lui que le ſiecle doit la premiere idée d'un ſérail, qu'il remplit des plus jolies demoiſelles qu'on pût trouver, pendant quelques années, à Paris. Il étoit brave d'ailleurs à l'armée, fait pour l'état militaire, & infatué du nom de Condé.

Le prince de Conti, malheureux à cauſe de ſa femme, dont il étoit déteſté, & qu'il adoroit, avoit des qualités ordinaires dans le cœur & l'eſprit. Beau de ſa perſonne, il n'avoit jamais ſu plaire à ſa femme qu'il environnoit d'eſpions qui faiſoient ſon martyre par leurs rapports ; & madame de la Roche, qui avoit ſoin de lui rendre compte de tout, tourmentant trop ſa jalouſie, il prit enfin le parti de la chaſſer. Conti étoit d'un caractere aimable, prodigue, plutôt que libéral, brave & galant : des mal-entendus & de la jalouſie envers ſa femme le rendirent malheureux.

Quant aux enfans légitimés de Louis XIV, ils vivoient dans l'éloignement à Sceaux & à Rambouillet. L'exil & la priſon avoient donné une grande leçon au duc du Maine & à ſon épouſe, & avoient encore affoibli ſon caractere, que la nature avoit formé plutôt pour les in-

trigues que pour les actions éclatantes ; la cour de Sceaux étoit donc encore conſternée, & s'éloignoit tant qu'elle pouvoit, quoiqu'elle vît le triomphe de Fleury & la ruine de M. le duc, qui s'étoit déclaré ſi ouvertement contre les princes légitimés. Son frere, le comte de Toulouſe, qui n'avoit jamais changé de caractere, étoit toujours amoureux de ſon épouſe : ſes mœurs pures, ſa ſociété pleine de charmes, faiſoient les délices de Rambouillet ; il jouiſſoit de la conſidération de tous les partis, & il l'avoit gagnée par la tranquillité de ſon ame, de ſon caractere, de ſes paſſions, quand le feu roi lui donna le rang de prince, quand le duc d'Orléans l'enleva au duc du Maine, & quand celui-ci s'éleva de nouveau ſous le miniſtere de Fleury. Ses mœurs paiſibles, ſon épouſe pleine de charmes, & recherchée du roi, augmenterent l'eſtime dont il jouiſſoit. Il avoit des principes droits, ſa morale étoit pure ; & ſon eſprit, ſans avoir de l'éclat, ne manquoit ni de graces, ni d'ornemens.

Les princeſſes de ce temps-là méritent bien auſſi quelques coups de crayon.

Madame la ducheſſe de Bourbon la mere, fiere, hautaine même, abſolue, aimant les brouilleries, l'éclat, l'appareil, le cérémonial, les bâ-

timens, venoit peu à la cour, & n'y étoit pas trop aimée.

Mademoiselle de Charolois, qui avoit de l'esprit, & souvent un peu malin, pleine de vivacités, de hauteur même quand elle étoit contredite, ne pouvant souffrir sa mere, voulant la traiter avec égalité, & goûter, hors de sa tutelle, toutes les sortes de plaisirs, étoit recherchée davantage du jeune roi, qu'elle s'avisoit d'agacer. Elle savoit faire des vers, & il fut répandu, dans ce temps-là, mille pieces fugitives ou chansons, qu'elle fit sur les affaires du temps ou sur les intrigues de la cour. Des caprices de femmes la tourmentoient quelquefois; & souvent elle passoit, dans un clin-d'œil, de l'action & de la vivacité dans un état de tristesse & de mélancolie: elle avoit été belle comme le jour pendant sa jeunesse; &, parvenue à l'âge de vingt-deux ans, elle avoit encore cette beauté solide & permanente que certains visages conservent jusqu'à l'âge de trente à quarante ans, & qui ne diminue que d'une maniere insensible. Elle venoit à Rambouillet, & elle en fut long-temps les délices, à cause de la vivacité de ses propos, de la beauté & de la finesse de son esprit, & d'une maniere de galanterie qui, sans avoir rien de trop expressif, augmentoit la joie d'une cour présidée

par madame de Toulouſe, qui vouloit qu'on gardât chez elle tout l'extérieur de la décence, les uſages & le ton de l'ancienne cour.

Cette derniere princeſſe, fiere de ſon naturel, mais douée de bonté dans le cœur, avoit des graces dans le caractere & de la délicateſſe dans l'eſprit ; elle avoit les yeux d'un brun foncé, le regard aſſuré & plein de dignité, une taille un peu épaiſſe, la voix perçante, une jolie bouche, beaucoup de graces dans l'enſemble de ſa figure, & paſſoit, avec beaucoup d'apparence, pour être la premiere des femmes qui avoit endoctriné le roi. Elle n'avoit vécu que l'eſpace de trois ans avec Gondrin, ſon premier mari, & elle avoit ſu toucher le cœur du comte de Toulouſe, enfant légitimé du feu roi, qui l'avoit d'abord épouſée ſecrétement.

Jamais on ne vit en France un mariage auſſi heureux ; il n'y eut, pendant les treize années qu'il dura, ni trouble ni nuages entre les époux ; & la vie qu'ils menerent à Rambouillet, les principes qui y régnoient, furent ſi exemplaires, que cette cour donna un nouveau ton & forma la grande ſociété que la régence avoit totalement dépravée. Un air de magnificence ſembloit y conſerver la repréſentation du regne précédent ; & la religion qui y régnoit, ſans bigoterie, & qui avoit été chaſſée de la cour

pendant la régence, s'étoit comme réfugiée à Rambouillet, où madame de Toulouſe exigeoit qu'elle fût étroitement obſervée. Vainement les troubles, les crimes, le libertinage ſembloient s'être réunis pendant la régence pour détruire la piété, elle fut conſervée dans ce château, & madame de Toulouſe eut ſoin qu'elle paſſât dans ſa famille.

C'eſt dans cette cour que Louis XV vint apprendre les uſages du monde, que ſe formerent ſes habitudes ſociales, les manieres décentes & polies qu'il ſut conſerver le reſte de ſa vie : ſon penchant pour le ſexe commença auſſi à s'y manifeſter ; & comme le jeune monarque s'attachoit volontiers aux perſonnages qui joignoient les vertus domeſtiques au grand ton, il trouvoit à Rambouillet ce qui pouvoit lui plaire ſur cet objet ; & le cardinal, qui ne craignoit rien de cette cour, étoit charmé de voir que le roi la fréquentoit.

Un fils unique fut procréé de cet heureux mariage, & madame de Toulouſe qui l'aimoit autant qu'elle-même, lui inſpira de bonne heure cette piété qui, depuis ce temps-là, ne s'eſt point démentie. Il avoit eu une enfance très-délicate, & ſa mere fut mille fois déſolée de le voir comme au bord du tombeau : c'eſt alors que, frappée de terreur, elle développoit ſon carac-

tere sensible & s'abandonnoit à la tristesse.

Mais autant la cour de Rambouillet étoit décente, religieuse, autant celle de la cour de la reine d'Espagne, revenue en France à la mort de Louis I, son époux, étoit dans une espece de désordre. Des galanteries trop publiques ayant obligé la reine, en 1726, de renvoyer quelques personnes de sa maison, Dubourg, son écuyer, à qui ce renvoi déplut, persuada au prince de Robecq que la reine ne pouvoit congédier personne sans son aveu, le majordome-major, titre espagnol qu'elle avoit conservé, ayant le droit de disposer des places de sa maison.

Le prince de Robecq fit plus, il écrivit en Espagne contre la reine, & obtint une lettre du marquis de la Pax, secrétaire d'Etat des affaires étrangeres, qui portoit que le prince de Robecq rempliroit les places vacantes.

Mais la reine, offensée d'être gouvernée, & soumise à ses Officiers, qui devenoient indépendans, congédia le prince de Robecq, grand-maître de sa maison; & la cour d'Espagne, au lieu d'approuver ce renvoi, montrant au contraire son improbation, cessa d'envoyer la pension de 660,000 livres qu'elle avoit promise. La reine fut donc obligée de se retirer dans le couvent des Carmélites de la rue de Grenelle, & dans le même appartement que sa sœur avoit

fait préparer pour elle quand elle y alloit faire pénitence. Le duc de Nevers fut cauſe de cette grande tracaſſerie. Neveu de la ducheſſe Sforce, favorite de madame d'Orléans, il vouloit ſupplanter le prince de Robecq, qui ſe plaignit à la cour d'Eſpagne ; & cette cour, toujours gouvernée deſpotiquement par la reine, ſaiſit ce moment pour ne plus payer la penſion de la Reine douairiere ; & cependant elle lui envoya, en 1732, cent mille écus, en partie pour habiller ſes gardes qui étoient nus.

CHAPITRE IV.

Portrait du cardinal de Fleury.

Nous avons vu ci-deſſus l'état d'incertitude où étoient les affaires étrangeres quand M. le duc fut exilé ; les finances étoient en déſordre, le commerce languiſſant, le crédit nul ; la cour de France peu eſtimée, & ſans influence ſur les étrangers ; la religion dans le trouble, les mœurs perdues, & la nation entiere fatiguée des ſecouſſes que Louis XIV, Tellier, les princes légitimés, le régent, *les Roués*, Dubois, d'Argenſon, Law, madame de Prie & M. le duc lui avoient données.

Du

Du milieu de ce chaos s'éleva un homme ſans génie, & dont l'eſprit n'avoit que de petites ruſes, & des ſubtilités pour réuſſir dans les plus grandes affaires; il étoit timide dans ſes reſſources, mais patient pour parvenir à ſon but, & à la reſtauration de l'Etat qu'il oſa commencer dans un âge décrépit. Déſintéreſſé pour lui-même & pour ſa famille, il avoit la paſſion de voir le bonheur & la tranquillité de l'Etat; & ſouffroit à la vue des calamités qu'il avoit éprouvées. Il aimoit la France comme ſa famille; il entreprit de guérir ſes maux, & parvint à ſon but preſque par l'inaction même, & en la laiſſant repoſer, en écartant des affaires les intrigans, ou en réprimant leurs projets.

Aimable dans la ſociété, ſur-tout avec les femmes, capable d'une galanterie aiſée & toujours inſéparable de la repréſentation, il couvroit toute ſon ambition ſous le dehors le plus ſimple. On ne voyoit point en lui, dans la converſation, l'homme véridique qui découvre la vérité, ou qui la dévoile avec aſſurance, mais le courtiſan adroit qui n'en laiſſe paroître que l'écorce: & cependant il trompoit rarement, car la fourberie n'entroit point dans ſon caractere, & ne ſe manifeſta que dans trois ou quatre occaſions de ſa vie, comme, par exemple, quand il fallut enlever le miniſtere à M. le duc, révolution de

cour qu'il prépara par de petites ruſes, & par de fines ſupercheries qu'il fit pratiquer à ſon éleve, & qu'il pratiqua lui-même ; on obſerva même, dans cette circonſtance, qu'il trompa tout à la fois & M. le duc, parce que ce prince lui avoit offert de ſe retirer, & le jeune Monarque ſon éleve, parce qu'il lui perſuada *qu'il étoit parvenu à l'âge où les rois qui avoient les talens de Sa Majeſté, devoient gouverner eux-mêmes, & renvoyer leurs premiers miniſtres, ſurtout quand les peuples en étoient auſſi mécontens.*

Mais la retenue & la timidité furent plutôt les reſſources de ſon eſprit que la fourberie ; ne montrant dans la ſociété, ni même dans ſon travail avec les différens miniſtres qui étoient ſous lui, que des parcelles de vérité ; n'en montrant que ce qui convenoit à chacun, connoiſſant parfaitement les convenances à cet égard, ſe ménageant ainſi avec tous les partis, ſans jamais ſe commettre ; car s'il y avoit de l'artifice dans ſa conduite, la tranquillité extérieure étoit la baſe de ſes habitudes & de ſes actions ; qualité précieuſe pour les miniſtres & les courtiſans, & qui les conſerve long-temps en place.

Malgré cette grande tranquillité, Fleury ne vivoit point dans une abſolue indifférence ; attaché à la faction des princes légitimés, à l'ancienne cour de Louis XIV, il agiſſoit ſecrétement

avec elle, il en étoit ſoutenu ; & ſon grand art avec la nouvelle, conſiſtoit à paroître incapable ; il la craignoit, il la redoutoit même ; & s'il éluda les coups de ſon audace, c'eſt parce qu'il eut l'art de paroître nul devant elle, qu'il vécut dans une parfaite indifférence ſur les richeſſes, & dans une telle ſimplicité, que la cour de la régence, aux méchancetés de laquelle il échappa, le crut inhabile, non ſeulement aux affaires, mais ſans aucun déſir de s'en mêler.

Je ne puis donc comprendre comment le roi de Pruſſe, qui a parlé avec tant de vérité de ce prélat, le repréſente quelquefois avec de fauſſes couleurs, lui qui fut un ſi grand *ſcrutateur* du cœur humain, & qui ſe connut ſi bien en perſonnages. Frédéric II dit de Fleury, *que ſi Richelieu & Mazarin avoient épuiſé ce que la pompe & le faſte peuvent donner de conſidération, Fleury fit, par contraſte, conſiſter ſa grandeur dans la ſimplicité..... Il préféroit*, ajoute le roi de Pruſſe, *les négociations à la guerre, parce qu'il étoit fort dans les intrigues, & qu'il ne ſavoit pas commander les armées..... hardi dans ſes projets, timide dans leur exécution..... ces qualités le rendirent utile à la France.*

Fleury ne m'a point paru bien dépeint par ces obſervations ; car ce n'eſt pas préciſément parce que Richelieu & Mazarin s'étoient diſtingués

par le faſte, que Fleury voulut paroître grand par ſa ſimplicité, mais parce que cette vertu étoit une qualité de ſon cœur qui ne ſe démentit jamais de ſa vie. Cette ſimplicité le ſuivit par-tout, à Fréjus & à la cour, dans la retraite de l'éducation du roi, & quand il fut cardinal & miniſtre. Il étoit l'image de la ſimplicité; elle étoit empreinte ſur ſa belle phyſionomie; elle étoit dans ſes équipages, dans ſa maiſon, & juſque dans ſes beaux cheveux qu'il laiſſoit tomber flottans & ſans art. A la place d'une maiſon de campagne, il avoit un petit appartement à Iſſy, dans un ſéminaire; & s'il y eut quelque vertu bien naturelle dans ce perſonnage, on peut dire que ce fut cette grande & noble ſimplicité qu'il fit toujours paroître. *Il préféroit*, il eſt vrai, comme le dit le roi de Pruſſe, *les négociations à la guerre*; mais ce n'étoit pas parce *qu'il étoit fort dans les intrigues, & qu'il ne ſavoit pas commander les armées*; mais plutôt parce que voulant laiſſer repoſer l'Etat, il craignoit la guerre, la regardoit comme un fléau; car nous avions encore des Villars qui avoient triomphé du prince Eugene.

Fleury eût été mieux dépeint, ſi on avoit dit qu'il craignoit & les intrigues & la guerre, & qu'il craignoit également ces deux fléaux du bonheur des peuples, & que pour avoir la paix, il laiſſoit

la marine de France dans le néant, écartant les intrigues du miniſtere.

Quant à *la hardieſſe de ſes projets & à la timidité de leur exécution*, je penſe, au contraire, que la hardieſſe caractériſoit plutôt l'exécution, & la timidité, ſes projets. Le cardinal, en effet, n'imaginoit pas, il empêchoit même qu'on imaginât de nouvelles affaires, parce que l'Etat étoit en ſouffrance pour avoir trop imaginé; mais auſſi quand ce prélat avoit bien conçu & voulu, la fermeté s'emparoit de cette ame timide & foible, & il falloit qu'elle triomphât de tous les obſtacles qu'on lui oppoſoit; il étoit ſemblable en cela à tous les hommes puſillanimes & foibles de leur naturel; car ce courage qui, dans un homme de génie vif & prompt, accompagne la premiere volonté, la premiere perception, &, pour ainſi dire, le commencement des opérations, ne ſe trouve dans l'homme foible que pour l'exécution. Voilà le beau côté du cardinal; conſidérons-le de l'autre.

Cet homme, alors ſi précieux à la France, n'étoit point ſans défaut, il en avoit même de capitaux dans l'eſprit. Il étoit prêtre, prêtre intolérant, & il avoit un confeſſeur nommé Pollet, qui mérite de nous un coup de pinceau pour ſes influences ſecretes; car il lui fit commettre les imprudences les plus coupables: il avoit encore

dans les ſulpiciens, deş conſeillers redoutables à la paix du royaume, parce que, ſous les apparences extérieures de la tranquillité, ils lui ſuggéroient à Iſſy, dans les affaires de la bulle, des coups d'autorité, & des actes de deſpotiſme qui menaçoient l'Etat d'une guerre civile, & *qui devoient finir par des batailles ſanglantes*, écrivoit de Rome le cardinal de Polignac, *que les partis ſe livreroient dans la plaine de S. Denis.....* Mais l'aurore de la philoſophie, qui parut en France vers 1740, diſſipant ces querelles monacales, les confina dans les bancs de l'école, dans les ſalles de Saint-Sulpice ou de Saint-Magloire, & en dévoila ſi bien le ridicule, qu'après Fleury & Beaumont, la France n'en entendit plus parler.

Tel fut le cardinal de Fleury, conſidéré ſous tous les aſpects poſſibles; car je ne tairai ni ſes vertus ni ſes défauts. Sa premiere conduite, par exemple, dans le miniſtere, ne lui attira ni l'eſtime, ni l'éloge de la capitale ni de la cour, où l'on dit hautement qu'il n'avoit point développé les ſentimens d'un grand caractere; & quelques-uns augurerent, dès ce moment, quels ſeroient les principes de ſon miniſtere.

CHAPITRE V.

Premieres opérations de Fleury ; il développe ſon caractere.

En effet, le jour de ſon élévation au miniſtere, qui devoit être le triomphe de ſa vertu, puiſqu'il l'étoit de ſon autorité, ne fut que celui de ſes petites vengeances. D'un côté il rappela de leur exil les ennemis de M. le duc, & leur donna ſa confiance ou ſon amitié, & de l'autre il exila les amis & les partiſans de ce prince, ou les deſtitua de leurs places. Desforts fut fait contrôleur-général, Leblanc, miniſtre de la guerre, au préjudice de Dodun & de Breteuil qui furent renvoyés : le premier, prévoyant l'animoſité du prélat, avoit demandé de ſe retirer dès qu'il fut inſtruit du départ de M. le duc ; mais le ſecond attendit le moment de ſa diſgrace qui fut accompagnée d'une penſion de 16,000 livres.

Sa vengeance alla juſqu'au point que Maurepas reçut l'ordre d'écrire à madame de Prie, à qui mademoiſelle de Clermont avoit donné un aſile à Chantilli, pour retirer d'elle ſa démiſ-

ſion de la charge de dame du palais, & pour l'exiler en Normandie : vainement M. le duc écrivit-il pour obtenir qu'on la laiſſât auprès de lui, il fallut qu'elle partît de Chantilli, où elle s'étoit comme réfugiée.

Les freres Paris, qui avoient conduit les finances ſous Dodun & ſous la Houſſaye, qui avoient contribué à la chute du ſyſtême de Law, qui, ſous M. le duc, Dubois & le régent, avoient été conſultés, qui avoient établi le viſa & un certain ordre dans les finances par le moyen des journaux, que Desforts ne manqua pas d'abolir, furent empriſonnés ou exilés en récompenſe de leurs ſervices ; & parce qu'ils étoient alors attachés à M. le duc, Paris l'aîné fut envoyé en Dauphiné, ſa patrie, & du Vernay à cinquante lieues, Montmartel à Saumur.

M. le duc avoit mis auprès du roi des perſonnes choiſies pour amuſer le monarque, & Fleury les lui ôta. Le duc de Geſvres, qui avoit été autrefois un peu plus que l'ami de M. le duc, & qui pour cela avoit réuſſi auprès du jeune Louis XV, perdit ſa grande faveur à la cour. Madame de Neſl*, femme voluptueuſe, intrigante, jolie, amoureuſe du roi, de tous les beaux hommes, & que M. le duc avoit placé favorablement, pour agacer le

le jeune monarque, déchut de ſa ſituation; de Meuſe qui étoit encore auprès du roi, ce que le duc de Geſvres y étoit devenu, & les autres jeunes courtiſans de même eſpece, perdirent leur influence; le roi parut oublier ſes anciens goûts, ſes divertiſſemens, pour ne s'attacher qu'à madame la comteſſe de Toulouſe.

Le dimanche qui ſuivit l'exil de M. le duc, le roi fit lire dans ſon conſeil un mémoire, dans lequel il déclaroit qu'il prendroit déſormais le gouvernement de ſon Etat. Chaque miniſtre venoit travailler avec M. de Fréjus, & travailloit enſuite en ſa préſence avec le roi; le vieux maréchal d'Huxelles, que le prélat ménageoit, parce qu'ils avoient l'un & l'autre vieilli dans les mêmes principes & dans le même parti, venoit chez lui quand Morville y travailloit; le roi ſe plaiſoit davantage au détail des affaires étrangeres qu'à celui d'un autre genre, & Fleury ne manqua pas de lui apprendre qu'on avoit approuvé en Europe la révolution du miniſtere.

Quant à Desfors, il reprit l'ancienne forme des finances, & fit un réſultat avec les receveurs des finances, qui s'obligerent de lui fournir cinq millions par mois, & reçut des fermiers-généraux la ſoumiſſion de 80 millions, produit des fermes unies. Le revenu fixe de

l'Etat étoit alors de cent quarante millions, ſans y comprendre les poſtes, les parties caſuelles, les redevances des pays d'Etat, & le don gratuit du clergé ; ces articles ſe portoient de quinze à vingt millions : le revenu total de l'Etat étoit donc de cent ſoixante millions, qui préſentoient alors un beau coup d'œil à toute l'Europe.

Le renvoi des amis de M. le duc, & le rappel de ceux qu'il avoit diſgraciés, n'étonna pas peu les obſervateurs de tous ces événemens. On vit reparoître le chevalier & le comte de Belle-Iſle, la Jonchere, Sechelles, & Leblanc à qui on rendit ſur le champ le miniſtere. Ce Leblanc s'étoit trouvé dans des circonſtances bien triſtes ; créé miniſtre, parce qu'en l'abſence de Dubois, il étoit le pourvoyeur des plaiſirs du prince, il avoit été précipité de ſa place par ce même Dubois, tout puiſſant & premier miniſtre ; & la Vrilliere, éternel porteur de lettres de cachet, l'avoit envoyé à trente lieues de Paris.

Pourſuivi par M. le duc, & parvenu à ſe juſtifier comme il put, Leblanc avoit obtenu ſa liberté, & s'étoit retiré dans un de ſes châteaux, accablé de maladies qu'il avoit gagné à la Baſtille ; c'eſt le lieu d'où Fleury l'envoya chercher pour le faire miniſtre. Victorieux alors de Dubois & de M. le duc, il eût été plus noble &

plus grand de mépriſer des ennemis du ſecond ordre, qui avoient été les inſtrumens de M. le duc ; mais Leblanc fut homme, & homme petit & paſſionné dans le comble même de ſa gloire. Il attaqua Arnaud, que M. le duc avoit fait maître des requêtes, récompenſe aſſurée aux magiſtrats qui ont l'art d'obéir aux miniſtres avec ſuccès : il lui fit quitter ſa charge, & l'envoya, dans une maniere d'exil, à Angoulême, parce que cet Arnaud avoit prévariqué en l'interrogeant dans le cours de ſon affaire.

Quant à ſa nouvelle conduite dans le miniſtere, elle fut telle, qu'aſſocié à madame de Treſnel ſa fille, ils conçurent le projet de s'enrichir, puiſqu'une nouvelle occaſion ſe préſentoit ; & Leblanc, toujours incorrigible malgré ſes diſgraces, ne ceſſa, avec ſa prodigalité ordinaire, d'accorder des faveurs & des penſions, qui lui valurent la protection & la bienveillance des courtiſans. La ducheſſe de Lévi & madame Dangeau, intimes amies depuis long-temps du prélat, parurent liées avec lui, & ſur-tout la premiere, ſon mari étant couſin-germain de Belle-Iſle, impliqué dans l'affaire ; les Luynes, les Chaulnes, les Mortemart, les Charoſt, d'Humieres, Saint-Simon, Luxembourg, Berwick, Blouin ſur-tout, gouverneur de Verſailles, & tout ce qui étoit lié

à leurs familles, & qui avoient contribué à l'éloignement de M. le duc, ſe montrerent attachés à Leblanc & à l'évêque de Fréjus. Les Rohans ſe tournoient ſans ceſſe du côté du crédit régnant; & Noailles, qui vint ſonder le terrein, ne fit que ſe montrer, & ſur le champ il diſparut. Villeroy, qui n'avoit point encore exhalé toute ſa bile contre le précepteur, au lieu de fréquenter Verſailles, alla à Chantilli viſiter M. le duc. Pour le dédommager cependant de la perte qu'il avoit faite, & le faire taire en l'intéreſſant en quelque ſorte à la révolution, on donna la place de dame du palais de madame de Prie à madame d'Alincourt. Quant aux plus ſéveres perſonnages de la cour, les Villeroy, les Sully, les la Rochefoucauld, ils ſe tenoient en garde contre Leblanc; ils ne croyoient point qu'il fût ſuffiſamment lavé, ſe retenant avec lui dans les démonſtrations extérieures de la bienſéance.

C'eſt une bien étrange vie que celle d'un courtiſan, & même d'un prince à la cour d'un deſpote; car auſſi-tôt que le miniſtre favori eſt inſtallé, il faut que les parens des princes diſgraciés, à l'époque même de leur malheur le plus déſolant, aillent leur faire des cérémonies, des complimens, ou bien une maniere de ſoumiſſion. On vit donc venir madame la ducheſſe à Verſailles, & le roi lui-même la traita bien;

l'un & l'autre cependant garderent un grand ſilence au ſujet du dernier événement. La princeſſe alla voir enſuite la reine, demeura longtemps chez elle, & Fleury lui-même vint le ſoir chez madame la ducheſſe, & reſta renfermé avec elle pendant trois quarts d'heure. Ces perfides viſites paroiſſoient bien étranges à la multitude : cependant c'eſt-là l'eſprit & l'élément vital qu'on reſpire à la cour, où le cérémonial & l'étiquette doivent étouffer perpétuellement les ſentimens de la nature ; on y eſt habitué, dès l'enfance, à mener cette conduite. Fleury en poſſédoit l'art avec la plus grande dextérité, & il avoit été toujours tranquille & toujours ſerein en préſence de Louis XIV & du régent, de Law & de d'Agueſſeau, de Noailles & de Dubois.

Le roi, dans la révolution qui précipita M. le duc, nous paroît bien plus intéreſſant que Fleury, par l'humanité & la ſenſibilité qu'il montra ; mais auſſi il fit connoître déjà quelle ſeroit ſa foibleſſe future pour le miniſtre ou la maîtreſſe qui auroit l'art de s'emparer de ſon eſprit. Il avoit envoyé un lieutenant des gardes du corps pour obſerver, juſqu'à Chantilli, les démarches de M. le duc, & pour lui en rendre compte. Louis XV fut ſi touché, à ſon retour, du récit qu'il lui fit, qu'il ne put retenir ſes larmes, & rentra

dans ſon cabinet pour y pleurer encore, & pour y pleurer tout ſeul.

Le ſeul cardinal parut ferme dans ſa vengeance, baſſement approuvée de la tourbe de ces courtiſans, qui, ſans haine véritable, comme ſans attachement, avoient été les eſclaves de M. le duc, & l'étoient déjà du nouveau miniſtre.

M. le duc ſeul montra du caractere dans ſon malheur, qu'il ſupporta avec fierté & avec beaucoup d'égalité dans ſes manieres. Le marquis de Silly, qui l'alla voir à Chantilli, me marqua qu'il s'occupoit de chaſſes, de jardins ; qu'il étoit gai, tranquille & content de ſe trouver dans le plus beau lieu du monde. Au lieu d'attribuer ſa diſgrace à madame de Prie, dont il étoit toujours enſorcelé, & aux Paris, il diſoit qu'il étoit lui-même la cauſe de leur infortune, & il ſouriroit en hauſſant les épaules quand on lui parloit du prélat.

Les miniſtres étrangers, qui connurent bientôt la foibleſſe du caractere de Fleury, & qui aperçurent toute la petiteſſe de ſon eſprit, s'efforcerent de s'en emparer. Le duc de Savoie n'avoit ceſſé de le cultiver, tant qu'il ne fut que précepteur du jeune Louis XV, prévoyant ce qu'il deviendroit dans la ſuite ; & ſon miniſtre fut chargé de l'aſſurer de ſon attachement.

Le miniſtre d'Angleterre, qui vouloit ſe conſerver des liaiſons avec la France, qui datoient du temps de la régence, & qui pendant ſa fuite à Iſſy avoit été le conjurer de ne point abandonner ſa place, tâcha dès-lors de s'emparer du prélat. La ſeule cour d'Eſpagne, toujours furieuſe contre le renvoi de ſon infante, ne le rechercha pas, quoique Fleury, avant ſon élévation, fût en correſpondance avec elle; & comme la puſillanimité du nouveau miniſtre lui faiſoit craindre, de la part d'une reine entreprenante, irritée, orgueilleuſe, quelque coup inattendu ou quelque nouvelle alliance, la premiere démarche de Fleury, devenu miniſtre, fut d'en apprendre la nouvelle à la cour d'Eſpagne par un courrier. Nous n'avions point de miniſtre en cette cour; mais on s'adreſſa au nonce, pour en faire part à celui d'Eſpagne, qui porta au roi & à la reine les dépêches du miniſtre de France, que leurs majeſtés refuſerent de recevoir & d'ouvrir; elles apprirent cependant cette grande nouvelle avec ſatisfaction, car c'eſt au duc de Bourbon qu'on devoit attribuer les brouilleries avec l'Eſpagne; mais cela n'empêcha pas que l'Eſpagne ne fît avancer dans le Rouſſillon & la Catalogne des vivres, des munitions de guerre, des troupes, un train d'artillerie ſi conſidérable, qu'on crut à Verſailles qu'on étoit à la veille de la guerre. On

avoit appris alors que Fleury ne vouloit point déroger au traité d'Hanower ; on ſavoit qu'il étoit lié avec les Anglois, & on affectoit à Madrid de paroître plus irrité qu'on ne l'étoit réellement.

Cette cour de Madrid, toujours ambitieuſe de venir s'établir en France, obſervoit alors la marche de la ſanté du roi, dont le tempérament s'étoit raffermi.

La maiſon d'Orléans & ſon parti épioient auſſi, mais avec plus de réſerve, les démarches du roi qui pouvoient contribuer à l'affoiblir ; & toute l'Europe qui avoit fait ſi long-temps une guerre déſaſtreuſe pour la ſucceſſion d'Eſpagne, craignoit de la voir renouveler pour la ſucceſſion de Louis XV, ſi le prince venoit à mourir : une maladie de Louis XV jeta tous ces obſervateurs dans les alarmes, & le roi fut ſi obſervé que je veux, pour la particularité du fait, publier la lettre que le marquis de Silly m'écrivit à Vienne.

» Le mardi 23 juillet, le roi ſe leva à huit heures, & en s'habillant il dit qu'il avoit mal dormi, & qu'il avoit encore ſommeil. Il alla à la meſſe à neuf heures ; en arrivant dans la tribune il ſe trouva mal, & vers le milieu de la meſſe il fut obligé de ſe mettre dans ſon fauteuil ;

teuil ; ſon viſage changea beaucoup, ſans toutefois perdre connoiſſance. La foibleſſe finit à la fin de la meſſe, & il retourna aſſez gaîment dans ſon cabinet : il y tint le conſeil des finances, mais il ne dîna point, il prit ſeulement un bouillon, & différa ſon départ pour Rambouillet juſques à quatre heures après-midi, au lieu de partir à une heure, ainſi qu'il l'avoit projeté : c'eſt tout ce que M. de Fréjus put obtenir de lui. En allant à Rambouillet il eut froid, & dit qu'il avoit mal à la tête : cependant il joua au brelan en arrivant, mais il ſoupa peu & ſe coucha à onze heures «.

» La nuit, la fievre ſe développa & devint violente ; on le ſaigna du bras à neuf heures, il fut ſoulagé, & l'on profita de ce moment de relâche pour le ramener à Verſailles, où il arriva à quatre heures après-midi. Mais la fievre ayant redoublé le ſoir, & la tête ſe trouvant fort embarraſſée, on le ſaigna du pied à dix heures : c'eſt ainſi que finit la journée du mercredi «.

» Le jeudi la fievre continua, auſſi bien que les accidens qui l'accompagnoient, & on lui donna deux grains d'émétique ; la plénitude étoit ſi grande, & les vaiſſeaux & les conduits ſi embarraſſés, qu'ils ne firent que très-peu d'effet : on l'avoit

bien prévu ; mais on jugea plus à propos de lui donner l'émétique en deux fois, & d'y ajouter une heure après un gros de ſel végétal ; ſur les ſept heures du ſoir ſon ventre s'ouvrit, & l'évacuation fut prodigieuſe : cependant le vendredi la fievre & les accidens ayant continué, une ſeconde ſaignée du pied fut réſolue & exécutée à ſept heures du ſoir ; le bon ſuccès fut ſenſible, la fievre diminua, la tête fut déſembarraſſée, & la nuit fut très-bonne : le ſamedi ſe paſſa aſſez tranquillement, & le redoublement fut très-médiocre. Hier dimanche, il ſe fit ſentir plus vivement ſur les deux heures après-midi, & le mal de tête revint : les médecins ayant conſulté ſur les ſept heures du ſoir, les avis furent partagés, & quelques élevures ayant paru, le bruit ſe répandit que c'étoit la petite vérole, quoiqu'il n'en fût pas queſtion, & que les médecins même n'en euſſent aucune idée : la nuit a été bonne, & la fievre étant diminuée, on l'a purgé ce matin ; les évacuations ont été conſidérables, la fievre n'a point augmenté, & ſelon toutes apparences, nous n'avons plus à craindre de ſuites fâcheuſes : cependant je ne ſuis pas encore tranquille «.

» Vous imaginez aiſément le bouillonnement de toutes les têtes au milieu de tout cela. *Les*

Orléans ont paru ſe bien conduire, au moins à l'extérieur «.

» On a propoſé au roi, de permettre que M. le duc vînt ſavoir lui-même de ſes nouvelles : il l'a refuſé «.

Voilà le ſtyle dans lequel le marquis de Silly m'envoyoit à Vienne les nouvelles de Verſailles. J'appris, peu de jours après, que la reine, qui adoroit le roi, en fut ſi frappée, qu'elle tomba elle-même malade, & le fut dangereuſement. Toutes ces nouvelles partoient par des courriers pour Madrid, & on apprenoit que la reine d'Eſpagne faiſoit des préparatifs ſecrets pour venir en France, & ſe croyoit ſi aſſurée de ce qu'elle déſiroit, qu'il n'y avoit ni eſcalier ſecret, ni avenue, ni galerie, ni appartement du château de Verſailles qu'elle ne connût parfaitement, & comme ſi elle l'eût habité toute la vie.

CHAPITRE VI.

Polet, confeſſeur de Fleury; Barjac, ſon valet de chambre, & les Sulpiciens, ſes conſeillers.

LE ſort de la France avoit été, pendant les dernieres années du roi, d'être gouvernée par les bâtards, le confeſſeur, & la favorite de Louis XIV.

Pendant la régence du duc d'Orléans, l'élite des débauchés, Law, Dubois & d'Argenſon, s'emparerent de la puiſſance.

Sous M. le duc, une femme encore gouverna l'Etat, dilapida les finances, proſtitua les offices & les emplois, & ranima la diſſention dans les familles des princes du ſang.

Ainſi la France devoit être bien laſſe des regnes des femmes & des confeſſeurs.

Cependant ſous le miniſtere de Fleury, un confeſſeur, un valet, & une compagnie de prêtres intolérans, devoient encore s'emparer d'une partie des affaires de l'Etat. Un vicaire de paroiſſe, ſupérieur du ſéminaire de S. Nicolas du

Chardonnet, vouloit que Fleury ſoumît au confeſſeur une partie des affaires. Le fameux Barjac, ſon premier valet de chambre, vouloit avoir de l'influence ; & S. Sulpice, qui avoir des ennemis à humilier & un ton à prendre dans l'égliſe Gallicane, environnoit le prélat pour s'emparer des affaires eccléſiaſtiques, accorder les graces à ſes éleves ou à ſes créatures, & favoriſer la propagation de ſa compagnie.

L'abbé Polet, perſonnage aujourd'hui bien obſcur & oublié, étoit, dans ce temps-là, un homme conſidéré, & bien venu de ce qu'il y avoit de plus grand à la cour & à la ville. Fier & ſatisfait d'être recherché, il ſe tenoit ferme dans la réſolution de vivre loin des places & des emplois, & de diriger la conſcience des ſeigneurs de la cour.

Il étoit en effet du bon ton, ſous le feu roi Louis XIV, d'avoir un confeſſeur en titre & de faire ſes pâques. Celui qui eût manqué à ces devoirs, ou montré de l'indifférence pour la religion, n'eût pas été bien traité à la cour de Louis XIV, où l'on s'occupoit beaucoup, à la fin ſur-tout du regne du roi, de cas de conſcience, de bulles & de myſticité, madame de Maintenon & M. du Maine y ayant introduit ce ton-là.

C'eſt dans ces circonſtances, & même aupa-

ravant, que Polet s'étoit fait connoître pour un grand maître de la vie ſpirituelle, & pour confeſſeur habile. L'abbé Chamillard, ſupérieur du ſéminaire de S. Nicolas du Chardonnet avant Polet, l'avoit préſenté à madame de Maintenon comme un homme diſtingué dans l'art de conduire des ames. Il vit le roi, qui le goûta; il obtint la confiance des dévots de ſa cour, & fut le confeſſeur de Fleury.

Habile théologien, poſſédant toutes les ſubtilités de l'école, les appliquant à l'héréſie de Janſénius, éleve des jéſuites, dévoué à leur parti juſqu'au fanatiſme, ferme dans ſes opinions, ardent, impétueux, perturbateur même du repos de l'égliſe, il avoit ſervi l'ambitieuſe compagnie dans ſes deſſeins; il avoit été ſon eſpion pour la deſtruction de Port-Royal; il avoit mis la main à l'œuvre pour l'accélérer, & avoit aidé d'Argenſon, lieutenant-général de police.

Mais ſon caractere impétueux au moins n'étoit point en lui une de ces fureurs de politique, que de petits abbés intrigans affectoient alors pour avoir des prélatures. Polet, homme de bonne foi, étoit attaché de cœur & d'ame à ſon plan de doctrine. Il refuſa des bénéfices que lui offrit le roi lui-même, il lui refuſa une petite penſion. Diriger la conſcience des grands, des

miniſtres, des dames de la cour, perſécuter des janſéniſtes, étoient ſes délices & ſes amuſemens. Il formoit des diſciples dans ces ſentimens; il leur inſpiroit ſes opinions, il éloignoit des ordres ſacrés quiconque n'étoit animé du zele dont il brûloit, & récompenſoit ceux qui montroient du fanatiſme. Enfin, ſon déſintéreſſement alla au point qu'il refuſa la cure de S. Nicolas, ſe contentant de ſa qualité de ſimple vicaire & de ſupérieur des jeunes clercs.

Quand M. le duc fut déclaré premier miniſtre, Polet trouva qu'il ne s'occupoit point aſſez des affaires de la bulle, & ne ceſſa d'aiguillonner l'ambition timide de Fleury pour qu'il s'emparât de la toute-puiſſance. Il lui apprit des particularités, des faits & des projets de madame de Prie, & lui fit prendre des meſures pour éloigner M. le duc, que les jéſuites & les ſulpiciens trouvoient trop lâche pour leurs intérêts, qu'ils identifioient avec ceux de l'égliſe. Enfin, on dit dans ce temps-là, qu'en ſa qualité de confeſſeur, d'ami, de conſeiller, Polet excita le vieux prélat au courage & à l'action, & le porta à faire renvoyer M. le duc. Il avoit l'eſpoir de diriger la conſcience d'un premier miniſtre, de donner un eſſor libre à ſon génie remuant & perſécuteur, & de jouer le rôle du P. Tellier ſous Louis XIV.

Polet, devenu confeſſeur du miniſtre, vit arriver chez lui des femmes titrées, des miniſtres mêmes, qui venoient ſolliciter des bénéfices, & qui reſtoient des heures entieres dans un petit parloir, froid, humide & de douze pieds carrés, au rez-de-chauſſée du ſéminaire de Saint-Nicolas; & Polet, qui refuſoit des bénéfices & la cure même de ſa paroiſſe, ſe montroit fier de ſon influence ſur le choix des prélats de l'égliſe de France, & de ſon titre de vicaire de S. Nicolas.

L'abbé Firmin Polet, âgé de ſoixante-quatorze ans en 1726, avoit encore une figure noble & impoſante. Il étoit honnête homme, & ſes mœurs étoient ſimples, auſteres, exerçant les œuvres du chrétien par goût & par vertu; il avoit beaucoup protégé ſon pénitent, depuis cardinal de Fleury, pour être précepteur de Louis XV, & avoit porté le maréchal de Villeroy à en faire la demande à Louis XIV. Fleury, reconnoiſſant, voulut le faire confeſſeur de Louis XV, quand le régent exclut les jéſuites; mais il refuſa cette place, qu'exerça l'abbé Fleury, hiſtorien eccléſiaſtique.

Polet confeſſa le cardinal devenu miniſtre, & arracha de lui des lettres de cachet pour tourmenter des janſéniſtes, juſqu'au moment où Fleury voulut réduire les rentes viageres. Le vicaire de paroiſſe

paroiſſe dit alors au cardinal qu'il n'en avoit pas le droit ſans commettre une injuſtice, & le cardinal ne voulant point abandonner ſon opération, Polet lui répartit qu'il pouvoit chercher des confeſſeurs *à ſa guiſe, & qu'il ne vouloit pas ſe damner pour lui*, & il lui refuſa non-ſeulement l'abſolution, mais même de l'entendre à confeſſe; au grand contentement de Couturier, Sulpicien, & de Chauvelin, qui, voulant gouverner ſous le nom du cardinal, étoient déjà fort jaloux de l'abbé Polet.

Tel étoit le perſonnage qui gouvernoit Fleury en le confeſſant. Un valet, nommé *Barjac*, le dominoit en même temps d'une autre maniere. Heureuſement Barjac & Polet avoient du bon ſens, de l'honnêteté, des vertus même.

Barjac, depuis long-temps attaché à Fleury en qualité de valet-de-chambre, avoit été jadis le confident de ſes chagrins & de ſes plaiſirs. Le public le ſavoit, & les perſonnes en place ne rougiſſoient pas d'aller voir Barjac, & de le traiter comme un ſeigneur de la cour.

Il tenoit un grand état de maiſon; & le cardinal, qui ne ſe gênoit pas avec certains courtiſans, diſoit quelquefois, quand ſa table étoit trop pleine: *Allez donc dîner chez Barjac.* Ce valet s'accoutuma ſi bien d'être careſſé & recherché, que, ſans devenir inſolent & ſans

ſortit de ſon état, il prit le ton d'un homme conſidérable, & ſe mêloit des affaires d'état, de finances & de places, comme un des miniſtres & dans le même ton, parlant des opérations du cardinal à la premiere perſonne, & ne manquant jamais de dire : *Nous avons donné au duc d'Antin une telle commiſſion : le maréchal de Villars nous eſt venu voir ce matin : hier, à dîner, nous avions beaucoup de monde* ; & ainſi des autres manieres qu'il imitoit du cardinal.

Dans ſes lettres, il n'étoit pas plus reſpectueux ; il affectoit ſans ceſſe l'égalité même avec des maréchaux de France, auxquels il n'accordoit pas toujours ces finales reſpectueuſes que l'uſage & les rangs exigeoient, appoſant ſimplement ſon nom à la fin de ſes lettres, comme le cardinal, & ſans autre façon.

Barjac avoit ſu ſi bien imiter la belle ſimplicité de ſon maître, que ſon ton n'étoit pas celui d'un valet ; ſes manieres étoient décentes, & il connoiſſoit les égards qu'on devoit aux rangs, aux titres, aux gens en place ; il faiſoit même reſſouvenir les courtiſans, quand ils s'oublioient eux-mêmes, de ce qu'ils étoient, & repouſſoit, par un reſpect alors affecté, quiconque venoit à lui pour lui parler d'affaires, avec le ton impérieux du grand ſeigneur ou de l'homme important.

Mais il ne vouloit ni s'avilir devant les grands, ni ſouffrir que les grands s'aviliſſent devant lui, les traitant avec égalité, ſans leur manquer, ne s'éloignant jamais de ce rang où il s'étoit mis avec eux, ne le quittant que lorſqu'on le quittoit avec lui, & devenant reſpectueux lorſqu'on le traîtoit avec hauteur, ou qu'on s'abaiſſoit en ſa préſence.

Barjac exigeoit d'être viſité, d'être conſulté même, & contribuoit à la diſtribution de toutes les graces. Juſte dans les protections qu'il accordoit, exigeant de connoître ſes protégés pour les avancemens, excluant des emplois celui qui ne ſe préſentoit pas, il diſoit avec ſang froid & en termes laconiques: *Je ne le connois pas*; quand on lui parloit de quelque perſonnage qui n'alloit pas le voir.

Le cardinal, dans ſa jeuneſſe, avoit eu des beſoins connus de peu de monde; & le valet avoit été d'un attachement, d'une fidélité & d'un ſecret à toute épreuve. Il avoit toujours ſervi ſon maître dans ſes différens degrés d'élévation; il en avoit la tournure, les principes, les façons de parler, la bonhomie, les petites ſupercheries, les ſubtilités, & tout le caractere. Il exerçoit ſur lui l'empire des vieux valets ſur leurs maîtres; mais cet empire étoit reſpectueux, amical, & celui que devoit néceſſairement pren-

dre ſur un cardinal-miniſtre & dévot, un homme qui, depuis ſi long-temps, tenoit le fil de ſa conduite & de ſes anciennes galanteries. Auſſi rien n'étoit ſecret, ſur les affaires d'Etat, pour Bajac, & il en parloit avec importance quand il étoit avec des gens initiés dans le ſecret, ou avec les miniſtres. Il en parloit auſſi au pluriel & à la premiere perſonne, comme des affaires domeſtiques du cardinal ; & quand il avoit été plus ſpécialement chargé de quelque affaire, ou qu'il avoit choiſi ceux qui devoient la négocier, il s'exprimoit d'une maniere plus égoïſte, car il diſoit tout ſimplement : *J'ai fait, j'ai fini, j'ai traité ;* & il parloit dans ce ton ſur les principales affaires de l'état, qui toutes étoient traitées dans l'intérieur de la maiſon du cardinal avant qu'elles fuſſent portées au conſeil ; tandis que le roi s'amuſoit ou avec les fameuſes ſœurs, ou à Rambouillet, ou à la chaſſe.

Ainſi Barjac gouvernoit une partie des affaires de France, & nommoit aux places ; il exigeoit même des officiers ſupérieurs de l'armée, des miniſtres & des prélats qu'il avoit obligés, qu'ils donnaſſent tel ou tel emploi, à la perſonne qu'il leur recommandoit ; en ſorte que la protection de Barjac étoit plus importante que celle des miniſtres & même du cardinal : ſouvent Barjac s'eſt fait apporter des brevets ſignés

du roi, & contre-ſignés d'un miniſtre, & la place ou la charge étoient données à d'autres ; il étoit toujours ſûr d'obtenir un retard, quand il ne l'étoit pas de l'excluſion ; & il l'étoit même quelquefois de l'excluſion, quand il ne l'étoit point de donner la place ; mais il faut avouer auſſi qu'il avoit le tact juſte, & qu'il ſe connoiſſoit mieux en talens, en perſonnages, en mérite, & même en affaires, que le cardinal qui, avouant tout ſon bon ſens & ſa droiture, le laiſſoit gouverner.

Il falloit donc être connu de Barjac pour s'avancer, au moins au commencement, car Chauvelin enſuite prit la place de Polet & de Barjac ; il falloit même lui faire une eſpece de cour ; mais la faire d'une maniere fine & adroite : une baſſeſſe auprès de lui auroit été repouſſée ; & il faiſoit ſemblant d'oublier alors ce qu'il étoit, quittoit le ton d'un égal, & il devenoit laquais pour relever celui qui s'aviliſſoit en ſa préſence.

Un jour, un ſeigneur titré de la cour alloit lui demander une grace, qu'il ſouhaitoit bien ardemment, & paſſa, pour l'obtenir, les limites de cette délicateſſe qu'il falloit avoir chez Barjac, plus particuliérement encore que chez le cardinal ; le courtiſan le traitoit donc avec des reſpects, des conſidérations, & un ton de complai-

ſance qui choqua Barjac : le ſeigneur alla plus loin, il le pria de lui donner à dîner, & ſe plaça familiérement à ſa droite, la premiere fois même qu'il alloit le voir, & ſe répandant en éloges ſur la vertu & les lumieres de M. de Barjac, il lui attribuoit les proſpérités de la France.

Barjac fatigué de ces démonſtrations, ſe leve ſur le champ, détache ſa ſerviette de ſa boutonniere, la place ſous le bras, prend de ſon valet une aſſiette, ſaiſit le dos de la chaiſe du duc & pair, & ſe met en devoir de le ſervir à table.

Celui-ci, de ſon côté, ſe leve, & dit à M. Barjac qu'il ne permettra jamais un pareil ſervice ; mais Barjac lui répond, que *puiſqu'un pair de France oublioit ce qu'il étoit pour plaire à Barjac, Barjac ne devoit pas l'oublier*, ajoutant que M. le duc n'obtiendroit pas la grace, s'il refuſoit d'être ſervi par Barjac. Toute la cour, le roi, le cardinal rirent beaucoup de cette mordante facétie, & les ſeigneurs apprenoient à leurs dépens, qu'il falloit s'approcher de Barjac, mais avec délicateſſe & avec des meſures.

Enfin deux lettres que je vais publier de Barjac, diront encore mieux quel étoit le caractere de ce perſonnage. La premiere eſt datée du 19 Janvier 1739. Barjac avoit la bonté de me donner le titre de monſeigneur.

» J'avois aſſuré d'avance M. de Monglas, » ſecrétaire de S. E. avec qui je ſuis bon ami, » que vous rendriez tous les ſervices poſſibles à » ſon frere; il me prie de vous en faire, mon- » ſeigneur, ſes très-humbles remercîmens.

» Je ſuis comblé de tout ce que j'entends dire » de V. G. à S. E. ſur-tout; mais nombre de » Languedociens que je connois, qui parlent na- » turellement ſans vous connoître, mais toujours » avec l'eſprit du pays, qui dit OUI ou NON, » & cela m'autoriſe à parler dans bien des occa- » ſions où je trouve des oiſifs & penſifs; cela eſt » très-fréquent, mais je connois la marchan- » diſe.

» M. le maréchal du Bourg eſt mort; cela nous » a aſſuré, depuis hier au matin, un déluge de » monde, hommes & femmes, parens & amis, » pour remplacer le défunt: tous MM. les ma- » réchaux de France ont couché à Verſailles: » M. de Coigny ſe donne tous les mouvemens; » il prétend avoir parole pour remplir cette » place; depuis M. Chauvelin, & tous MM. les » maréchaux demandent.

» A l'égard du premier, il eſt l'ennemi de M. » d'Angervilliers & de M. de Belle-Iſle; cela » durera & demande des attentions.

» Notre appartement eſt ſi plein, que je ne

» ſais par où paſſer. J'écris à M. Menden de » venir à Iſſy, jeudi ou vendredi. Le roi va à » la Muette après demain. M. de Maillebois eſt » ici, & ſe diſpoſe de partir pour la Corſe. » Je crois qu'on donnera ſeize bataillons. Je vois » ſouvent M. de Firmacon ; il fait preſque pi- » tié : il voudroit aller à la Muette ; mais il n'eſt » pas temps «.

BARJAC.

Voici une autre lettre du 23 Février 1739 ; dans laquelle on trouvera dans quel détail d'affaires Barjac pénétroit dans ce temps-là.

» Voilà de la bonne beſogne que je viens » de faire du mariage de madame Premiere avec » don Philippe ; & il y a lieu de croire que » pour le dauphin, cela n'ira pas loin. S. E. con- » tinue ſon carême. M. de S. Florentin a voulu » lui donner un mouton que vous lui avez en- » voyé, & elle n'en a pas voulu. S. E. ſe porte » tout au mieux.

» Vous vous intéreſſez, Monſeigneur, pour » M. de Vicq, au ſujet d'un cordon ; votre » protection eſt bien employée.

» M. de Boiſſieux eſt mort ; ſon inſpection » ſera donnée, à ce que l'on croit, à M. de » Contades.

» M.

» M. de Maillebois a pris congé hier.

» Vous ſerez ſurpris, monſeigneur, de me » voir en commerce avec M. de Voltaire. Je » ſuis ignorant; mais je n'approuve rien de ce » qu'il fait avec un acharnement qui n'eſt ap- » prouvé de perſonne. Je lui ai fait réponſe, » il n'en ſera pas content; mais c'eſt un homme » mépriſé.

» Je vous ſupplie, monſeigneur, d'être bien » perſuadé de mon reſpect & de mon ſincere at- » tachement «.

BARJAC.

» M. de l'Eſperaux, qui eſt ici préſent, vous » aſſure de ſes reſpects «.

L'Angleterre, qui déſiroit conſerver notre alliance, & qui redoutoit alors l'union de la France & de l'Eſpagne, comme puiſſances maritimes, avoit ſu s'attacher le régent, le cardinal Dubois, M. le duc, madame de Prie, & le cardinal de Fleury. Pour dominer dans le cabinet de Verſailles, les miniſtres de la Grande-Bretagne avoient ſu pénétrer les intérêts & le caractere de nos miniſtres, de leurs maîtreſſes, & de tous les perſonnages qui avoient alors quelque influence ſur les affaires du gouvernement. Ils avoient promis leur aſſiſtance au duc

d'Orléans, pour l'élever ſur le trône, en cas de mort du jeune roi. Une forte penſion tenoit Dubois dans l'aſſujettiſſement. Ils avoient acheté bien chérement madame de Prie, qui diſpoſoit de M. le duc ; & ils avoient gagné Fleury par des prévenances, & en profitant de ſon eſprit foible & pacifique. Ainſi la France, depuis près de dix ans, n'étoit point l'alliée, mais la ſujette de l'Angleterre ; & on verra par les termes de mes inſtructions pour l'ambaſſade de Vienne, que je ne pouvois agir ſans le miniſtre de Londres.

Cette attention de l'Angleterre pour environner & gagner à ſon parti quiconque avoit en France le maniement des affaires, alla juſqu'à traiter avec Barjac ; on ſavoit qu'il avoit du pouvoir ſur l'eſprit du cardinal ; & comme l'Autriche étoit en même temps intéreſſée à nous éloigner de l'Eſpagne, avec laquelle elle traitoit, ſon miniſtre négocioit encore avec Barjac, qui, ſe voyant recherché de toutes les puiſſances, prenoit facilement ce ton d'importance qu'il avoit chez Fleury : mais, toujours honnête & véridique, Barjac répondoit à l'ambaſſadeur de Vienne, qui vouloit avoir ſur lui quelque influence : *Monſeigneur, la place eſt priſe, deux Puiſſances ne peuvent l'occuper ; je ne puis me donner à la fois à pluſieurs, puiſque d'ailleurs les intérêts de la France ſont liés, dans ce moment, avec ceux de l'Angleterre.*

On voit, par ces anecdotes, quelle puiſſance avoient le confeſſeur & le valet de chambre ſur l'eſprit du cardinal de Fleury. Les prêtres de St. Sulpice en avoient beaucoup auſſi ; mais pour faire entendre ce qu'étoient & ce que ſont les ſulpiciens dans l'égliſe, un épiſode inſtructif ne ſera point déplacé ici.

Epiſode ſur le monachiſme en France ; & ſur les ſulpiciens, conſeillers intimes de Fleury.

Quand la religion de Jeſus-Chriſt fut établie ſur la terre, la révolution qui changea les païens en diſciples de Jeſus-Chriſt, fut opérée par des hommes groſſiers & ſimples, qui gagnerent d'abord le tiers-état de tous les empires. Peu de grands prirent part à la révolution, & le clergé de ce temps-là, la nobleſſe & les ſouverains, ne firent que tourmenter inhumainement cette religion naiſſante.

Mais enfin il fallut ſe ranger du côté de la vertu & de la charité qui animoient les premiers chrétiens. Les empereurs éleverent l'arbre de la croix, l'anoblirent, & eux-mêmes ſe firent chrétiens.

La religion juſqu'alors avoit été adminiſtrée par des évêques & des paſteurs, pauvres, humbles, ſimples & charitables ; mais quand ils triompherent du paganiſme, on vit ces prélats devenir propriétaires : de la propriété ils s'éleverent juſqu'à la ſeigneurie ; de la ſeigneurie juſqu'à l'adminiſtration des affaires de l'état ; tels les pairs eccléſiaſtiques en France.

A Rome, les ſucceſſeurs de Pierre, de Clet & de Clément, qui célébroient les myſteres dans les tombeaux, devenoient ſouverains & diſpoſoient des couronnes & des empires : les curés de Rome devenoient cardinaux ; & le faſte de ces nouveaux dignitaires devenoit tel, qu'ils prétendirent égaler les rois : *Regibus æquiparantur*, diſoit alors le droit canon.

D'un autre côté ſe formoit dans le ſein même de l'égliſe, un nouvel ordre de perſonnages, qui, dès les premiers ſiecles, ſe répandirent en Angleterre, en Eſpagne & en Italie. Peu à peu les enfans de Benoît, de Bernard & de Bruno ſe partagerent les déſerts de l'Europe.

La ferveur de nos peres étoit alors ſi libérale, qu'on n'eut bientôt plus rien à donner ; car le clergé ſéculier & régulier eût envahi toutes les terres, ſi les donations avoient continué avec les mêmes progrès.

Et cependant l'ardeur de la propagation monaſtique agiſſoit toujours ; la diſcipulomanie tourmentoit les eſprits, comme elle les a toujours tourmentés ; alors de nouveaux principes & d'autres idées furent imaginés dans les cloîtres & dans le centre des macérations. Dominique & François d'Aſſiſe ne demanderent ni terres ni propriétés, ils voulurent être mendians ; les mendians pullulerent de toutes parts, & le proſélytiſme créa des eſſaims de religieux d'un nouveau genre.

Cependant les anciens moines qui avoient défriché, jouiſſoient en paix du fruit de leurs travaux. En Allemagne, la plupart étoient devenus ſouverains. En Eſpagne, en Italie, en Angleterre & en France, ils étoient ſeigneurs, marquis & barons. L'eſprit humain s'éclairant ſubitement dans le ſeizieme ſiecle, l'Europe fut étonnée du progrès des religieux, & dès ce ſiecle-là on ne leur donna plus des terres.

Dans le nord de l'Europe, les danois, les ſuédois & l'Angleterre firent plus, ils les abolirent, ils leur enleverent leurs biens, & ne voulurent plus ſouffrir que les miniſtres primitifs & eſſentiels de la religion.

La France, l'Autriche, l'Eſpagne & l'Italie, au contraire, reſpecterent leurs poſſeſſions ; mais

l'opinion publique & les lois proſcrivirent les fondations nouvelles.

La diſcipulomanie n'étant point cependant éteinte dans le cœur des hommes, ni la paſſion du proſélytiſme, un nouveau genre de monachiſme s'établit en France, & s'attacha à ſervir les miniſtres, qui, vers cette époque, élevérent leur puiſſance dans toutes les ſouverainetés de l'Europe moderne; &, tandis que les anciennes inſtitutions monaſtiques jouiſſoient, dans l'inaction, de leurs domaines, il s'élevoit ſucceſſivement des eſpeces de demi-moines, de clercs ſéculiers, de clercs réguliers, tels que les jéſuites, les lazariſtes, les doctrinaires, les ſulpiciens, les ignorantins, &c. &c., qui s'attacherent aux miniſtres des ſouverains de l'Europe moderne, pour les aider de leurs travaux.

La navigation faiſoit-elle des progrès? les enfans d'Ignace de Loyola s'offroient d'enſeigner à la Chine & aux Indes le chriſtianiſme.

Le miniſtere vouloit-il s'aſſujettir les ſujets & former des eſclaves? les mêmes jéſuites, munis de lettres-patentes, multiplioient les colléges.

Falloit-il annoncer aux proteſtans retranchés dans les montagnes, que le roi ne vouloit tolérer que leur propre religion? des eſſaims de jéſuites, de lazariſtes & autres, ſe répandoient dans ces

montagnes, annonçant, dans le même ton, l'unité de la religion & l'aveugle obéiſſance.

Falloit-il enfin maintenir la hiérarchie moderne de l'égliſe, abolir la mémoire de l'égalité primitive de l'égliſe, cacher aux yeux des nations l'abſurde diſtinction des paſteurs en fonctions & des commendataires; falloit-il abolir la mémoire de la liberté primitive, qui établiſſoit librement dans les conciles les lois eccléſiaſtiques, que les paſteurs faiſoient exécuter; &, dans les temps du deſpotiſme de tous les ordres privilégiés de l'état, s'élevoit-il un cardinal de Fleury, un Mazarin, ou même le cardinal de Richelieu, intéreſſés à maintenir ces principes modernes? ſur le champ des aſſociations d'eudiſtes, de ſulpiciens, de lazariſtes, leurs lettres-patentes à la main, ſe préſentoient pour ſervir des miniſtres, des cardinaux, des prélats, & pour donner l'éducation au clergé, chargé lui-même d'éduquer le reſte des citoyens.

Auſſi l'Europe méridionale a-t-elle vu quel genre d'éducation les ſulpiciens, les lazariſtes, les jéſuites, & toutes ces congrégations miniſtérielles ont donné à la jeuneſſe eccléſiaſtique & ſéculiere.

Telle fut donc la marche du monachiſme en Europe & en France, que les rois & la nobleſſe le rendirent propriétaire. Le deſpotiſme

miniſtériel lui donna enſuite le pouvoir & la commiſſion d'élever la jeuneſſe ; & telle fut de même l'origine des ſulpiciens en France, que Fleury avoit déjà pris pour ſes conſeillers. L'activité bruyante & la mobilité des jéſuites ne pouvant convenir à ſon caractere, il avoit accordé une plus grande confiance à la congrégation des ſulpiciens, dont les manieres dans la ſociété, la timidité, l'allure réſervée, étoient plus analogues à ſa prudence ; ces eccléſiaſtiques n'ayant, dans leur corps, aucun de ces génies tranſcendans qui attirent des orages & la jalouſie des autres congrégations, & ne pouvant occuper dans l'égliſe, dans l'opinion, dans les affaires de l'égliſe gallicane, qu'un rang ſecondaire, peu capable d'exciter des troubles. Les ſulpiciens s'étoient attachés, ſous le feu roi, à la faction la plus puiſſante pour la doctrine ; & pour les intrigues, à la favorite, madame de Maintenon, & ils s'y tenoient toujours.

Pendant la régence, il eſt vrai, des favorites d'un autre caractere, qui n'avoient aucune religion, le miniſtere verſatile de ce temps-là, Noailles triomphant, les avoit déconcertés, & ils avoient ſagement pris le parti de l'inaction & du ſilence ; mais ils avoient ſu ſecrétement agir avec Bentivoglio, comme nous l'avons dit ; & l'éducation de la jeuneſſe leur ayant enſeigné l'art

l'art de gouverner les eſprits, ils s'étoient ſervis ſubtilement de l'appui de leurs anciens éleves pour n'être pas moleſtés. Fleury crut donc que ſon attachement à S. Sulpice ne ſeroit ſuivi d'aucun danger pour ſa tranquillité perſonnelle. Il ne les connoiſſoit pas ; mais Polignac, qui m'initioit, de Rome, dans les ſecrets des jéſuites & des ſulpiciens, m'écrivoit que la faction qui tourmentoit le cardinal de Noailles, qui crioit ſi fortement contre M. le duc, cherchoit à troubler le royaume, pour s'y rendre importante, & croyoit que le moyen le plus aiſé d'y parvenir, étoit d'animer les eſprits par les différens de la religion ; & ſi Fleury eût voulu réfléchir ſur leur conduite pendant le miniſtere de M. le duc, il ſe fût aperçu que les ſulpiciens l'avoient cependant engagé à de petits coups d'éclat & d'autorité contre leurs ennemis, ſous prétexte de la Bulle.

Quand Fleury fut déclaré miniſtre, leur reſſentiment ſe développa : ils formerent un plan de vengeance plus étendu, & regarderent comme ennemis de leur congrégation quiconque étoit indifférent & n'épouſoit pas les querelles de la bulle. Ils ſe liguerent avec les vieux prélats conſtitutionnaires, créatures de madame de Maintenon, de Tellier, & leurs propres créatures,

& les lettres de cachet pour l'exil ou l'empriſonnement volerent de Verſailles. On viola l'aſyle des couvens, & de pauvres religieuſes, qui, la plupart, avoient fait vœu de clôture, furent exilées & transférées dans d'autres Provinces : tous les miniſtres eurent ordre d'écrire aux chapitres & à tous les moines du royaume, que la volonté du roi étoit qu'on ajoutât foi & croyance à la bulle. Les oppoſans furent par-tout moleſtés, exilés ou renfermés ; & des médecins même, oſant parler de la grace efficace, furent obligés d'aller ſe taire à deux cents lieues de Paris par lettres de cachet.

Fleury n'étoit ni méchant, ni même, de ſon naturel, perſécuteur ; mais il avoit puiſé de mauvais principes à la cour de Louis XIV, où l'eſprit d'intolérantiſme avoit régné. La faction des perſécuteurs dominoit encore ; il avoit beſoin d'eux pour ſe maintenir : il eut la foibleſſe de s'attacher à ce parti-là ; il crut qu'en ſe dévouant à S. Sulpice, il éviteroit la haine des ennemis déclarés des jéſuites. Il s'imagina qu'on lui ſauroit gré de ne point paroître attaché à la compagnie de Jeſus, que Tellier avoit rendue, à beaucoup de monde, ſi odieuſe ; &, pour éviter le jéſuitiſme hardi & entreprenant, il tomba dans le ſulpicianiſme, dont l'eſprit étoit d'agir

ſans ſe montrer ; de ſe ſervir avec adreſſe des grands & des miniſtres pour leurs deſſeins, & ſur-tout de leurs anciens éleves, qui, ayant contracté l'habitude d'obéir à leurs *ordres* quand ils étoient encore jeunes clercs, ſuivoient, dans le monde, leurs *inſinuations*. Fleury vouloit, dans le fond de ſon ame, travailler à la paix de l'égliſe : un peu de mépris & un peu de ridicule jetés ſur ces querelles, euſſent bientôt terminé les diſputes ; mais les ſulpiciens traitoient leurs ſyſtêmes comme des affaires d'état, & penſoient que des lettres de cachet étoient la moindre punition que puſſent mériter les théologiens du patti contraire. Les jéſuites avoient tourmenté le feu roi dans ſa vieilleſſe ; ils avoient agité toute la France ; le tour des ſulpiciens étoit arrivé de perſécuter ; & peu à peu ils conduiſirent leur cardinal Fleury, des lettres de cachet pour l'exil ou la priſon, juſqu'à la convocation d'un concile à Embrun, pour y ſacrifier avec ſolennité un vertueux prélat, comme nous le verrons à ſa place.

CHAPITRE VII.

Suite de mon ambaſſade à Vienne en 1726; ſituation reſpective de la France & de l'Autriche avec les autres puiſſances.

DU chaos des affaires du janſéniſme & du moliniſme, élevons-nous vers des négociations plus générales.

J'étois à Vienne ſous le miniſtere de M. le duc; mais je n'agis véritablement que lorſque Fleury fut fait miniſtre. Je vais donc entrer dans le détail de mes inſtructions. On verra combien madame de Prie avoit aſſervi la France aux Anglois, & quelles étoient les vues du miniſtere, qui raiſonnoit comme il ſuit.

Quelque grande que fût la puiſſance de l'empereur depuis les derniers traités qui avoient donné la paix à l'Europe, & qui avoient acquis à ce prince la poſſeſſion de pluſieurs parties conſidérables de la monarchie d'Eſpagne, la cour de France, ſatisfaite de voir le roi Philippe V maintenu ſur un trône que toute l'Europe lui

diſputoit, & perſuadée que l'état de la puiſſance eſpagnole, telle qu'elle avoit été fixée par ces traités, étoit ſuffiſante à ſa gloire, n'avoit plus à déſirer que le maintien de ſes traités. C'eſt dans cet eſprit & ſur ce principe que la cour de France avoit établi ſes démarches & ſes réſolutions.

Inſtruite par l'expérience des facilités que la cour de Vienne avoit trouvé à engager dans ſes intérêts tout l'empire & les autres puiſſances de l'Europe, la France n'avoit pas cru pouvoir apporter trop d'attention à détruire les principes qui avoient pu donner lieu à une diſpoſition auſſi contraire à ſes intérêts & à ceux de ſon état.

Il falloit, pour remplir cet objet, détacher de ſes intérêts ceux qui avoient le plus contribué à ſa grandeur, & que, par cette raiſon, l'on pouvoit croire intéreſſés à ce que ſa puiſſance n'augmentât pas par de nouvelles acquiſitions qui la miſſent en état de faire revivre, pour ainſi dire, celle de Charles-Quint. Ce fut l'objet de la négociation qui fut entamée à la Haye entre le roi, le roi d'Angleterre & la république de Hollande, & qui fut ſuivie du traité de la triple alliance du 4 janvier 1717.

Les inquiétudes que les miniſtres de l'empe-

reur avoit témoigné ſur cette négociation, & les efforts qu'ils firent pour en empêcher le ſuccès, en propoſant à l'Angleterre & à la Hollande de prendre d'autres liaiſons, firent aſſez connoître leurs véritables diſpoſitions, & que regardant ces deux états comme les plus puiſſans inſtrumens dont ils pouvoient ſe ſervir pour le ſuccès de leurs vues, ils voyoient avec peine tout ce qui pouvoit, en les détachant des intérêts de leur maître, le priver d'un ſecours que leurs préventions leur faiſoient enviſager comme néceſſaire contre les entrepriſes de la France, qu'ils peignoient comme d'autant plus à craindre, qu'ils ſe fondoient ſur l'expérience qu'ils avoient faite de ce que pouvoit une puiſſance qui avoit pu réſiſter contre toute l'Europe liguée.

Si les meſures qui furent priſes par le traité de la triple alliance, ôtoient à l'empereur des reſſources, elles n'aſſuroient cependant qu'imparfaitement le maintien de la paix. La neutralité de l'Italie, peu fidélement obſervée, les mouvemens des troupes de l'empereur vers cette partie de l'Europe, le bruit répandu par-tout des deſſeins que l'on attribuoit à ce prince, les préparatifs qui ſe faiſoient en Eſpagne, l'expédition même de la Sardaigne, tout faiſoit ſentir combien il étoit à craindre que le feu de la guerre,

qui commençoit à ſe rallumer, ne ſe répandît dans toute l'Europe auſſi long-temps que l'on n'auroit point aſſuré la paix entre l'empereur & le roi d'Eſpagne.

Le roi d'Angleterre, touché de ces conſidérations, avoit propoſé à la France de prévenir ces maux; & l'on éprouva, dans le cours de la négociation, combien il y avoit peu à eſpérer de parvenir au but propoſé, ſi l'on ne changeoit, en faveur de l'empereur, la diſpoſition qui avoit été faite de la Sicile par les traités d'Utrecht.

Voilà ce qui avoit déterminé à accorder à ce prince un auſſi grand avantage, pour pouvoir obtenir, en faveur d'un des fils du roi & de la reine d'Eſpagne, un établiſſement qui pût un jour balancer la puiſſance de l'empereur en Italie, & peut-être même y faire revivre celle que l'Eſpagne avoit eue dans les temps précédens.

Enfin, on avoit cru que tout ce qui aſſuroit la reconnoiſſance du roi d'Eſpagne, comme légitime poſſeſſeur de cette couronne & des Indes, étoit d'une extrême importance pour ce prince; & d'ailleurs tout ce qui pouvoit fixer les droits de l'empereur, & mettre des bornes à ſa puiſſance, ſous la garantie commune de la

France & de l'Angleterre, paroiſſoit le moyen le plus efficace de conſolider la paix, ou du moins d'empêcher que la cour de Vienne ne pût compter ſur les ſecours de l'Angleterre, lorſqu'une fois elle ſeroit devenue garante des traités qui ſervent de baſe à la tranquillité publique; comme en effet elle en prit l'engagement par le traité de la quadruple alliance, conclu à Londres le 2 août 1718, & dont nous avons donné l'hiſtoire très-détaillée à la fin du tome II.

La difficulté que la cour de Madrid fit d'accéder à ce traité, fut, pendant quelque temps, un obſtacle conſidérable au ſuccès des bonnes intentions du roi & du roi d'Angleterre pour la paix.

Mais l'acceſſion du roi d'Eſpagne, faite au mois de février 1720, mit enfin en état de former, à Cambrai, l'aſſemblée du congrès, qui avoit été indiquée par le traité de Londres, pour régler définitivement les autres détails, & la paix particuliere entre l'empereur & le roi d'Eſpagne.

Le progrès de cette aſſemblée étoit ſi lent, & traverſé par tant de difficultés, que je fus alors envoyé à Vienne pour en accélérer les opérations. La diſſolution du congrès étoit poſſible; il falloit obtenir l'exécution du traité de Londres,

dres, que M. le duc regardoit comme la baſe de la tranquillité publique. Il falloit obſerver la maiſon d'Autriche, non-ſeulemant par rapport aux affaires de l'intérieur, mais encore relativement à celles du dehors de l'empire ; être inſtruit des ſentimens & des diſpoſitions de la cour de Vienne dans le moment que la diſſolution du congrès arriveroit ; faire ſentir à l'empereur que l'on ne regarderoit pas la ſéparation infructueuſe du congrès, ſi elle arrivoit, comme un événement qui dût donner atteinte à la paix, ni libérer l'empereur des engagemens qu'il avoit contractés par le traité de la quadruple alliance. Enfin il falloit être prêt à négocier avec l'empereur pour l'affaire de la Toſcane : la foible ſanté du grand duc, & ſa mort pouvant, d'un moment à l'autre, faire naître des matieres de diſcuſſion avec la cour de Vienne ; voilà ce que j'avois à faire à Vienne.

Je devois, dans la premiere audience de l'empereur, & comme il eſt d'uſage, dans les premiers jours de mon arrivée, remettre à ce prince la lettre de créance de la main de ſa majeſté ; & m'appliquer uniquement à lui faire connoître que le roi, déſirant ſincérement d'entretenir la bonne intelligence établie entre ſa majeſté & l'empereur, elle n'avoit pas cru pouvoir lui don-

ner une plus grande marque de ſes heureuſes diſpoſitions, qu'en lui envoyant un miniſtre revêtu du caractere de ſon ambaſſadeur, & qu'elle chargeoit principalement de lui renouveler les aſſurances de ſes ſentimens.

Dans les premieres occaſions que j'aurois de voir le prince Eugene & le comte de Sinzendorf, hommes de grande conſidération à la cour de Vienne, je devois m'expliquer avec eux dans le même eſprit, & leur faire ſentir que l'union du roi & de l'empereur étant auſſi néceſſaire au maintien de la paix dans toute l'Europe en général, &, en particulier, au bien de la religion, ſa majeſté étoit perſuadée qu'ils contribueroient, de leur côté, au ſuccès de tout ce qui pourroit reſſerrer les nœuds de cette union.

Mes inſtructions s'étendoient enſuite ſur divers autres objets que j'avois à remplir après le cérémonial, & je devois faire attention :

1°. Aux alliances que le roi avoit contractées depuis ſon avénement à la couronne :

2°. Aux engagemens dans leſquels il étoit entré avec les différentes puiſſances de l'Europe :

3°. A l'état actuel de la maiſon d'Autriche, & à ſa puiſſance en Europe :

4°. Aux affaires de la religion dans l'empire :

5°. Aux affaires extérieures, relativement à l'Allemagne.

Je vais rendre compte de ces objets dans cinq paragraphes ſéparés : ils offriront l'état de la France relativement à l'Autriche, en 1725.

§. I.

Des alliances que le roi de France avoit contractées depuis ſon avénement à la couronne.

Il eſt ſi nouveau & ſi curieux d'entendre les miniſtres raconter leurs propres opérations, que je veux interrompre de nouveau ma narration pour emprunter leur langage exprimé dans mes inſtructions.

Je dirai enſuite de quelles négociations je fus chargé à Vienne pendant mon ambaſſade, & je ferai le portrait des perſonnages qui avoient la confiance de l'empereur. J'ai recueilli en quatre volumes *in-folio* les pieces les plus importantes de mon ambaſſade, & en vingt cartons les pieces relatives aux affaires de l'Eu-

rope pendant ce temps-là ; j'ai voulu auſſi qu'elles fuſſent communiquées à l'hiſtorien qui écrit, en ma préſence & dans ma bibliotheque, ces mémoires de mon temps.

L'empereur avoit témoigné quelque inquiétude ſur les liaiſons étroites qu'il voyoit ſe former entre la France, l'Angleterre & la Hollande, & avoit jugé qu'auſſi long-temps que ces trois puiſſances ſeroient unies, vainement tenteroit-il d'éluder ceux de ſes engagemens qui paroiſſoient le gêner. On a reſſenti l'un des premiers effets de cette union lors de la négociation qui fut entamée à Vienne pour obtenir l'expédition des inveſtitures éventuelles des états deſtinés à l'infant don Carlos. La cour de Vienne ne négligea rien, pendant le cours de cette négociation, pour ſemer, entre le roi Louis XV & le roi d'Angleterre, des défiances qui puſſent diſjoindre leurs offices, & lui donner moyen de différer l'expédition des inveſtitures ; vraiſemblablement dans l'eſpérance qu'il naîtroit des événemens qui le mettroient en état de ſe diſpenſer de ſatisfaire à ſes engagemens.

Mais lorſque la cour de Vienne vit que ſes efforts étoient inutiles, & que le roi Louis XV & le roi d'Angleterre, unis par des garanties & par des engagemens communs, agiſſoient d'un par-

fait concert, elle ſe détermina enfin à donner les inveſtitures dont on ſollicitoit l'expédition depuis plus d'un an.

La conſidération des intérêts de la cour de Vienne au dehors, n'avoit pas été ſans doute le plus grand motif de ſes inquiétudes ſur les alliances du roi; elle avoit craint que les liaiſons de Louis XV avec le roi d'Angleterre & la république de Hollande, ne portaſſent inſenſiblement le roi à prendre des engagemens, qui, lui donnant dans les affaires de l'empire une part directe & principale, lui acquerroient auſſi des partiſans & des amis puiſſans en Allemagne.

Les alarmes de la cour de Vienne avoient augmenté par les ſoupçons qu'elle avoit formés, que le roi avoit pris des liaiſons étroites avec le roi de Pruſſe, dont elle connoiſſoit la fermeté & le zele pour la religion proteſtante: on l'a vu en effet ſe mettre à la tête du parti proteſtant, & en ſoutenir les droits avec la plus grande vivacité en Allemagne.

Enſuite les efforts que cette cour a faits indirectement depuis quelques années, pour ſe rapprocher de la cour de Berlin, & l'attacher à ſes intérêts, étoient une preuve de l'appréhenſion qu'elle avoit, que l'éloignement du roi de Pruſſe ne le portât à prendre des liaiſons dont les ſuites

pourroient donner atteinte à l'autorité qu'elle avoit, & qu'elle cherchoit à augmenter dans l'empire.

Les engagemens de Louis XV étoient tels auſſi que l'empereur ne pourroit preſque tenter d'augmenter ſa puiſſance au dehors, ſans y trouver des obſtacles de la part du roi, & principalement du côté de l'Italie, où l'Autriche avoit paru, dans tous les temps, avoir les yeux attachés. On ſavoit la peine que nous avions eu pour réſerver un établiſſement pour un prince du ſang de France, que la cour de Vienne croyoit devoir être, dans tous les temps, ſoutenu & appuyé des forces de la France.

§. II.

Des engagemens de la France avec les autres Puiſſances de l'Europe.

Il étoit vraiſemblable que ſi l'empereur avoit quelque projet en vue pendant le congrès de Cambrai, il ſeroit perſonnellement retenu par la réflexion de l'état où ſe trouvoit alors ſa

maiſon. On ne pouvoit pas ignorer l'inquiétude où il étoit ſur les ſuites qu'auroit ſa mort, ſi elle arrivoit ſans qu'il eût d'enfans mâles capables de ſoutenir la grandeur de ſa maiſon; puiſque, prévoyant que cet événement ſeroit ſuivi du partage de ſes poſſeſſions, non-ſeulement il avoit fait reconnoître, par les états de Hongrie & de Boheme, &c., l'ordre de ſucceſſion qu'il avoit établi, mais encore, dans la crainte que les puiſſances étrangeres ne contribuaſſent, dans le temps, à faire annuller les diſpoſitions qu'il auroit faites, il avoit fait demander, par ſes miniſtres, au congrès, que le roi, le roi d'Angleterre & le roi d'Eſpagne, vouluſſent bien garantir cette diſpoſition, ſe fondant ſur ce qu'il avoit garanti lui-même l'ordre de ſucceſſion dans les royaumes de France, d'Eſpagne & d'Angleterre; en ſorte qu'il eſt aiſé de juger, par ces différentes démarches, & par les marques d'affection que l'empereur donne au prince de Lorraine, qu'il a fait venir à ſa cour, que ce prince, occupé de réflexions ſur l'état de ſa maiſon, ne croira pas que ſes intérêts, dans une pareille circonſtance, puiſſent lui permettre de former aucuns projets qui pourroient avoir des ſuites longues & contraires à ſon repos & à celui de ſa maiſon.

Et à quelque degré de puiſſance que l'empereur fût parvenu par les acquiſitions qu'il avoit faites, la cour de France n'ignoroit pas que, nonobſtant les ſecours qu'il avoit de pluſieurs princes du dedans & du dehors de l'empire, les dépenſes de la guerre avoient mis un grand dérangement dans ſes finances, & que ce qu'il retiroit des revenus des Pays-Bas, de la Hongrie, des royaumes de Naples, de Sicile & du Milanois, ſuffiſoient à peine à l'entretien des places & des troupes néceſſaires pour la garde de chacun de ces pays; en ſorte que, outre la charge qu'il éprouvoit de ces acquiſitions pendant la paix, on voyoit bien qu'il ne ſeroit pas en état de ſoutenir les dépenſes de la guerre, ſur-tout lorſqu'il ne trouveroit pas les mêmes reſſources que l'Angleterre, la Hollande & pluſieurs princes de l'empire lui avoient fournies pendant le cours de la derniere guerre contre Louis XIV, dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne.

§. III.

§. III.

Etat actuel de l'Autriche.

A ces conſidérations ſe joignoit encore celle de la ſituation des affaires de la religion dans l'Empire. Lors de la concluſion des traités de Weſtphalie, ceux qui y eurent la principale part avoient regardé comme un point eſſentiel à l'équilibre & à la balance de l'Europe, les priviléges & les droits des princes & états de l'Empire, leſquels, fixant les droits de la cour de Vienne, empêcheroient à jamais que le corps germanique & cette cour, qui ne pouvoient agir ſur des principes & des intérêts communs, ne formaſſent un ſeul & même corps, qui ſeroit en effet devenu formidable à toutes les autres puiſſances de l'Europe. C'eſt auſſi par cette raiſon que le feu roi Louis XIV avoit fait depuis, avec pluſieurs princes de l'Empire, un grand nombre de traités fondés principalement ſur la garantie & la manutention des traités de Weſtphalie, & que dans ceux que l'on vouloit conclure à préſent, on y rappeloit toujours les mê-

mes traités comme une baſe néceſſaire à la tranquillité publique.

D'un autre côté, la cour de Vienne, gênée par les bornes étroites que ce traité avoit mis à ſon autorité, avoit toujours cherché les moyens d'en éluder l'effet en altérant l'eſprit des ſtipulations par des interprétations conformes à ſes vues; elle avoit profité de toutes les occaſions pour parvenir à ce but. Obligée, pendant le temps de guerre, à des ménagemens pour les princes de l'Empire, qu'il lui importoit alors de tenir attachés à ſes intérêts, elle avoit ſu ſe rédimer de quelques légeres complaiſances, en donnant aux traités, aux contributions de l'Empire, & même aux capitulations impériales, les atteintes les plus contraires au corps germanique.

Le regne de l'empereur Léopold avoit été fréquent en pareils exemples, & il étoit vraiſemblable que la cour de Vienne, agiſſant ſur les mêmes principes, auroit fait, depuis la concluſion du traité de Bade, des progrès conſidérables, ſi le comte de Schomborn, vice-chancelier de l'Empire, & les autres miniſtres de cette cour, n'avoient voulu porter trop loin l'autorité de l'empereur, & ceſſer d'obſerver toutes ſortes de ménagemens: mais les difficultés que ces mi-

niſtres avoient faites de laiſſer jouir les princes de l'Empire du droit d'appel qu'ils avoient au tribunal de la diete, les contraventions qui avoient été faites au traité de Weſtphalie, dans ce qui regardoit les tribunaux de l'Empire, qui devoient être mi-partis entre ceux des différentes religions; enfin le peu de juſtice que les proteſtans prétendoient avoir trouvé dans le conſeil aulique, ne leur avoit point permis de diſſimuler plus long-temps.

§. IV.

Affaires de la religion dans l'Empire.

Les électeurs d'Hanover & de Brandebourg s'étoient élevés les premiers à la tête du parti proteſtant; ils avoient préſenté à la diete un nombre conſidérable de griefs, dont ils avoient demandé la réparation de la maniere qu'elle devoit être faite en vertu des traités de Weſtphalie, & la cour de Vienne prétendoit que l'examen ſe fît devant ſa commiſſion impériale à Ratisbonne; mais les proteſtans avoient regardé cette propoſition comme monſtrueuſe &

tendante à la ruine de leur religion. Ils avoient donc demandé que l'empereur, conformément aux traités de Weſtphalie, envoyât des commiſſions particulieres ſur les lieux mêmes où il y avoit des griefs à réparer : mais la cour de Vienne ne pouvant éluder une ſtipulation auſſi préciſe que celle des traités de Weſtphalie à cet égard, avoit demandé que préalablement les proteſtans retiraſſent de la diete pluſieurs miniſtres, qu'ils regardoient en effet comme le principal ſoutien de leur religion ; & comme cette condition ne pouvoit pas être admiſe, les griefs de religion n'étant point réparés, la cour de Vienne n'avoit encore pris aucune réſolution quand je fus envoyé à Vienne. L'exécution de la ſentence de Thom, quoique étrangere à l'Empire, avoit augmenté les alarmes du parti proteſtant & les embarras de la cour de Vienne ; en ſorte que l'affaire de la religion étoit une des plus grandes que cette cour pût avoir à terminer.

§. V.

Des affaires extérieures relativement à la maiſon d'Autriche.

Ces différens points ne regardant que l'intérieur de l'Empire, & les affaires du dehors pouvant influer ſur les réſolutions de la cour de Vienne, je ne devois pas ignorer ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors à cet égard.

La ſituation de la cour de Vienne, par rapport à l'Angleterre, étoit tellement relative aux affaires intérieures de l'Empire, qui touchoient particuliérement le roi de la Grande-Bretagne, comme électeur d'Hanover, que l'on pouvoit compter que tant que ces affaires ne ſeroient pas terminées, & tant qu'on ne donneroit pas aux Anglois de juſtes défiances des intentions du roi, l'empereur trouveroit toujours de la réſiſtance de la part du roi d'Angleterre.

Ces affaires ſe réduiſoient à deux principales, celle des inveſtitures de Bremen & de Verden, que l'empereur avoit toujours refuſé d'accorder ſans des conditions très-onéreuſes; l'autre

étoit celle de la religion, qui influoit ſupérieurement ſur les réſolutions du roi d'Angleterre, électeur d'Hanover.

A l'égard de la Hollande, l'affaire d'Oſtende, née depuis quelque temps; le mécontentement que cette république avoit des hauteurs extraordinaires de la cour de Vienne; les différens que les détails & l'exécution du traité de la Barriere faiſoit naître chaque jour, pouvoient faire juger que difficilement la confiance ſe rétabliroit entre cette cour & la Hollande. L'établiſſement du commerce des Indes à Oſtende, ayant fait craindre, avec fondement, aux Hollandois, la perte à venir de leur commerce des Indes, ils repréſentoient que cet établiſſement étoit contraire au traité de Munſter & au traité de la Barriere, qui confirmoit le premier: ils avoient eu recours en même temps au roi de la Grande-Bretagne, comme garant du traité de la Barriere, & comme intéreſſé d'ailleurs, pour le bien de ſes ſujets, à ce que la compagnie établie à Oſtende n'eût point lieu; & ils avoient obtenu, en 1723, une déclaration du roi d'Angleterre, portant qu'*il regardoit l'établiſſement de la compagnie d'Oſtende comme un des cas du traité de Barriere.* Les Hollandois ayant enſuite demandé au roi Louis XV une déclaration pareille, ſe fondant

principalement ſur le traité de la Haye, du 4 janvier 1717, qui ſtipule, au nom du roi, la garantie de leurs poſſeſſions & droits, le roi n'avoit pas cru condeſcendre à ce que les Hollandois déſiroient de lui, parce que ſa garantie étoit reſtreinte, par un article ſéparé du même traité, aux poſſeſſions & aux droits de la république en Europe; en ſorte que le roi s'étoit contenté de faire écrire en faveur de la république; & comme l'empereur ne pouvoit ſuppoſer que les Hollandois, intéreſſés au maintien de leur commerce, duſſent prendre enfin quelques meſures pour mettre leur navigation dans une entiere ſureté, il n'étoit pas poſſible que les miniſtres de ce prince ne fuſſent dans une ſorte de peine & d'embarras, d'autant plus conſidérable, qu'ils connoiſſoient les engagemens de l'Angleterre, & qu'ils ignoroient ceux dans leſquels nous pouvions être, ou que nous pouvions contracter dans la ſuite ſur cette affaire.

A l'égard du nord, on n'ignoroit pas que, du côté de la Suede, l'empereur, qui ſe voyoit avec peine éloigné de toute influence ſur les affaires de cette partie de l'Europe, avoit profité des ceſſions conſidérables que la couronne de Suede avoit été obligée de faire en cette occaſion pour l'attacher à ſes intérêts, en lui laiſſant croire

que l'oppoſition que la cour de Vienne avoit paru avoir, dans les temps précédens, à la puiſſance de la Suede dans l'Empire, étoit ceſſée.

D'un autre côté, on ſavoit l'attention des miniſtres de l'empereur à tenir la cour de Danemarck dans une eſpece de ſervitude qui ne lui permettoit pas de ſe livrer à d'autres intérêts. On étoit inſtruit auſſi des efforts qu'ils avoient faits pour s'aſſurer contre les deſſeins du feu Czar, de l'une des trois manieres, ou en formant une alliance avec ce prince, ou en aſſurant la couronne de Pologne, après la mort du roi Auguſte, au prince électoral ſon fils, ou à tout autre prince, ſur les intentions de qui ils puſſent compter dans tous les temps; ou enfin en fomentant les diviſions naiſſantes entre le Czar & la Porte, pour pouvoir mettre en même temps hors d'état de leur nuire les deux puiſſances qu'ils croyoient devoir regarder comme les ennemis naturels de leur maître. Ainſi il étoit à préſumer que la mort du Czar, qui venoit d'arriver, avoit été regardée par la cour de Vienne comme un événement heureux pour elle. Voilà quelle étoit la ſituation des affaires de France avec la cour de Vienne, & les cinq objets que je devois avoir ſans ceſſe devant les yeux.

CHAPITRE

CHAPITRE VIII.

Intérêts & vues de la France relativement à l'Autriche ; ordres que je devois exécuter.

UN ambaſſadeur eſt obligé d'exécuter littéralement les ordres de ſa cour, lorſqu'elle exige cette ponctualité ; & parmi ceux que j'avois reçus, il y en avoit de cette nature, & tous étoient relatifs à chacun des cinq articles expoſés ci-deſſus.

Il m'étoit preſcrit de me reſſouvenir que plus la cour de Vienne avoit paru alarmée des alliances qu'elle avoit vu le régent contracter avec l'Angleterre & la Hollande, & de celles qu'elle ſoupçonnoit avoir été priſes auſſi avec le roi de Pruſſe, plus le roi regardoit ces mêmes alliances comme néceſſaires ; & comme le roi étoit dans la diſpoſition d'en reſſerrer les nœuds de plus en plus, en ſorte que les miniſtres de l'empereur ne puſſent pas eſpérer de les rompre, je devois, dans toutes les affaires qui devoient intéreſſer la France & le roi d'Angleterre, agir toujours de concert avec Saint-Sa-

phorin, miniſtre du roi de la Grande-Bretagne, paroître toujours uni de ſentimens & d'intérêts avec lui, ſur-tout dans les affaires dont la diſcuſſion pouvoit ne pas être agréable à la cour de Vienne; comme dans celles qui regardoient les intérêts du roi d'Eſpagne ou de l'infant Don Carlos.

Je devois ſur-tout faire connoître aux miniſtres d'Angleterre, dans toutes les occaſions, que le roi Louis XV & le roi d'Angleterre étoient réſolus d'agir dans le plus parfait concert dans toutes les choſes qui pourroient regarder l'exécution & le maintien des traités, regardés comme la baſe & le fondement de la tranquillité publique. Tout ce qui s'étoit paſſé au congrès depuis le mois de décembre 1723, étoit une ſuite de cette diſpoſition commune au roi Louis XV & au roi de la Grande-Bretagne.

En effet, lorſque l'on eut applani les difficultés qui furent faites d'abord par les miniſtres de l'empereur, ſur la médiation du roi & du roi d'Angleterre, on vit l'empereur prétendre la grande-maîtriſe de l'ordre de la Toiſon, demander à conſerver tous les titres qu'il avoit, & que le roi d'Eſpagne quittât ceux des Etats qu'il ne poſſédoit pas. Enfin, on le vit preſſer le roi d'Eſpagne de rendre aux Aragonois &

Catalans leurs anciens priviléges ; mais on ne comptoit pas que le roi d'Eſpagne pût jamais renoncer à la grande-maîtriſe de l'ordre de la Toiſon, qui appartenoit à ce prince comme ſucceſſeur de Charles II, & on n'eſtimoit pas que la demande de l'empereur ſur ces titres fût équitable ; enfin on ne croyoit pas que le roi d'Eſpagne pût écouter celle qui regardoit les Catalans & les Aragonois, non-ſeulement parce que c'étoit une affaire qui regardoit le gouvernement intérieur de l'Eſpagne, mais encore parce que l'on n'avoit rien à prétendre, à cet égard, du roi catholique, depuis qu'il avoit conſenti que ces provinces euſſent les mêmes priviléges dont jouiſſoient les deux Caſtilles.

D'un autre côté, on ne trouvoit pas les demandes du roi d'Eſpagne toutes également conformes à l'eſprit d'équité, & on croyoit qu'en propoſant des expédiens ſur les demandes réciproques, on pourroit parvenir à la conciliation ; mais on n'avoit encore juſqu'alors que des foibles eſpérances du ſuccès de cette négociation, ſur laquelle les parties n'avoient réciproquement paru diſpoſées à admettre aucun tempérament, même ſur les autres demandes moins importantes qui avoient été faites en même temps.

Les intérêts du duc de Parme avoient fait

naître auſſi de nouveaux obſtacles au ſuccès de la négociation, & avoient mieux fait connoître la difficulté qu'il y auroit à concilier les cours de Vienne & de Madrid; & peu de temps après que les miniſtres d'Eſpagne avoient remis leurs premieres demandes, ils avoient donné aux médiateurs celles du duc de Parme, qu'ils avoient ſignées : elles étoient conçues de maniere que les articles les plus juſtes & les plus relatifs au traité de Londres, étoient confondus avec des prétentions antérieures & étrangeres à ce même traité; en ſorte que l'on craignit dès-lors que cette méthode affectée ne donnât aux plénipotentiaires un prétexte de refuſer les demandes les plus juſtes.

On en repréſenta les conſéquences aux plénipotentiaires du roi d'Eſpagne; mais comme les repréſentations furent inutiles, on remit au miniſtre de l'empereur le mémoire de ces demandes, à peu près comme il avoit été dreſſé.

Mais l'événement ne juſtifia que trop le jugement que l'on avoit porté : ils le lurent, & dirent qu'il n'y en avoit aucune qu'ils puſſent écouter. Ils ajouterent même que l'empereur n'avoit rien à diſcuter au congrès avec le duc de Parme, qui pouvoit, s'il avoit ſujet de ſe plaindre, s'adreſſer à Vienne directement : enfin

ils allerent juſqu'à prétendre que, dès à préſent, les Etats de Toſcane & de Parme étoient des fiefs màſculins de l'Empire.

Il étoit dangereux de laiſſer établir de pareils principes; on les combattit auſſi par une infinité de raiſons dont le détail ſeroit trop long : mais comme il falloit pourvoir d'une maniere ſolide aux ſuites que ces principes pouvoient avoir, & aſſurer la poſſeſſion du duc de Parme aux termes du traité de Londres, l'on avoit demandé à ce prince le mémoire des innovations faites à ſon préjudice depuis le 2 août 1718, jour auquel le traité de Londres avoit été ſigné, dans le deſſein de les remettre aux miniſtres de l'empereur à Cambrai & à Vienne. En même temps les rois médiateurs avoient dreſſé un projet de garantie, contenant la maniere dont ils eſtimoient que la poſſeſſion du duc de Parme dût être maintenue, conformément à un décret de l'empereur Léopold, de l'année 1697.

On voit, par ce détail, qu'il y avoit beaucoup lieu de craindre que le congrès de Cambrai ſe ſéparerоit ſans ſuccès; &, dans ce cas, il étoit important, 1°. que le blâme de cette ſéparation ne tombât ſur les rois médiateurs; 2°. que les miniſtres de l'empereur ne fuſſent

pas dans l'erreur de croire que leur maître seroit par-là libéré des engagemens portés par le traité de Londres.

A l'égard du premier point, on pouvoit penser que les ministres de l'empereur songeroient à rejeter sur les rois médiateurs la dissolution du congrès, pour faire voir qu'il ne dépendoit pas d'eux que les affaires ne tournassent plus heureusement; mais je devois leur faire connoître que non seulement toutes les difficultés qui avoient accompagné l'ouverture du congrès, & les obstacles que l'on avoit rencontrés, à la juste satisfaction du duc de Parme, n'avoient pu faire supposer que les intentions des plénipotentiaires de l'empereur fussent aussi droites qu'il eût été à désirer; mais que même il n'étoit pas possible de se rendre à la demande qu'ils avoient faite d'un plan de traité, dans le temps que l'on étoit encore dans une entiere obscurité sur les intentions & les dispositions de la cour de Vienne.

Et pour ce qui est du second point, il étoit vraisemblable encore que les ministres de l'empereur, après la dissolution du congrès, si elle devoit arriver, essayeroient d'établir que le traité de Londres étoit un ouvrage imparfait, & dont les stipulations éventuelles ne pourroient avoir de force qu'autant que le traité de Cambrai y auroit mis la derniere main.

Déjà les miniſtres de l'empereur avoient ſouvent laiſſé échapper à Cambrai des diſcours qui tendoient à établir cette ſuppoſition comme une vérité, & on n'avoit pas cru devoir affecter de les relever ſans néceſſité; mais les mêmes ménagemens étant déſormais dangereux, je devois m'attacher à faire connoître, dans toutes les occaſions, que le roi & le roi d'Angleterre regardoient le traité de Londres comme un ouvrage dont l'exécution étoit indépendante du ſuccès de la négociation de Cambrai, & que les rois médiateurs étoient réſolus de maintenir ce traité, & de s'oppoſer à tout ce qui pourroit être entrepris de contraire.

L'affaire de Sienne étoit encore un objet de conſidération pendant mon ambaſſade. Cette ville, fief de l'Empire, étoit originairement une république libre, & fut ſoumiſe, en 1554, à Charles-Quint, qui en inveſtit Philippe II & ſes ſucceſſeurs, rois d'Eſpagne, pour la ſous-inféoder à qui ils voudroient.

Philippe II la ſous-inféoda en conſéquence comme premier duc de Florence, & depuis, les rois d'Eſpagne avoient toujours joui de ce domaine direct. Mais l'empereur s'étant oppoſé depuis peu à ce que Philippe V exerçât ce droit, & ayant prétendu l'exercer lui-même, les rois

médiateurs avoient porté les parties réciproquement à conſentir de ne point conférer l'inveſtiture de Sienne; mais comme il pouvoit arriver des temps où la cour de Vienne renouvelleroit ſes prétentions, & que cette affaire ſeroit diſcutée encore pendant mon ſéjour à Vienne, dans ce cas je devois m'expliquer avec les miniſtres de l'empereur.

Quant aux projets de guerre que ne ceſſoient alors de faire pluſieurs perſonnages de la cour de Vienne, je devois, ſans entrer davantage en matière, laiſſer échapper ſans affectation, qu'il eût été bien à ſouhaiter que l'on eût pu convenir à Cambrai des affaires qui devoient faire l'objet du congrès; mais qu'enfin, ſouvent les négociations qui ne réuſſiſſent point d'abord, ſe relevent, & ſont quelquefois après conduites & terminées avec ſuccès; & je pouvois joindre, comme de moi-même, à ces inſinuations générales, les diſcours que je croirois propres à faire penſer aux miniſtres de l'empereur, que les rois médiateurs ne ſeroient pas éloignés de remettre ſur le tapis, s'il y avoit quelques eſpérances de ſuccès, les affaires ſur leſquelles on n'a pu juſqu'à préſent convenir, obſervant cependant de ne faire aucunes démarches qui puſſent inſpirer des défiances à l'Angleterre, en lui laiſſant ſuppoſer

que

que pendant qu'elle étoit dans le point du plus grand éloignement de la cour de Vienne, on chercheroit, de la part de ſa majeſté, à s'en rapprocher.

Mes inſtructions étoient plus intéreſſantes encore, dans la ſuppoſition que l'empereur me dût demander que le roi voulût bien garantir l'ordre de ſucceſſion qu'il avoit établi dans ſa maiſon; je devois ſimplement lui répondre que c'étoit une matiere étrangere à l'objet du congrès : que d'ailleurs il n'y avoit nulle parité entre ce que l'empereur avoit jugé à propos de faire dans l'intérieur de ſa famille, & ce que toute l'Europe, & lui-même perſonnellement, avoient, par rapport à la ſucceſſion dans les royaumes de France & d'Eſpagne, exigé comme une choſe néceſſaire à leur ſureté. L'Angleterre témoignoit être auſſi dans les mêmes diſpoſitions, & le roi ne croyoit point encore qu'il pût lui convenir de ſe lier d'avance les mains ſur un cas à venir, & peut-être même fort éloigné; non que le roi fût réſolu de profiter de l'événement de la mort de l'empereur, ſans enfans mâles, pour exciter des troubles, mais parce que la prudence ne permettoit pas de prendre des engagemens auſſi prématurés.

A l'égard du prince de Lorraine, on pouvoit croire que quelque affection que l'empereur eût

pour lui, il ne prendroit aucune détermination en ſa faveur, tant qu'il pourroit eſpérer d'avoir des ſucceſſeurs, & cependant le roi vouloit bien me confier d'avance ſes plus ſecretes intentions ſur ce point, en me diſant, dans les inſtructions, qu'on regarderoit comme contraire à nos intérêts tout ce qui pourroit, en contribuant à l'élévation de la maiſon de Lorraine, lui donner des moyens de faire naître du trouble dans le royaume ou ſur les frontieres; & ſi le roi croyoit qu'il pût prendre, dès à préſent, des meſures ſolides, il ne balanceroit pas un moment à y travailler; mais que ce ſeroit donner à l'empereur des moyens de rendre les intentions du roi ſuſpectes, & par conſéquent de faire réuſſir ſes vues par les mêmes moyens que l'on auroit jugés propres à en empêcher le ſuccès.

D'ailleurs, la qualité d'étranger dans la perſonne du prince de Lorraine, & l'intérêt perſonnel des maiſons de Saxe & de Baviere, y feroient naître ſans doute des obſtacles inſurmontables, ſans que l'on fît, de la part du roi, d'autres démarches que de les entretenir lorſqu'ils ſeroient une fois nés.

Ainſi, je devois garder le plus grand ſecret ſur ce que le roi me confioit là-deſſus; me montrer très-attentif, m'inſtruire de ce qui pourroit

ſe paſſer par rapport au prince de Lorraine, du degré de confiance & d'amitié qu'il pourroit acquérir auprès de l'empereur, m'informer enfin de ceux des miniſtres de ce prince qui ſeroient inſtruits des vues & des eſpérances de la maiſon de Lorraine, afin que ſur le compte que j'en rendrois exactement, le roi pût régler ſa conduite & ſes réſolutions ſur des principes certains, & m'inſtruire enſuite de ſes intentions.

Je n'avois pas de moindres ménagemens à garder dans la maniere de m'expliquer ſur les affaires de la religion, dont j'ai expoſé précédemment la ſituation. Le roi, toujours diſpoſé à protéger la religion catholique, ſouhaitoit que, ſans contrevenir à ſes engagemens, comme garans des traités de Weſtphalie, il lui fût poſſible d'agir dans cette vue de concert avec l'empereur; mais l'expérience avoit fait connoître dans pluſieurs occaſions, que la cour de Vienne, employant le ſpécieux prétexte de la religion pour le ſuccès de ſes vues, abuſoit aiſément de ce qu'on lui confioit pour l'avantage de la religion catholique, & profitoit des ouvertures qu'on lui faiſoit, pour inſpirer aux proteſtans des défiances des intentions du roi; & rien n'étoit plus préjudiciable à la religion catholique même, que cette conduite, puiſqu'il étoit aiſé d'imaginer que les pro-

teſtans, ayant lieu par-là de croire qu'ils ſeroient abandonnés par ceux des garans des traités de Weſtphalie, qui ſont les plus en état de ſoutenir leurs priviléges, croiroient n'avoir plus de reſſources que dans eux-mêmes, en ſorte qu'ils ſe porteroient aiſément à des partis violens qui pourroient donner à la religion catholique une atteinte conſidérable : ainſi je devois me renfermer avec les miniſtres de l'empereur, dans les aſſurances générales que le roi de France déſiroit toujours de contribuer au bien de la religion en tout ce qui ne ſeroit pas contraire aux ſtipulations du traité de Weſtphalie.

Je ne devois pas, d'un autre côté, témoigner trop d'empreſſement à ſoutenir les intérêts des princes de l'Empire, parce que, encore imbus des préjugés que la cour de Vienne avoit ſu leur inſpirer dans tous les temps, ils pouvoient ſe porter à regarder cet empreſſement comme un effet de l'envie de la France de prendre une part principale aux affaires intérieures de l'Empire, & d'y fomenter la diviſion pour nos intérêts particuliers ; & c'eſt pour cette raiſon principalement, que je devois, en me bornant à des expreſſions générales, laiſſer aux princes de l'Empire, ſans les y inviter, la liberté de recourir de leur propre mouvement aux bons

offices du roi, & me contenter de leur faire connoître que le roi seroit toujours prêt, comme garant des traités de Westphalie, à leur donner des marques de sa protection.

A l'égard de l'exécution de Thorn, le roi, comme garant du traité d'Oliva, qui a accordé aux villes de la Prusse polonoise les priviléges que l'on prétend avoir été abolis par cette exécution, ne pouvoit pas se dispenser d'employer ses bons offices à la réquisition des puissances protestantes; le roi auroit rendu la foi de ses engagemens suspecte, si elles avoient lieu de douter de la sincérité de ses dispositions à cet égard. Je devois m'expliquer dans cet esprit, & m'attacher d'abord à reconnoître d'un côté les sentimens des ministres de l'empereur sur cet événement, & de l'autre, jusqu'à quel point les protestans étoient irrités, & si véritablement leur ressentiment iroit jusqu'aux effets, car cette connoissance étoit absolument nécessaire au roi pour régler ses démarches, & le mettre en état de donner à son ambassadeur des ordres positifs.

Ainsi ma conduite, par rapport à la situation présente de la cour de Vienne sur les affaires de l'intérieur de l'Empire, se bornoit à écouter beaucoup, à m'instruire, & à me renfermer dans des discours généraux, & tels qu'ils m'étoient prescrits.

A l'égard des affaires du dehors de l'Empire ; il paroiſſoit impoſſible que celle d'Oſtende ne donnât lieu à quelques mouvemens conſidérables en Europe, parce que, à quelque point de foibleſſe que la république de Hollande fût réduite, l'établiſſement de la compagnie d'Oſtende intéreſſoit trop eſſentiellement la conſervation de cet Etat, pour qu'il ne ſe portât pas à quelque réſolution violente contre les vaiſſeaux de cette compagnie, avant qu'elle pût acquérir de plus grandes forces ; que ſi l'affaire d'Oſtende donnoit lieu à ce que les états-généraux fuſſent troublés dans leurs poſſeſſions ou droits en Europe, le roi ne pouvant éluder l'effet de ſes engagemens, que la république de Hollande étoit en droit de réclamer, je devois m'expliquer en conſéquence dans les occaſions preſſantes où je ne pourrois reſter dans le ſilence ſans inſpirer des défiances des intentions du roi, différant cependant de le faire lorſque les circonſtances me permettroient de demander & d'attendre les ordres du roi.

Quant aux intérêts de la Suede, on me faiſoit obſerver que plus la cour de Vienne avoit paru attentive depuis quelque temps à ménager les moyens de flatter cette couronne, plus je devois veiller attentivement à la conduite du miniſtre de cette puiſſance, qui avoit paru aſſez

dévouée, depuis quelque temps, aux miniſtres de l'empereur; il ne ſeroit pas difficile, me diſoit-on dans mes inſtructions, d'inſpirer à la Suede des défiances des intentions autrichiennes, en lui rappelant les temps où elle avoit trouvé dans la cour de Vienne les plus grands obſtacles à ſon établiſſement; en ſorte que je devois aiſément faire ſentir à la couronne de Suede qu'elle n'avoit rien de ſolide à attendre de la part de la cour de Vienne, qu'elle devoit au contraire regarder comme ſon ennemie naturelle; mais ces vérités ne feroient peut-être que rendre les intentions de la France ſuſpectes, ſur-tout lorſqu'elles ſeroient traitées avec un miniſtre dont les diſpoſitions perſonnelles ne ſeroient pas aſſez connues pour juger de l'uſage qu'il en feroit; en ſorte que je devois me borner à faire connoître en général au miniſtre de Suede, que les raiſons naturelles d'union & d'amitié entre le roi & la couronne de Suede, porteroient toujours le roi à lui faire ſentir des effets de ſes heureuſes diſpoſitions.

Si avant la mort du Czar, le roi avoit des raiſons de croire que ce prince pourroit avoir recours à l'empereur comme à un des garans du traité de Travendal, pour procurer au duc d'Holſtein, ſon gendre, peut-être la reſtitution du duché de Slefwick, il paroiſſoit vraiſemblable, à

mon départ pour Vienne, que la Czarine étant, depuis la mort du Czar, déclarée impératrice, & ayant pour le duc d'Holstein une affection particuliere, feroit agir auprès de la cour de Vienne, non-seulement par principe d'amitié pour le duc d'Holstein, mais aussi par la nécessité de se ménager un appui dans un temps où son autorité ne pouvoit être encore que très-foible; ainsi je devois observer avec attention les démarches du ministre moscovite à Vienne, & m'instruire de ce qui pourroit s'y passer à cet égard.

Il étoit vraisemblable encore que l'empereur profiteroit de l'événement de la mort du Czar, pour affoiblir, autant qu'il dépendroit de lui, la puissance qu'il avoit laissée, & l'on pouvoit croire qu'il profiteroit de deux moyens principaux; 1°. en inspirant à la cour de Suede le dessein de prendre des mesures pour recouvrer les principales cessions qu'elle avoit été obligée de faire par le traité de Nieustadt; 2°. en suscitant, à cette occasion, la Porte, pour la porter à entrer dans quelque engagement de guerre avec la Czarine; peut-être même que pour soutenir les droits du jeune Czarowick son neveu, il chercheroit à former un parti, soit dans le sénat de Pétersbourg, soit parmi les grands ou dans le militaire, pour, en donnant des sujets d'inquiétudes à la Czarine

sur

ſur le maintien de ſon autorité, l'empêcher de prendre au dehors des meſures & des engagemens dont la cour de Vienne pourroit craindre les ſuites : c'eſt ſur ces différentes conſidérations que je devois approfondir les vues de cette cour, pour en rendre compte au roi, qui ne pouvoit être informé par trop de voies différentes d'un point qui méritoit autant d'attention.

Et comme il étoit important auſſi que je fuſſe inſtruit des affaires qui pourroient être remiſes ſur le tapis entre le roi & l'empereur, on me fit part de ce qui s'étoit paſſé ſur celles qui avoient du rapport aux derniers traités de paix, & qui étoient encore indéciſes, moins pour que j'en fiſſe uſage de moi-même, que pour être en état de ne rien dire qui pût être contraire aux intentions & aux intérêts du roi. Telles étoient les difficultés relatives aux limites de l'Alſace & de la Flandre.

A l'égard des premiers, lorſqu'il fut queſtion entre le feu roi & l'empereur & l'Empire, du rétabliſſement des électeurs de Baviere & de Cologne, l'empereur différa long-temps d'exécuter cette partie du traité, prétendant de la faire dépendre de la ſatisfaction qu'il demandoit ſur pluſieurs griefs, tant de l'électeur Palatin que de l'évêque de Spire, de la nobleſſe de

Suabe, de la marquiſe de Baden, du prince de Montbelliard, & de quelques particuliers; tous ces griefs étoient peu fondés, & tendoient à détruire la ſouveraineté que le roi avoit acquiſe ſur l'Alſace. Le roi prétendoit en même temps que le rétabliſſement des électeurs de Baviere & Cologne, qui avoit été ſtipulé purement & ſimplement dans le traité de paix, ne devoit dépendre d'aucunes conditions, & le roi ſentoit bien qu'il n'étoit pas poſſible de répondre aux différentes prétentions que l'empereur appuyoit & même qu'il fomentoit, ſans entrer en quelque maniere dans la diſcuſſion des limites de l'Alſace, & de l'étendue de la ſouveraineté de la France ſur cette province. Le roi n'ignoroit pas non plus combien il étoit délicat, relativement à l'Empire, de traiter cette queſtion ſur le fondement des traités de Weſtphalie, parce qu'il contient pluſieurs queſtions embarraſſantes, ſur leſquelles le roi ne pouvoit pas céder ſans préjudicier à ſes droits, & qu'il étoit impoſſible, pour ainſi dire, de ſoutenir en diſcuſſion réglée, ſans alarmer pluſieurs princes de l'Empire.

C'eſt auſſi par cette raiſon que, d'un côté, le roi n'avoit jamais cru qu'il convînt à ſes intérêts que cette queſtion fût examinée par des commiſſaires, & que de l'autre, le roi avoit preſcrit au comte

du Luc, mon prédéceſſeur à Vienne, comme un point important, de ſe fonder toujours, dans ſes conférences avec les miniſtres de l'empereur, ſur le traité de Riſwick, dont l'explication étoit bien plus ſimple & bien plus claire : le roi m'ordonna donc d'établir toujours les limites de l'Alſace à la riviere de Queiſch, & m'inſtruiſit auſſi des condeſcendances qu'il voudroit bien apporter, en les reſtreignant à la Lautre : il me recommandoit cependant de n'en point faire l'ouverture moi-même, perſuadé que ce ſeroit un moyen de rendre encore la cour de Vienne plus difficile ſur les prétentions qu'elle appuyoit, mais ſeulement d'en rendre compte ſi on m'en faiſoit l'ouverture.

Le comte du Luc n'avoit pu faire uſage qu'imparfaitement de tout ce qui lui fut preſcrit alors, non ſeulement parce que ſa ſanté ne lui permit pas de reſter à Vienne, mais encore parce que, dans la ſeule conférence qu'il eut ſur ce ſujet avec le prince Eugene & les autres miniſtres de l'empereur, il ne fut pas difficile de remarquer que, ne croyant pas la diſcuſſion favorable pour eux, ils évitoient de la laiſſer aller auſſi loin qu'elle le pouvoit.

Ainſi, ſi on vouloit me parler des affaires d'Alſace, je ne devois laiſſer entrevoir aucune

ſorte de facilité ſur des droits totalement décidés par les traités & confirmés par la jouiſſance ; mais faire voir, en général, que le roi n'avoit jamais ſoutenu ſur cela, & ne ſoutiendroit jamais en effet que ce qui étoit de la juſtice & de l'équité la plus étroite, remettant à parler plus au long ſur ce point, lorſque les miniſtres de l'empereur, en témoignant des diſpoſitions droites & équitables, m'auroient mis en état de pouvoir demander les ordres du roi mon maître.

Et pour ce qui étoit des limites de Flandre, après la concluſion du traité de Baden, des commiſſaires de part & d'autre s'étoient aſſemblés à Lille où l'on avoit traité des demandes réciproques ; mais ſur les premieres réponſes qui furent faites aux demandes des commiſſaires de l'empereur, on avoit trouvé des prétextes de rompre les conférences. Depuis, le comte de Konigzek étant venu près le roi en qualité d'ambaſſadeur de l'empereur, ce ne fut que peu de temps avant ſon départ pour retourner à Vienne, qu'il s'étoit déterminé à remettre les mémoires contenant les demandes de ſon maître; il y avoit été répondu ſans délai ; & le baron de Fonſeca ayant été envoyé enſuite à Paris pour traiter de ces affaires, le baron de Worden, qui avoit été un des commiſſaires aux conférences

de Lille, étoit entré en négociation avec lui, mais ſans aucun ſuccès.

Le prince Eugene avoit, depuis ce temps-là, témoigné dans pluſieurs occaſions quelque empreſſement à terminer les affaires des limites de Flandre; & l'on s'étoit contenté de répondre ſimplement que, auſſi-tôt que les miniſtres de l'empereur le déſireroient, il ne s'y trouveroit nulle difficulté de la part du roi. Au reſte, je n'avois point à traiter directement à Vienne de cette affaire des limites de Flandre; mais auſſi-tôt que les miniſtres de l'empereur m'en parleroient, je devois faire connoître que le roi, déſirant de prévenir tout ce qui pourroit donner lieu à quelque méſintelligence entre le roi & l'empereur, verroit avec plaiſir ce prince porté à terminer tous différens. Telles étoient les affaires que j'avois à traiter à Vienne.

CHAPITRE IX.

Suite des affaires étrangeres ; la France, l'Eſpagne, l'Angleterre ſous M. le Duc & ſous Fleury.

COMME le ſyſtême des affaires étrangeres ne changea pas quand Fleury s'empara du gouvernement, & comme il ſuivit les plans de ſon prédéceſſeur, qui étoient ceux de la paix, j'ai voulu, ſous un ſeul chapitre, parler des négociations.

La France & l'Angleterre étoient toujours dans une grande intimité réciproque, & le cabinet de Londres avoit eu ſoin d'entretenir cette intelligence, en comblant d'or & de préſens la favorite de M. le duc, juſqu'au point que l'empereur s'en montroit jaloux.

Les cours de Madrid & de Vienne n'étoient point, en 1724, dans une pareille intimité ; la reine d'Eſpagne, parmeſane de naiſſance, ne voyoit point volontiers que l'empereur traitât avec orgueil le duc de Parme, qui ſe plaignoit avec raiſon des excès que le gouvernement de

Milan s'étoit permis contre l'Etat de Parme, l'empereur en traitoit le ſouverain comme ſon ſujet, parce qu'il relevoit de l'Empire.

Pour ſoutenir ſon nom & la dignité du duc, la reine d'Eſpagne avoit envoyé ſecrétement le baron de Riperda à Vienne. C'eſt dans cette circonſtance que l'infante fut renvoyée. L'empereur, depuis ſi long-temps ennemi de l'Eſpagne, qui avoit voulu démembrer ſa puiſſance en Italie, écouta les propoſitions de la reine, & promit verbalement une archiducheſſe pour ſon fils Don Carlos, & s'engagea, en cas que le roi Louis XV mourût, de ſoutenir Philippe V ſur le trône de France, pourvu qu'on lui rendît l'Alſace & la Franche-Comté.

Le renvoi de l'infante jetant la cour de Madrid dans une fureur extrême, l'engagea à ſe dévouer à l'empereur : elle ordonna à ſon miniſtre Riperda de conclure à quelque prix que ce fût, ſans aucune médiation de la France, demandant la continuation de celle de l'Angleterre, qui, intimement liée avec nous, répondit qu'elle ne pouvoit ſe ſéparer.

Dans cette circonſtance, nous renouvelâmes notre liaiſon avec l'Angleterre par le traité d'Hanovre, duquel le roi de Pruſſe voulut être comme partie contractante malgré nous; car on ſavoit que la légéreté de ſes principes, qui ſui-

voient toujours les mouvemens de ſes intérêts, ne nous permettoient pas d'avoir à le ſuivre dans ſes différens changemens : auſſi s'attacha-t-il, peu de temps après, à l'empereur ; & pour nous fortifier davantage contre ſon influence, nous nous attachâmes aux Suédois, au Danemarck & à la Hollande.

L'Eſpagne, de ſon côté, toujours outrée contre M. le duc, s'attachoit à la cour de Vienne & s'aliénoit la cour de Londres. Ces nouvelles circonſtances occaſionerent d'autres inſtructions qui me furent envoyées relativement à mon ambaſſade de Vienne, où il étoit dit que :

» Les miniſtres de l'empereur, peinés de la ſituation des affaires, telle qu'elle a été dépeinte dans ma premiere inſtruction, ne pouvoient pas même cacher leurs inquiétudes ; & quoiqu'ils en ſupprimaſſent les motifs aux yeux des étrangers, il n'étoit pas difficile de juger quels ils étoient.

Les miniſtres de l'empereur témoignoient même, contre leur ordinaire, déſirer la prompte concluſion d'un traité à Cambrai, & paroiſſoient craindre tout ce qui pouvoit allumer la guerre en Europe ; & l'on pouvoit croire qu'ils avoient quelque inquiétude ſur la maniere dont les affaires qui les intéreſſoient, ſoit directement ou indirectement, pourroient ſe tourner.

Dans

» Dans cette circonſtance, on avoit vu des marques de ſatisfaction & de joie ſuccéder à l'extérieur le plus peiné, comme ſi toutes les affaires qui avoient pu donner lieu aux inquiétudes des miniſtres de la cour de Vienne, euſſent été terminées à leur ſatisfaction «.

» Dans le temps cependant que l'on ne voyoit aucun changement apparent ſurvenu dans les affaires générales, il avoit fallu chercher la cauſe de ce changement dans quelque choſe d'étranger à la négociation de Cambrai, & l'on a eu quelques notions qu'un homme, que l'on ſuppoſoit être le ſieur de Riperda, ci-devant ambaſſadeur des états-généraux en Eſpagne, étoit ſecrétement à Vienne, & qu'il avoit de fréquentes conférences avec les miniſtres de l'empereur «.

» Pluſieurs autres circonſtances raſſemblées & rapprochées, avoient fait croire que le duc de Parme étoit le médiateur de toute cette affaire, dont on n'avoit encore que des connoiſſances très-obſcures & très-imparfaites «.

» D'un côté, l'on ne pouvoit pas ſuppoſer que les miniſtres de la cour de Madrid euſſent pu ſe flatter de mener à une heureuſe fin une négociation quelconque avec la cour de Vienne, moins encore celle d'un mariage; & de l'autre

l'on pouvoit croire que les miniſtres de l'empereur, déſirant de détacher de la France, l'Angleterre & la Hollande, avoient regardé comme moyen de remplir plus tôt cette vue, tout ce qui pouvoit déſunir l'Eſpagne d'avec la France ; que, pour cet effet, ils avoient profité de la premiere occaſion qu'ils avoient pu avoir pour flatter le roi d'Eſpagne ſur ce qu'ils pouvoient juger qui le touchoit principalement ; en ſorte qu'ils puſſent, pendant le temps qu'il leur ſeroit poſſible de ſoutenir l'illuſion, eſſayer de faire renaître, en Angleterre & en Hollande, les principes qui avoient conduit à la ligue de 1701, & qui l'avoient ſoutenue pendant ſi long-temps «.

» Mais elle avoit eu des effets ſi pernicieux au royaume, que, quelque peu d'apparence qu'il pût y avoir que ces diſpoſitions vinſſent à renaître en leur entier, on ne pouvoit cependant être trop attentif à tout ce qui pourroit y contribuer ; & la conſidération, ſi ſouvent employée, de la puiſſance formidable du roi, ne ſeroit peut-être pas encore tellement détruite, que les ennemis de la France ne puſſent en employer le prétexte, & acquérir par-là un parti ſupérieur en Angleterre, & en Hollande ſur-tout «.

» La réſolution de renvoyer l'infante devoit d'ailleurs inſpirer à la reine d'Eſpagne un nouvel éloignement de la France, & il étoit vraiſemblable que cette princeſſe donneroit, ſi elle le pouvoit, une nouvelle activité aux démarches que l'on avoit lieu de croire être commencées depuis quelque temps à Vienne. Les miniſtres de l'empereur devoient paroître s'y prêter d'abord avec empreſſement, en flattant la douleur de la reine d'Eſpagne ; & quelque peu d'apparence qu'il y eût qu'ils vouluſſent prendre des engagemens plus avantageux à l'Eſpagne que ceux portés par le traité de Londres, dont l'exécution étoit encore fort équivoque, peut-être la politique les porteroit-elle à en contracter de plus étendus, réſolus d'y manquer lorſqu'après en avoir tiré, relativement à l'Angleterre & à la Hollande, le fruit qu'ils peuvent en attendre, & qu'ils ont toujours eſpéré, ils n'auroient plus de raiſon principale de garder fidélité à l'Eſpagne «.

» Dans cette ſituation, je devois, en examinant ce qui ſe paſſeroit entre l'inconnu qui étoit à Vienne, & les miniſtres de l'empereur, &, tâchant de m'en inſtruire, n'en témoigner aucune inquiétude, traiter au dehors de chimere toute négociation pareille dont le public parle-

roit, laiſſant entendre en général qu'il eſt des erreurs qui ne peuvent pas durer, & que l'Eſpagne trouveroit, de la part du roi & du roi de la Grande-Bretagne, une ſureté & une protection que vainement elle chercheroit, & qu'elle ne trouveroit pas ailleurs «.

» Je devois dire que le renvoi de l'infante ne mettroit dans le cœur de ſa majeſté aucun éloignement pour le roi d'Eſpagne ; que cet événement avoit été forcé par la nature des choſes, & par des circonſtances ſans remede ; que les intérêts de l'Eſpagne n'en ſeroient pas moins chers à ſa majeſté, & que le roi, de concert avec le roi d'Angleterre, les appuyeroit toujours, conformément aux termes des traités «.

» Il m'étoit enſuite recommandé d'employer toutes ſortes de moyens pour être inſtruit à temps de ce qui pourroit ſe négocier entre les cours de Madrid & de Vienne ; & ſi j'apprenois même ſur cela des choſes preſſantes, je ne devois pas différer d'en rendre compte à ſa majeſté par des courriers exprès, pour recevoir ſans retardement les ordres «.

» Depuis que j'avois reçu ces inſtructions, on apprit en effet à Verſailles quel traité avoit été conclu par Riperda à Vienne, entre l'Eſpagne & l'empereur. Les deux puiſſances con-

ſanctioient la quadruple alliance, & Philippe V renouveloit ſes renonciations à la couronne de France, & l'empereur renonçoit à toutes ſes prétentions ſur l'Eſpagne. Philippe V conſentoit au démembrement des provinces que le roi d'Eſpagne avoit poſſédé en Italie & dans les Pays-Bas, & les cédoit à l'Autriche. La ſucceſſion de Parme & de Plaiſance étoit adjugée aux enfans de la reine. Philippe renonçoit à tout droit de réverſion de la Sicile, & il étoit confirmé dans celui qu'il avoit acquis ſur la Sardaigne. Enfin l'empereur garantiſſoit au roi d'Eſpagne l'ordre de ſucceſſion au trône, établi par le traité d'Utrecht, & le roi catholique lui garantiſſoit la pragmatique-ſanction «.

Ce traité de paix occaſiona, de la part du miniſtere, un nouveau ſupplément à mes précédentes inſtructions, conçu en ces termes :

» Depuis que ſa majeſté a fait remettre au ſieur duc de Richelieu ſes inſtructions, l'on a appris la concluſion du traité particulier entre l'empereur & le roi d'Eſpagne. Le baron de Fonſeca, qui eſt chargé des affaires de l'empereur près d'elle, a même reçu ordre d'en faire part à ſa majeſté «.

» Le ſieur duc de Richelieu a vu, dans ſes premieres inſtructions, non-ſeulement que l'on

étoit informé d'une négociation particuliere entamée à Vienne avant même qu'il fût queſtion du départ de l'infante, mais encore que l'on avoit prévu que ce dernier événement porteroit la reine d'Eſpagne à faire prendre au roi catholique, à quelque prix que ce fût, des liaiſons directes avec la cour de Vienne. Cette circonſtance eſt en effet devenue, pour cette princeſſe, un prétexte plauſible de ſuivre les mouvemens de la partialité que l'on a toujours eu lieu de croire qu'elle avoit conſervée pour la maiſon d'Autriche «.

» Lorſque l'on compare les conditions du nouveau traité dont il s'agit, avec ce que le roi d'Eſpagne a pluſieurs fois répété de la réſolution invariable où il étoit de ne céder ſur aucun des points ſur leſquels on peut dire que la cour de Vienne a dicté elle-même les conditions à ſon gré, l'on ne peut s'empêcher de juger que la reine d'Eſpagne a uniquement ſuivi les mouvemens de ſon mécontentement, dont la cour de Vienne ſut tirer tout l'avantage qu'elle pouvoit en eſpérer par rapport à la paix particuliere avec l'Eſpagne, & par rapport à l'union de la France & de l'Angleterre, que les miniſtres de l'empereur ſe ſont flattés ſans doute de rompre par-là «.

» Il eſt certain que quand même la négociation du traité n'auroit pas été entamée avant que la nouvelle du renvoi de l'infante en Eſpagne eût été ſue, ſa majeſté & le roi de la Grande-Bretagne pourroient ſe plaindre avec fondement d'un procédé auſſi peu conforme au zele & à l'empreſſement que les rois médiateurs avoient toujours témoigné pour les choſes que la cour de Madrid paroiſſoit affectionner; & de ce qu'après que ſa majeſté & le roi d'Angleterre ſe ſont attirés, de la part de la cour de Vienne, le reproche d'une partialité marquée pour l'Eſpagne, elle conclut directement avec l'empereur à des conditions qu'il eſt vrai de dire que les rois médiateurs n'avoient jamais oſé propoſer à la cour de Madrid pour plan de la paix; mais en même temps qu'il ne s'agit pas préſentement de marquer du mécontement au roi & à la reine d'Eſpagne, dont on cherche même à calmer la douleur, il ſeroit dangereux auſſi de témoigner à la cour de Vienne aucune peine ſur la concluſion de ſon traité. C'eſt ſur ce principe que lorſque le baron de Fonſeca l'a communiqué, on lui a témoigné de la ſatisfaction de tout ce qui pouvoit tendre à la conciliation & conſolider la paix de l'Europe, que S. M. avoit uniquement eu en vue dans toutes ſes démarches «.

» Le ſieur duc de Richelieu doit auſſi s'expliquer à cet égard dans le même eſprit, toutes les fois qu'il en trouvera l'occaſion, & qu'il le jugera convenable, faiſant connoître que le roi ayant toujours déſiré le maintien de la tranquillité publique, ſa majeſté fait les vœux les plus ſinceres pour que le traité qui vient d'être conclu en puiſſe à jamais être le ſceau «.

» Il doit même éviter toutes les réflexions ſur ce que ce traité contient de déſavantageux & de peu honorable pour l'Eſpagne. Toute critique à cet égard ſeroit inutile ; & d'ailleurs elle donneroit lieu de ſuppoſer que l'on ſongeroit à faire ſentir à leurs majeſtés catholiques tout ce qu'elles y perdent, & à leur donner un jour les moyens de ſe relever de la léſion qu'elles y ont ſoufferte «.

» Si le ſieur duc de Richelieu ne doit ni directement ni indirectement cenſurer le traité entre les cours de Madrid & de Vienne, il doit auſſi éviter, autant qu'il le pourra, d'en parler avec approbation. Il avanceroit, par cette conduite, les inſinuations qu'il eſt vraiſemblable que l'on ſongera à lui faire pour porter ſa majeſté à accéder à ce traité, & à en accorder ſa garantie : mais ſi les choſes en venoient à ce point, il doit s'excuſer de répondre préciſément

ſur

ſur ce qu'il ne ſeroit pas encore ſuffiſamment inſtruit des intentions du roi, principalement ſi on lui parloit de la garantie de l'article qui regarde l'ordre de la ſucceſſion que l'empereur a établi dans ſes pays héréditaires «.

» Il reſte à prévenir le ſieur duc de Richelieu ſur la conduite qu'il devra tenir avec le baron de Riperda, que l'on a lieu de croire qui reſtera à Vienne avec le caractere de miniſtre public du roi d'Eſpagne «.

» Le ſieur duc de Richelieu doit le prévenir de toutes ſortes de politeſſes & d'égards ; en ſorte qu'il puiſſe paroître, par toutes les circonſtances, que l'on n'a effectivement point de mécontentement de ce qui ſe paſſe aujourd'hui «.

« Sa majeſté finit en recommandant au ſieur duc de Richelieu d'employer toutes ſortes de moyens pour pouvoir être inſtruit s'il n'a point été ſigné, outre le traité qui a été communiqué, des articles ſéparés & ſecrets. Le traité eſt trop déſavantageux à l'Eſpagne, & les miniſtres de cette couronne en témoignent trop de ſatisfaction pour ne pas porter ce jugement. C'eſt ſur quoi le ſieur duc de Richelieu doit chercher à s'inſtruire par toutes les voies poſſibles. A Verſailles, le 13 mai 1725 «.

Riperda ayant conclu ſon traité à Vienne,

en étoit parti à franc-étrier, ſans ſuite, & comme un ſimple courrier. Il étoit dans ſon caractere de ſe décider promptement & d'agir de même, & brûloit d'aller en Eſpagne où une place de miniſtre l'attendoit. Il ſe préſenta à la reine avec le même déguiſement & coſtume qu'il avoit en voyageant, comme pour leur prouver avec quelle célérité il ſavoit agir pour l'intérêt & la gloire de leurs majeſtés ; & quoique la cour fût accoutumée à un grand cérémonial, cette hardieſſe lui réuſſit fort bien. Le roi & la reine travailloient avec Grimaldo, miniſtre des affaires étrangeres, & Riperda attendit qu'il eût fini le travail ; mais Grimaldo ſorti, Riperda ſe préſenta ſon traité à la main ; ce qui combla de joie le roi & la reine, qui admirerent ſes talens. Sur le champ il fut déclaré miniſtre des affaires étrangeres ; & Grimaldo qui, en ſortant de la chambre du roi, avoit rencontré le baron, dont la préſence imprévue le frappa, fut obligé de lui donner la liaſſe.

En attendant, la reine d'Eſpagne étoit furieuſe contre nous du renvoi de l'infante, & on apprenoit des miniſtres des autres puiſſances des excès auxquels elle ſe portoit. Elle vouloit que la France s'expliquât ſur la ſatisfaction que nous entendions lui propoſer ; elle inſinuoit que

nous devions donner le cordon bleu à Cellamare, qui avoit été ſi maltraité; elle vouloit, avant de parler, qu'un prince du ſang allât lui préſenter nos offres. On répondoit indirectement de Verſailles, qu'on donneroit le cordon à Cellamare, & qu'on lui enverroit le cardinal de Biſſy en ambaſſade; & Philippe V demandant bientôt que M. le duc vînt lui-même à Madrid faire ſes excuſes, on répondit par le canal des Anglois: *Qu'on ne ceſſeroit en France de déſirer la paix.*

Elle diſoit qu'on avoit pris pour reine de France la fille d'un roi détrôné, à qui elle faiſoit l'aumône, & négocioit avec l'empereur, en cas de mort du roi Louis XV, pour que don Carlos régnât en Eſpagne, & le prince des Aſturies ſur le trône de France. Ses vues ſe tournoient toujours vers ce beau royaume; & elle n'avoit élevé Riperda au miniſtere, elle ne l'avoit fait duc qu'à cauſe du ſuccès qu'elle croyoit qu'il pouvoit obtenir à Vienne pour le mariage de don Carlos avec l'archiducheſſe.

Mais voyant qu'elle étoit encore trompée par Riperda, piquée juſqu'au vif, elle retira peu à peu ſa confiance; elle lui ôta d'abord les finances. Alors le miniſtre offrit ſa démiſſion pour ſes autres emplois; mais le roi ne les accepta

pas. Cependant, quelques jours après, Philippe V lui dépêcha la Paz, qui lui annonça qu'on acceptoit ſa démiſſion, & qu'on lui accordoit trois mille piſtoles de penſion. Ainſi l'auteur du traité de Vienne tomba tout-à-coup du faîte où il s'étoit placé, en perſuadant la reine de la prochaine élévation de ſes enfans, & en intéreſſant, par de gros ſubſides, l'empereur à laiſſer accroire une pareille chimere.

Le peuple de Madrid s'abandonna à des démonſtrations de joie éclatantes quand il apprit la diſgrace de Riperda, & ſe permit de telles facéties, que le duc parut craindre pour ſa vie, & ſe retira chez l'ambaſſadeur de Hollande, comme dans un lieu de refuge, à cauſe des privileges des ambaſſadeurs. Au refus de celui-ci, il ſe réfugia chez celui d'Angleterre, qui étoit abſent, & qui fut fort étonné de voir un miniſtre d'Eſpagne demandant un aſyle au miniſtre d'une puiſſance dont il avoit traverſé les vues pendant qu'il étoit en place. Il le laiſſa dans l'aſyle qu'il avoit choiſi, ſur l'aſſurance que lui donna le miniſtre diſgracié, qu'il n'avoit à craindre que le reſſentiment du peuple, aveuglé & irrité contre lui. Le miniſtre d'Angleterre voulut voir le roi, qui lui apprit que Riperda avoit des papiers de conſéquence, & qu'il lui demandoit,

exigeant que l'ambaſſadeur anglois n'accordât ſon hoſpitalité au duc qu'à condition qu'il les rendroit ; mais bientôt offenſé de voir Riperda chez le miniſtre d'un prince avec lequel il avoit des différens, il fit poſter des gardes dans les environs de ſon hôtel.

Le roi Philippe aſſembla enſuite un conſeil pour ſavoir ſi l'ambaſſadeur d'Angleterre pouvoit retenir chez lui le duc de Riperda ; & ce conſeil, qui le déclara criminel de leſe-majeſté, décida que le roi pouvoit le faire enlever ſans attenter au droit des gens : le roi ordonna donc d'aller ſaiſir, avec main-forte, le duc de Riperda ; ce qui fut exécuté.

Riperda s'étoit attaché autrefois à Alberoni, qu'il avoit ſervi pour l'établiſſement de pluſieurs manufactures, & autres affaires relatives au commerce & à la marine ; & ce cardinal avoit employé utilement ſes connoiſſances dans ces parties. Pour s'attacher à l'Eſpagne, il avoit, comme Law en France, abjuré ſa religion ; ce qui lui avoit fait perdre ſa qualité de miniſtre de Hollande.

Devenu enſuite miniſtre, il avoit pris le ton & les manieres d'Alberoni, ſans en avoir le génie ; car le baron avoit en arrogance ce que le cardinal avoit en élévation. Riperda connoiſſoit,

il eſt vrai, plus de détails ; mais le cardinal avoit plus de principes : l'un & l'autre enfin étoient hardis, audacieux même, & entreprenans.

Riperda, tout puiſſant en Eſpagne, fit fleurir les manufactures & le commerce ; mais ſuppoſant que les monnoies étoient au-deſſous de leur valeur intrinſeque, il les avoit augmentées ; ce qui lui avoit attiré les clameurs de la nation entiere, qui en fut irritée. Il retrancha ou diminua des penſions ; ce qui arma contre lui les gens en crédit & ſes courtiſans. Il ſupprima les ſecrétaireries de la marine ; ce qui fit pouſſer les hauts cris aux familles miniſtérielles. Il fit la recherche de ceux qui avoient l'adminiſtration des affaires du roi ; ce qui irrita les gens de finance. Il ne paya plus les gages des officiers du roi & de la reine, & le peuple d'ailleurs étoit opprimé ; on dit donc que Riperda n'étoit qu'un véritable aventurier, indigne & incapable de gérer les affaires d'Eſpagne. Il alla périr enfin dans les côtes de l'Afrique, après avoir fait les affaires d'un ſouverain mahométan.

CHAPITRE X.

Anecdotes sur les cardinaux de Fleury & de Polignac ; cabale des jésuites & des sulpiciens, pour le rappel de Rome de Polignac ; portrait de ce cardinal.

LE cardinal de Polignac, aux yeux des dévots, des jésuites & des sulpiciens, étoit coupable d'un grand crime.

Il se moquoit de leurs querelles, tandis qu'ils en étoient eux-mêmes si animés, que tenant sous leur empire le cardinal de Fleury, ils disposoient des lettres de cachet, pour frapper d'exil, ou punir de la prison quiconque ne vouloit pas faire la guerre avec eux.

Il leur falloit à Rome un homme dévoué, & Brancas étoit tout prêt pour aller disputer & envenimer les esprits ; mais le cardinal de Polignac voulut conserver son état à Rome.

Je rapporterai dans mes mémoires quelques lettres de ce cardinal ; le public ne sera pas fâché de lire les dépêches secretes de ce beau génie. Il m'écrivoit en ces termes le 26 octobre 1726.

» Je ſuis très-indifférent à demeurer ici ou à m'en aller, & ſongeant à mon dioceſe, je n'ai d'autres liens à Rome que le ſervice du roi. Je dirai confidemment à V. E. que le miniſtere d'aujourd'hui, favorable aux adverſaires du cardinal de Noailles, eſt fort tenté de me ſacrifier à leur reſſentiment. CEUX-CI NE PEUVENT ME PARDONNER D'AVOIR VOULU FAIRE LA PAIX DE L'EGLISE, ET DE L'AVOIR AMENÉE AU POINT OU ELLE A ÉTÉ: ILS SE PERSUADENT QUE SI JE DEMEURE, ELLE SE FERA TÔT OU TARD, MALGRÉ TOUS LES OBSTACLES INVINCIBLES QU'ILS Y ONT APPORTÉ, & où M. le duc, entre nous, s'étoit peut-être un peu trop prêté par la crainte d'une faction ſi redoutable. Dans cette ſituation, M. le cardinal de Fleury ne voulant ni le choquer, ni me faire ouvertement une ſorte de peine, me fait inſinuer, par mes amis, que je ferois bien de demander mon congé: à cela, j'ai répondu que je ſerois prêt à le faire ſi, depuis neuf mois, les gens furieux qui m'en veulent n'avoient répandu le bruit de mon rappel comme une punition des facilités que j'avois trouvées à finir réguliérement les malheureuſes diſputes, & qu'ainſi perſonne au monde ne ſeroit la dupe d'un détour auſſi plat que celui qu'on me propoſoit: que ſi on étoit auſſi content de moi qu'on paroiſ-

ſoit

ſoit l'être dans toutes les dépêches qu'on m'écrit chaque ordinaire, il n'y avoit qu'à me laiſſer; que ſi on ne l'étoit pas, il n'y avoit qu'à me rappeler ſans déguiſement, & que j'obéirois aux premiers ordres. J'ai cru devoir ce détail ſecret à l'amitié dont vous m'honorez «.

Morville, miniſtre des affaires étrangeres, toujours pouſſé par la cabale, écrivoit encore en ces termes au cardinal, pour l'engager à revenir en France; ſa lettre étoit de la fin de novembre 1726.

» J'ai différé, monſeigneur, juſqu'à préſent d'écrire à V. E. ſur une matiere qui l'intéreſſe, & qu'on vous a annoncé que j'aurois l'honneur de traiter avec elle en toute confidence. Il y a déjà long-temps que M. l'abbé de Rothelin me confia, dans une converſation que nous avions enſemble, qu'il étoit perſuadé que lorſque V. E. ſeroit parvenue à ſatisfaire les déſirs du roi, pour la promotion de M. le cardinal de Fleury, elle ne pouvoit rien faire de mieux que de demander à revenir en France, il me dit ſes raiſons que je trouvai ſolides; j'en ajoutai quelques autres; & nous demeurâmes d'accord que le ſéjour de Rome ne conviendroit plus pour lors à V. E. L'abbé de Rothelin ſe chargea de vous écrire, monſeigneur, nos ſentimens communs; & comme vous avez

bien voulu m'envoyer, à cachet volant, les réponſes que vous lui avez faites, je les ai lues avec toute l'attention que je prêterai toujours à ce qui vous regarde ; je vous avoue, monſeigneur, que cela n'a pas changé mes ſentimens ; je ſais que le bruit courut, il y a un an, dans Rome même, que le roi rappeloit V. E. J'eus l'honneur de lui mander combien peu ce bruit étoit fondé ; & je m'expliquai dans le public d'une maniere également convenable à votre naiſſance, à votre rang & à vos talens ; les diſcours qui s'étoient tenus tomberent abſolument, & il n'en eſt plus queſtion depuis pluſieurs mois. Vous jugez bien, monſeigneur, qu'ils ne ſe réveilleront pas aujourd'hui ; & que dans le temps que vous venez d'obtenir le chapeau que le roi demandoit avec tant d'inſtance, ſi vous revenez de Rome, l'on ne s'aviſera pas de croire ce retour involontaire ; c'eſt une vérité prouvée. M. le cardinal de Fleury a parlé publiquement ſur ce que vous avez fait, dans les termes les plus ſatisfaiſans pour V. E. L'on peut donc dire qu'il ne reſte aucun ſcrupule ſur cet article. Il ne s'agit plus que de ſavoir ſi V. E. doit déſirer de reſter à Rome ; je ne le crois pas. Il ne faut pas vous cacher, monſeigneur, que la plupart des évêques de France, les jéſuites & S. Sulpice, ont été prévenus contre vous, &

ſe ſont perſuadés que vous vouliez procurer à monſeigneur le cardinal de Noailles un accommodement qu'ils croyoient peu ſolide, & qu'ils regardent même comme une eſpece de triomphe que ſa trop longue réſiſtance ne pouvoit lui faire mériter, quoiqu'aſſurément V. E. ait parfaitement rempli les intentions du roi, & qu'elle ait tant de fois empêché le pape d'écouter le penchant qu'il avoit à ſatisfaire monſeigneur le cardinal de Noailles; ces mêmes évêques ne ſont pas encore raſſurés entiérement. Si le pape, devenu plus facile par l'âge qui s'augmente tous les jours, venoit à contenter le cardinal, les ſoupçons ſe réveilleroient; nos évêques ne pourroient jamais ſe figurer que vous euſſiez totalement ignoré ce qui ſe ſeroit négocié, & ils vous ſauront certainement le plus mauvais gré d'un événement qu'ils jugent tous fatal à l'égliſe & à la religion. Mais, me direz-vous, monſeigneur, je ſerai ſûrement informé des intentions du pape, & j'empêcherai ce qui ne conviendroit pas; il m'a donné ſa parole, il me la tiendra. Je réponds que cela n'eſt pas toujours ſûr dans un homme de ſon âge, & encore moins de ſon caractere; mais ſuppoſons pour un moment que vous ne ceſſiez de l'avoir à votre diſpoſition, & qu'il ne faſſe point prématurément pour monſeigneur le car-

dinal de Noailles, ce qu'il feroit s'il n'étoit retenu, voilà le mieux qui puiſſe arriver; mais alors, monſeigneur, le cardinal de Noailles & tout ſon parti deviennent implacables, & vous regardent comme l'auteur de leurs peines; ils imputent à vous ſeul de leur avoir fermé toutes les voies de ſe réconcilier avec le chef de l'égliſe, & ils ne vous pardonneront pas de leur avoir fait échapper une occaſion qu'ils croiront ne pouvoir jamais retrouver. Je ſais bien que vous ſerez amplement dédommagé par le témoignage de votre propre conſcience, par la gloire d'avoir ſervi ſi utilement l'égliſe, & d'avoir ſi fidellement exécuté les ordres du roi; mais vous conviendrez cependant, monſeigneur, que c'eſt être expoſé à de grands embarras, & que, quand on les peut épargner, on eſt trop heureux «.

» Je paſſe, monſeigneur, à une autre conſidération qui n'eſt pas moins importante: ſi le pape vient à mourir, M. le cardinal de Rohan ne peut aller à Rome ſans être chargé des affaires; ſes titres pour cela ſont, ſon ancienneté & la poſſeſſion. Ce ſeroit néanmoins pour V. E. un véritable déſagrément, ſi, ſe trouvant naturellement à Rome, elle étoit obligée de céder à M. le cardinal de Rohan; c'eſt quitter le premier rôle pour ne jouer que le ſecond. Cet inconvénient

n'exiſteroit plus, ſi V. E. ſe rendoit d'ici à Rome avec les autres cardinaux Français, parce que les fonctions que rempliroit M. le cardinal de Rohan, ſeroient, à la vérité, l'effet de ſon ancienneté; mais vous n'auriez pas à vous en dépouiller. J'oſe vous ſupplier, monſeigneur, de conſidérer la difficulté qu'il y auroit à exiger de lui qu'il allât à Rome ſur un autre pied qu'il y a été déjà dans les deux derniers conclaves; on ne pourroit donc pas l'y faire conſentir. Dans ce cas, le cardinal de Biſſy ne voudra pas marcher ſeul, & vous ſavez que le cardinal de Gefvres eſt malade à chaque conclave. V. E. ſe trouveroit alors ſeule chargée des événemens. Cette garantie eſt, en vérité, trop onéreuſe, & les circonſtances trop délicates, pour que mon reſpectueux attachement pour V. E. n'en fût pas infiniment alarmé; enfin, monſeigneur, je prendrai la liberté de dire à V. E. que votre retour en France eſt véritablement utile à votre maiſon. Le ſuccès des graces que V. E. pourra déſirer ſera toujours plus facile ici qu'à Rome. Je connois l'avantage que vous avez quand vous demandez vous-même, & je ne ſçaurois m'empêcher de penſer qu'avec l'archevêché d'Auch, dont vous allez jouir, vous ſerez en état de faire, dans le ſein de votre patrie, une figure

beaucoup plus brillante que celle que vous pourriez faire à Rome «.

Le cardinal de Polignac voyoit bien qu'il ſe formoit à Verſailles un orage contre lui ; mais il réſolut de le laiſſer gronder tranquillement : ceux de la régence lui avoient appris à les obſerver avec ſang froid. Il répondit ainſi à Morville, le 12 décembre 1726.

» Si je ne vous avois pas promis, l'ordinaire paſſé, monſieur, de répondre aujourd'hui à la lettre particuliere que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 novembre, j'aurois encore différé d'une ſemaine, parce que le pape nous a tenus tous ces jours-ci dans des fonctions ſi longues & ſi continuelles, qu'à peine avons-nous pu trouver le temps de reſpirer, ce qui nous fatigue, le délaſſe, & on ne comprend pas comment il peut réſiſter à tout ce qu'il fait. J'avoue, qu'entre les raiſons qui m'ont empêché de ſuivre le cardinal de Mevamis, ſur mon retour en France, la peine que je ſens à quitter ce bon vieillard qui m'honore d'une amitié ſi vraie & ſi conſtante, n'eſt pas la moins forte ; mais il ne faut parler ici que de celle que vous oppoſez à mes ſentimens par un principe ſemblable d'une parfaite bienveillance ; vous ne paroiſſez pas touché des bruits qui ſe ſont répandus par-tout de mon rappel, vous

les croyez tellement diſſipés, & depuis un ſi long temps qu'il ne ſeroit pas poſſible qu'ils ſe réveillaſſent quand on me verroit partir de Rome inceſſamment; il eſt vrai que vous eûtes la bonté de les détruire autant qu'il vous fut poſſible, & que vos diſcours, auſſi bien que vos lettres, me firent alors beaucoup d'honneur; mais permettez-moi de rappeler à votre mémoire, que tout cela ſe paſſa dans les mois de mars & d'avril, dont nous n'étions pas encore fort éloignés, quand M. l'abbé de Rothelin m'écrivit ſa penſée pour la premiere fois, & qu'au mois de juin ſuivant ils recommencerent plus fortement que jamais. Auſſi-tôt qu'on vit les changemens arrivés à la cour, les amis de M. le nonce & de M. l'ambaſſadeur de Veniſe ne parloient d'autre choſe. Ce qu'ils écrivoient de Paris n'étoit point à mon avantage, & on n'a ceſſé d'en diſcourir qu'à la promotion de M. le cardinal de Fleury. Jugez donc ſi la plaie que mes ennemis faiſoient à ma réputation n'eſt point trop récente, pour leur donner ſitôt une occaſion de la renouveler, ſurtout lorſque je ne vois rien qui puiſſe y apporter un véritable remede, ni me ſervir de preuve contre ce qu'ils ont voulu perſuader au public. Il demeuroit pour conſtant que c'eſt un tour qu'on a pris pour ſauver un peu les apparences;

mais que dans le fond, c'eſt une pure diſgrace. En vérité, mon honneur peut-il s'accommoder d'un tel tempérament? Il ne faut pas conclure de-là que je veuille paſſer ici le reſte de mes jours; Dieu m'en garde: trop de devoirs me rappellent dans ma patrie; mais je dis ſeulement que pour ne laiſſer à mon retour aucun équivoque, je crois qu'il me convient de ne le demander qu'au bout de quelque temps. Le motif de l'honneur épuiſé, il faut paſſer à celui de mon intérêt, que vous ne croyez pas compatir avec la ſituation préſente des affaires de l'égliſe. Je vous ſuis très-obligé de l'attention que vous y donnez, & je conviens qu'on ne peut pas mieux démontrer que vous le faites, le péril que je cours d'être toujours en butte à l'un des partis, quelque choſe que je faſſe, ou quelque choſe même qui puiſſe arriver ſans moi; mais je ne me ſuis jamais propoſé de plaire ni à un parti, ni à l'autre; je n'ai eu, Dieu merci, devant les yeux, que le bien de l'égliſe & l'exécution des ordres du roi; ſa majeſté ſeroit bien malheureuſe ſi on évitoit de la ſervir dans ces conjonctures délicates où l'on riſque à mécontenter quelqu'un. Il me ſemble, au contraire, que c'eſt alors qu'on doit avoir plus de zele, & faire mieux connoître ſa fidélité; mais ce riſque n'eſt

n'eſt peut-être pas ſi grand qu'il le paroît. D'un côté, je ſuis bien ſûr que le pape ne fera pas, tant que je ſerai près de lui, ce qu'on a craint qu'il ne faſſe; de l'autre, M. le cardinal de Noailles ſait bien que je ne pourrois y conſentir ſans une déſobéiſſance formelle. S'il étoit aſſez injuſte pour ſe plaindre que j'euſſe fait mon devoir, non-ſeulement le repos de conſcience, mais le témoignage des miniſtres me mettroit bien à couvert de ſes reproches, & je ne craindrois point qu'il me crût changé, puiſqu'en effet je ne le ſuis pas, & que je ſuis toujours prêt à le ſervir quand il me ſera permis de le faire «.

» A l'égard d'un conclave, qu'on ne peut regarder ni comme éloigné, ni comme prochain, parce qu'il dépend de la vie d'un pape vieux, mais d'une ſanté merveilleuſe, je vous dirai, monſieur, ce que j'ai vu plus d'une fois en ma vie : M. le cardinal d'Eſtrées étoit dans une longue poſſeſſion du miniſtere à la mort d'Innocent XI; M. le duc de Chaulnes vint à Rome, ambaſſadeur, & M. le cardinal de Bouillon, beaucoup plus ancien que lui, quoiqu'exilé, eut le ſecret après la mort d'Alexandre VIII. Il fut donné à M. le cardinal de Janſon, le dernier de tous; mais chargé des affaires après Inno-

cent XII, il l'eut encore. Vous voyez que les choſes là-deſſus ont quelquefois varié. Le roi peut donner ſa confiance à qui bon lui ſemble, ſans que perſonne y puiſſe trouver à redire, ni qu'on doive s'en eſtimer offenſé. M. le cardinal de Rohan n'eſt mon ancien que d'une ſeconde, puiſque nous ſommes de la même promotion; mais, de quelque maniere qu'il plût au roi d'en uſer, je ſuivrai ſes ordres, & je crois que M. le cardinal de Rohan eſt dans les mêmes diſpoſitions «.

» Il me reſte à vous parler de ma famille; je voudrois bien lui être utile, & je ſens tout le beſoin qu'elle a de moi; mais ſi je puis obtenir quelque grace pour elle, ne ſera-ce pas plutôt en ſervant, qu'en ne ſervant pas? Compte-t-on à la cour le paſſé pour quelque choſe? N'y retrouverai-je pas les mêmes ennemis & les mêmes dégoûts qu'on m'y a fait eſſuyer après la mort du feu roi, qui me vouloit du bien? M. le duc d'Orléans me regardoit-il? De plus, ſi je retourne à Paris, ce ne ſera pas pour y demeurer; il faut que j'aille inceſſamment à Auch, que j'y préſide long-temps. Qu'y ferai-je pour ma famille? des épargnes, direz-vous; mais outre qu'un évêque dans ſon dioceſe doit faire peu d'épargnes quand il a des pauvres à nourrir, ce que je dépenſerai, joint à ce que le roi me

donne, fait à peu près la ſomme de ce qui m'en coûte ici. Ma concluſion eſt donc que ſi vous le jugez à propos, j'attende qu'un temps raiſonnable ait fait perdre à tout le monde l'idée ou le ſouvenir qu'on m'a voulu rappeler, & qu'il m'ait mis en état d'éprouver ſi on a quelque bonne volonté pour moi dans le pays où vous êtes. Comme je fais profeſſion de ſoumettre toujours mes raiſonnemens aux vôtres, je recevrai avec docilité tout ce qu'il vous plaira de me dire après avoir lu ces réflexions. Perſonne au monde n'eſt & ne ſera, &c. «.

» Je n'ai pu finir cette lettre qu'aujourd'hui, encore ne m'a-t-il pas été poſſible de la tranſcrire moi-même. Je vous ſupplie de me le pardonner «.

La cabale jéſuitique avoit raiſon de vouloir retirer de Rome le cardinal de Polignac. Elle avoit beſoin auprès du pape d'un homme dévoué au parti, & capable de le ſervir dans les projets qu'elle avoit conçus de bouleverſer l'égliſe de France par la dépoſition de Soanen. Biſſy, Rohan, le pere la Tour, S. Aubin, puis l'abbé Couturier, tenoient chez Fleury, à Iſſy, leurs conciliabules, & recherchoient les moyens de perdre Polignac; & Morville, comme on l'a vu, favoriſoit cette faction. Voici ce que penſoit le cardinal dans la lettre qu'il m'écrivit de Rome, du 25 janvier 1727.

» La funeſte régence a corrompu l'eſprit & le cœur, comme elle a gâté les affaires du dedans & du dehors. Elle a rendu tout vice impudent, & toute vertu timide. Je crois, comme vous, que M. le cardinal de Fleury a les meilleures intentions du monde, & je vois même qu'il ſe prête un peu plus qu'il ne faiſoit à la paix de l'égliſe : mais outre qu'il doit être accablé d'affaires, il a pris, dans le malheureux temps dont je parle, une habitude & un eſprit de ménagement qu'à ſon âge on ne peut guere éviter. *Quant à M. de Morville, que j'ai vu dans les commencemens aller au bien auſſi droit que moi, J'AI APERÇU SON DÉCOURAGEMENT ET SA DÉPENDANCE dans le temps que j'avois beſoin de toute ſa force : il faut lui pardonner à cauſe de ſa ſituation. Il n'a pas été ferme ſur ſes pieds ; & quand il m'a écrit, comme vous avez vu, je ſais qu'il ne l'a fait qu'à ſon corps défendant*, & par pure obéiſſance. Quant au cardinal de Rohan, vous le connoiſſez, cela ſuffit.... Les amis que j'avois à la cour, ou ſont morts, ou ſont ſur le côté. Il faut que je me ſoutienne par moi-même, & cela n'eſt pas aiſé contre une eſpece de pétaudiere «.

Le cardinal de Polignac m'écrivoit encore de Rome le 22 février 1727 :

» M. le cardinal de Fleury m'a mandé que M. le cardinal de Noailles avoit fait remettre, le premier de ce mois, par le pere de la Tour, un dernier projet de mandement qu'il trouve, du premier coup-d'œil, plus convenable que les autres, & qu'après qu'il l'aura plus mûrement examiné avec les autres cardinaux & l'archevêque d'Aix, il me l'enverra pour le communiquer au pape & à la congrégation, ſans laquelle on ne peut rien conclure. Cette nouvelle m'a fait un plaiſir extrême, & j'aurois conçu l'eſpérance bien fondée, comme vous voyez, de voir inceſſamment la fin de cette grande affaire; *ſi les ennemis de la paix de l'égliſe n'avoient, en même temps, & par le même ordinaire, fait paſſer ici une prétendue copie de ce projet, où ils ont mis tout ce qu'ils ont cru devoir pour irriter cette cour, afin de* préoccuper les eſprits contre tout ce que j'aurai à faire. Quand M. le cardinal de Fleury apprendra cet indigne artifice, je crois qu'il n'en ſaura pas bon gré aux auteurs «.

Enfin les évêques perſécuteurs, les jéſuites & les ſulpiciens voyant qu'ils ne pouvoient parvenir à leur but de tirer de Rome le cardinal de Polignac, eurent recours à leurs voies ordinaires, à la petite & obſcure perſécution; ils lâcherent un abbé de Gamache contre le cardinal.

Ce Gamache là, protégé de St.-Sulpice, étoit un de ces prêtres ambitieux, capables de tout entreprendre pour ſervir ſes inſtituteurs. Il pourſuivit Polignac par des libelles affreux qu'il fit circuler à Rome, moyens ordinaires de la cabale, & Polignac eut la foibleſſe d'en être ému; car il demanda réparation. C'eſt où l'on vouloit en venir, & le miniſtere l'exigea de Gamache; mais ce méchant s'y refuſa ſi opiniâtrément que le cardinal fut forcé de s'en conſoler, en ces termes, dans le ſein de l'amitié. Il m'écrivoit donc de Fraſcati le 5 juillet 1727:

» Que dites-vous de notre cour? Après m'avoir promis une ſatisfaction complete des excès où l'abbé de Gamache s'étoit porté contre moi; après lui avoir ordonné, par une lettre fulminante, de me la faire inceſſamment, ce qu'il a refuſé d'exécuter, on me prie aujourd'hui de mépriſer cette affaire, parce que, dit-on, de l'humeur dont il eſt, on n'oſeroit entreprendre de l'y contraindre, & que cela pourroit compromettre l'autorité du roi. On me demande auſſi le ſecret de cette belle réſolution; mais je n'en ai point pour vous, & je ſuis ſûr que vous me le garderez: tout ceci n'a pas beſoin de commentaires, ainſi je ne vous en fais point «.

La cabale d'Iſſy ne pouvant donc réuſſir à tirer

de Rome le cardinal de Polignac, on réſolut d'aller en avant pour l'affaire projetée de l'évêque de Senez, de ſe paſſer de Polignac, & d'employer d'autres agens. En attendant, on avoit conçu pour lui une haine ſecrete, implacable & concentrée; on ne pouvoit lui pardonner ſes connoiſſances profondes & variées dans les lettres; car on ne récompenſoit alors dans l'égliſe que les talens dans l'art de la diſpute : les beaux ſiecles de l'égliſe de France s'étoient écoulés. Il ne reſtoit que Maſſillon & Polignac. Le premier n'étoit plus rien à la cour, à cauſe de ſon beau génie, & le ſecond devoit être éloigné de toute affaire d'Etat, parce qu'il aimoit la paix.

Le ſeul prélat d'Embrun, Tencin, ignorant dans les ſciences eccléſiaſtiques, fanatique, perſécuteur, & l'un des généraux de l'armée ſulpicienne & jéſuitique, ſe préparoit infailliblement au miniſtere par les coups d'état dont il alloit devenir l'inſtrument.

CHAPITRE XI.

Suite des anecdotes du miniſtere & de la cour de Louis XV ; Morville renvoyé ; élévation de Chauvelin.

L'AMOUR de la liberté étoit un des principes du goût que le roi montroit pour les voyages qu'il faiſoit deux fois par ſemaine à Rambouillet, où il couchoit, au grand mécontentement de la reine ; il y étoit en liberté, il chaſſoit, & il avoit par-là le moyen de fuir le travail dont il étoit très-dégoûté, excepté celui des affaires étrangeres, ſur leſquelles il paroiſſoit plus curieux. Il ne montroit aucune préférence, aucune confiance particuliere pour perſonne, dans l'intérieur de ſes appartemens, & il avoit alors l'âge de dix-ſept ans : le cardinal dominoit ſeul ſur ſon eſprit, qu'il maîtriſoit avec prudence & dextérité ; il éloignoit du roi quiconque eût oſé aſpirer à ſa confiance ; il n'avoit aucune inquiétude ſur les voyages de Rambouillet, il les favoriſoit même.

Dès le premier jour de ſon mariage, il avoit couché

couché réguliérement avec la reine quand ils étoient tous les deux à Verſailles ; mais ſa galanterie pour elle étoit muette : il n'alloit le jour que rarement chez elle ; & cette princeſſe, de ſon côté, fréquentoit l'égliſe ; elle entendoit deux meſſes, elle faiſoit ſes dévotions tous les huit jours, & ce jour-là elle en entendoit quatre ; les après-dîners elle ſe retiroit ſeule dans ſon cabinet, & on diſoit qu'elle y prioit Dieu, & qu'elle ſe faiſoit lire par madame de Neſle l'écriture-ſainte. A ſept heures il y avoit muſique ou comédie, & après le ſouper on jouoit au lanſquenet, quand il y avoit des joueurs. La jeune ducheſſe d'Orléans, qui l'avoit connue en Allemagne, ne la quittoit guere, ce qui affectoit un peu le parti de M. le duc, & donnoit une telle jalouſie à la princeſſe Sobieski qui avoit épouſé le vicomte de Turenne, & en ſecondes noces le prince de Bouillon ſon frere, qu'elle ne ceſſoit de dire des injures contre la reine de France.

Madame de Turenne avoit été élevée dans un couvent près de Vienne avec la ducheſſe d'Orléans, née princeſſe de Bade, & elle diſoit qu'elle étoit ravie de la voir ducheſſe d'Orléans, mais qu'elle ne pouvoit ſoutenir la fortune de la reine, tandis qu'elle étoit mariée à un bon bourgeois du quai Malaquais. Accoutumée au

rang diſtingué qu'on lui donnoit dans le couvent, parce qu'elle étoit niece de l'empereur, elle diſoit que le prince Eugene & le cardinal de Rohan l'avoient trompée en lui promettant un prince pour époux, tandis qu'elle n'avoit été mariée qu'à un premier domeſtique du roi de France.

Madame de Turenne étoit vindicative, fiere, tenant des propos peu favorables à la nobleſſe de France ; elle s'en permit de tels contre la reine elle-même, dont elle étoit jalouſe, qu'on fut obligé de lui envoyer Maurepas, pour lui annoncer que ſi elle continuoit à parler ainſi de la reine, on la mettroit ſeule dans un château pour y paſſer ſon humeur.

Ainſi la reine avoit ſans ceſſe de petits chagrins à dévorer ; celui ſur-tout de voir le roi s'échapper d'elle quelquefois pour retourner à ſa ſociété. Bouron qui l'en avertiſſoit, lui conſeilloit d'aller elle-même agacer le roi dans ſon cabinet ; la reine le fit quelquefois ; car on s'étoit aperçu que le prince, dans ce moment-là, marquoit une ſorte de préférence pour madame de Neſl*, parce qu'étant la plus enjouée de toutes les dames de la cour, pour ne pas dire autre choſe, donnoit à comprendre que le roi auroit beſoin d'être excité pour s'apprivoiſer avec les femmes, dont Fleury l'avoit tant détourné.

Dès le commencement de 1727, il courut un bruit à la cour, & il parut assez fondé, que le roi avoit un goût particulier pour mademoiselle de Charolois : il n'y avoit aucune espece d'avances qu'elle n'eût faites pour être aimée du jeune monarque, qui parut un instant les recevoir avec empressement ; mais Fleury qui le sut, craignit encore les personnages qui voyoient la princesse, & il eut l'adresse d'empêcher les progrès de cette union passagere ; & comme mademoiselle de Charolois vouloit toujours témoigner au prince son attachement, le roi la repoussa, & on assura que ses manieres allerent jusqu'à la dureté contre la princesse.

Quant à M. le duc, il étoit tombé dans le cas où étoit le maréchal de Villeroi ; & quoique le monarque eût pleuré en le perdant, on savoit que ce ministre étoit à charge au jeune prince, dont le caractere demandoit de grands ménagemens. Le roi qui sentoit que M. le duc avoit peu d'esprit, étoit blessé de la familiarité avec laquelle il vivoit avec lui, & que Fleury appeloit *peu respectueuse* ; il citoit à cette occasion le respect avec lequel le feu duc d'Orléans l'abordoit toujours. M. le duc vivoit donc fort retiré & fort oublié à Chantilly, & Silly m'écrivoit en ces termes sur sa situation.

» M. le duc eſt fort tranquille à Chantilly ; mais toujours dans les mêmes principes, ou, pour mieux dire, dans le même aveuglement. Son amour, cependant, pour madame de Prie eſt diminué ; mais ſon amitié & ſon eſtime pour elle ſubſiſtent toujours, ce qui provient ou du défaut de lumieres, ou d'une ſuite de paſſion qu'il ne connoît pas lui-même. On vouloit bien l'engager à faire certaines démarches par rapport au cardinal, pour lui rouvrir le chemin de Verſailles, ou, pour mieux dire, la liberté d'y venir quelquefois, & de changer de lieu ; mais le temps n'eſt pas arrivé.

» Madame d'Egm* eſt toujours ſa favorite, & l'on ne peut pas ſoupçonner que ſes ſentimens ſoient fondés ſur l'intérêt ou ſur l'ambition.

» L'argent eſt toujours d'une rareté inexprimable, & la miſere, qui augmente de toutes parts, fait ſentir aux moins clair-voyans les ſuites funeſtes du ſyſtême de finances que tenoit le contrôleur-général ; mais quoi qu'il en arrive, il aura par devers lui huit ou neuf cent mille francs de profit à bon marché. On le déchire tous les jours par des vers & des chanſons.

» Morville alla le 24 décembre à Chantilly, & il eut une converſation de quatre heures avec M. le duc ; je crois qu'il étoit queſtion de lui faire

entendre qu'il lui ſeroit inutile de ſe propoſer pour aller à la guerre, ſuppoſé qu'elle commençât, parce qu'on ne vouloit pas ſe ſervir de lui, & de lui inſinuer en même temps d'empêcher ſes freres de faire la même demande, qui leur ſeroit inutile : il ſemble par-là que le gouvernement veut exclure les collatéraux des fonctions militaires ; je ne ſais pas même ſi cette excluſion n'ira pas juſqu'à M. le duc d'Orléans, ſous le prétexte de l'embarras des fonctions de ſa charge de colonel général de l'infanterie dont on voudroit qu'il ſe défît «.

» Au reſte, le zele militaire anime plus que jamais toute la nation : vos plus vieux & vos plus impotens lieutenans-généraux demandent à ſervir, & tout le reſte à leur exemple ; & ce qui eſt admirable, c'eſt qu'à commencer par les plus grands ſeigneurs, qui que ce ſoit n'a le premier écu pour faire ſes équipages : c'eſt aſſurément un bel emploi que d'être le roi des Français (1) «.

Le cardinal étoit abſolument le maître ; il travailloit dans une confiance entiere avec chacun des ſous-miniſtres, pour ce qui concerne leurs départemens ; mais il ne paroiſſoit pas encore que perſonne eût ſa grande confiance pour les

(1) Ce M. de Silly avoit le don des prophéties. Je n'ai pas changé un mot à ſa lettre.

affaires générales : il ſoutenoit l'autorité, & quoiqu'elle ſe fît ſentir plus durement que jamais, il ne paroiſſoit ni cabale marquée, ni murmures ſcandaleux. Un ſilence reſpectueux étoit établi dans le public ; & le bonheur & la réputation du cardinal faiſoient qu'il n'étoit pas l'objet de ſa haine : on avoit eu beſoin de changer de miniſtere, & en comparant celui-ci au précédent, on ſe croyoit heureux : la haine tomboit preſque entiere ſur Desforts : il étoit en horreur à Paris, & on le regardoit à la cour comme un ignorant préſomptueux & un arrogant ; il ne laiſſoit pas cependant d'avoir pour lui ceux de l'ancienne cabale, qui, peut-être, ayant lieu de s'en plaindre, étoit encore retenue par ſes anciens engagemens.

Le Blanc, vieilli & affaiſſé, ſe conduiſoit avec ſa dextérité ordinaire à l'égard de Desforts. Dans le temps que ſes dures opérations de finances s'étoient manifeſtées, il avoit fait répandre dans le public, par ſes amis, que c'étoit contre ſon avis : » Il a, diſoit Silly, fait paroître un refroidiſſement marqué à l'égard de Desforts, & l'intimité publique de leur liaiſon a paru ſuſpendue : cette manœuvre lui a ſi bien réuſſi, qu'il s'eſt ſauvé de la portion d'iniquité qui lui étoit très-légitimement due : mais, quoi qu'il en ſoit,

il eſt bien difficile que l'amitié puiſſe ſubſiſter entre ces deux hommes ; l'intérêt & le caractere du contrôleur le portent à l'économie la plus dure ; celui de le Blanc eſt de répandre & d'être affectueux «.

» Ce dernier ne portera pas ſon crédit juſqu'au point que ſon ambition lui avoit fait eſpérer ; le cardinal le connoît, & il eſt en garde contre lui ſur tous les chapitres où il convient de l'être ; & vous croyez bien que l'éminence a mis le roi au fait, qui ne paroît pas avoir plus de goût pour le Blanc que pour les autres miniſtres ; c'eſt au comte de Maurepas qu'il en montre le plus, & ce Maurepas ſe conduit auſſi bien qu'il eſt poſſible, & au-delà de ſon âge ; avec un beau jeu pour l'avenir «.

M. de Silly m'écrivoit en ces termes ſur le roi :

» J'ai retrouvé le roi tel que je l'avois laiſſé, pas plus de goût & d'application pour les affaires, chaſſant, courant, & toujours hors de chez lui, parce qu'il ne ſait qu'y faire. Le ſeul changement qui m'a paru, c'eſt que ſon maintien eſt plus convenable, & qu'il badine moins : au ſurplus, il traite aſſez également tous ceux qui l'approchent ; nulle préférence marquée, nulle apparence de goût pour aucune femme, ni pour le

ſexe en général ; rien de marqué non plus pour la jeuneſſe ; il vit plus poliment qu'il ne faiſoit avec la reine ; je n'en ſais encore que juſque-là ſur ces chapitres.

» La maiſon d'Orléans eſt dans la même ſituation : on n'a rien fait pour elle, & la mere & le fils ſont dans l'indolence la plus parfaite ſur leurs intérêts ; je ſais qu'ils n'ont fait aucune démarche nouvelle juſqu'à préſent, je ne les en avois pas ſoupçonnés ; mais il faut qu'ils ſoient quiétiſtes «.

Quelque temps après, le marquis m'écrivit :

» On vient de rendre aux princes légitimés les mêmes honneurs qu'ils avoient à la cour au terme du brevet de 1711. L'abbé de S. Remi vous fera le détail de celui qui leur a été accordé. Cet événement fournit matiere à réflexions : ce ſera une époque dans le miniſtere du cardinal, qui juſqu'à ce moment paroiſſoit vouloir ménager tout le monde. Comme on attribuoit cette conduite à la ſageſſe de ſa façon de penſer auſſi bien qu'à ſon caractere, l'on a été tout-à-fait ſurpris d'un pareil changement ; rien ne ſembloit le preſſer ; il auroit pu pouſſer le temps avec l'épaule ; il continue de le faire ſur bien d'autres chapitres : ſes amis les plus particuliers n'ont connu le brevet qu'au moment qu'il a été

public :

public : il n'avoit pris aucune meſure à l'avance avec les Condés ; ils ſont outrés, & d'autant plus, que l'exil de M. le duc ſe prolonge «.

» M. le duc d'Orléans le ſavoit ; mais je ne ſais ſi dans la ſuite il verra avec plaiſir ſon fils en parité avec M. le duc de Penthievre. M. le prince de Conti pourra bien penſer de même pour le ſien, & peut-être dès à préſent pour lui-même. Pour vos confreres, ils ſont outrés, & encore plus ceux d'entre eux qui, vivant avec intimité avec le cardinal, ont parfaitement ignoré l'hiſtoire du jour. On eſt dans la criſe de la guerre ou de la paix. Il me ſemble que l'on ſouhaite la derniere : je le penſe, & j'ai toujours penſé de même, depuis que j'ai ſu que la cour de Vienne auroit la liberté du choix. Ce ſera votre ouvrage : faites-le bien ; vous le pouvez, je crois, & je le déſire fort «.

On a vu, par tout ce qui précede, combien Fleury étoit dominé par toute la faction ſulpicienne qui l'environnoit à Iſſy. Les Jéſuites le gouvernoient auſſi, mais ils n'influoient point autant ſur les détails ni ſur la diſtribution des graces.

Les uns & les autres ſe réunirent pour perdre Morville, miniſtre des affaires étrangeres ; mais comme cette anecdote tient à l'hiſtoire du

chapeau de Fleury, j'ai voulu attendre juſqu'à la diſgrace de Morville pour en parler.

La cour de Rome étoit, depuis très-long-temps diſpoſée en faveur de Fleury, qui l'étoit auſſi pour la cour de Rome : il ne falloit donc que l'agrément de l'empereur pour que Fleury fût fait cardinal avant ſon tour ; l'affaire n'étoit plus que très-ordinaire.

Fleury, qui avoit influé ſecrétement ſur ma nomination à l'ambaſſade de Vienne, vouloit être aſſuré d'une perſonne affidée dans cette cour : on prétendit auſſi que les jéſuites & les ſulpiciens ſe diſant en commerce avec Rome, étroitement liés d'ailleurs avec le nonce en France, avoient obtenu de lui la parole que, devenu cardinal & miniſtre, il ôteroit au parlement la connoiſſance des affaires eccléſiaſtiques, & qu'on l'attribueroit à une commiſſion particuliere, formée de prélats, de conſeillers d'état, ou de maîtres de requêtes ; on ajoutoit que Rome n'avoit accordé le chapeau à Alberoni, à Dubois, miniſtres, qu'en traitant de la ſorte ; mais les traités de Fleury, s'ils exiſtent, ne ſont point venus en ma connoiſſance ; je ſais ſeulement qu'on vouloit établir une eſpece d'inquiſition en établiſſant ce nouveau tribunal ; & qu'en attendant, Polignac à Rome, & moi à

Vienne près l'empereur, nous ne ceſſâmes de travailler de concert pour accélérer l'expédition de cette calotte que Louis XV déſiroit d'obtenir avec plus d'impatience & d'ardeur que Fleury lui-même ſon favori ; & cependant je dois ajouter que l'empereur ne ſe rendit qu'après que la comteſſe Badiani, maîtreſſe du prince de Savoie, eut diſpoſé toutes choſes, préparé avec moi le conſentement de Charles VI, m'étant comporté avec elle en conſéquence.

On ne doit pas être ſurpris ſi le chapeau eſt ſi ardemment déſiré des eccléſiaſtiques en crédit. Les ſouverains ſont dans l'uſage d'accorder un grand état à la pourpre, ſoit en évêchés, ſoit en abbayes, pour entretenir le faſte qui y eſt attaché, & leur rang de princes de l'égliſe, & celui d'électeurs du ſouverain pontife.

Les âges de S. Clet & de S. Clément ne ſont plus, & je dois même obſerver à ce ſujet, que tant que ce faſte durera, l'égliſe romaine ne ceſſera d'être attaquée par les ennemis de l'évangile ; elle retardera toute réforme dans ſes chefs & dans ſes membres, parce que, pour le maintenir dans ſa ſplendeur, il ſera néceſſaire de l'alimenter des biens donnés à la religion pour l'exercice de ſes fonctions, pour l'inſtruction des ignorans, pour l'entretien des pau-

vres, pour l'adminiſtration des ſacremens. Les peuples ne doivent des récompenſes qu'à ces occupations auguſtes ; & que doivent-ils à de fainéans commendataires qui ont réduit ce que la religion avoit de plus ſublime en commiſſion, qui ont ſalarié les vrais officiers de l'évangile, des paſteurs utiles obligés de tendre la main pour recevoir le prix de l'adminiſtration d'un ſacrement ? Non, ce ne peut être là ni l'eſprit de Dieu, ni l'eſprit de l'évangile.

Mais lors même qu'un mouvement d'indignation m'anime contre des abus ſi déplorables, la vérité m'oblige de dire de Fleury qu'il fut le pere & le ſoutien des pauvres, & qu'il fut modeſte : il n'employa les biens conſacrés à la religion qu'à des œuvres de piété ou d'humanité chrétienne : il fut l'exemple des cardinaux, & Rome n'eut point à rougir de cette création comme de celle de Dubois ſon prédéceſſeur.

Et cependant, quoiqu'il eût été fait cardinal ſans obſtacle, quoique Polignac eût agi à Rome avec ſincérité, la cabale d'Iſſy, dont Barjac me faiſoit connoître les ſecrets, les intrigues & les intérêts, ne manqua pas de perſuader le cardinal de Fleury qu'il avoit été contrarié à Rome pour le chapeau, & qu'il exiſtoit même une correſpondance fort curieuſe, que les jéſuites

avoient découverte dans l'intérieur de la cour du pape, contre la volonté du roi, qui vouloit faire ſon précepteur chéri cardinal.

Fleuri ſe laiſſa donc perſuader, ou fit ſemblant de l'être ; il demanda à Morville, miniſtre des affaires étrangeres, qu'on vouloit perdre, les lettres écrites à Rome contre lui, ſous le miniſtere de M. le duc, pour qu'il ne fût point cardinal.

C'étoit où la cabale ſulpicienne vouloit venir : elle ne voyoit dans Morville qu'un homme trop foible pour exécuter les grands deſſeins qu'elle avoit conçus. Elle vouloit dépoſer des prélats janſéniſtes, anéantir les libertés de l'égliſe gallicane, réduire les parlemens, ſoutien des appelans du pape à l'égliſe aſſemblée, leur enlever la connoiſſance des affaires eccléſiaſtiques, comme on leur avoit jadis ôté celles qui dépendoient du concordat, & créer, ſous une dénomination plus honnête, un vrai tribunal d'Inquiſition : le nonce promettoit à S. Aubin, puis à Couturier l'extenſion de ſa congrégation, juſque dans le fond de l'Italie ; & comme l'ambition ſecrete & la diſcipulomanie la tourmentoit, il falloit profiter du regne du cardinal de Fleury en France pour accomplir ces grands deſſeins. L'*homme de paille*, nom que la cabale

d'Iſſy donnoit à Morville, fut donc ſacrifié; ſon pere, d'Armenonville, garde des ſceaux, fut renvoyé avec lui: on étoit aſſuré, à la vérité, du dévouement de l'un & de l'autre; mais d'Armenonville, occupant la place de d'Agueſſeau, n'étoit ni eſtimé, ni reſpecté du public; l'un & l'autre étoient trop nonchalans; ils étoient donc incapables de ſervir; il falloit un homme actif, ferme, intrigant; on choiſit Chauvelin, parent du cardinal de Biſſy: on rappela d'Agueſſeau. Voilà la ſeule, la vraie cauſe de la chute de Morville; la correſpondance n'en fut que le prétexte.

Je crois bien cependant qu'il exiſtoit quelques lettres de M. le duc au cardinal de Polignac ſur le chapeau de Fleury; je ſuis aſſuré néanmoins qu'elles n'avoient point pour but de priver Fleury du cardinalat, mais tout au plus de le retarder, afin que la faction jéſuitique & ſulpicienne, qui faiſoit ſecrétement des efforts pour chaſſer M. le duc, s'occupât de le faire cardinal, plutôt que de leurs querelles théologiques. M. le duc travailloit plus efficacement, en attendant, à la paix de l'égliſe; elle alloit être décidée à Rome, ſi la cabale ſulpicienne n'eût eu l'art, à Iſſy, de la traverſer & de la ſuſpendre.

Le cardinal de Fleury étoit donc intéreſſé à connoître à fond l'eſprit des intrigues de M. le duc, à ſuivre les perſonnages qui s'étoient liés à lui pour empêcher ou retarder la détermination du pape en faveur de Fleury; & le comte de Morville, ſe ſentant ainſi attaqué, répondit d'abord à Fleury, que toutes les correſpondances différentes de lettres officielles, dont l'original étoit reſté en dépôt dans les bureaux, étoient des lettres particulieres de M. le duc à Polignac comme ami, & non comme miniſtre, & qu'il ne pouvoit & ne devoit dévoiler le ſecret de M. le duc. S. Sulpice & Biſſy, qui triomphoient déjà de Morville par une réponſe auſſi ingénue, ne manquerent pas de conduire Fleury, d'un propos à l'autre, juſqu'à la perſuaſion intime que le commerce n'étoit qu'une négociation pour l'empêcher d'être cardinal, & non pour en retarder l'expédition; en ſorte que Fleury, ſoupçonneux de ſon naturel, curieux par conſéquent, & timide, voulut abſolument voir les lettres, & ſon déſir augmentoit avec les obſtacles, car Morville répondoit toujours qu'il ne montreroit jamais les lettres de M. le duc, ce qui étoit aſſez clairement dévoiler le ſecret du Prince. Le cardinal de Polignac envoya même diſoit-on, de prétendues copies concertées avec

Morville, pour ſatisfaire l'inquiete curioſité du vieillard ; mais Fleury ne voyant plus clair dans cette affaire, renvoya Morville, & mit à ſa place Chauvelin, actif, ambitieux, & qui avoit tout promis à la cabale d'Iſſy, pour s'appuyer d'elle. Cette cabale ſe fortifioit, elle alloit mettre le trouble dans l'état, dans le clergé, dans la magiſtrature, établir une inquiſition eccléſiaſtique, dépoſer des évêques, ſe mêler des affaires de gouvernement ; & comme pluſieurs Provinces tenoient des états pour leur adminiſtration, cette compagnie d'eccléſiaſtiques vouloit obtenir auſſi des conciles provinciaux & nationaux. Suſpendons notre marche ; établiſſons la vérité dans tous ſes droits : on ne doit quelquefois la dire dans l'hiſtoire qu'en publiant des pieces juſtificatives ; montrons ce que je fis, & ce que fit Polignac à Rome pour obtenir la calotte de Fleury. Faiſons-le parler lui-même. Il écrivit la lettre qui ſuit au cardinal de Polignac, & il m'en écrivit une ſeconde auſſi à peu près ſemblable, à Vienne.

» Il eſt vrai, dit Fleury à Polignac, le 26 ſeptembre 1726, que M. le duc de Richelieu a ſu ſaiſir avec beaucoup d'habileté le moment d'arracher le conſentement de l'empereur ; mais V. E. n'a pas eu moins d'attention à profiter de

ſon

ſon crédit auprès de S. S. & de toutes les conjonctures, pour la déterminer à avancer une promotion ſans attendre le conſentement du roi d'Eſpagne, & à ne pas différer à la déclarer. Pour peu qu'il y eût eu du retardement, il ſeroit ſurvenu mille obſtacles qui euſſent pu la traverſer. Je reconnois devoir cette grace, monſieur, aux ſoins & au zele de V. E. pour exécuter les ordres du roi : je ſerois bien fâché de douter qu'il n'y eût auſſi un peu de perſonnel dans toute l'activité avec laquelle vous avez ſuivi cette affaire, & je ſuis bien éloigné de me défendre de toute la reconnoiſſance que je vous dois, & que je conſerverai toute ma vie «.

Malgré cette lettre, où il y a de la délicateſſe de la part de Fleury, Polignac fut ſenſible à ce que la cabale ſulpicienne & jéſuitique publioit par-tout ſur les prétendues entraves dont on l'accuſoit d'être l'auteur. Il m'écrivoit de Rome :

» Quant à ce qu'on publie ſur la promotion de M. le cardinal de Fleury, pour m'en faire perdre le mérite, & pour empêcher qu'il n'en ſoit reconnoiſſant, quoique ce n'ait pas été ici un petit ouvrage, vous pouvez compter qu'il n'y a pas un mot qui ne ſoit impoſture. Lorſque je fus chargé des affaires, il avoit la nomination

du roi pour être cardinal avec ceux des autres couronnes, & cela devoit aller ſon train. Il n'a jamais été queſtion d'anticiper la ſienne que du jour qu'il fut déclaré principal miniſtre; & le courrier qui m'en porta la nouvelle, m'apporta auſſi le premier ordre d'y travailler. Vous ſavez mieux que perſonne ſi je m'y ſuis porté de bonne grace, ſi j'avois bien préparé la matiere en attendant ce qu'il falloit, & ſi je l'ai fait languir quand vous me l'avez envoyé. Il eſt vrai que M. le duc, peu de jours auparavant d'être dépoſſédé, avoit deſſein de lui procurer cette faveur, ſi elle étoit poſſible; mais il n'eut pas le temps d'y vaquer. J'ai une preuve en main qui détruit bien ce qu'on dit de notre intelligence pour l'empêcher. Vous ſavez que depuis ſa diſgrace il ne s'eſt plus mêlé de rien «.

La cabale moliniſte néanmoins ne ceſſoit d'attaquer le cardinal de Polignac, qui vouloit la paix de l'égliſe, qui étoit ſupérieur à tous les partis, qui ne vouloit pas être l'inſtrument de leurs paſſions; & tout S. Sulpice, S. Aubin ſon général, Couturier ſon ſucceſſeur, Biſſy, Rohan, qui tenoient dans leurs filets tout le miniſtere de France, fatigués d'avoir à combattre d'auſſi beaux génies, prenoient la réſolution d'écarter de pareilles têtes de l'état eccléſiaſtique,

& de former le clergé de prélats ignorans ou argumentateurs.

L'ordre des matieres voudroit que je fis connoître d'Agueſſeau ſous Fleury, & ſur-tout Chauvelin ; une place leur eſt aſſurée dans le tableau qui ſuit des mouvemens des deux factions.

CHAPITRE XII.

Portrait des chefs des factions qui tourmenterent la France pendant le miniſtere du cardinal de Fleury, & depuis 1726 juſqu'en 1743.

Les jéſuites & les ſulpiciens, ſoutenus par le feu roi, tantôt battus & tantôt triomphans ſous la régence, incertains ſous le miniſtere de M. le duc, étoient ravis de voir la France confiée à un perſonnage dont ils étoient bien aſſurés, & dont ils n'avoient à redouter que la foibleſſe.

Il ſe forma deux armées tourmentées de la paſſion de guerroyer ; & avant de décrire les ſiéges & les batailles, il eſt néceſſaire de bien

faire connoître les généraux, leur caractere, leur génie, leur eſprit, leurs vues, leurs intérêts.

La ſucceſſion rapide de pluſieurs ſouverains pontifes avoit empêché la cour de Rome d'établir un plan que Clément XI, mort en 1721, avoit ſuivi malgré ſes foibleſſes & ſes indéciſions. Le cardinal Conti, qui lui ſuccéda, vécut trop peu de temps, & n'eut guere d'autre rapport avec le miniſtere de France, que la complaiſance de décorer Dubois, dont il ſe repentit le reſte de ſes jours. Le cardinal des Urſins, qui prit le nom de Benoît XIII, & fut créé pape en 1724, n'étoit qu'un bon & ſaint religieux Dominicain, qui ne vouloit point être pape, & que l'abbé Coſcia, ſon conclaviſte, & depuis cardinal, pouſſa comme par force vers la chapelle pour y être proclamé, après un conclave long & ſcandaleux, où le cardinal Olivieri fut dévoilé.

Benoît fut plus occupé, pendant ſon pontificat, de piété & de bonnes œuvres, que de négociations; il fut plus attaché à la paix de l'égliſe qu'aux querelles religieuſes. Il confirma, il eſt vrai, la bulle *Unigenitus*; mais il approuva auſſi la doctrine de S. Thomas, que le parti jéſuitique ne pouvoit ſouffrir, s'attachant à la

doctrine d'un théologien du corps, nommé *Molina*.

A la mort de Benoît, en 1730, Polignac avoit voulu créer pape le cardinal Davia, parce qu'il faisoit profession de vouloir la paix; ce qui lui avoit fait donner un léger soupçon de jansénisme; mais le fougueux Bissy, & le cardinal d'Altan, coururent de cellule en cellule pour empêcher cette élection. Ils craignoient cette situation où les partis étant en repos, ils rentreroient eux-mêmes dans la classe commune; ils perdirent Davia; & Corsini, âgé de 88 ans, fut élu.

Tous ces pontifes âgés, & sentant qu'ils n'avoient pas long-temps à vivre, ne demandoient qu'à mourir en paix; ils étoient tous affectionnés & attachés à l'église de France; ils n'étoient que les peres de tous les fideles; mais ils étoient environnés des jésuites, qui mettoient en mouvement & qui intriguoient sans cesse dans la ville de Rome: en sorte que ces vénérables chefs de la religion, foibles, sans volonté, sans plan de conduite, étoient les instrumens plutôt que les maîtres de cet ordre redoutable, moteur & principe des événemens. Le jésuitisme, toujours ardent, toujours impétueux dans ses passions, ne voyoit pas que la religion, dont la

charité & la paix ſont les baſes & le but, s'affoibliſſoit, & que les ſouverains pontifes perdoient peu à peu leur influence.

Mais ſi le ſouverain pontife étoit à Rome l'inſtrument du jéſuitiſme; ſi le chef de la religion étoit ainſi gouverné par quelques intrigans, les fideles en France, Fleury & le monarque lui-même, étoient auſſi les inſtrumens des factieux qui agiterent l'état.

Je place à la tête de ceux-ci les cardinaux de Rohan & de Biſſy: le premier étoit un homme magnifique, élevé dans une cour qui perſécutoit, & qui eût ſouffert dans l'égliſe un ſujet dépravé plutôt qu'un janſéniſte doué des mœurs les plus pures; vain & plein de hauteur, ſon orgueil ſavoit fléchir quand ſon ambition lui commandoit de s'occuper des détails qui lui furent ordonnés pour élever au cardinalat Dubois, qui non ſeulement ne croyoit pas à la bulle, mais pas même à Dieu. Ce chef étoit donc un politique qui regardoit les querelles religieuſes, & ſa ſituation de chef de parti, comme moyen.

L'amour de la vérité veut que je repréſente encore le cardinal de Rohan comme diſſipateur des finances de l'état; car, pour réuſſir dans l'affaire du chapeau de Dubois, il fit de telles dépenſes à Rome, qu'il envoya un mémoire de

quinze cent mille livres, qui lui furent rembourſées au tréſor royal.

Le cardinal de Biſſy étoit la ſeconde colonne du parti jéſuitique. Il y avoit dans ce prélat plus de vérité, plus de croyance réelle à la religion & à ſon parti; car il étoit bon croyant; mais ſa réputation d'être de bonne foi dans ſon opinion lui donnoit une telle hardieſſe, que ſouvent il étoit obligé, pour maintenir cette réputation, de faire ſemblant d'être en colere & fougueux, quand il voyoit qu'on traitoit légérement de l'affaire de la bulle. On l'appeloit *le centre de l'égliſe Gallicane :* on diſoit qu'il tenoit le corps épiſcopal dans ſa main, & qu'il en donnoit de rudes coups à quiconque oſoit lui faire face; mais ſon zele pour les affaires du temps étoit, à proprement parler, une humeur inquiéte & turbulente, qui le portoit à aigrir les affaires de tous côtés, à rendre les diviſions interminables, à pouſſer Fleury ſur-tout, qui n'avoit, dès le commencement de ſon miniſtere, que des diſpoſitions favorables à la tranquillité.

Ecoutons Fleury lui-même, qui peint ſon caractere avec vérité dans quelques phraſes qu'il prononça lui-même à l'aſſemblée du clergé de France, qui le choiſit pour ſon préſident. Il diſoit : » Jamais le clergé n'a eu plus beſoin

» qu'aujourd'hui de reſſerrer cette étroite union » qui doit être entre les membres qui le com- » poſent. Déchiré au dedans par une diviſion » d'autant plus douloûreuſe *que ceux qui la cau-* » *ſent nous ſont plus chers & plus dignes, par* » *tant de titres, de tous nos reſpects; attaqué* » *au dehors par une ancienne héréſie qui ſemble* » *avoir pris de nouvelles forces depuis la mort* » *de Louis XIV, de glorieuſe mémoire, lequel,* » *s'il ne l'avoit pas étouffée, lui avoit du moins* » *ôté les moyens de lever de nouveau la tête* » *contre l'état auſſi bien que contre l'égliſe;* » mais ce qui met le comble à nos maux, c'eſt » le libertinage affreux qui ſemble avoir infecté » toutes les conditions & tous les états «. Tel étoit l'eſprit de Fleury, la premiere année de ſon miniſtere. Alors il ménageoit les deux partis au point qu'il appeloit *dignes des reſpects* les chefs de la faction janſéniſte.

Mais la cabale d'Iſſy changea tellement cette ame craintive & foible, que, dans le diſcours de l'aſſemblée de 1735, les janſéniſtes, les chefs des diviſions, ne ſont plus des hommes reſpectables; & Fleury, préſidant le clergé, dit à cette époque : » Je me joindrai à vous pour » la défenſe des vérités ſaintes de la religion & » le maintien des droits ſacrés de l'épiſcopat.

» On

» On ne peut le diſſimuler, *ils ſont attaqués* » *par un parti puiſſant & rebelle*, qui fait tous les » jours des efforts contre l'autorité de l'égliſe » ; ils ajoutent cependant :

» La réſiſtance que nous éprouvons à nos ſen- » timens, y mêle une vivacité à les ſoutenir qui » dégénere en des reproches mutuels & des diſ- » putes peu édifians «.

A côté de ces cardinaux, chefs des moliniſtes, qui traitoient la bulle comme moyen de s'élever, je dois placer le fameux Tencin, dont j'ai déjà fait le portrait en parlant de Law, que l'abbé ſe flattoit d'avoir converti, tome III, page 28. Depuis ce temps-là, Tencin avoit été à Rome pour négocier l'affaire du chapeau de l'abbé Dubois, qui, pour réuſſir, eût mis volontiers tous les négociateurs de la France en campagne. Mais, *éleve du Palais-Royal*, comme l'appellent tous les papiers du temps, M. le duc, qui n'avoit point de confiance en lui, le fit archevêque d'Embrun, pour le tirer de Rome, & pour y placer le cardinal de Polignac; ce qui affecta beaucoup Tencin, qui avoit déjà obtenu la nomination du roi d'Angleterre, & qui avoit traité avec la maiſon Albany & les deux cardinaux de ce nom, pour obtenir une prochaine promotion au cardinalat.

Lahguet, évêque de Soiſſons, déſiroit auſſi

d'être cardinal. Il faiſoit des mandemens billeux, des inſtructions abſurdes, incendiaires même, & des projets ſur-tout d'accommodement impraticables. Il devint archevêque de Sens, mais là ſe borna ſa récompenſe.

L'abbé de Vauréal commençoit à ſe montrer, & ſes attaques n'étoient encore que des eſcarmouches : c'étoit un moliniſte politique, qui, comme Tencin, ſe jouoit de tout intérieurement & rendoit hommage au bullaire entier des ſouverains pontifes, depuis S. Pierre juſqu'à Innocent XIII, ſans y croire davantage. Ses mœurs étoient d'ailleurs ſi dépravées, que Fleury avoit juré qu'il ne le feroit jamais évêque tant qu'il ſeroit miniſtre. Vauréal vivoit publiquement avec la comteſſe de Poitiers, dame d'honneur de la ducheſſe d'Orléans; & le prince de Conti qui les ſurprit, publia, à Marly, tout ce qu'il avoit obſervé à travers le trou de la ſerrure. Vainement Vauréal ſuppliot-il le prince de ne pas le perdre, Conti diſoit qu'il ne publioit que ce qu'il avoit vu.

Vauréal, depuis la découverte, avoit redoublé d'activité & de ſoins contre la bulle, pour ſe rendre recommandable de ce côté-là; & Biſſy, charmé de ſon eſprit, de ſon activité, l'avoit mené au conclave à Rome, & il fut fait évêque de

Rennes en 1732. C'eſt alors que Vauréal, tout en défendant la bulle du pape, m'enleva madame de Gontaud, & eut ſucceſſivement la marquiſe & la maréchale de Villars.

Vauréal avoit une ambition ſi active, une imagination ſi orientale, & un ton de repréſentation ſi affecté & ſi mauvais, qu'on imagina en ſa faveur des lettres-patentes de premier miniſtre du royaume éphémere de Corſe. Théodore, premier roi de cette iſle, étoit cenſé, pour affermir ſon empire, lui donner le miniſtere, afin de ſe maintenir ſolidement, par ſes avis, ſur un trône chancelant & incertain. On relevoit, dans ces lettres-patentes imaginaires, ſes mœurs dépravées, ſon obſcurité, ſon impudence & ſa vie ſcandaleuſe. Ce caractere n'empêcha pas de l'envoyer à Madrid ambaſſadeur; & nous verrons bientôt qu'il tenta d'être auprès de l'infante ce qu'il étoit en France auprès de cette dame qui lui fit donner le nom de coadjuteur de Poitiers : mais ne précipitons point les objets. Revenons à nos conſtitutionnaires & à nos janſéniſtes.

Cinq des prélats français avoient été jéſuites, & le plus remarquable étoit ce fameux Belſunce, qui régnoit à Marſeille dans toute la force du terme. Il s'étoit diſtingué dans cette

ville par cette charité véritablement ardente & chrétienne, qui l'avoit engagé à ſe dévouer au ſervice des mourans peſtiférés. Il refuſa le ſiége de Laon & celui de Bordeaux; & quoiqu'il fût conſtitutionnaire, il n'étoit ni violent, ni perſécuteur.

L'évêque de Viviers, Villeneuve, étoit le ſecond prélat ex-jéſuite; il vivoit obſcurément en Vivarais, où il exerçoit beaucoup de charités; mais il tenoit ſon clergé dans l'abjection & l'ignorance, ouvroit ſon ſéminaire à tous les exilés pour la bulle: c'étoit un *brûlot*, ſelon l'expreſſion qui ſe trouve dans les mémoires du temps; mais un *brûlot* de bonne foi, qui avoit des mœurs, un zele aveugle, un prélat réſident, dont la cabale jéſuitique & ſulpicienne étoit aſſurée, & qu'on devoit aller chercher pour renforcer le concile d'Embrun. Il étoit ſorti de chez les jéſuites, parce que ces peres n'avoient pas trouvé en lui aſſez de capacité.

L'évêque d'Apt, Foreſta, avoit à peu près le même caractere, mais avec moins d'énergie.

Seſmaiſons, évêque de Soiſſons, étoit le troiſieme prélat ſorti de chez les jéſuites, en 1712, pour ſon goût dépravé. Les jéſuites, accuſés de fauſſes galanteries, étoient fort attentifs à chaſſer de chez eux tout religieux qui s'étoit rendu

coupable de ces vices ; & autant le pere Girard avoit été ſoutenu, autant rougiſſoient-ils de maintenir un ſujet qui eût augmenté les rumeurs ſcandaleuſes qu'on leur attribuoit avec trop peu de vraiſemblance.

L'abbé de Seſmaiſons, aumônier du roi, nommé évêque de Soiſſons, avoit été jéſuite ; & on l'avoit chaſſé de ſon corps ſur les plaintes de Calvieres, à qui on fut obligé de faire une opération. Il en étoit arrivé autant à Font***, intendant de Dauphiné. Auſſi ſa nomination fit-elle tant de bruit, que l'abbé de Seſmaiſons laiſſa l'évêché, & eut l'abbaye de Ham ; le public ne pouvant ſoutenir que la qualité de conſtitutionnaire tînt la place des vertus & des talens.

Laffiteau, qui avoit été jéſuite & l'aſſiſtant de France à Rome, près le général de ſon ordre, en 1716, actif, intrigant, s'étoit mêlé de toutes ſortes d'affaires & de correſpondances au ſujet de la bulle, avec la cour de France. Il mandoit au commencement les nouvelles de Rome à d'Uxelles, & il s'attacha enſuite au cardinal Dubois qui s'en ſervit pour négocier ſon chapeau ; il venoit de Rome en France, déguiſé, & ſous des noms empruntés, pour traiter avec Dubois qui le fit évêque de Siſteron à la place de Thomaſſin : il obtint du pape un billet

écrit de ſa main, par lequel il promettoit le chapeau à Dubois, archevêque de Cambrai, à condition que la bulle ſeroit acceptée en France; ce qui occaſiona le lit de juſtice au grand conſeil, & l'exil de vingt-quatre heures du parlement de Pontoiſe à Blois.

Le gros Vintimille, archevêque de Paris, étoit ſi épais & ſi corpulent, de tête & de corps, qu'il en étoit preſque monſtrueux; il avoit ſuccédé à Noailles, & le peuple diſoit de lui, que du ménage de S. Antoine jadis ſi perſécuté par tous les diables, il n'en reſtoit plus que le cochon, faiſant alluſion à Antoine de Noailles, perſécuté des jéſuites.

Vintimille, élevé au ſiége de Paris, vouloit être cardinal comme ſon prédéceſſeur, & il ne ceſſoit de faire la guerre contre les janſéniſtes pour le devenir; tantôt ſes curés étoient inquiétés dans leurs fonctions, tantôt de pauvres religieuſes. Il alloit chez l'abbeſſe de Chelles, & chez madame de Bourbon Condé, abbeſſe de S. Antoine, pour gagner ces deux princeſſes, qui ſe moquerent de lui; il faiſoit des mandemens, des bréviaires, & demandoit des lettres de cachet; il bravoit le parlement, ce qui étoit alors un grand titre pour obtenir le chapeau. Enfin, l'âge avancé ayant réprimé en lui toute paſſion

impétueuſe, tout zele perſécuteur, toute ambition du cardinalat, Vintimille déclara bonnement que c'étoit battre le vent que d'attaquer les anti-conſtitutionnaires; il eut la bonne foi de déclarer mille fois les jéſuites, ſeuls agens des calamités de l'égliſe.

Autant ces cardinaux & ces prélats conſtitutionnaires étoient petits de cœur & d'eſprit, autant le cardinal de Polignac avoit l'ame élevée: il voyoit dans la religion tout ce qu'y trouve un eſprit véritablement ſupérieur, la tranquillité de l'ame & la ſatisfaction du cœur. Son génie étoit vaſte, lumineux, embraſſant la politique, l'érudition, les ſciences, l'antiquité & les arts. Il avoit de l'ambition, il l'avoit bien fait connoître ſur-tout dans l'affaire de Cellamare, & devoit encore, ſous Fleury, montrer à ce ſujet ſes inclinations; mais ce grand caractere ne pouvoit deſcendre juſqu'à la diſpute ſcholaſtique; il étoit déſolé des troubles de l'égliſe; il montroit toujours leurs triſtes conſéquences: il avoit imaginé le projet, à Rome, de deſſécher le Tibre en détournant ſon cours, pour tirer du fond les morceaux d'antiquités perdus dans le ſable. A Paris, & dans toute l'Europe, il jouiſſoit de la plus haute conſidération; M. le duc lui confia le ſecret & les affaires de France à Rome, & le tira de ſon exil; & Mandat, maître des ro-

quêtes, qui avoit ſa confiance, avoit été employé à la négociation antérieure, pour l'engager à ſe charger de ces ſortes d'affaires. Il avoit une belle figure, ouverte, de beaux yeux bien pétillans, de grandes manieres, un génie heureux & facile; le talent de la parole au ſuprême degré, le ton perſuaſif, & la fécondité des reſſources; il s'attacha l'abbé de Rothelin, à qui il donna toutes ſes inclinations pour les ſciences & les arts. Il étoit conſtitutionnaire, mais conſtitutionnaire mitigé, l'ennemi ouvertement déclaré des querelles & des perſécutions.

Le premier cardinal de Geſvres, archevêque de Bourges, étoit conſtitutionnaire encore; il étoit même du conſeil de conſcience; mais il s'en étoit retiré en voyant les injuſtices des prélats qui donnoient les bénéfices du royaume à l'ignorance & à la dépravation, ſi elles étoient couvertes par le faux zele de la bulle.

Le divin Maſſillon, ce prédicateur touchant, qui ſavoit parler au cœur humain, & poſſédoit l'art d'émouvoir dans ſa chaire: celui d'argumenter lui paroiſſoit intolérable; il défendoit à Clermont tout éclat, & à Paris il tempéroit la fougue de Biſſy, appeloit chez lui Soanen, exilé dans ſon dioceſe, & cependant il diſoit qu'il ne penſoit pas comme lui; il réuniſſoit des jéſuites

ſuites, des ex-jéſuites & des janſéniſtes chez lui, & les faiſoit divertir enſemble.

Boſſuet, neveu du grand Boſſuet, n'avoit point hérité des talens, mais des ouvrages poſthumes qu'il faiſoit imprimer, & des ſentimens de ſon oncle qu'il s'efforçoit de défendre : & parce que, dans l'aſſemblée du clergé, il empêcha des motions ſcandaleuſes, il y fut griévement inſulté.

Parmi les prélats conſtitutionnaires, on admiroit en ſilence le cardinal d'Auvergne, iſſu, d'une maiſon ſi illuſtre, qu'il lui étoit permis, diſoit-on, de ne ſavoir que le *Pater;* on ajoutoit qu'il ne ſavoit point le *Credo* juſqu'au bout, & qu'il ne connoiſſoit que cinq ou ſix des Commandemens. Cette opinion étoit ſans doute exagérée; il eſt certain cependant que ſes grands vicaires tourmentoient les janſéniſtes à ſa place, mais avec peu d'animoſité, car ce cardinal, qui étoit bon, adouciſſoit l'amertume de leur zele.

Voilà quel étoit l'état-major de l'armée jéſuitique & ſulpicienne, ſous le miniſtere de Fleury. La diſpute, comme on le voit, avoit quelquefois enrichi, élevé & honoré de plus vils perſonnages. Le beau ſiecle des ſciences eccléſiaſtiques n'étoit plus : Maſſillon & Polignac étoient éloignés; le neveu de Boſſuet, pour être prudent & ré-

ſervé, étoit ſuſpecté d'héréſie. Les Biſſy, les Tencin, les Languet, les Vintimille, les Laffiteau, étoient les grands hommes du temps, & on avoit bien réſolu, à S. Sulpice, de n'en point avoir d'un autre genre, s'il étoit poſſible.

Plaçons à côté de tous ces illuſtres perſonnages les compagnies conſtitutionnaires, les jéſuites, les ſulpiciens, les eudiſtes & les prêtres de S. Lazare; chez eux ſe tenoient les conſeils de guerre.

Les jéſuites ſembloient, à la vérité, ſe repoſer : le ſort du pere le Tellier exilé, le triomphe des parlemens au commencement de la régence, l'affaire ſcandaleuſe de la Cadiere les avoient rendus plus ſouples, plus modeſtes & plus aviſés ſans changer leurs principes; mais ils n'étoient pas moins tourmentés de cette maladie cruelle de l'eſprit, dont le premier ſymptôme eſt la querelle : ils ne s'entendoient même pas entre eux, ſe trouvant diviſés, pour la premiere fois, en deux cabales.

La plus ſage, la plus tempérée étoit conduite par le pere Tournemine, perſonnage ruſé, adroit, & l'un des chefs de la faction qui, bien unie aux eſpagnols, agita la régence du duc d'Orléans. Ce chef du parti des modérés vouloit que les jéſuites s'occupaſſent d'élever les jeunes

gens, de prêcher, de faire des miſſions, & de laiſſer là toute querelle, capable, diſoit-il, de bouleverſer l'égliſe & l'état; il vouloit enfin qu'on ſe ſoumît à la bulle, mais ſans pourſuivre à toute outrance ceux qui n'y croyoient pas.

Un éleve du pere Tellier, nommé Lallemand, conduiſoit la faction dite *des Enragés*, & que les jéſuites de l'autre parti appeloient la *Cabale des Normands* : l'eſprit de cette faction tendoit à l'exil, à l'empriſonnement, à la flétriſſure de ceux qui ne croyoient pas à la bulle, & même de ceux qui ne guerroyoient pas, & qui paroiſſoient vivre dans l'indifférence. C'eſt contre ce parti que le peuple dirigeoit ſa haine & ſes ſarcaſmes; pluſieurs jéſuites, accuſés d'être le pere Girard, furent même hués, pourſuivis & couverts de boue par le peuple de Paris, qui s'écrioit : *Voilà le pere Girard!* Ces peres, déſolés, ſe vengeoient quand ils pouvoient contre les janſéniſtes, cabaloient ſourdement, voyoient les miniſtres, le cardinal, le lieutenant de police; & autant il y avoit de jéſuites du parti Normand, autant il y avoit d'eſpions en France. Pour calmer le peuple, pour s'attirer la vénération, ils faiſoient canoniſer quelques-uns de leurs confreres, ce qui opéroit en leur faveur des effets ſalutaires.

L'allure des ſulpiciens étoit plus ſilencieuſe ; plus réſervée que celle des jéſuites. Ils tenoient ſous leur empire un cardinal miniſtre, & ſe hâtoient d'en profiter : tourmentés par la diſcipulomanie, par l'ambition de s'étendre dans tous les dioceſes de France, dans tout le monde chrétien, le profond & ardent Bentivoglio leur avoit promis qu'ils ſeroient appelés en Italie, à cauſe de leur attachement à la ſaine doctrine, de leurs ſuccès & des principes ultramontains qu'ils enſeignoient *à la françaiſe*, pour me ſervir d'une expreſſion du temps, qui vouloit dire qu'ils enſeignoient les opinions ultramontaines, ſans effaroucher les partiſans de la liberté de l'égliſe de France.

Livré aux ſulpiciens, le cardinal de Fleury leur échappa néanmoins un jour, & ſans la mort de S. Aubin, on ne ſait ce qu'eût fait le cardinal de ſes conſeillers intimes. Ce S. Aubin, qui s'appeloit autrement le Pelletier, avoit une abbaye que Vaugiraud, ſon eſpion, & chanoine d'Angers, lui faiſoit valoir. L'évêché de cette ville étant venu à vaquer, Fleury vouloit le donner à l'abbé de Briſſac, que S. Aubin eſſaya d'exclure adroitement, diſant au cardinal que l'abbé de Briſſac avoit les manieres & le caractere d'un chaſſeur, & qu'il en menoit la

vie ; mais il ajouta qu'il gouverneroit bien le dioceſe d'Angers, ſi on lui donnoit pour grand vicaire Vaugiraud, chanoine de la cathédrale, homme, diſoit-il, de grande condition, célebre par ſa capacité, par ſes lumieres, & digne du plus bel évêché de France. Fleury, qui vouloit le bien, répondit qu'il étoit fort étonné de n'avoir jamais entendu parler d'un auſſi grand perſonnage : » il eſt trop humble pour ſe préſenter «, dit S. Aubin : *Eh bien*, répartit Fleury, *je le fais évêque d'Angers :* mais dès ce moment-là, tous les janſéniſtes proclamerent la récompenſe accordée à l'homme d'affaires du général des ſulpiciens, qui vendoient ou proſtituoient, diſoit-on, par intérêt, l'épiſcopat. La maiſon de Briſſac pouſſa les hauts cris, & la rumeur fut telle, que Fleury, piqué d'avoir été trompé par un homme qui avoit alors une partie de ſa confiance, ne lui communiqua jamais plus aucune affaire eccléſiaſtique ; & comme le général déſolé *le ſouffroit impatiemment*, & lui portoit un jour ſes plaintes, Fleury lui tourna le dos, & lui dit qu'il n'étoit pas obligé, pour être à Iſſy, où il venoit pour ſe délaſſer & prendre l'air, de lui communiquer les affaires, & lui refuſa la connoiſſance de celle des avocats qui agitoit alors toutes les têtes. S. Aubin, encore

plus déſeſpéré, tomba malade, & crut faire une diſtraction à ſon chagrin mortel en allant aux eaux de Bourbonne, & à ſon abbaye d'Angers : il en revint chétif, maigre, tout défait, & fut trouvé mort dans ſon lit, à Iſſy, le 7 ſeptembre 1731.

Couturier, ſon ſucceſſeur, que Fleury contribua à faire élire, eut toute la confiance du cardinal : c'étoit un eſprit ſombre, adroit & profond, qui, ſous un extérieur ſale & dégoûtant, & ſous des cheveux plats & huileux, cachoit une tête hardie, fertile en projets, & en même temps réſervée. Du fond de ſa cellule il agitoit toute l'égliſe de France ; &, tout animé de ſon proſélytiſme, de cette monacale & antique paſſion, ſi peu connue des ſéculiers, & qui multiplia jadis en France les ordres religieux, & les enrichit, il n'abandonna point un inſtant le projet d'étendre en Europe ſa compagnie, ni les promeſſes de Bentivoglio. Il vouloit établir en France une commiſſion eccléſiaſtique, ou plutôt une inquiſition d'un nouveau genre, pour ſouſtraire le clergé à l'autorité du parlement, pour ravir à l'égliſe de France la liberté des appels, pour établir une doctrine uniforme dans tous les dioceſes de la France où ſa compagnie avoit des ſéminaires, pour former & raffermir le parti moliniſte, accorder à ce parti les di-

gnités & les bénéfices eccléſiaſtiques excluſivement, éloigner des prélatures quiconque ne faiſoit pas la guerre avec lui, pourſuivre les prélats indifférens, anéantir les rebelles, éloigner de l'égliſe les grands talens, & favoriſer l'ignorance.

Il y avoit alors dans l'égliſe d'autres corps qui n'avoient pas des principes plus relevés ; tels les eudiſtes, dont les ſéminaires s'étendoient dans toute la Normandie, & auxquels, dans ce temps-là, on accorda des lettres-patentes pour exiſter légalement. S. Lazare n'avoit pas un caractere ni un génie auſſi bien déterminé ; mais ces congrégations, tranquilles, retirées, & craignant la jalouſie de celles qui étoient alors en vogue & en crédit, ſe tenoient à l'écart, & ſe mêloient peu dans les grands débats de l'égliſe ; les prêtres de la compagnie de Jeſus, & ſur-tout les ſulpiciens, gouvernoient donc les affaires de l'égliſe, & les gouvernoient deſpotiquement, malgré les lois de l'état, & la répugnance des Français pour l'ultramontaniſme.

C'eſt alors que les dames titrées, les princeſſes du ſang, les pairs du royaume, & tout ce qu'il y avoit de grand en France, furent obligés d'avoir recours à la protection de MM. de S. Sulpices. Nos voitures, jadis, avoient obſtrué

la rue S. Victor quand nous allions ſolliciter; au petit parloir de S. Nicolas, un bénéfice, une penſion, un évêché chez Polet, confeſſeur de Fleury; nous nous tournâmes, depuis ce temps-là, du côté de S. Sulpice, &, pendant onze ans, nos voitures en remplirent la cour ſpacieuſe: nous fûmes obligés de laiſſer toute repréſentation, toute étiquette, tout cérémonial, pour aller à la ſource de la faveur; nous allâmes viſiter, ſolliciter, tourmenter ce Pelletier de S. Aubin, & ſur-tout Couturier, ſon ſucceſſeur, qui n'étoit ni embarraſſé, ni étonné de notre fracas. Tous ces prêtres adroits & ruſés examinoient d'abord notre doctrine; il falloit dire comme eux, les ſervir dans leurs querelles, ou encourir le danger de voir le frere ou le fils éloignés des prélatures; car tout eccléſiaſtique né de magiſtrats appelans ou ſuſpects, fut obligé de renoncer aux graces eccléſiaſtiques: tel étoit le conſeil de guerre du parti moliniſte, dont les prélats ci-deſſus dépeints étoient l'état-major.

Cette dangereuſe faction avoit auſſi des ſoldats, c'eſt-à-dire, les théologiens piétons, les auteurs argumentans, les diſputans & les prédicateurs; tel cet impitoyable Tournely qui damnoit tout ce qui ne croyoit pas à ſes theſes; Couet, grand vicaire de l'archevêque de Paris,

Paris, cardinal de Noailles, que le moliniſme débaucha, & qui entretint ſans ceſſe S. Sulpice, Fleury & la police, de ce qui ſe paſſoit à l'archevêché; tel Cônac, qui obſervoit dans la paroiſſe de S. Germain qui faiſoit ſes pâques ou ne les faiſoit pas; & qui comparoit les années dévotes & les années indifférentes, comme les phyſiciens comparent les naiſſances & les mortalités, & qui en faiſoit des tables qu'on portoit à la police; tels ces prêtres eſpions, ces délateurs élevés au ſéminaire à ces manéges honteux, qui colportoient les ouvrages, les libelles, les mémoires, & entretenoient les eſprits dans des querelles où ſeuls ils pouvoient gagner; tel le docteur Gaillande qu'on appeloit *le fou détaché*. Les plus grands talens dans la diſpute & dans l'intrigue, tels que Tencin, Laffiteau, étoient récompenſés par des prélatures, & le reſte l'étoit par des abbayes, des prieurés ou des penſions.

Nous obſervions à la cour, & la plupart en ſilence, les querelles des ſéminaires & des colléges que la petiteſſe de caractere de Fleury avoit, comme le feu roi dans ſes vieux ans, introduit à la cour, & nous gémiſſions tous de voir relever, anoblir & récompenſer un mérite de cette nature. Maurepas s'en moquoit ſecrétement, & faiſoit circuler dans la ſociété de

petites pieces fugitives qui étoient répétées & chantées par tout le parti neutre, & qui déſoloient les chefs des deux partis.

Telle étoit, entre autres, cette partie de la ſociété qui compoſoit les calotines. Noailles & Fleury, les jéſuites, les ſulpiciens, comme S. Magloire, y étoient également ridiculiſés. J'ai rapporté ci-deſſus une de ces calotines à l'honneur de Tencin.

S. Florentin, autre miniſtre du temps, n'entendoit goutte à la querelle, mais il avoit le talent ſupérieur de ſigner des lettres de cachet, & la mécanique de leur expédition. Il en ſigna un tel nombre, pendant la durée du miniſtere de Fleury, que les commis m'aſſuroient que les jéſuites & la cabale d'Iſſy avoient fait exiler ou empriſonner plus de janſéniſtes, qu'il n'avoit été exilé ou empriſonné de Français ſous le regne long, dur & perſécuteur de Louis XIV.

D'Armenonville & Morville étoient favorables comme lui à la faction; mais ils étoient ſans activité, tandis que Chauvelin auroit ſigné mille bulles ſi elles avoient ſervi à le maintenir en place : il étoit très-politique; & l'influence de la cour ſur la conduite & les principes des miniſtres étoit telle dans ce temps-là, que ce Chauvelin ne pouvoit déployer un autre caractere, puiſque

d'Agueſſeau, chancelier de France, jadis janſéniſte, bon Français, & libre de préjugés ſur l'article de la religion, n'en avoit point lui-même d'autre que celui de la cour, ce qui lui fit perdre la bonne opinion qu'on avoit de l'énergie de ſon ame.

Les courtiſans étoient donc obligés de croire comme le cardinal de Fleury, de ſoutenir ſa guerre, ſa bulle, ſes ſulpiciens, ſon Couturier, toute ſa cabale d'Iſſy : on admira cependant la dextérité du maréchal de Villars, qui ſe rencontra par haſard dans une ſéance querelleuſe du parlement, dans laquelle on agitoit quelque affaire de la bulle. Invité, en ſa qualité de pair, de donner ſon avis, d'opiner avec la cour, jamais homme ne fut plus ſurpris ni plus embarraſſé ; il entendoit certainement ces matieres plus que tout autre, car il étoit fort inſtruit ; mais il ne vouloit délibérer ni contre le parlement, auquel il s'étoit attaché, ni contre le parti de Fleury ; il dépayſa tout le monde en beaux & bons termes, & en habile courtiſan. Il dit qu'il avoit eu l'honneur de ſe trouver à pluſieurs conférences au Palais-Royal ſur la conſtitution *Unigenitus*, en préſence du régent & du cardinal de Noailles, dont la mémoire ſeroit à jamais reſpectable ; il ajouta qu'il avoit oui dire à un

des plus grands magiſtrats, à l'abbé Pucelles; que l'affaire ſur laquelle on délibéroit étoit des plus importantes & des plus graves; que pour lui il prenoit la liberté de repréſenter à cet auguſte tribunal, que plus la matiere étoit importante, plus il croyoit qu'on devoit ſe comporter avec modération, & qu'il opinoit pour que le parlement ſe retirât par-devers le roi & ſes miniſtres pour délibérer de concert; & que comme il n'étoit venu au parlement que pour entendre l'éloquence de M. le premier préſident, & de M. le procureur-général, dans une affaire particuliere, il ſupplioit la compagnie de trouver bon qu'il n'opinât point, & pria M. le premier préſident qu'il lui permît de ſe retirer, ce qu'il fit. Croira-t-on que les janſéniſtes & les moliniſtes dirent de Villars qu'il n'avoit point de religion?

Tels étoient les chefs, les généraux & les ſoldats de l'armée jéſuitique qui combattoit au nom de la bulle, & qui tourmentoit l'intérieur de l'état. Diſons un mot du lieutenant de police; il ſe nommoit Hérault.

Ce perſonnage abandonné au ſacerdoce, en étoit alors le bras droit, & il monta ſi bien la police, que, juſqu'à Sartines, l'état eccléſiaſtique fut enſuite un de ſes principaux départemens.

Hérault étoit curieux, insolent, avide, ambitieux, persécuteur. Il tenoit fidélement un triple registre où étoient inscrits les chefs des trois classes; les *bien-intentionnés*, ou constitutionnaires, les *neutres*, qui s'en moquoient ouvertement, & les *appelans* de la bulle : c'est-à-dire, qu'il avoit tous les talens d'un chef de la police. Ces appelans, pour se jouer de lui & de ses recherches, jeterent un jour dans sa voiture un paquet mouillé de gazettes ecclésiastiques, tandis qu'il visitoit une maison où il espéroit de surprendre les presses d'où sortoit cette gazette. On disoit alors dans le parti des neutres, qu'il eût dû au contraire encourager cette gazette, pour faire rougir le vice audacieux, si souvent tancé dans cet ouvrage satirique (1).

C'est en effet dans cette gazette que se vengeoient les jansénistes, derniere ressource de leur dépit, se trouvant éloignés, sous Fleury, des places & des prélatures.

Voilà le portrait des partisans de la bulle; je laisse les détails à ceux qui pourroient en publier un jour les pieces justificatives.

(1) On pourroit publier un jour les patriotiques, zélées & religieuses correspondances de Vintimille, Saint-Aubin, Couturier, Cônac, Couet, l'Allemand, avec Hérault, Fleury, & autres graves personnages. La boîte de Pandore est crevée le jour de la prise de la Bastille; l'esprit du sulpicianisme y est bien dévoilé.

CHAPITRE XIII.

Portrait de la faction des janſéniſtes, du parlement; portrait de l'abbé Pucelles, chef de ce dernier parti.

A côté du jéſuitiſme s'élevoit un parti redoutable conduit par Noailles, archevêque de Paris.

Ce cardinal, courageux, ſimple, pieux & vrai dans toute ſa conduite, eſt trop bien dépeint dans cet ouvrage pour en faire ici un portrait nouveau. Colbert, évêque de Montpellier, Soanen, évêque de Senez, un évêque d'Auxerre, & quelques autres, tous d'un extérieur ſimple, réſidans dans leur dioceſe, d'une morale ſévere, d'un eſprit & d'un caractere ferme, invariable, inflexible, s'attachoient à ce cardinal; mais dans ce parti, il n'y avoit ni moyens, ni reſſources pour s'avancer; en ſorte que les ambitieux ne déſiroient pas d'entrer dans cette claſſe: elle n'étoit formée que de perſonnages d'un caractere ferme, ſimple & capable de réſiſtance. Une boîte, nommée *la boîte à Perette*, où les riches

de la faction jetoient leurs aumônes, étoit la ſeule reſſource des pauvres du parti. Nous verrons cette boîte, ſous le regne de Louis XVI, enlevée par un héritier qui n'étoit point janſéniſte, & qui n'y eut d'autre droit que l'étrange arrêt du parlement.

Le parlement, dont j'ai montré l'eſprit, les factions & le caractere (tome III, page 219 & chapitres ſuivans), étoit preſque tout appelant, & la plupart des magiſtrats, ſinceres, vertueux, & indignés des allures obliques, des voies détournées, des principes verſatiles enfin des moliniſtes, entroient alors en convulſion en entendant parler d'un jéſuite ou d'un ſulpicien. La faction des magiſtrats courtiſans étoit cependant pour la bulle ou contre la bulle, ſelon l'occurrence; & cette portion de la magiſtrature étoit gouvernée par le premier préſident, toujours l'homme du roi, toujours vendu aux miniſtres, toujours porté à enregiſtrer des bulles, & à réprimer les arrêtés du parlement.

L'abbé Pucelles étoit au contraire le chef du parti de l'oppoſition. Souvent il gouvernoit ſa compagnie, les chambres aſſemblées, par l'effet de ſon éloquence ſublime & chaleureuſe, qui captivoit les eſprits; mais il étoit toujours aſſuré de gouverner les janſéniſtes qui dominoient

dans le parlement. L'eſprit verſatile, changeant & léger des ſeigneurs de la cour, nous faiſoit alors appeler *obſtination* la fermeté de ſon courage & la ſolidité de ſes principes. Cependant nous admirions ce caractere indomptable, qui devoit lui faire ſouffrir l'exil plutôt que de s'attacher à tous les principes, à toutes les opinions qu'occaſionoit la mobilité des miniſtres. Il avoit été l'ami & l'intime condiſciple de Fleury; ils étoient de même âge: mais Pucelles, inflexible & courageux, s'étoit ſéparé de lui depuis qu'il étoit devenu miniſtre; & au lieu d'approuver ſes démarches puſillanimes, ſupérieur à ſon ſiecle pour ſes principes, étranger à ſa patrie à cauſe de ſon intrépidité, Pucelles paroiſſoit comme un Romain, hors de ſon ſiecle, hors de ſa patrie, perdu dans Paris, & digne de figurer, par ſon caractere, dans la plus vertueuſe des républiques.

Sa belle tête étoit analogue à ſon génie; des traits forts, des yeux étincelans, une figure majeſtueuſe, des geſtes impoſans, aidoient merveilleuſement ſon éloquence toujours victorieuſe. Ses regards étoient animés & fermes, & le feu qui en ſortoit, pour ainſi dire, annonçoit les mouvemens de ſon ame & augmentoit la puiſſance de ſes diſcours.

Il

Il étoit reſpecté & craint dans le parlement, & on redoutoit en lui ces élans d'une ame qui ſe ſentoit outragée, quand ſa compagnie enregiſtroit, par foibleſſe, quelque édit qui demandoit de la réſiſtance : il s'indignoit alors, il parloit ſans écrire & ſans préparation au milieu de ſa compagnie, &, comme Jupiter tonnant, il faiſoit rougir, pâlir & baiſſer les yeux, ou bien il animoit, comme il vouloit & quand il le vouloit, toute la magiſtrature.

A cette éloquence, à ces qualités ſupérieures, Pucelles joignoit une grande pureté de mœurs & la ſévérité d'un bon janſéniſte. Sa vie étoit depuis long-temps irréprochable ; & ce n'étoit en lui ni affectation, ni hypocriſie, mais l'effet d'une ſimplicité de mœurs, d'un ton véridique qui formoit ſon caractere, d'une candeur véritable, & cependant ſa jeuneſſe avoit été galante & orageuſe.

L'abbé Mengui, ſon rival, avoit un caractere plus flexible & une éloquence plus ſéduiſanre ; il avoit auſſi plus de moyens dans l'eſprit, & une infinité de tours pour parvenir à ſon but, que Pucelles, trop ſublime & incapable de détails, ne connoiſſoit pas. Mengui jetoit des fleurs quand il le vouloit, & ſavoit embellir ſes diſcours oratoires. Le génie de Pucelles, au con-

traire, ardent, impétueux, n'étoit ſuſceptible d'aucun ornement. Quant à leur caractere reſpectif, on diſoit de Mengui qu'il étoit changeant, parce qu'il n'étoit point opiniâtre; foible, parce qu'il ſe rendoit au parti de la paix, & léger, parce qu'il ne tenoit pas toujours à ſon avis. Ce magiſtrat en effet favoriſoit ces bruits; car il finit par devenir neutre ſur les affaires eccléſiaſtiques, ayant été gagné par Fleury.

Outre cette compagnie, il y avoit encore des corps qui profeſſoient le janſéniſme, & dont, pour cela, on vouloit l'abolition ou la réforme. On avoit déjà renverſé Port-royal, berceau des grands hommes, tels que Racine & Paſchal; on avoit aboli le collége de Sainte-Barbe, où ſe faiſoient des excellentes études & quelques folies: on avoit exilé ou exclu cent docteurs de Sorbonne; ce qui fit dire, avec raiſon, qu'il n'en reſteroit plus que la carcaſſe: on avoit diſperſé l'Oratoire, compagnie qui penſoit auſſi librement & qui agiſſoit avec autant d'aſſurance & de loyauté, que les ſulpiciens penſoient en eſclaves & agiſſoient en intrigans. Tel étoit, depuis le commencement du miniſtere de Fleury, juſqu'en 1742, le triſte état de l'égliſe de France, du miniſtere, &, par ſympathie, de la plupart des courtiſans.

CHAPITRE XIV.

Commiſſion miniſtérielle établie à Embrun par lettre de cachet, pour y condamner, en forme de concile, l'évêque de Senez.

Les deux armées étant bien animées, bien fortifiées d'argumens, de diſtinctions, de paſſages des peres, on imagina de placer un champ de bataille à Embrun, à mi-côte des Alpes.

Près de là vivoit un vieillard octogénaire, l'ancien des évêques de ſa province, d'un caractere ouvert, franc, droit, délicat ſur les procédés, inébranlable dans ſes opinions, le pere des pauvres, l'ennemi du faſte, ſans argenterie, ſans aucun luxe. Il prêchoit, il confeſſoit, il adminiſtroit les ſacremens comme un vicaire de paroiſſe, quoiqu'il fût évêque; il convertiſſoit ſes diocéſains & ſes curés libertins, en ſe mettant à genoux devant eux, & en les conjurant, les larmes aux yeux, de changer de vie. Tel étoit le prélat que la cabale d'Iſſy vouloit précipiter de ſon ſiége épiſcopal.

A côté de ce prélat ſe trouvoit quelquefois à

Embrun, l'intrigant Tencin, homme ſans honte, ſans frein, libertin, indévot, irréligieux, & flétri par l'agiotage, qui, ayant fait de Law luthérien un catholique, étoit très-propre à faire de Soanen un prélat hérétique, & de le déclarer tel dans un concile en forme.

Pour l'aſſembler canoniquement, il partit de Verſailles des lettres de cachet, le 24 mai 1727, où le roi diſoit qu'il *avoit permis* au ſieur archevêque d'Embrun d'aſſembler inceſſamment un concile, pour y traiter & diſcuter des affaires qui intéreſſent la religion & les dogmes de la foi. Le roi ajoutoit aux peres du futur concile, que ſon intention étoit qu'ils ſe rendiſſent en ladite ville d'Embrun, au jour indiqué par ledit ſieur archevêque, pour s'y aſſembler; *enjoignant de ne pas ſortir de la ville avant la fin de ce concile, & ſans ſon conſentement.*

Jamais, depuis que le chriſtianiſme exiſte, on n'avoit vu de ſi folle entrepriſe. Un concile par lettre de cachet, l'indiction des peres à Embrun par lettre de cachet, la demeure dans cette ville juſqu'à la clôture, par lettre de cachet, & tout cela pour la défenſe de la bulle & de la foi.

Il me paroît qu'un concile pour la réforme des mœurs eût été dans les bonnes regles, parce

qu'il eſt d'un bon gouvernement de preſcrire une réforme quand les mœurs ſont relâchées. Dans ce cas-là, il eût fallu choiſir une douzaine de prélats de bonne conduite & de mœurs ſéveres pour dépoſer Tencin.

Mais on vouloit qu'on crût à la bulle quand on n'y croyoit pas, & on laiſſoit au clergé ſes mœurs corrompues, qu'on pouvoit réprimer. Auſſi le vieillard de Senez, intrépide & inexorable, répondit aux lettres d'indiction, qu'il avoit vécu pour prêcher la ſaine doctrine, & *qu'il mourroit pour la ſoutenir.*

Il partit donc de Senez ce vieillard inflexible; il ſortit de ſon dioceſe où il ne devoit plus rentrer. Une lettre de cachet avoit ouvert le concile, une lettre d'exil dans les montagnes d'Auvergne devoit en être la clôture : on arrêta le meſſager qui apportoit ſes papiers, pour qu'il fût ſans moyen de défenſe; on n'oublia rien pour le roidir & l'attacher à ſon ſentiment, & Tencin dans ſes diſcours, parla du loup dans la bergerie.

On chaſſa enſuite les théologiens de l'évêque de Senez, & on n'eut pas égard à ſes actes de récuſation, qu'il fit ſignifier à ſes juges. Vainement reprocha-t-il à tous d'être les inſtrumens des miniſtres, & à Tencin d'être inhabile à

le condamner canoniquement, parce qu'il avoit été flétri, amendé par la cour de parlement, accuſé & convaincu de ſimonie; Tencin le cita pour la doctrine. Soanen appela de nouveau au futur concile général œcuménique; & le concile d'Embrun lui fit des monitions. Enfin il fut condamné & ſon inſtruction paſtorale fut déclarée téméraire, ſcandaleuſe, ſéditieuſe, injurieuſe à l'égliſe, aux évêques, à l'autorité royale, ſchiſmatique, pleine d'un eſprit hérétique, remplie d'erreurs, fomentant l'héréſie; & en conſéquence Soanen fut déclaré ſuſpens de tout pouvoir épiſcopal & ſacerdotal. En attendant, on recevoit à Paris l'archevêque Tencin du régiment de la calotte.

Les évêques appelans, irrités d'un pareil traitement, pouſſerent des cris juſqu'aux nues. L'intrépide, l'opiniâtre Colbert en fit un à Montpellier, pour reprendre Tencin, qui avoit oſé appeler le prélat de Senez, *Sobna*.

Colbert qui ſavoit l'écriture, trouva que ce Sobna, préfet du temple des Juifs, avoit beaucoup de reſſemblance avec Tencin, & dit que la comparaiſon n'étoit pas heureuſe. *Sobna*, diſoit Colbert, *étoit un homme de plaiſir; revêtu d'une dignité ſublime dans la religion, il n'en étoit pas plus religieux; car il ne con-*

noiſſoit de bonheur que celui de la vie préſente, & de grandeur & de gloire, que ce qui faiſoit ſa propre honte. Libertin, eſprit fort, mangeons & buvons, *diſoit-il*, nous mourrons demain. *Voilà le caractere de Sobna; y reconnoiſſez-vous, mes freres, celui du ſaint évêque qui vient d'être condamné?*

Tencin reſſembloit mieux en effet à Sobna que le pauvre évêque Soanen.

Colbert faiſoit enſuite la peinture du concile d'Embrun; il parloit de la violation du droit des gens, de l'empriſonnement du meſſager chargé des lettres du prélat, de ſes papiers volés, des notaires du prélat arrêtés dans leurs fonctions, des juges récuſés, qui jugeoient la récuſation, & des coups de bâton dont on avoit menacé le prélat. S'abandonnant alors à l'indignation & à la chaleur de ſon ame, Colbert s'écrioit dans ſon mandement: *Quoi de plus affreux que ce brigandage?*

Ce mot ne tomba pas; les conſtitutionnaires ne purent ſauver l'honneur de ce concile d'Embrun, à cauſe de l'indigne prélat qui le préſidoit; & les janſéniſtes, & les indifférens qui formoient alors les trois quarts de la ſociété, n'appelerent plus ce concile que le *brigandage.*

Sainte religion ! qui ne devez votre propagation, qu'à la concorde de vos premiers apôtres, à la ſainteté de votre morale, à l'union, à la tolérance, à la charité de vos premiers évêques, c'eſt Tencin, les jéſuites & les ſulpiciens qui vous rendoient ainſi odieuſe.

CHAPITRE XV.

Projets d'enlever au parlement la connoiſſance des affaires eccléſiaſtiques, & d'établir une commiſſion inquiſitoriale ; exils & empriſonnemens.

LA mécanique de ce concile imaginé à Iſſy, avoit été exécutée avec tant de facilité, qu'on forma l'étrange projet, dans ces dangereuſes conférences, d'établir une commiſſion miniſtérielle, pour connoître des affaires relatives aux deux puiſſances, à la bulle, & à la diſcipline eccléſiaſtique.

C'étoit ravir au parlement la plus précieuſe de ſes prérogatives, qui lui ſoumettoit le premier ordre de l'état.

Mais Saint-Sulpice, qui ſe peuploit, qui ſe

ſe répandoit dans les dioceſes, & qui par-tout étoit circonſcrit par le parlement, vouloit que les eccléſiaſtiques puſſent ſecouer le joug des cours de juſtice, pour les faire tomber ſous celui qu'il alloit impoſer. Il vouloit abolir les appels; c'eſt-à-dire, renverſer tout reſte de liberté dans le clergé du ſecond ordre, que le bon Henri IV avoit été ſi ferme à lui conſerver. Saint-Sulpice, tourmenté de cette paſſion, avoit à craindre la réſiſtance invincible du parlement, ſa ſenſibilité, ſon iraſcibilité, & la haine ſur-tout des Français pour l'inquiſition & pour les commiſſions arbitraires: il eſſaya donc de l'attaquer ſourdement, de loin, avec adreſſe, & d'une maniere ambiguë. Il avoit encore à craindre l'eſprit pacifique de Fleury, la volonté du roi, dont on ne connoiſſoit pas trop le caractere; il tâtoit & eſſayoit des attaques indirectes; il vint au point de faire déclarer la bulle, loi de l'état, & d'empêcher les appels par une déclaration qu'on porta au parlement, & l'on compromit l'autorité du roi, au point que ce jeune monarque, comme pour une grande affaire, vint tenir un lit de juſtice le 28 mars 1730, où furent enregiſtrées militairement des regles de foi.

Toutes querelles alors étoient aſſoupies, & les factions auroient été peut-être terminées; mais

le génie profond, ardent & enveloppé, qui animoit ſourdement la cabale d'Iſſy, demandoit des combats, pour qu'elle fût victorieuſe, & le jeune roi alla même juſqu'à ordonner que le parlement, après le lit de juſtice, ne délibéreroit plus, ou que le premier préſident leveroit les ſéances. Cette autre eſcarmouche néanmoins ſe paſſa bien pour la cour de Verſailles.

L'orage paſſé, on attaqua le parlement par des évocations qui réveillerent encore ſa ſenſibilité; & Pucelles pouſſé à bout, engagea ſa compagnie à faire des remontrances ſur ces irrégularités, & ſur les anciennes défenſes d'opiner. Pour humilier les conſeillers, qu'une régente avoit autrefois appelé *canaille*, on dit au roi qu'il ne falloit recevoir que des préſidens pour les remontrances, ce qui donna lieu à d'autres débats; enſuite on ordonna au parlement de garder le ſilence ſur la bulle, de ne plus délibérer; & le chancelier oſa dire qu'on évoquoit au conſeil du roi les affaires, parce qu'on jugeoit, au parlement, contre les lois connues de l'état; ce qui jeta le parlement dans une déſolation ſi extrême, que l'abbé Pucelles, dans les terribles & éloquens diſcours contre le deſpotiſme, alla juſqu'à dire que Fleury avoit mal élevé le roi, l'avoit imbu de mauvais principes contre ſes

parlemens, & juſqu'au point de défendre de délibérer, & de vouloir ſoumettre au corps eccléſiaſtique tous les ordres de l'état; enfin Pucelles anima ſi bien toute la magiſtrature, que pour conſterner la cabale d'Iſſy, & la jeter elle-même dans les plus grands embarras, il rappela tous les anciens principes relatifs au gouvernement du clergé en France; & ſur le champ furent dreſſés les fameux articles ſur les bornes des deux puiſſances, que je vais rapporter.

» 1°. La puiſſance temporelle établie directe-
» ment de Dieu, eſt indépendante de toute au-
» tre, & nul pouvoir ne peut donner la moindre
» atteinte à ſon autorité.

» 2°. Il n'appartient pas aux miniſtres de l'é-
» gliſe de fixer les termes que Dieu a placés entre
» les deux puiſſances; les canons de l'égliſe ne
» deviennent lois de l'état qu'autant qu'ils ſont
» revêtus de l'autorité du ſouverain.

» 3°. A la puiſſance temporelle ſeule appartient
» la juriſdiction extérieure qui a droit de con-
» traindre les ſujets du roi.

» 4°. Les miniſtres de l'égliſe ſont comptables
» au roi & à la cour, ſous ſon autorité, de tout
» ce qui peut bleſſer la tranquillité des lois de
» l'état.

» 5°. Les ordonnances, édits, réglemens,

» arrêts de la cour, ſur l'autorité de nos rois ;
» ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur ;
» & le préſent arrêt ſera lu, publié, affiché,
» &c. « Le lendemain même le miniſtere, par un arrêt du conſeil, caſſa cet arrêté du parlement, le déclara de nul effet, ordonnant qu'il fût biffé.

Depuis cet arrêté & depuis ſa caſſation dans le conſeil du roi, le parlement étoit entré en vacances. Maurepas, à la rentrée, portant une lettre du roi à cette cour, les eſprits y étoient encore ſi animés, qu'ils refuſerent d'en entendre la lecture, invoquant ce principe qui défend d'obtempérer aux lettres cloſes. Le roi manda le premier préſident, pour chercher des moyens de faire ouvrir ſa lettre cloſe, & de la faire lire au parlement. Le premier préſident vint en effet les conjurer de laiſſer lire la lettre du roi ; elle ne fut point lue.

Les gens du roi en apporterent une autre qui portoit aux membres du parlement d'ouvrir la premiere, ſous peine d'être traités en rebelles, & cette finale mit en émotion tout le parlement.

» Il eſt bien triſte, diſoit l'Abbé Pucelles,
» de ſe trouver entre deux écueils, ou le dé-
» faut d'obéiſſance au roi, ou le manque de

» fidélité à ſes devoirs. Le plaiſir d'obéir au roi,
» la crainte de lui être déſagréable, l'amour
» tendre pour ſa perſonne, tout nous porte
» à l'obéiſſance; mais lorſqu'elle ſe trouve
» contraire aux intérêts du roi même, elle
» dégénere en faux reſpect, & la fidélité doit
» alors prendre le deſſus. Les menaces qu'on
» nous fait, bien loin de m'intimider, ne font
» que ranimer & raffermir mon zele & mon cou-
» rage. Le roi eſt maître de mes biens, de
» ma fortune, de ma liberté; mais de toutes
» les peines qu'il peut m'impoſer, il n'en eſt
» point qui puiſſe ou me forcer à trahir mon
» devoir en violant le ſerment que j'ai fait, ni
» m'obliger à me taire quand il s'agit de ſon ſer-
» vice, ni m'empêcher de me placer entre lui
» & tout ce qui peut l'attaquer. Si le roi étoit
» à Paris, il faudroit aller au louvre, ſa lettre de
» cachet à la main, S. M. ne s'y reconnoîtroit
» pas. Ce que M. le premier préſident doit re-
» préſenter au roi eſt tracé d'avance dans les
» diſcours pleins de courage de la Vacquerie &
» de le Jay, &c. . . . . Comment
» cette démarche pourroit-elle déplaire au roi?
» Que lui demandons-nous? la liberté de vivre
» en gens de bien, & de mourir en paix, de
» vivre fideles à ſon ſervice, à la patrie, à nos

» devoirs, à nos ſermens, à nos ſaintes libertés,
» & après avoir mené une vie dure, ingrate, la-
» borieuſe, de mourir en paix; c'eſt cependant
» ce qu'on nous refuſe «. Il finit en propoſant d'aller à Marly ſe plaindre au roi.

L'abbé Pucelles, animant par ces propos toute ſa compagnie, & le premier préſident la voyant prête à partir pour Marly, repréſentoit les conſéquences dangereuſes d'une pareille démarche. L'abbé Pucelles répétoit au premier préſident, que le parlement ne ſuivoit en cela que la démarche de la Vacquerie & de le Jay qui, en 1480 & en 1626, s'étoient immortaliſés. Ainſi les débats durerent deux heures, pour dire qu'on iroit & qu'on n'iroit pas trouver le roi; le premier préſident parloit de la néceſſité d'ouvrir la lettre du roi, & meſſieurs ne vouloient y conſentir qu'après qu'il auroit donné ſa parole qu'il marcheroit à la tête de la compagnie. Il offroit d'aller ſeul à Marly ſe jeter aux pieds du roi au nom de la compagnie, & meſſieurs répondoient que puiſqu'ils regardoient la démarche périlleuſe, ils vouloient la partager avec lui. Le premier préſident y conſentit au bout des deux heures, & l'arrêté fut pris ſur le champ, *de ſe plaindre de l'abus qu'on faiſoit des ordres du roi.* Alors on ouvrit la lettre de cachet de

la veille, où le roi défendoit toute délibération ſur les affaires de deux puiſſances, à peine d'encourir ſon indignation.

Arrivés à Marly, le roi étant à ſon débotté, le premier préſident envoya Dufranc, ſecrétaire de la cour, au duc de Treſmes, premier gentilhomme de la chambre, pour l'avertir que la compagnie ſouhaitoit de lui parler.

Le duc de Treſmes deſcendit, & le premier préſident lui dit que le parlement déſiroit d'avoir l'honneur de ſaluer le roi, & il le pria d'en avertir ſa majeſté.

En attendant, le duc de Noailles, qui étoit accouru pour être témoin de cette ſcene, dit au parlement qu'il n'étoit point dans ce veſtibule en lieu décent ni convenable; il le fit entrer dans la ſalle du grand-maître, & fit allumer du feu & des bougies.

Mais le duc de Treſmes vint un quart-d'heure après déclarer qu'il étoit déſeſpéré d'avoir à faire une réponſe au parlement ſi triſte & ſi abſolue; il dit que le roi ne vouloit pas recevoir ſon parlement, & lui ordonnoit de s'en retourner ſur le champ à Paris. Le parlement fit une ſeconde tentative, & le duc de Treſmes répondit que l'ordre du roi étoit ſi abſolu, qu'il ne pouvoit lui en parler une ſeconde fois.

Fleury, d'Agueſſeau & Maurepas arrivoient en attendant tout alarmés d'un voyage auſſi inſolite, & le cardinal ſe retournant vers le premier préſident, s'écria : *Ah ! monſieur, à Marly ! à Marly, monſieur ! ô ciel, à Marly ! & cela, pour parler au roi !*

Le premier préſident répondoit qu'il n'avoit point reçu de défenſes d'aller à Marly, mais ſeulement de délibérer ; & le cardinal ſe tournant enſuite du côté de l'abbé Pucelles, eut la bonne foi de lui dire qu'il étoit perſonnellement en colere contre lui à cauſe du diſcours qu'il avoit tenu au parlement. Pucelles lui dit qu'il n'avoit avancé que ce que la vérité, la conſcience & l'honneur lui avoient dicté. *J'honore cependant*, dit le cardinal, *le parlement de Paris. Il paroît bien*, lui répondit Pucelles, *que vous faites un grand cas de la compagnie : elle n'a jamais été avilie que ſous votre miniſtere ; à jamais on en fera le reproche dans l'hiſtoire à votre mémoire, & on y rappellera que ſous votre gouvernement, le parlement en corps n'a pu voir le roi.*

Le retour à Paris, & l'aſſemblée des chambres étoient redoutables. Le premier préſident offrit d'aller ſe jeter aux pieds du roi, pour lui expoſer la douleur de la compagnie qui n'avoit pu

parvenir

parvenir juſqu'aux pieds du trône. On demanda d'appeler les princes & les pairs, & l'abbé Pucelles cita l'exemple de 1625, de 1645 & de 1667, époques connues où la magiſtrature avoit été trouver le roi ſans être mandée ; mais il ajouta qu'alors on n'étoit pas gouverné par un cardinal, *obſédé*, diſoit-il, *par la cohorte qui l'environne, ce qui eſt bien triſte pour la compagnie, & renforcé de M. d'Agueſſeau & de M. Chauvelin, l'un & l'autre garde des ſceaux, éleves de la compagnie. Le premier*, diſoit-il, *a ſoutenu les principes pour leſquels nous combattons, & l'un & l'autre avancent des maximes oppoſées.*

Il ajouta enſuite que défendre les délibérations & les remontrances, c'étoit anéantir le parlement, & le réduire à l'état d'inſtrument aveugle & paſſif des miniſtres du roi. *Ce n'eſt*, dit-il, *ni par mauvaiſe humeur, ni par animoſité contre M. le cardinal que je parle ; je le reſpecte & je l'aime, mais ſans le craindre ; je le regarde comme un homme dompté par cette cohorte qui l'entoure ſans le quitter d'un pas. Je ſuis donc d'avis de charger le premier préſident d'aller préſenter au roi, de la part de la compagnie, l'impoſſibilité de remplir ſes fonctions tant qu'elle ne pouvoit concilier ſes devoirs de fidélité & d'obéiſſance, & d'aller demander au*

roi l'audience du parlement. Le roi, les miniſtres, le cardinal ſur-tout, étoient embarraſſés; car le parlement étoit prêt à laiſſer toutes ſes fonctions, puiſqu'on lui défendoit de délibérer; il ne ceſſoit de dire qu'un corps qui n'eſt rien que par ſes délibérations, eſt une véritable machine quand cette puiſſance lui eſt ôtée. Le miniſtere, toujours plus embarraſſé, promit une déclaration favorable au parlement ſur les deux puiſſances; mais il perſiſta dans la défenſe des délibérations; & Pucelles, qui croyoit qu'un parlement qui ne peut parler, n'eſt plus qu'un corps ſans ame, un être fantaſtique, perſiſtoit à offrir les démiſſions, &, donnant l'eſſor à la ſenſibilité de ſon ame, il diſoit, les larmes aux yeux: » Voir de nos places le feu s'allu-
» mer de toutes parts, gagner le palais, le
» trône de nos rois, & non ſeulement ne pou-
» voir agir contre les incendiaires, mais même
» ne pouvoir être écouté ſur les moyens de
» l'éteindre; voir au pied du tribunal des com-
» munautés diſperſées, des particuliers dépouil-
» lés, des vivans, des mourans réclamer la juſ-
» tice & les lois dont nous ſommes les dépo-
» ſitaires, & ne pouvoir leur tendre la main
» pour les ſecourir; nous voir dégradés, anéan-
» tis, car c'eſt nous ôter l'être, que ce nous dé-

» fendre de délibérer ; n'eſt-ce pas ſéparer l'ame
» du corps, n'eſt-ce pas la réduire à l'impoſſibilité
» de ſatisfaire à ſes obligations ? Triſte ſituation !
» de ne pouvoir remplir ſes devoirs ſans tomber
» dans le crime de déſobéiſſance, & ſans s'at-
» tirer les menaces de l'indignation du roi !
» Les miniſtres nous annoncent la paix, & en
» la promettant, ils s'en éloignent ; après avoir
» diſperſé des corps, des citoyens vertueux ;
» après les avoir jetés dans les priſons comme des
» criminels ; après avoir ſéparé le pere de ſes en-
» fans, des religieuſes innocentes de leurs com-
» munautés, de pieux eccléſiaſtiques & des ſujets
» fideles ; après les avoir exilés dans une terre
» étrangere, ſans conſeil, ſans défenſeurs ; &
» après tous ces excès, traiter les magiſtrats,
» leurs protecteurs nés, en criminels de leſe-
» majeſté, en hérétiques, en ſchiſmatiques,
» n'eſt-ce pas le comble des excès du pouvoir ?
» Le conſeil du roi nous juge ainſi ſans nous
» entendre ; nous parlons, & on nous défend
» la parole ; nous délibérons, on nous menace ;
» quelle paix, après cela, le conſeil du roi
» veut-il nous laiſſer entrevoir, ſinon celle qu'on
» n'oſe nommer ? Non, je ne puis me taire
» quand je vois des conſeillers du roi prêter
» la main à ce qui eſt capable d'écarter la paix,

» & avilir la compagnie. Que nous reſte-t-il » donc dans cette ſituation déplorable, ſinon de » repréſenter au roi l'impoſſibilité d'exiſter en » forme de parlement ſans la permiſſion de » parler, l'impoſſibilité par conſéquent de con- » tinuer nos fonctions « ?

Le parlement, ému de ces ſentimens, envoya donc le premier préſident ; le roi ne voulut pas le recevoir. Il écrivit, & il ne lui fut point répondu.

L'abbé Pucelles, encore plus animé, diſoit que les miniſtres aigriſſoient en même temps les eſprits par l'exil des plus vertueux perſonnages, & vouloit que la cour délibérât ſur ces actes d'autorité ; mais le premier préſident, quand ces queſtions délicates étoient entamées, levoit la ſéance & partoit ; il alloit ſupplier, conjurer Fleury de lui faciliter, par ſa médiation, de parvenir juſqu'au roi. *C'eſt inutile*, diſoit le cardinal, *ſi vous voulez lui parler d'affaires.* Le parlement, laſſé encore cette fois, laiſſa tous ces différens s'aſſoupir avec tranquillité.

Tout paroiſſoit appaiſé, quand, le mois de janvier, le roi manda le parlement par députés. A leur arrivée, Maurepas vint leur dire, dans une ſeconde antichambre, que le roi défendoit à tous, & nommément au premier pré-

ſident, de prendre la parole quand le roi auroit ceſſé de parler. Ils furent donc introduits, & ils trouverent dans ſa chambre le roi, aſſis & environné du duc d'Orléans, du chancelier d'Agueſſeau, du garde des ſceaux de Chauvelin, de Fleury, & de divers autres ſeigneurs.

Le roi dit que ſon chancelier expliqueroit ſes intentions, & d'Agueſſeau ajouta : » Ce » qu'il y a d'irrégulier & d'indécent dans la con- » duite & les démarches du parlement, depuis » les ordres du roi, vous fait ſentir combien » S. M. doit être irritée : elle m'ordonne de » vous dire que tout ce que vous avez fait ſoit » nul & ſupprimé, comme contraire à l'obéiſ- » ſance qui lui eſt due. Elle défend toute aſſem- » blée à ce ſujet, & elle regardera comme re- » belles & déſobéiſſans ceux qui éluderont ſes » ordres.

» Le roi connoît toute l'étendue des droits » de la ſuprême puiſſance ; il empêchera qu'ils » ne ſouffrent aucune atteinte : la plus inviola- » ble des maximes qui regarde l'autorité royale, » eſt qu'il ne ſoit jamais ſouffert qu'on manque » à l'obéiſſance. Le roi ordonne de faire inſérer » dans les regiſtres ce qu'il vous dit par ma » bouche «.

D'Agueſſeau ayant ainſi parlé, le roi ajouta :

» Voilà ma volonté ; ne me forcez pas à vous » faire ſentir que je ſuis votre maître «; & le premier préſident répliqua : » Il nous eſt » défendu d'expliquer au roi l'excès même de » notre douleur «. On fit donc une révérence profonde à l'automate ; on ſe ſépara, & cette ſcene ſe paſſa encore au contentement de la cour de Verſailles.

L'archevêque de Paris, quelque temps après, fit un mandement où les libertés de l'égliſe Gallicane étoient compromiſes. Vingt-deux curés de Paris ne voulurent pas l'annoncer au peuple ; il fut dénoncé au parlement, à qui le roi défendit de nouveau de s'occuper de ces affaires ſans ſa permiſſion. Robert fit une remarque là-deſſus fort ingénieuſe, qui fit éclater de rire toute la compagnie au milieu des débats : *Comment voulez-vous*, diſoit-il, *que nous obéiſſions au roi qui nous défend de délibérer ſur les affaires eccléſiaſtiques ſans qu'il en ſoit informé ? Pourrions-nous jamais en informer S. M. ſans une délibération préalable ? Et n'eſt-il pas de toute vérité que, pour que la compagnie puiſſe informer le roi d'un objet, il faut néceſſairement qu'elle délibere ? Nous ne ceſſerons donc jamais de parler & de délibérer, puiſqu'il eſt impoſſible de garder le ſilence.*

» Nous voyons bien, ajoutoit Pucelles, qu'il » ne nous reſte plus qu'à porter nos têtes au roi. » Il eſt le maître, diſoit-il, de nos biens & de » notre vie (1), mais non de ma conſcience; & » pouvons-nous de ſang froid obſerver les ravages » que les ennemis de la paix font dans le dioceſe » de Paris «? Il dit qu'à la vue de ces maux jamais il ne garderoit le ſilence.

Le premier préſident répondoit que telle étoit la volonté du roi, & qu'il devoit s'y ſoumettre. Dupré, & autres conſeillers, lui dirent qu'il n'avoit que ſa voix comme les autres, & que l'ordre verbal du roi n'étoit pas plus fort que les lettres de juſſion, ſur leſquelles la cour faiſoit même d'itératives remontrances. Le préſident ne voulant pas ſe rendre, on en vint aux reproches amers; on lui dit qu'il étoit honteux & infame d'abandonner ſa compagnie: *Jamais*, lui diſoit un conſeiller, *vous ne ſerez plus grand que lorſque vous ſerez à la tête de vos confreres; on vous mépriſera à la cour quand vous en ſerez ſéparé; & ſi la compagnie*

(1) Comme les meilleures têtes des parlemens avoient beſoin de quelques leçons ſur le droit de l'homme! On tient à Maroc, à Fez & à Tunis le langage de Pucelles. En France, le roi poſſede ce qu'il tient de ſes ſujets.

périſſoit, il vous ſeroit encore glorieux de périr avec elle : enfin, les conſeillers ſur-tout, qui n'étoient pas de grand'chambre, déclarerent qu'ils ne feroient aucun travail qu'on n'eût délibéré ſur la conduite de l'archevêque de Paris.

Le lendemain il n'y eut d'audience que dans la grand'chambre, où l'on reçut une lettre de cachet qui les fit toutes aſſembler : les enquêtes ne voulurent pas l'ouvrir d'abord ; mais ils l'ouvrirent après de grands débats. Le roi mandoit le parlement par députés ; & comme on demandoit au préſident ce qu'il diroit au roi : *Encore faut-il*, répondit-il, *que je ſache ce que nous dira le roi lui-même. Cela n'eſt pas difficile à deviner*, diſoit Titon ; *mais vous devez répondre comme le premier préſident de Verdun, en 1626, dans une occaſion ſemblable, il dit au roi que comme il s'agiſſoit de la religion, de la ſureté de ſa perſonne & de ſon état, il ne devoit pas réputer à déſobéiſſance, s'il ne pouvoit déférer aux ordres du roi.* Dupré ajouta qu'il falloit déclarer alors que le parlement ne pourroit continuer ſes fonctions, ſi on le dépouilloit de la partie la plus eſſentielle de ſes devoirs, celui de parler, & que la regle de Fleury ſentoit trop la regle du ſilence des ſéminaires de St-Sulpice pour obtempérer : on ajoutoit ces facéties aux objets les plus ſérieux.

On

On écouta tous les avis, & d'une voix unanime, on arrêta que le premier préſident tiendroit au roi ce langage. Si le roi lui faiſoit défendre de parler, par un miniſtre, il n'auroit aucun égard à des ordres de cette eſpece; & ſi le roi lui-même défendoit de parler, il laiſſeroit par écrit les paroles de Verdun au pied du trône. Dès ce jour-là toutes affaires ceſſerent au palais, & les avocats même refuſerent de plaider.

Le roi averti de tous ces arrêtés, reçut le parlement avec un grand appareil; il étoit environné de M. le duc, du comte de Clermont, du duc du Maine, du comte de Toulouſe, du prince de Dombes, du comte d'Eu, de Fleury, d'Agueſſeau, Chauvelin, Villars, Charoſt, Maurepas, &c. &c.

Je vous ai fait ſavoir ma volonté, dit le roi; *je veux qu'elle ſoit pleinement exécutée : je défends toute délibération; ce que vous avez fait mérite mon indignation; ſoyez plus ſoumis, & retournez à vos fonctions.*

Le premier préſident faiſant une profonde révérence, voulut parler.... TAISEZ-VOUS, ajouta le roi. Sur le champ l'abbé Pucelles voyant que le premier préſident n'exécutoit pas l'arrêté de la compagnie, ſe mit à genoux devant Louis XV, tira de ſa poche l'arrêté du parlement,

& le posa très-respectueusement aux pieds du roi. Maurepas le ramasse, le déchire, & jette les loques par terre entre le roi & le parlement.

La séance du sultan levée, & les députés du parlement se rendant à Paris, Fleury se sentit outragé, & les ministres s'irriterent de la hardiesse de Pucelles, qui osoit écrire quand il étoit défendu de parler. Ils envoyerent la Plane, brigadier des gardes du corps, & deux gardes du roi, qui arrêterent l'abbé Pucelles à Senlis, se saisirent de lui, & l'emmenerent à Corbigny dans son abbaye : *Rapportez à Fleury*, dit-il aux satellites qui se saisissoient de lui, *que c'est ainsi qu'agissent les tyrans.* Et comme les ministres redoutoient même les Parisiens, car l'abbé Pucelles jouissoit dans la capitale d'une estime aussi générale que méritée, Fleury dit à Maurepas : *Faites donc une chanson pour amuser la ville de Paris, & badin du mot Pucelles* : Maurepas en fit une & se surpassa ; il plaça ce mot dans la bouche des dames de la halle qui chanterent ces couplets fameux, dont on n'a pas oublié le refrain.

Rendez-nous Pucelles, ô guai !
Rendez-nous Pucelles.

De la halle la chanson monta jusqu'aux dames

de la cour, & l'on ne ceſſa, pendant pluſieurs mois, de chanter un conſeiller victime de ſon courage & du patriotiſme.

Des mouſquetaires allerent la nuit ſuivante (car les viſirs craignoient le peuple), enlever Titon, & le renfermerent à Vincennes, de là on le transféra au château de Ham; & tandis que le parlement refuſoit même de s'aſſembler à ſon retour à Paris, la ſeule grand'chambre eut *la foibleſſe*, aux termes du parti qui ſe diſoit patriotique, de s'aſſembler; mais bientôt les huées du peuple la forcerent de vider la place; & d'Agueſſeau, plus embarraſſé peut-être que le parlement, écrivit au premier préſident, qu'il étoit ſurpris que la grand'-chambre elle-même, qui avoit donné tant de preuves de courage & de fermeté dans ſes devoirs, eût abandonné l'exercice de ſes fonctions, tandis que d'Agueſſeau avoit déjà oublié lui-même ſes principes & ſes devoirs. Toute la capitale cependant, même en chantant Pucelles, applaudiſſoit aux embarras que les enquêtes donnoient à des miniſtres qui puniſſoient de la priſon l'accès de la vérité, & des remontrances poſées à genoux & en ſilence au pied du trône. *Que deviendrons-nous*, diſoit-on à Paris, *ſi un autre Dubois ſuccede à Fleury, de qui nous attendions des manieres plus douces? On ne pourra donc plus rien*

faire paſſer au roi; & quand il ſera de l'intérêt du miniſtre d'égorger quelqu'un, les miniſtres injuſtes feront de notre roi que nous adorons tous, une machine ou un perroquet. Le miniſtere étoit déſolé; la faction jéſuitique & ſulpicienne payoit chérement ſes triomphes. Il ſe tenoit de fréquentes conférences à Iſſy, & depuis les commencemens des troubles juſqu'au moment actuel, on voyoit Rohan, Biſſy, Tencin, Vintimille, le pere Latour aller & venir d'Iſſy à Paris, & de Paris à cette campagne du cardinal.

Les plus violens vouloient qu'on ôtât à la magiſtrature la connoiſſance de toute affaire eccléſiaſtique; qu'elle ſe bornât à juger des procès, & qu'on formât une commiſſion, compoſée du chancelier, des miniſtres, de quatre prélats, de quatre conſeillers d'état, de quatre eccléſiaſtiques du ſecond ordre, pour adminiſtrer, gouverner, juger toutes les affaires eccléſiaſtiques ou relatives à la religion.

En attendant, les conſeillers du parlement étoient diſperſés, ils ne s'aſſembloient point; ou s'ils s'aſſembloient, en vertu des lettres de cachet, c'étoit pour entamer des délibérations que le premier préſident arrêtoit ſur le champ; on alloit en comité chez ce premier préſident; on traitoit avec lui; on vouloit rentrer; on ne vouloit pas

rentrer. Il y avoit un combat entre l'eſprit de réſiſtance & l'eſprit de ſubordination de ce temps-là ; mais tous vouloient qu'on rendît au parlement la connoiſſance des affaires eccléſiaſtiques. Je portois ma plainte à mon ami Barjac, & je ſouffrois de voir compromettre l'autorité du roi ; je demandois comment le cardinal pouvoit ſe livrer à toutes ces ſuggeſtions : Barjac étoit vrai, & il l'étoit avec moi dans ce temps-là ; il me répondit ces mots pleins de ſens, de vérité, & de raiſon..... *Nous ſommes bienheureux que toute cette cabale de prêtres qui nous environne tombe ſur le parlement ou ſur les janſéniſtes ; & que feroit ſon éminence ſi tous ces gens-là s'en prenoient à lui & l'attaquoient ? nous ne ſerions pas huit jours en place : ſon éminence voudroit bien la paix, mais il les laiſſe faire ; il ſe laiſſe lui-même entraîner. C'eſt ce ſupérieur général qui lui tourne la tête.*

Sept chambres envoyerent leur démiſſion. La grand'chambre donna audience, & les avocats lui refuſerent leur miniſtere ; le peuple la hua de nouveau, & appela *maintiens de l'état*, celles des enquêtes & des requêtes ; le roi, pour dédommager cette grand'chambre, l'appela à Compiegne, & la reçut avec bonté.

Le premier préſident y prononça un diſcours

plein de ſoumiſſion, & dit au roi que, *maître de ſes ſujets, il n'oublieroit jamais qu'il en étoit le pere.* Le roi ajouta qu'il vouloit accorder quelques jours à ceux dont il avoit les démiſſions, pour rentrer dans leur devoir, ſinon *nulle eſpérance de pardon*, menaçant de leur faire ſentir *toute leur vie les effets de ſon indignation.*

Un parlement qui diſoit au roi qu'il étoit le *maître de la vie & des biens de ſes ſujets*, avoit-il d'autres réponſes à en attendre ? Les ſept chambres qui avoient donné leur démiſſion, alarmées de la menace de d'Agueſſeau & de Chauvelin de tenir un grand conſeil, commençoient à fléchir ; & le premier préſident, homme de tous les partis, eſſayoit lui-même de gagner le cardinal : mais l'inexorable vieillard, que Couturier environnoit ſans ceſſe, lui dit brutalement : *Si vous veniez encore ici, ça ſentiroit la négociation : il faut obéir ; car un roi ne négocie pas avec ſes ſujets.*

Malgré ces tentatives, le premier préſident alloit de nouveau conjurer le cardinal, & Fleury lui demandoit : *S'il venoit demander pardon pour les ſept chambres, & s'il apportoit la ſoumiſſion ?*

Le premier préſident demandoit de parler au

roi ; & le cardinal, qui alloit prendre l'ordre, répondoit, que S. M. défendoit au premier préſident de paroître devant lui, & prenoit des meſures pour venger ſon autorité. Le premier préſident ayant écrit peu de temps après à Fleury, pour le conjurer de ſuſpendre encore l'effet des vengeances du roi, Fleury répondoit qu'il accordoit juſqu'à trois heures après midi. Depuis ce temps-là il y eut des pourparlers, des viſites, des allées & des venues inutiles de Verſailles à Paris, & de Paris à Verſailles de la part du préſident, qui feroient la matiere d'un volume. Barjac, jaloux de Couturier, ſauva le parlement, car il fut flatté des prévenances que lui fit le premier préſident.

Tous les préſidens & ſix conſeillers de grand'-chambre furent donc mandés à Verſailles, & le roi parla moins en maître qu'auparavant ; d'Agueſſeau dit que le roi vouloit bien rendre les démiſſions, eſpérant que la conduite à venir feroit oublier le paſſé : les chambres reprirent leurs fonctions les unes après les autres, à condition de pouvoir faire des remontrances ſur le retour des exilés, ſur la liberté des délibérations, & ſur l'arrêt du conſeil du 16 juin 1732.

Mais cet accommodement irritant la cabale d'Iſſy, à l'inſu de laquelle il avoit été fait, le

parlement ne fut pas plutôt rentré à ſes fonctions; qu'elle fabriqua contre la paix publique une déclaration du roi, pour circonſcrire les remontrances. Ainſi quand toutes les chambres aſſemblées virent d'un côté que leurs conſeillers n'étoient pas rappelés; que, dans le préambule, on diſoit que le ſouvenir du paſſé étoit pénible pour la bonté du roi; que les édits publiés dans les lits de juſtice ſeroient exécutés nonobſtant toutes remontrances; que toute itérative remontrance ſans permiſſion du roi ſeroit défendue; que la grand'chambre ſeule connoîtroit des appels comme d'abus; que tout regiſtre particulier, toute aſſemblée ſeroient défendus, excepté pour toutes les chambres aſſemblées, & que toute dénonciation ne ſeroit faite que par les avocats généraux ou par le premier préſident, on vit évidemment que les miniſtres vouloient faire la guerre, comme s'exprimerent les conſeillers; ils rugirent à la lecture de cette autre *déclaration de guerre* de Fleury; il fut décidé de prier le roi de RETIRER ſa déclaration.

Mais Louis XV ne voulut pas même recevoir les députés, ni rien entendre. Les avocats plaidans ceſſerent encore de plaider, & les conſultans formerent leur cabinet. Les gens du roi retournerent à Verſailles, pour ſupplier Louis XV,

XV, qui leur répondit qu'il vouloit, au préalable, que juſtice fût rendue à ſes ſujets. Les chambres aſſemblées ordonnerent de retourner près S. M. qui leur répondit ; *Ne revenez pas* ; & cependant une lettre de cachet du 2 ſeptembre manda la compagnie en robes rouges & en corps de cour, pour un lit de juſtice, qui fut tenu le 3 ſeptembre 1732, & dont les vacances empêcherent les ſuites.

Les principaux membres du parlement avoient engagé le comte de Charolois à faire un diſcours plein d'énergie & de vérité, contre le cardinal, qui, prévenu à temps, travailla ſi habilement, que le prince ſe laiſſa gagner & abandonna le parti du parlement. Son diſcours tendoit à prouver que Fleury étant cardinal, il n'étoit point étonnant qu'il renverſât les libertés de l'égliſe Gallicane. Les conſeillers ayant voulu prendre un arrêté, 140 magiſtrats furent exilés.

En attendant, la guerre menaçoit de loin le royaume ; Fleury perdoit l'eſtime du peuple : il étoit chanté de tous côtés, & pourſuivi par des vers déſagréables. Il étoit dévot, & Pucelles publia qu'il avoit partagé avec lui, dans ſon jeune âge, une jolie maîtreſſe que Fleury lui avoit enfin enlevée. Les princes murmuroient ; il ne jugea donc point de ſoutenir tant de guerres à la fois,

ſur-tout contre les parlemens & contre les ennemis de l'état. Les exilés furent rappelés à la fin des vacances.

CHAPITRE XVI.

Séances ſilencieuſes du parlement de Paris; vues de la cour.

CE premier préſident étoit un ſingulier perſonnage, un modele de mannequins, un inſtrument admirable.

On craignoit à la cour, en 1735, une inſurrection du parlement; on réſolut à Iſſy de l'occuper chez lui-même, & d'oppoſer le premier préſident à toute ſa compagnie, à toutes les chambres. On le perſuada de ne permettre aucune diſcuſſion, examen ou arrêté ſur l'affaire de Douai, ou de lever les ſéances; de ſoutenir qu'il étoit ſeul juge des objets ſur leſquels pouvoit légalement traiter le parlement.

Mais cette prétention révolta la compagnie; l'abbé Pucelles dit au préſident: *Le parlement eſt aſſez malheureux, monſieur, d'avoir hors de ſon ſein des perſonnages qui ſe ſont oppoſés au bien qu'il vouloit faire, ſans avoir le malheur de nourrir dans ſon ſein un chef qui s'y oppoſe.* Le premier

préſident lui répondit qu'il ſentoit bien qu'il avoit le malheur de déplaire à la compagnie ; mais qu'il aimoit mieux ſe ſacrifier, & lui éviter malgré elle de plus grands maux.

Titon, magiſtrat intègre, courageux, éloquent, objecta que ſi on toléroit ce principe, il ſeroit ſeul juge des délibérations ; qu'il n'y auroit plus de parlement, & que toute l'autorité réſideroit ſeule dans le premier préſident ; que, pour lui, tant qu'il lui reſteroit un ſouffle de vie, il s'oppoſeroit à un principe de cette ſorte.

Le premier préſident ne fléchiſſoit pas ; on lui diſoit que lorſque deux cent ſoixante magiſtrats déſiroient une délibération, il ne pouvoit, il ne devoit pas ſeul s'y oppoſer ; mais ce préſident étoit toujours ferme dans ſon refus de prendre les avis ; on prit donc le parti de reſter en place, & on reſta depuis dix heures juſqu'à midi, en s'obſervant de part & d'autre, & ſans mot dire.

A midi, Fleury pria le premier préſident de lui permettre de lui repréſenter l'indécence de tenir le parlement aſſemblé deux heures entieres ſans dire un ſeul mot, & qu'il étoit temps de finir cette ſéance ſilencieuſe ; le premier préſident repartit qu'il leveroit la ſéance quand la compagnie le permettroit, mais qu'il ne

prendroit pas les avis. On lui disoit que puisqu'il ne vouloit pas prendre les avis, il pouvoit se lever, & que les chambres demeureroient assemblées, & il répondoit qu'il ne pouvoit consentir de ne pas le présider : la séance finit à une heure & demie.

Le soir, le premier président répondit que les raisons de la matinée étoient toujours les mêmes, & que les devoirs de sa charge empêchoient toute délibération. On lui répliqua par de bonnes raisons, & il ne répondit pas. Titon ajouta des duretés, & le premier président lui répondit : *Le respect que j'ai pour vous m'empêche de vous répondre.*

D'un argument à l'autre, les conseillers vinrent au point de refuser d'aller chez le premier président, quand même ils seroient mandés.

En attendant, le conseil du roi évoqua l'affaire de Douay, & le premier président dit aux chambres : *Voilà, messieurs, le coup que je voulois parer ; je voulois empêcher une évocation qui est désagréable pour vous.* La querelle & les séances silencieuses cependant avoient duré près d'un mois ; elles avoient produit leur effet au gré des ministres, au gré sur-tout de la cabale sulpicienne d'Issy, qui, pour des vues profondes, imaginoit ces comédies.

CHAPITRE XVII.

Réſultat & influence des troubles de religion ſur les mœurs des Français, ſur la religion. Modes & uſages du temps.

APRÈS ce récit des querelles de théologiens; après ce tableau de la haine des jéſuites & des ſulpiciens contre Port-Royal, contre l'Oratoire & contre tous les talens; après ces combats de la cour contre le parlement, eſt-il quelqu'un qui puiſſe déſapprouver l'hiſtoire raccourcie de la maladie de l'eſprit humain tourmenté, ému de tant de querelles?

Je montrerois alors quels furent les effets de ces ſcandaleux débats; & je dirois à tous les jéſuites & à tous les ſulpiciens, que pendant ces ſcandaleuſes querelles il s'élevoit un tiers-parti tout formé d'eſprits forts, neutres, éclairés, philoſophes, qui ſe jouoient de tant de diſputes, déploroient ces exils, & préparoient cette révolution dans l'eſprit humain, qui devoit éclater en France vers la fin du miniſtere du cardinal. A force de vouloir faire reſpecter la religion,

la doctrine véritable, d'exiger une obéiſſance aveugle pour les objets de la foi, & de tolérer une vie libre & licencieuſe dans l'égliſe, on déracinoit la religion du cœur des fideles. Monteſquieu réfléchiſſoit déjà dans ſes Lettres Perſanes; Voltaire ſe jouoit d'elle; Diderot alloit éclater; d'Argens accabloit & la religion & ſes miniſtres de ſarcaſmes; la jalouſie petite & obſcure du ſulpicianiſme, éloignoit de l'égliſe les grands talens; Polignac étoit à Rome ou à Auch, Maſſillon à Clermont; & on ne parloit à Paris que des malheureuſes querelles; le beau ſiecle de Louis XIV n'étoit plus, l'égliſe nourriſſoit dans ſon ſein ſes ennemis véritables; les janſéniſtes qui, par leur morale pratique & théorique, l'honoroient & pouvoient la faire aimer, ou au moins reſpecter, étoient diſperſés, exilés, embaſtillés. Tel étoit donc l'effet du regne du ſulpicianiſme en France, qui ne put heureuſement introduire une inquiſition religieuſe comme il ſe le propoſoit.

Malheureuſement le caractere des Français trop flexibles, chantant & riant de tout, étoit ſuſceptible de chaque impreſſion nouvelle, à cauſe de l'inconſéquence générale des eſprits, & de la futilité même de la nation.

Dès 1728, par exemple, tout le monde

s'occupoit du plus ſingulier des amuſemens. Les dames, les ſeigneurs, les abbés, les princes même s'occupoient d'un travail qui faillit à faire tourner toutes les têtes. On détachoit des livres toutes les eſtampes, pour les découper; on employa les graveurs, les deſſinateurs, tous les artiſtes de la capitale pour avoir de nouvelles découpures.

La malignité publique voulut auſſi qu'on chanſonnât Fleury; & comme depuis un demi-ſiecle on chantoit la chanſon du pere Barnaba, on la lui appliqua. Elle eut une ſi grande faveur, que les étrennes, les modes, les coiffures furent pendant trois ans en *béquilles*. Les pains d'épice, les deſſerts artificiels des tables, les préſens, les friſures, les modes, tout fut en béquille du pere Barnaba. La fameuſe chanſon fut écrite ſur les aſſiettes des deſſerts; on la chantoit à la fin des repas, & les charlatans qui couroient les rues, mettoient leurs airs *en béquille*. On chanta auſſi publiquement dans les maiſons, le cardinal, on fit des couplets ſcandaleux. Quelque temps après, on fit des manchons à la Girard, & des modes à la Cadiere. Notre nation, comme un aimable enfant, rioit de tout : elle chantoit ſes miniſtres, ſes rois, ſes malheurs, ſes calamités même. Le ſeul

jéſuitiſme réfléchiſſoit à côté du trône, & préparoit toujours de loin la ſubverſion de ce parlement qui avoit réſiſté en 1732.

Enfin, pour comble d'inconſéquence, on inventoit les logogriphes qui occupoient ſérieuſement l'après-dîner toutes les ſociétés.

CHAPITRE XVIII.

Nouvelle inquiſition eccléſiaſtique ; ſuite des principes du miniſtere de Fleury ; coalition du chef du clergé & de la police, ſous Beaumont, archevêque de Paris.

L'INQUISITION n'ayant pu s'établir en France d'une maniere légale, l'eſprit jéſuitique & ſulpicien, qui devoit cauſer tant de nouveaux ravages ſous Chriſtophe de Beaumont, occaſiona des traités avec la police d'un genre bien nouveau.

Le nom du parlement faiſoit entrer en convulſion tout le jéſuitiſme. Le nom de la police lui parut honnête & agréable ; & comme d'Argenſon l'ancien, & depuis Hérault avoient

avoient trouvé dans l'état eccléſiaſtique un ſoutien, le célebre Sartine uni à Beaumont, l'ennemi juré des parlemens, le trouva auſſi, & ils furent mutuellement attachés d'intérêt & de beſoins.

Les janſéniſtes accuſoient les moliniſtes de n'avoir ni mœurs, ni morale.

Les moliniſtes, plus ſenſuels en effet que les janſéniſtes, dépenſoient beaucoup en plaiſirs, en amuſemens, & ſouffroient cependant de ſe voir accuſés de cette ſorte par des gens ſimples, fermes, opiniâtres, orgueilleux même. Beaumont établit donc une inquiſition ſur les mœurs de l'une & de l'autre faction, & fit un accord avec le lieutenant-général de la police. Celui-ci donna des inſtructions à ſes commiſſaires, qui en donnerent à chacune des femmes poſtituées de la capitale.

Il étoit ordonné à celles-ci de bien diſtinguer un prélat, un prêtre, un abbé d'avec un laïque, & de faire appeler le commiſſaire le plus proche, quand elles pourroient ſaiſir un eccléſiaſtique, & ſur-tout un prélat; & pour que ces malheureuſes ne manquaſſent pas à la loi, une récompenſe étoit attachée à la délation.

J'obſerve dans ces précautions atroces un crime encore plus infame.

Il n'étoit pas ordonné de REPOUSSER, mais de SURPRENDRE un eccléſiaſtique, un curé, un prélat; car le but eût été manqué s'ils euſſent été renvoyés. Il falloit au contraire ſurprendre, convaincre, & tenir ſur le fait le malheureux eccléſiaſtique coupable d'une action accomplie.

On alloit donc faire lever ou appeler le commiſſaire le plus proche, qui, ſuivi de ſes ſatellites, venoit tout-à-coup ſurprendre dans le crime, & dreſſoit ſon infame procès-verbal, ſigné des préſens & des coupables. Sur le champ le procès étoit porté à la police.

De la police, une copie alloit chez le prélat, où le conciliabule décidoit ſi l'envoi devoit être fait à l'évêque diocéſain, ou s'il falloit pardonner au coupable, à cauſe de ſon zele pour la bulle, ou enfin s'il falloit l'exclure des graces eccléſiaſtiques.

Ils exiſtent les regiſtres affreux de ces crimes & de cette inquiſition miniſtérielle & ſacerdotale, & ils finiſſent vers cette époque où Sartine ſortoit de la police pour diriger la marine de France.

Dans quel état de dégénération ſont donc tombées nos inſtitutions religieuſes & politiques? Voilà un très-haut clergé qui déteſte les parle-

mens, & qui s'aſſocie à la police ! un clergé qui doit avoir en horreur le vice, & qui en recherche les preuves, qui en fait même conſtater l'opprobre avec les détails les plus dégoûtans, les plus ſales, & les plus coupables !

Et ſi jamais la boîte de Pandore, ſi les archives du deſpotiſme, ſi cette Baſtille enfin, laiſſent répandre les papiers, les regiſtres, les mémoires, les correſpondances, les horreurs enfin qu'elle renferme, que diront les Français, de quelques-uns de nos prélats & du lieutenant-général de la police, & de l'aſſociation honteuſe de ces deux ſortes de perſonnages (1) !

Je ſens que l'enchaînement des matieres m'entraîne : il falloit montrer cet eſprit inquiſitorial qui dominoit ſous Fleury, & que le parlement

---

(1) Ils exiſtent malheureuſement ces regiſtres infames de la coalition du clergé avec la police. On vient de m'en apporter les originaux ; je les ai parcourus avec horreur, & j'ai appris qu'on en préparoit la publication, & que pour comble on dépoſoit dans un lieu acceſſible à tout le monde, les pieces originales.

Des prélats vivans, des grands-vicaires, des curés, des janſéniſtes, des moliniſtes, vont donc voir leur confeſſion publiée ! O jour du jugement dernier, vous êtes arrivé en France en 1789 !

réprima, mais qui, se repliant sur lui-même, s'attacha à la police, s'unit à elle; je me trouve donc sous l'épiscopat de Beaumont, à cause de l'ensemble des événemens conduits par le même esprit. Revenons donc au regne absolu du cardinal de Fleury.

TABLE

Des matieres du tome quatrieme (1).

PREMIRE PARTIE.

MINISTERE DE M. LE DUC DE BOURBON.

CHAP. I. *CARACTERE de M. le duc, premier miniſtre. Mœurs du temps & anecdotes de la cour ; ſes maîtreſſes. Caractere des miniſtres. Comment M. le duc s'attache à madame de Prie, ſa fameuſe favorite.* Page 1

CHAP. II. *Rivalité des maiſons d'Orléans & de Condé. Suite du tableau des mœurs. Le bon ton & les regles du ſiecle de Louis XIV, conſervés dans quelques maiſons titrées.* 8

CHAP. III. *Suite de la rivalité des maiſons d'Orléans & de Condé. Mariage du duc d'Orléans. M. le duc éloigne les créatures du parti d'Orléans. Tracaſſeries pour le mariage de M. le duc d'Orléans.* 11

(1) Il faut obſerver que ce volume eſt compoſé de deux parties, & que les chiffres des pages recommencent à la ſeconde partie.

CHAP. IV. *Affaire du miniſtere le Blanc. Suite du tableau des mœurs & du caractere des Français. Caractere des gens à commiſſion dans le miniſtere. Le parlement eſt nanti de l'affaire de le Blanc. Rumeur publique contre M. le duc & contre madame de Prie.* Page 17

CHAP. V. *Promotions & graces de la cour.* 27

CHAP. VI. *Renvoi de l'infante d'Eſpagne. Louis XV épouſe la fille de Staniſlas. Anecdote du voyage de madame de Prie à Tours, pour procurer l'alliance du roi avec la ſœur de M. le duc. Comment mademoiſelle de Vermandois s'exclut elle-même du trône.* 33

CHAP. VII. *Formation de la maiſon de la reine. Portrait de ſes dames & de ſes officiers. Excluſion de madame la ducheſſe de Saint-Simon. On prend la maréchale de Boufflers. La comteſſe de Mailly, dame d'atours. Autres dames. Comment on inſtruiſit le roi pour lui apprendre les devoirs du mariage.* 46

CHAP. VIII. *Ambaſſade du duc de Richelieu en* 1725. *Tableau de la cour de Vienne; il mande en France ſes vues ſur la future réunion de la Lorraine à la France. Portrait de l'empereur Charles VI, dernier prince de la maiſon*

d'Autriche. Caractere de cette maiſon ; elle anéantit peu à peu en Eſpagne, en Hongrie, en Flandres, les priviléges des peuples ſoumis à ſa domination. Etiquette & cérémonial des cours deſpotiques. Cérémonial religieux à la cour de l'empereur. Caractere des miniſtres autrichiens. Portrait du prince Eugene, de Sinzendorf, de Staremberg, du marquis de Perlas. Page 54

CHAP. IX. *Etat réel des finances de France en 1726. Compte rendu infidele. Beſoins de l'état ſuppoſés. Impôt du cinquantieme. Caractere des quatre freres Pâris.* 67

CHAP. X. *Suite des affaires relatives à l'impôt du cinquantieme. Lit de juſtice, inſurrection du clergé & du parlement contre le crédit. Conſidération ſur les repréſentans héréditaires, & ſur les repréſentans éligibles dans les monarchies. Conſidérations ſur ce principe des monarchies deſpotiques ; que lorſque le roi parle, la loi s'accomplit. Bon mot de Maurepas, qui empêche d'exiler l'avocat général. Servitude du parlement. Remontrances des parlemens de Toulouſe, de Bordeaux, de Metz. Energie des remontrances du parlement de Bretagne. Anecdote ſinguliere de madame de Prie ſur les remon-*

trances du parlement de Bretagne que lui portoit M. le duc. Maniere dont le clergé ſe défend de payer l'impôt. Calamités dans l'état. Page 80

CHAP. XI. *Tentatives de la reine & de M. le duc pour éloigner Fleury ; triomphe du prélat. Caractere de Montemart, qui indique au roi les moyens de rappeler ſon précepteur. Détails de la cour. Obſervations ſur Louis XV.* 106

CHAP. XII. *Situation de la cour & de madame de Prie avant l'exil de M. le duc. Comment ſe formoit l'orage contre le miniſtre & la favorite. Lettres de cette favorite à M. le duc de Richelieu.* 121

CHAP. XIII. *Exil de M. le duc, premier miniſtre, & de madame de Prie, ſa fameuſe maîtreſſe. Caractere du roi & de Fleury ; diſſimulation de ce prince. Madame de Prie écrit au duc de Richelieu à Vienne ſur la ſituation de la cour de France ; elle fait ſon propre portrait.* 131

CHAP. XIV. *Caractere de M. le duc. Caractere, mœurs, habitudes de madame de Prie, ſa favorite. Comment cette dame, Duvernay & Dodun trompoient ce prince. Libertinage de madame de Prie ; ſon adreſſe pour jouer M. le duc*

*duc. Anecdote ſinguliere du cordon bleu donné à D*** Bonnes œuvres de M. le duc, retiré à Chantilly. Détails de la cour, conſervés par le marquis de Silly.* 144

CHAP. XV. *De la légiſlation françaiſe pendant le miniſtere de M. le duc. Code noir. Nouvelles perſécutions contre les proteſtans.* 154

ETAT DE LA RECETTE ET DE LA DÉPENSE DU ROYAUME, 1726, pour ſervir de piece juſtificative à l'hiſtoire du miniſtere de M. le duc, à l'affaire du cinquantieme, & pour prouver la ſuppoſition d'un déficit. 157

TABLE

De la ſeconde partie de ce tome quatrieme.

MINISTERE DU CARDINAL DE FLEURY. Page 1

CHAP. I. *Tableau de la France, & état des affaires à ſon avénement au miniſtere du cardinal de Fleury. Récapitulation des évènemens depuis la mort de Louis XIV.* 3

CHAP. II. *Portrait de la cour ſous le miniſtere de Fleury. Le roi & la reine ; leurs mœurs, leur caractere en 1726, leur union. Froideur du roi.* Page 6

CHAP. III. *Suite du tableau de la cour en 1726. Les princes du ſang. Le duc d'Orléans, fils du régent. Le comte de Charolois. Le comte de Clermont. Le prince de Conti. Le comte de Toulouſe. Les princeſſes du ſang. Mademoiſelle de Charolois .... Rambouillet. La reine d'Eſpagne au Luxembourg.* 15

CHAP. IV. *Portrait du cardinal de Fleury ; ſon caractere, ſes ruſes. Mal peint par le roi Frédéric II.* 24

CHAP. V. *Premieres opérations de Fleury ; développement de ſon caractere ; il renverſe l'ancien miniſtere de M. le duc.* 31

CHAP. VI. *De Pollet, confeſſeur de Fleury ; de Barjac, ſon valet-de-chambre ; & des Sulpiciens ſes conſeillers. Influence de ces gens-là ſur les affaires de France, depuis 1726. Importance de Barjac. Epiſode ſur le monachiſme en France, & ſur les Sulpiciens.* 44

CHAP. VII. *Suite de mon ambaſſade à Vienne. Situation reſpective de la France & de l'Autriche avec les autres puiſſances en 1726. Mes inſtructions. État de l'Europe.*

§. I. *Des alliances que la France avoit contractées depuis 1715.* Page 75
§. II. *Ses engagemens avec diverſes puiſſances de l'Europe.* 78
§. III. *Etat de l'Autriche, & ſa puiſſance en Europe.* 81
§. IV. *Affaire de la religion dans l'Empire.* 83
§. *V. Affaires extérieures, relativement à l'Allemagne.* 85
CHAP. VIII. *Intérêts & vues de la France, relativement à l'Autriche ; ordres que je devois exécuter.* 89
CHAP. IX. *Suite des affaires étrangeres. La France, l'Eſpagne, l'Angleterre ſous M. le duc & ſous Fleury.* 110
CHAP. X. *Anecdotes ſur les cardinaux de Fleury & de Polignac. Cabale des jéſuites & des Sulpiciens, pour rappeler de Rome Polignac. Portrait de ce cardinal.* 127
CHAP. XI. *Suite des anecdotes du miniſtere & de la cour de Louis XV. Fleury ſe perſuade ou ſe laiſſe perſuader par la cabale d'Iſſy, que M. le duc & Polignac s'étoient unis pour l'empêcher d'être cardinal. Prétexte de la cabale pour perdre Polignac. Pieces juſtificatives ſur la création de Fleury.* 144
CHAP. XII. *Portrait des chefs des deux fac-*

tions qui tourmenterent la France, pendant le miniſtere du cardinal de Fleury, depuis 1726 juſqu'en 1743. Caractere des ſouverains pontifes pendant ce temps-là; du cardinal de Rohan; du cardinal de Biſſy; du cardinal de Fleury; de Languet; de l'abbé de Vauréal; des cinq prélats ex-jéſuites; de Vintimille, archevêque de Paris; de Maſſillon; du neveu de Boſſuet; des deux cabales parmi les jéſuites; des ſulpiciens; de Saint-Aubin & de Couturier. Sentimens des miniſtres pendant ces querelles ſacerdotales. 163

CHAP. XIII. *Portrait de la faction des janſéniſtes. Noailles, prédéceſſeur de Vintimille. Colbert, Soanen, &c. La boîte à Pérette. L'abbé Pucelles, l'abbé Mengui.* 190

CHAP. XIV. *Commiſſion miniſtérielle établie à Embrun par lettre de cachet, pour y condamner, en forme de concile, l'évêque de Senez. Portrait de Soanen & de Tencin, préſident du concile. Duretés qu'eſſuie Soanen à Embrun. Il eſt exilé dans les montagnes d'Auvergne.* 195

CHAP. XV. *Projets d'enlever au Parlement la connoiſſance des affaires eccléſiaſtiques, & d'établir une commiſſion inquiſitoriale. Premieres attaques ſourdes & imprévues, imaginées à*

Iſſy, & dirigées contre le parlement. Le parlement déconcerte cette cabale par ſon fameux arrêté ſur les limites des puiſſances. Le conſeil d'état caſſe l'arrêté, & le roi écrit au parlement, pour lui défendre de s'occuper de ces matieres. Cette cour refuſe d'ouvrir cette lettre du roi. Harangue de l'abbé Pucelles; il anime le parlement, & l'engage à partir pour Marly, où étoit le roi; il ne peut être admis à ſon audience. Fleury, Maurepas & d'Agueſſeau accourent à Marly. Le parlement menace de ceſſer ſes fonctions, ſi on lui refuſe la liberté de délibérer. Harangue de l'abbé Pucelles au parlement. Le premier préſident leve les ſéances quand le parlement veut délibérer. Les affaires s'aſſoupiſſent. Le parlement mandé à Verſailles. Menaces du roi. Mandement de Vintimille, archevêque de Paris, contre lequel ſe roidit le parlement. L'abbé Pucelles délibere de porter ſa tête au roi à Verſailles. Débats du parlement contre le premier préſident. Aſſemblée des chambres; elles refuſent d'ouvrir une lettre du roi; débats violens. On délibere ſur ce qu'on diroit au roi; qui mande le parlement. Réception à Verſailles. Colere du roi. L'abbé Pucelles, à genoux, poſe aux pieds du roi l'arrêté du parlement;

Maurepas le déchire ; l'abbé Pucelles exilé. Maurepas le fait chanter dans la capitale. Refrain ſingulier & facétieux de ſa chanſon ; tout Paris la chante. Projets coupables de la cabale d'Iſſy dans ce moment-là. Reſſentiment des chambres aſſemblées. Sept chambres aſſemblées donnent la démiſſion de leurs charges. Le peuple les appelle les MAINTIENS DE L'ÉTAT. *La grand' chambre continue le ſervice. Les avocats lui refuſent leur miniſtere. Huées du peuple contre cette grand'chambre. Barjas, qui ſauve le parlement, explique l'énigme de la foibleſſe du cardinal de Fleury. Le parlement ſe déſiſte, & reprend le cours de la juſtice. Nouvelles affaires. 140 membres exilés.* 200

CHAP. XVII. *Séances ſilencieuſes du Parlement de Paris. Vues du miniſtere. La cabale d'Iſſy imagine ces ſéances. Querelle du premier préſident avec ſa compagnie.* 226

CHAP. XVIII. *Réſultat & influence des troubles de la religion ſur les mœurs des Français. Il s'éleve entre les janſéniſtes & les moliniſtes un parti neutre, qui ſe joue, qui attaque, qui ruine la religion de Monteſquieu, de Voltaire, de Diderot & d'Argens. Les beaux génies Polignac & Maſſillon éloignés des affaires. Le ſulpicia-*

niſme, avec ſes querelles & ſes petiteſſes, favoriſe la révolution de l'eſprit humain en 1740. Caractere des Français, uſages ſinguliers. Dans la ſociété, on chante le cardinal de Fleury. 229

CHAP. XIX. *Nouvelle ſorte d'inquiſition eccléſiaſtique. Suite des principes du miniſtere de Fleury. Coalition du chef du clergé & de la police. Beaumont, archevêque de Paris. Le nom du parlement fait entrer en convulſion le haut clergé, qui s'attache à la police. Inquiſition ſur les mœurs des eccléſiaſtiques.* 232

Fin de la Table du tome quatrieme.
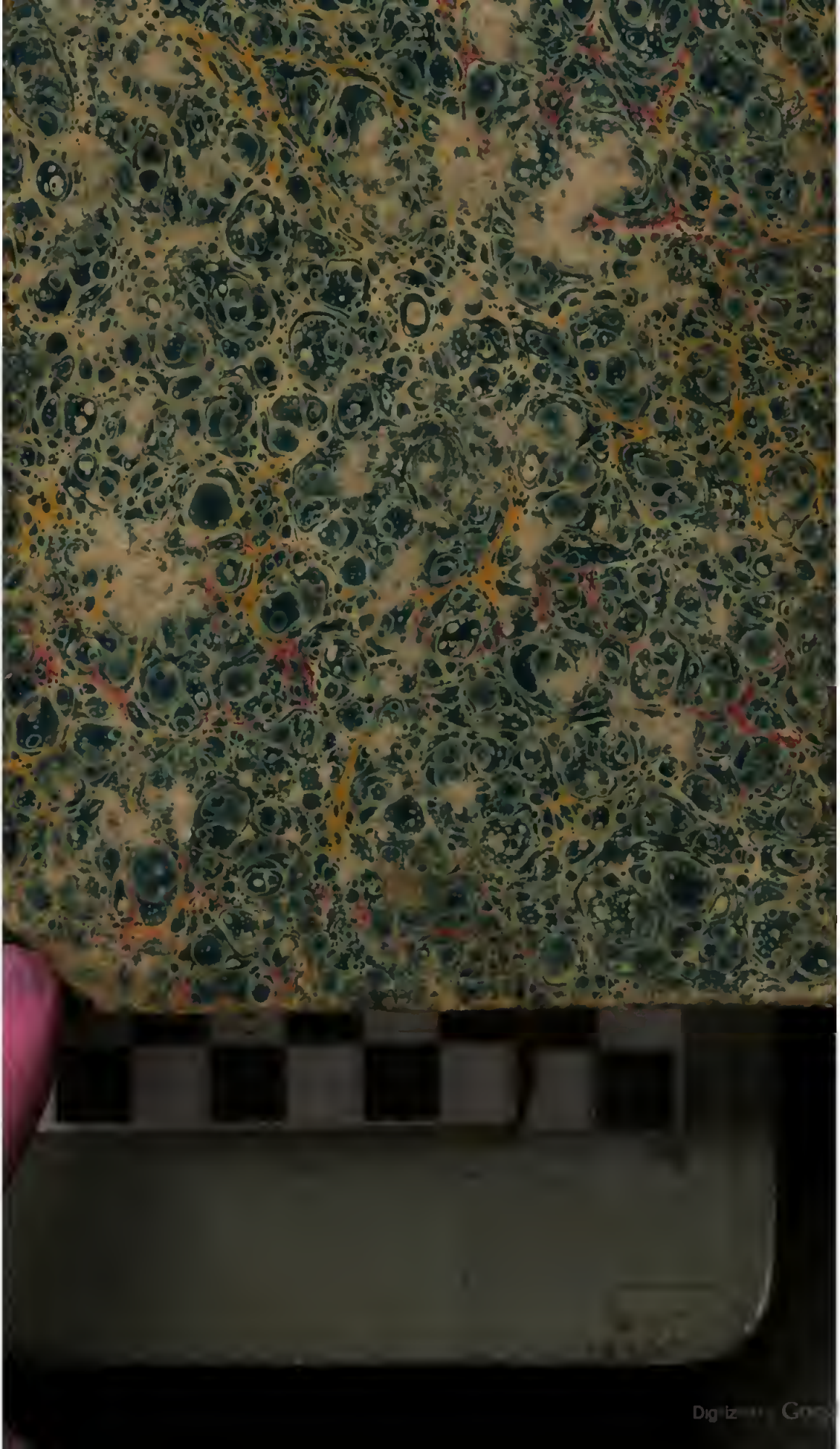
584091
SBN